This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Stanford University Libraries
3 6105 026 514 153

From the Farboe Library

LELAND·STANFORD·JVNIOR·VNIVERSITY

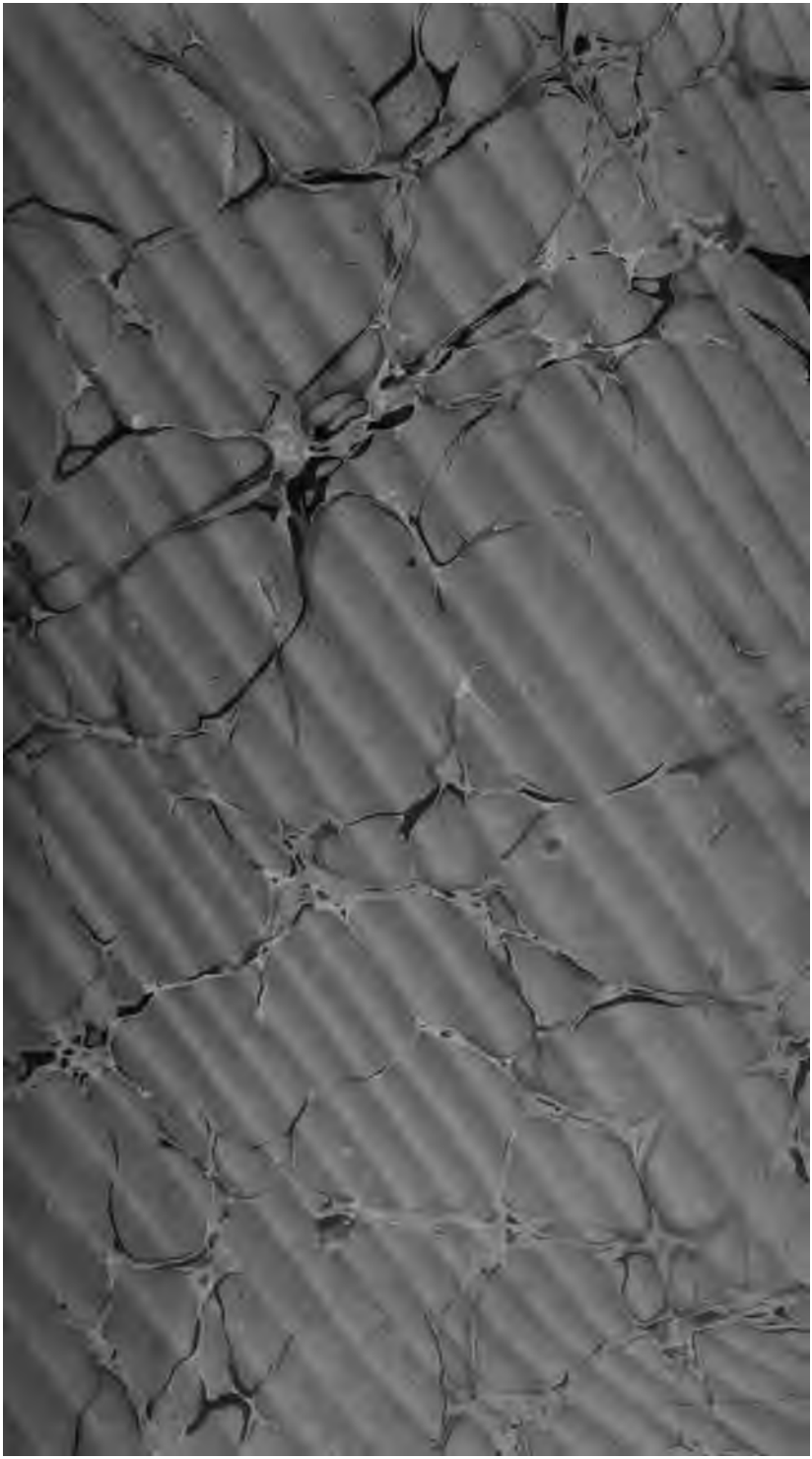

52

4

COLLECTION

DES MÉMOIRES

RELATIFS

A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

PAPIERS INÉDITS

TROUVÉS

CHEZ ROBESPIERRE,

SAINT-JUST, PAYAN, ETC.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN, RUE RACINE, N°. 4.

PAPIERS INÉDITS

TROUVÉS

CHEZ ROBESPIERRE,

SAINT-JUST, PAYAN, ETC.,

SUPPRIMÉS OU OMIS PAR COURTOIS;

PRÉCÉDÉS

DU RAPPORT DE CE DÉPUTÉ

A LA CONVENTION NATIONALE;

AVEC UN GRAND NOMBRE DE FAC-SIMILE ET LES SIGNATURES DES PRINCIPAUX PERSONNAGES DE LA RÉVOLUTION.

TOME PREMIER.

PARIS.

BAUDOUIN FRÈRES, ÉDITEURS,

RUE DE VAUGIRARD, N°. 17, DERRIÈRE L'ODÉON.

1828.

138718

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION

CHARGÉE DE L'EXAMEN DES PAPIERS

DE ROBESPIERRE, ETC.

PAR COURTOIS.

Egens, ignotus, inquies,.... clarissimo cuique periculum facessit..... potentiam..... odium apud omnes adeptus, dedit exemplum, quod secuti ex pauperibus divites, ex contemptis metuendi, perniciem aliis ac postremùm sibi invenêre..... Manebant etiàm tùm vestigia morientis libertatis!

Du sein de l'indigence et des ténèbres, cet intrigant, redoutable aux citoyens les plus illustres... puissant,... abhorré de tous, fraya la route par laquelle tant de scélérats indigens et méprisés devinrent opulens et formidables, firent périr les autres, et finirent par se perdre eux-mêmes... Toute mourante qu'était la liberté, il en restait encore des traces!

TACITE, *Annal.*, *liv. I*, *ch.* 74.

CITOYENS,

Les législateurs qui, dans les siècles passés, ont jeté les fondemens des républiques et qui en ont voulu voir la durée, au lieu de travailler à miner ces fondemens, les ont consolidés chaque jour. Les fondemens des républiques sont les principes; la vertu en est le ciment, la vertu qui n'est que les principes mis en pratique. Que dire de cet architecte qui, après avoir posé son édifice, fait agir la hache pour en saper tout à coup les bases? Espère-t-il que, ces bases enlevées, l'édifice se soutiendra? ou veut-il, comme l'amant de *Dalila*, s'ensevelir sous ses décombres? Le législateur qui a posé l'édifice social sur les principes, et qui ruine cette base,

ressemble à cet artiste. C'est le mépris des principes qui a perdu les anciens états de la Grèce, et qui a vendu à *Philippe* les clefs de la superbe Athènes. *Sylla* compta sur leur oubli en forgeant des fers aux Romains. La constitution de Rome, déversée de son antique base, roula dans des ruisseaux sanglans, et le Romain ne sut bientôt plus lire dans ses feuillets que son sang avait souillés ; il ne reconnut plus des caractères que son sang avait effacés. *Sylla* se repentit : il brisa de ses mains le joug qu'il s'était plu à forger ; il voulut essayer si les Romains ne pourraient pas ressaisir encore leur antique vertu. Vains efforts ! *on ne fait point* (dit Rousseau) *de pas rétrogrades vers le bien. Sylla* avait cru retrouver des hommes, il ne retrouva que des esclaves ; le Romain qui commandait au monde ne sut plus qu'obéir à un tyran : l'honneur de l'univers en devint la honte, et Rome se vit à jamais la proie des nombreux ambitieux qui naquirent des cendres du despotisme de *Sylla*.

Que de maux produits par le seul oubli des principes !

La République française, plus heureuse que la République romaine, eut son *Sylla* sans perdre la liberté. Ce qui la sauva, c'est que *Brutus* fut, en France, le contemporain de *Sylla* : à Rome, il ne parut qu'un demi-siècle après lui. Ce fut ce qui perdit les Romains qui faillit aussi de nous perdre, je le répète, l'oubli des principes. Celui qui établit que les principes n'étaient favorables qu'à l'aristocratie, fut le premier ennemi de notre liberté. Robespierre jeta le premier les semences de cette affreuse doctrine, qui ne furent que trop avidement recueillies par ses nombreux sectaires. La raison universelle, non celle du Prussien *Cloots*, mais celle qui a créé le mouvement et qui entretient l'harmonie des mondes, fut obligée de se soumettre à la raison d'un parti. Le principe, soutenu des seules armes de la vérité, fut abattu sous le poignard à deux tranchans du sophisme. Tout fut changé, la chose et le nom. Une révolution qu'on

avait crue le passage plus ou moins graduel du mal au bien, ne fut plus qu'*un coup de foudre* (1). L'égalité, fille de la nature, et dans l'état social fille de la loi, ne fut plus qu'un fatal niveau qu'on promenait sur les têtes, et pareil, à peu près, à celui de ce tyran (2) qui étendait sur son lit de cinq pieds tous les voyageurs et les faisait réduire à la mesure de ce lit. On prit la vertu pour le crime, et le crime pour la vertu. On n'admit plus une foi privée, on n'admit qu'une foi publique qui n'était qu'une publique mauvaise foi. On n'était point honnête homme pour payer ses dettes, si l'on n'était, au moins, membre d'une société populaire; celui qui s'était enrichi aux dépens de ses créanciers et de la patrie, n'avait qu'à se faire JACOBIN pour être l'homme probe par excellence. Ce n'était plus à la friponnerie, c'était à la probité qu'on cherchait un correctif. On dilata également le ressort de la sensibilité. Les larmes versées sur la tombe d'un frère, ou d'un père, ou d'un ami, étaient un vol fait à la cité; la douleur ne devait point ainsi se resserrer, se claquemurer dans ses foyers : c'était un crime que de s'attendrir *en détail;* et ne pas pleurer généralement, c'était conspirer. On avait oublié que le bonheur public ne se compose que des élémens du bonheur individuel, et l'on tuait le bonheur individuel pour créer le bonheur public; c'est-à-dire que pour rendre les hommes heureux *en général*, on les accoutumait *en particulier* à être malheureux; comme pour leur apprendre à devenir libres *collectivement*, *séparément* on les ployait à l'esclavage. Un étourdi de vingt-six ans (Saint-Just), à peine échappé de la poussière de l'école, tout gonflé de sa petite érudition, avait lu dans un grand homme (3) qu'il n'entendait point, qu'un peuple s'était laissé corrompre par le luxe, enfant des arts et du commerce : il

(1) Expression du conspirateur *Saint-Just*.

(2) Busiris.

(3) Montesquieu.

avait lu encore qu'un autre grand homme (1) qu'il entendait un peu moins sans doute, avait, dans l'enceinte de quelques milliers de stades, formé un peuple de braves; et, tout de suite, notre maladroit copiste de l'antiquité, sans examen des localités, des mœurs et de la population, appliquant ce qui était inapplicable, nous venait dire ici, d'un ton de suffisance qui n'eût été que comique s'il n'eût point été atroce : « Ce n'est pas le bonheur de *Persépolis*, c'est celui de *Sparte* » que nous vous avons promis. »

Une maxime de *Rousseau*, trop dédaignée jusqu'à ce jour, c'est qu'il ne faut pas, si l'on veut fonder une république, commencer par la remplir de *mécontens*. Qu'eût dit le philosophe de Genève, d'en voir une qu'on avait remplie de *victimes* ? Robespierre et ses partisans ont professé d'autres principes que *Rousseau*, et tous ont été conséquens. *Rousseau* voulait que les hommes aimassent la liberté ; il la leur fallait donc rendre aimable : Robespierre voulait ramener les hommes à la tyrannie ; il devait, en conséquence, leur rendre la liberté odieuse.

La terreur, l'arme vulgaire des tyrans, fut maniée assez adroitement par Robespierre. L'homme est né timide et peureux : son courage n'est presque jamais dans lui, il est presque toujours dans ceux qui l'entourent, comme ceux qui l'entourent n'en ont eux-mêmes que dans leur confiance en un appui qui devient alors réciproque. On communique la peur aussi aisément qu'on communique le courage. Le soldat qui, ferme des soutiens qu'il sait à ses côtés, fond dans la mêlée le premier, y précipite tous les autres : comme le premier qui, au fort du combat, se débande, entraîne quelquefois tout un régiment dans sa fuite. Tels sont les effets de la peur. L'empire romain, sous le règne de *Pul-*

(1) Lycurgue.

chérie, fuit devant quelques hordes de barbares accourus de l'autre rive du Danube ; et, comme Robespierre de nos jours, n'a-t-on pas vu jadis *une bête fauve* glacer d'épouvante tout le *Gévaudan ?* Voulez-vous rendre l'homme plus peureux encore ? faites qu'il soit plus *seul* au milieu de ses semblables que dans un désert ; faites que les liens de la société n'existent plus pour unir les hommes, mais pour les blesser ; rompez le commerce des opinions, en créant des opinions dangereuses ou criminelles ; fixez une espèce de *maximum* à la pensée ; peuplez ensuite les familles de délateurs ; qu'un père en rencontre un dans son fils, un fils dans son père ; combinez votre ordre social de telle manière qu'un citoyen soit plus en sûreté à côté d'un loup dans les forêts, qu'à côté de son semblable dans les villes ; vous aurez établi ainsi, peu à peu, votre règne pas la terreur : il ne sera pas durable ; mais, enfin, vous vouliez *régner*, et vous aurez *régné*.

J'ai entendu plus de mille fois des patriotes, gémissant de la tyrannie de Robespierre, faire cette réflexion :

« Quoi ! nos soldats ont conquis la Belgique ; ils mettent » en déroute toute l'Europe armée contre eux ; ils en ont » chassé les cohortes au delà du Rhin, et une cinquantaine » de brigands, dans l'intérieur, terrifient des millions » d'hommes ! Quelle différence entre un Français et un » Français ! »

Ce rapprochement était vicieux ; on eût pu y répondre ainsi :

« Vingt brigands se sont attroupés au coin d'un bois pour » dévaliser les voyageurs : quatre cents de ces derniers pas- » sent tour à tour par compagnie de trois ou de six, ils sont » tous dévalisés l'un après l'autre ; ils étaient pourtant quatre » cents contre vingt. »

Législateurs, c'est l'indolence, ce vice qui perdit Athènes, qui a fait tomber nos destinées dans les mains de ces hommes

coupables qui voulaient voir *transpirer le corps politique* (1) jusqu'à ce qu'il fût devenu un squelette, et qui se sont, en conséquence, permis sur lui des essais que n'eût point osé risquer, sur le corps de son semblable, le charlatan le plus éhonté; ces hommes qui n'avaient enchaîné *la liberté de la presse*, la seule propre à corriger les vices du gouvernement représentatif, que parce qu'ils savaient que cette liberté donnerait l'éveil sur les crimes des gouvernans, et qu'ils étaient trop décidés à en commettre; ces hommes qui, au sortir de leurs criminelles orgies, ivres de vin et de sang, venaient souvent, à l'aide d'un sophisme ou d'un jeu de mots, surprendre à l'humanité trompée des législateurs ces décrets nationicides par qui, comme de l'étincelle électrique, des milliers d'innocens frappés tombaient tous à la fois, à la même heure, d'une extrémité à l'autre de la République; ces hommes enfin, qui, pour nous amener au bonheur de *Sparte*, voulaient anéantir douze ou quinze millions de Français, et espéraient bien, après cette *transpiration révolutionnaire*, nous distribuer à chacun une charrue et quelques landes à défricher, pour nous sauver des dangers du bonheur de *Persépolis*.

La loi a terrassé le tyran et *quelques-uns* de ses complices; et ce n'est point pour troubler la paix de leurs tombeaux, cette paix que l'insatiable ambition ne permet point de goûter aux cœurs que ses feux dévorent; ce n'est point pour remuer leurs cendres fétides que, soumis à vos ordres, je viens vous apporter le tribut de mes veilles et le résultat de mes travaux.

En formant une commission pour la recherche et l'examen des papiers des conspirateurs; en ordonnant le rapport dont cette commission m'a chargé, la Convention nationale n'a voulu que montrer au peuple de qui elle tient ses pou-

(1) Expression de *Collot-d'Herbois*.

voirs, combien elle a été fidèle à en faire usage pour frapper les usurpateurs sacriléges de sa souveraineté, lors même qu'elle n'avait pu soulever (1) que le coin du voile qui couvrait les preuves multipliées de leurs crimes.

Elle a voulu qu'on ne connût tous les degrés qu'avait franchis Robespierre pour s'élever à la tyrannie, que pour en fermer le passage à tout autre ambitieux; qu'on ne découvrît les plans de la conspiration et tous ses fils secrets, si long-temps cachés sous le voile d'une hypocrite duplicité, que pour guérir le Français de sa confiance aveugle, de son irrésistible penchant à l'idolâtrie.

La Convention a voulu que les amis de la liberté et que les peuples à venir puisassent de fortes leçons dans ces tableaux trop fidèles où les conspirateurs se sont peints eux-mêmes; et, sans chercher de nouveaux coupables, elle a voulu encore s'assurer si les traîtres n'ont point laissé des confidens de leurs secrets, des héritiers de leur hypocrisie et de leurs sombres fureurs. Le but, en un mot, de la Convention, est uniquement que la vie de Robespierre, écrite, pour ainsi dire, de sa propre main, puisqu'elle est le résultat de ses propres papiers et de ceux de ses agens ou de ses complices, apprenne à l'univers, étonné de la grandeur de ses succès bien plus que de la rapidité de sa chute, si ce monstre fut d'une autre espèce que les autres tyrans, et si après lui il a laissé de sa race.

C'est à cet unique but que doit tendre ce rapport : l'amour de mon pays, de sa liberté, de son bonheur, m'a soutenu dans mon travail, et la vérité a si fidèlement conduit

---

(1) « Le soupçon, quand il s'agit du salut de l'état, devient légitime. » Dans les beaux jours de la république de Rome, *Catilina* fut soupçonné, » dénoncé même au sénat *avant que l'on eût des preuves parfaites de sa* » *conspiration*. » Ainsi s'exprimaient les citoyens *F. Granet*, *H. Pellicot* et *Archier*, administrateurs des Bouches-du-Rhône, dans une lettre écrite à Robespierre, le 2 juillet 1791.

ma plume, que si l'histoire, dans quelques siècles, désire retracer cette époque de notre révolution, je veux qu'elle n'ait qu'à signer ce discours.

Tous les philosophes de l'antiquité ont regardé un tyran comme une sorte de monstre à part; ils le placent *hors de la loi de nature*: ils nient que les tyrans fassent partie de la république; car tout citoyen est soumis à l'obéissance dans le temps même qu'il semble n'être établi que pour commander, puisqu'il ne commande en effet qu'en vertu des lois auxquelles il obéit lui-même. Dans l'action du commandement, il est magistrat; il est citoyen dans celle de l'obéissance; et il n'est ni l'un ni l'autre s'il ne veut que commander, puisqu'il ne commande qu'autant qu'il est citoyen, et qu'il cesse d'être citoyen dès qu'il refuse d'obéir. Il n'est donc plus dans la république qu'un ennemi public, contre qui tout citoyen est soldat, et qu'il a le droit de tuer sans le concours et sans l'aveu de la loi, puisque cette loi n'étant la sauvegarde que de ceux qui s'y soumettent, il s'est, en la bravant, rendu indigne d'être protégé par elle. Le tyran, en s'armant contre tout le monde, arme tout le monde contre lui, et le fer dont la justice n'ose pas menacer sa tête, peut, sur la place publique, être plongé dans son cœur par une main généreuse.

Ce sont de telles vérités qu'il fallait, depuis un an, faire retentir à cette tribune: elles eussent tombé terribles et menaçantes dans l'âme timide de Robespierre. Le tyran qui tremble est au-dessous d'un esclave; la peur nous eût sauvés des effets de la tyrannie. Loin de cela, il semble qu'on ait pris à tâche d'élever un trône à celui qui ne voulait que briller à la tribune. Des aggrégations coupables lui firent respirer, de toutes les parties de la France, l'encens criminel qu'elles brûlaient en son honneur; c'est à qui enivrerait l'idole, trop faible pour résister aux vapeurs empoisonnées:

on se disputait, dans les *sociétés dites populaires*, l'honneur, ou l'affront, pour mieux dire, de s'agenouiller devant ce nouveau *Dagon*; et des milliers de fanatiques irréligieux ne semblèrent avoir chassé de leurs temples les dieux qu'ils adoraient depuis tant de siècles, que pour se prosterner devant leur nouveau dieu *Maximilien*. Il faut parcourir ses papiers pour s'en convaincre. Ici, c'est une société qui n'ose point vous offrir le tribut de ses idées, sans le soumettre à votre tyran (1).

Là, c'en est une autre qui a pris pour *mot d'ordre* le nom de ROBESPIERRE (2), comme Joseph *Lebon*, le mot PILLAGE (3).

Là encore, ce sont les membres d'une autre société qui bénissent l'Éternel de ce qu'il a pris sous sa sauvegarde *des jours précieux* (4).

Ailleurs, ce sont des sociétés populaires de sections qui envoient savoir des nouvelles de Robespierre, malade; des nouvelles même de *Couthon* (5).

Ailleurs, c'est une société-mère qui le conjure de joindre à ses efforts *le tribut de ses rares talens*, pour consolider le grand œuvre de la régénération française (6).

Partout, même prostitution d'encens, de vœux et d'hommages; partout on verserait son sang pour sauver ses jours (7). Qu'importe la Convention, qu'importe la République? *vive Robespierre!* voilà le vœu général des sociétés populaires.

Du sein de ces hommages collectifs, s'élève encore le nuage formé par la vapeur de l'encens des *particuliers*.

---

(1) Voir Besson. (N°. I.)

(2) Voir Société populaire de Caen. (N°. II.)

(3) Voir Administration du département du Pas-de-Calais. (N°. III.)

(4) Voir Robespierre. (N°. IV.)

(5) Voir Sociétés populaires. (N°. V.)

(6) *Idem*. (N°. VI)

(7) Voir Robespierre. (N°. VII.)

Ici, *c'est l'incorruptible Robespierre qui couvre le berceau de la République de l'égide de son éloquence* (1). Là, le *vertueux Robespierre* est surnommé *le ferme appui et la colonne inébranlable de la République* (2).

Ailleurs, *on n'a fait connaissance qu'avec ses talens, on veut la faire avec ses vertus* (3).

Ailleurs encore, on s'extasie sur ses écrits qui lui ont fait l'inappréciable réputation d'un vrai citoyen français, qui réunit en lui *et l'énergie d'un ancien Spartiate et d'un Romain des premiers temps de la république, et l'éloquence d'un Athénien* (4); enfin (ce que vous ne croirez pas, citoyens), *d'homme éminemment sensible, humain et bienfaisant.*

Vient après un original, qualifié par lui-même *jeune homme de 87 ans*, qui regarde Robespierre *comme le Messie annoncé par l'Être éternel pour réformer toutes choses* (5).

Puis un autre, digne d'être accolé à ce dernier, appelle Robespierre *son apôtre*; il se réjouit *d'avoir par le physique une ressemblance avec le bienfaiteur de la patrie* (6). Il imiterait volontiers ce courtisan qui s'était fait crever un œil parce que son empereur était borgne.

Puis deux autres qui baptisent leurs deux enfants du nom sacré de l'*incorruptible Robespierre* (7).

Un maire de *Vermanton* veut ensuite que Robespierre soit regardé dans les siècles des siècles, comme *la pierre angulaire* de l'édifice constitutionnel (8).

---

(1) Voir Brincourt. (N. VIII.)
(2) Voir Dupont. (N°. IX.)
(3) Voir Robespierre. (N°. X.)
(4) *Idem*. (N°. XI.)
(5) *Idem*. (N°. XII.)
(6) *Idem*. (N°. XIII)
(7) *Idem*. (N°. XIV.)
(8) Voir Dathé. (N°. XV.)

Un auteur de journal (1), en écrivant à Robespierre (qu'il appelle *son cher*) *qu'il voudrait le voir pour lui apprendre ce que peut-être il ne sait pas*, nous apprend à nous, que *les plus beaux ouvrages de son cher Robespierre, dont il propage les lumières avec plaisir, sont en entier dans ses journaux, et que son nom est répété mille fois dans ses treize volumes révolutionnaires* (2). Était-ce pour consacrer l'immortalité du héros ou celle du panégyriste !

Un agent national nous apprend, à son tour, que c'est l'*Être suprême dont Robespierre a prouvé l'existence, qui* (par reconnaissance sans doute) *veille sur ses jours, et que la République est sauvée* (3).

Un fanatique d'Amiens veut voir à toute force le grand homme ; *il veut rassasier ses yeux et son cœur de ses traits, et, l'âme électrisée par toutes ses vertus républicaines, rapporter chez lui de ce feu dont le grand homme embrâse tous les bons républicains : ses écrits le respirent, il s'en nourrit ;* mais ce n'est pas assez pour lui, *il veut le contempler en face* (4).

Un président et un secrétaire d'un comité de surveillance adressent des plaintes contre un représentant du peuple à Robespierre, signalé par eux *le génie incorruptible qui voit tout, prévoit tout, déjoue tout ; qu'on ne peut tromper ni séduire.* Si la justice ne leur est pas rendue, ils voleront (disent-ils) à la Convention, où Robespierre les *écoutera* et *jugera* (5).

Un autre président de société populaire (6), dans un discours dont l'impression et l'envoi furent votés sans doute

---

(1) Voir Robespierre. (Nos. XV et XVI.)

(2) *Idem*. (No. XVII.)

(3) *Idem*. (No. XVIII.)

(4) *Idem*. (No. XIX.)

(5) Voir Peys. (No. XX.)

(6) Voir Société populaire de Strasbourg. (No. XXI.)

unanimement, se livre, en parlant des assassinats de *Collot* et de *Robespierre*, à ce beau mouvement d'éloquence :

« Qui l'a sauvé? qui a sauvé encore Robespierre? *le fais-*
» *ceau de toutes les vertus* qu'ils adorent et qu'ils propagent
» avec courage, l'Être suprême. D'un autre côté, il (l'Être
» suprême) protège visiblement la République, et il a voulu
» dans cette occasion *lui épargner d'éternels regrets.* »

Une commune, enfin, a chanté pour Robespierre un *Te Deum* terminé par les cris de *vive Robespierre*, vive la République (1).

Puis vous lisez ces flagorneries niaises dans une lettre du conspirateur *Saint-Just* à Robespierre, long-temps avant qu'ils fussent réunis à la Convention (2) :

« Vous qui soutenez la patrie chancelante contre le torrent
» du despotisme et de l'intrigue; vous que je ne connais
» que *comme Dieu*, par des merveilles.....; je ne vous con-
» nais pas, mais vous êtes un *grand homme.* »

Ah! c'est ici qu'on le peut dire : si la peste avait des emplois et des trésors à distribuer, elle aurait aussi ses courtisans comme Robespierre.

Tant d'encens brûlé ne rassasiait pas encore l'avide ambition du tyran; il lui fallait une couronne, et l'on a vu un flatteur assez lâche pour la lui offrir : « *Béni soit Robes-*
» *pierre!* (lui criait ce misérable), béni soit le digne imita-
» teur de *Brutus!* la *couronne*, le triomphe vous sont dus, ils
» vous seront déférés; en attendant, que l'encens civique fume
» devant l'*autel que nous vous élèverons* et que la postérité
» révèrera tant que les hommes connaîtront *le prix de la*
» *liberté* (3). »

Quel délire! quel amalgame d'idées hétérogènes! *Une cou-*

---

(1) Voir Labé. (N°. XXII.)
(2) Voir Saint-Just. (N°. XXIII.)
(3) Voir Robespierre. (N°. XXIV.)

ronne à côté de l'*encens civique! une couronne* consacrée par des hommes qui connaîtront *le prix de la liberté!*

Ne serait-on pas tenté, après avoir parcouru cette correspondance d'esclaves, de croire au système de la reproduction des mêmes êtres, à certaines périodes de siècles tant célébrées par l'imagination des anciens? Et quelle différence entre tous ces plats valets de la tyrannie, ces fondateurs d'*autels*, ces distributeurs de *couronnes*, et ce vil *Anicius* qui proposait chez les Romains d'ériger un temple *au dieu Néron*?

Arrêtons-nous, citoyens, c'est trop fatiguer nos regards de ces coupables adulations, fruits de la bassesse et du crime. Envisageons de nouveau celui qui en fut l'objet.

Robespierre a-t il élevé tout seul ce colosse de puissance? Cette conjuration de plus d'une année, est-elle l'ouvrage du seul génie de Robespierre? Non, citoyens, la fortune de Robespierre ne fut qu'une fortune d'emprunt; il fut d'abord, le dirai-je, *l'homme de paille*, le fermier judiciaire de la conspiration; mais après, il voulut évincer ceux qui l'avaient mis en jouissance, et cultiver pour son propre compte. C'est là ce qui amena le procès du 9 *thermidor*.

Trois traits bien distincts ressortent des papiers de la conspiration :

Crimes de Robespierre;
Crimes des meneurs des comités du gouvernement;
Crimes des agens des comités et des agens de Robespierre.

Robespierre établit la tyrannie pour lui-même; il veut l'exercer sous un titre qu'il se choisira.

Les meneurs des comités favorisent la tyrannie de Robespierre, parce qu'elle fonde la leur; ce n'est pas pour l'élever isolément, ni au même titre que Robespierre; c'est pour réaliser leur chimère, qui était le *nivellement*, la *sansculottisation* générale, par l'extinction des richesses et la ruine du commerce.

Je ne dresse ici l'acte d'accusation de personne, je dois un compte et je le rends.

Ainsi : crimes des gouvernans;

Infortune et misère des gouvernés.

Preuves de la double conspiration :

Elles résultent tant des propres écrits des conspirateurs que de ceux de leurs agens.

Moyens de succès communs, directs ou éloignés.

Moyens de succès directs : l'ordre donné, et exécuté en partie, d'exterminer les artistes, les riches, les hommes éclairés, tout ce qui portait le titre de négociant. On appelait leurs propriétés, *propriétés du peuple* (1); on disait que le *négociantisme* (mot créé pour créer un crime) était pire que le *royalisme*, etc.

Moyens éloignés : tous moyens de désorganisation; *maximum*, réquisitions, plaintes d'accaparemens; promenades d'armées révolutionnaires et de guillotines; gouffre asphaltite de la Vendée, rouvert dès qu'il menaçait de se refermer; organisation d'indiscipline dans les armées, prouvée entr'autres par une lettre de l'ex-ministre *Bouchotte* à Robespierre, dans laquelle il avoue, comme chargé par les comités de l'envoi des journaux, avoir fait passer dans les armées la feuille du *Père Duchêne*, le *Journal des hommes libres*, le *Journal universel*, etc. *Le but de cet envoi*, dit-il, *était d'empêcher les soldats de s'engouer des généraux* (2).

C'est-à-dire, pour parler sans parabole, que le but était de les relever du serment d'obéissance.

La lettre de *Bouchotte* est soutenue, en effet, par l'arrêté du comité de salut public, relatif à ces journaux, dont l'envoi est confié au commissaire des administrations civiles, de

(1) Voir Fouché. (N°. XXV.)

(2) Voir Bouchotte. (N°. XXVI.)

police et des tribunaux ; *les dépenses prises sur les fonds de la commission ; le papier fourni par celle du commerce, et le paiement fait d'avance*, en partie, le primidi de chaque décade, par *la trésorerie nationale* (1).

Le plan et les moyens de la double conspiration sont les mêmes ; le but était différent :

Forme de décemvirat à établir d'un côté ;

Forme de royalisme de l'autre.

L'intelligence n'a cessé entre les deux partis, pour l'exécution des moyens, qu'au moment où ils se sont vus dupes l'un de l'autre, à l'approche du but.

Plan des décemvirs :

Se créer une puissance collective, et, pour colorer aux yeux du peuple cet envahissement de sa souveraineté, feindre de s'en emparer pour lui ; caresser le sans-culotte, et, pour proscrire la richesse qui est un obstacle au *nivellement*, proclamer que le riche est l'ennemi-né du sans-culotte ; promener sur toutes les têtes le niveau d'une égalité de pauvreté ; le commerce dans l'intérieur devant nécessiter à l'extérieur des relations qui seraient fatales à ce plan nouveau de gouvernement, anéantir le commerce.

Mais vingt-cinq millions d'hommes à nourrir sur ce continent, sans la ressource des échanges ! impossible. Que faire donc ? ce qu'on proposait de faire des livres :

« S'il n'y avait pas sur la terre des époques répétées de » grands incendies, elle ne serait bientôt plus (disait-on) » qu'un monde de papier (2). » Empêcher que la France ne devienne un monde d'hommes ; ouvrir, en conséquence, pour la sauver de ce danger, si ce n'est les cataractes du ciel, au moins celles de la terre, ou faire pleuvoir un déluge

(1) Voir Comité de salut public. (N°. XXVII.)

(2) Expression de *Barrère*, citée par *Vilate*

de feux sur ceux qui auraient échappé à l'inondation des *soupapes*.

Tel fut le système de ruine universelle imaginé pour couvrir la France des ossemens d'une moitié, peut-être, de ses habitans.

Je n'ai rien dit là que de trop réel, citoyens, et la lecture que je vous ferai bientôt de quelques pièces importantes vous en offrira la preuve.

Il est des crimes qui sont communs aux membres des comités et communs à Robespierre; crimes dont nous renvoyons les détails à l'article de leurs agens.

Telle est, d'un côté, l'organisation de l'espionnage exercé sur les citoyens, surtout sur les députés. Les preuves sont dans les rapports des nombreux agens de surveillance qui poursuivaient les représentans du peuple jusque dans les lieux les plus secrets. Leurs habitudes, l'heure de leur travail, de leur repas, leur marche, leurs sociétés, leurs paroles, leur silence, leurs gestes, tout est observé, retenu, *annoté* par la meute *exploratrice*, fidèle à rendre compte de ses courses quotidiennes à ceux qui la lancent (1).

D'un autre côté, l'emploi scrupuleux des mesures désorganisatrices suggérées par la perfidie et la scélératesse des agens; l'accueil fait aux dénonciations contre la vertu, le talent et la probité; et le mépris, au contraire, des conseils sages, des vues utiles à la patrie, et des dénonciations contre les excès, l'oppression et le crime.

L'homme ignorant, l'homme corrompu, élevé aux places; l'homme probe, l'homme instruit ou repoussé comme dangereux, ou comme contre-révolutionnaire conduit au supplice: les notes tracées par Robespierre, approuvées et suivies par ses comités, en sont la double preuve; ces notes où le tyran

(1) Voir femme Labesse, et Marvie, Guérin, etc. (N°. XXVIII.)

inventoriait les hommes (1) (ce sont ses expressions); les *Dumas*, les *Fleuriot*, les *Payan*, les *Cofinhal*, les *Nicolas* y sont désignés sous les titres de *bons patriotes*, *patriotes prononcés*, *chauds patriotes*, *patriotes ayant de la tête et du cœur* (2). Ceux qui sont notés *comme ennemis publics*, sont tous ceux qui précisément, et de concert avec les vrais patriotes d'aujourd'hui, les sincères amis de l'humanité, travaillent au rétablissement de la république, et versent le baume des consolations et de l'espoir sur les plaies de la patrie et dans les cœurs malades et déchirés de leurs frères.

En cent endroits de la correspondance, des avis utiles qu'on eût dû suivre; en cent autres, des conseils de verser le sang, qu'on a trop suivis.

L'espionnage a fait toute la force de Robespierre et des comités, puisqu'il mettait dans leurs mains les secrets des citoyens; en cela, il servit aussi à alimenter leurs fureurs par la connaissance qu'il donnait à Robespierre des projets vrais ou supposés de ceux qui méditaient sa perte, par celle qu'il donnait aux comités du mécontentement général.

C'est à l'aide de cet espionnage, exercé jusque dans les prisons (3), qu'ils ont organisé la terreur; et ils couraient, appuyés sur cette *Gorgone*, vers ce fantôme de nivellement dont nous avons parlé.

La confusion des idées, plus dangereuse sans doute que la confusion des langues, fut introduite. Des représentans, plus dignes de figurer dans l'ancienne *Babel* que dans le sénat français, prêchèrent *la défiance contre les hommes éclairés, et appelèrent ceux qui faisaient profession de*

---

(1) Expression de Robespierre, tirée d'un *agenda*, ou livret sur lequel il jetait ses pensées.

(2) Voir Robespierre. (N°. XXIX.)

(3) Voir Amans. (N°. XXX.)

lumières, *l'espèce la plus dangereuse de la République* (1). En vain les bons citoyens réclamaient; en vain ils écrivaient (2) que « *Néron*, *Tibère*, *Caligula*, *Auguste*, *Antoine*, *Lépide*, n'avaient jamais, dans leurs fureurs, imaginé rien de si horrible que ce qui se passait. » En vain demandaient-ils « si l'on était frappé de vertige, ou si l'on » voulait aller à la contre-révolution par les excès (3). » Inutiles, infructueuses réclamations, auxquelles on ne répondait qu'en redoublant d'excès encore!

Nos tyrans, par une longue habitude de cruauté, s'étaient depuis long-temps formé un *calus* sur le cœur. On les avait vus autrefois, en outrageant la justice et l'humanité, sauver les dehors. Ils voulaient bien n'avoir pas la réalité des vertus, mais ils en affectaient l'apparence; et, il faut le dire, cette dissimulation était au moins un tribut qu'ils leur payaient publiquement : le soin de cacher ses vices prouve encore chez l'homme quelque estime pour ses semblables : mais bientôt, plus de frein qui les arrête; il leur faut du sang, et ils repoussent une sorte de respect humain qui voudrait encore arrêter leurs bras prêts à le verser.

C'est ici l'époque de la construction de ces bastilles sans nombre qui, pendant si long-temps, ont attristé les yeux des vrais amis de la liberté; de ces bastilles, en quoi s'étaient transformées nos plus belles maisons d'éducation (4), et que l'on avait osé placer jusque sous les murs même du *Pan-*

---

(1) Expressions de Robespierre dans son catéchisme. Voir Robespierre. (N°. XLIII.)

(2) Voir Robespierre. (N°. XXXI.)

(3) *Idem*. (N°. XXXII.)

(4) Les ci-devant colléges des Quatre-Nations, du Plessis, de Montaigu. Il est bon d'observer que, même depuis le 9 thermidor, on a continué les travaux commencés dans quelques-unes de ces prisons. Espérait-on rétablir le régime barbare que l'on venait d'abolir en frappant le tyran?

théon. C'est l'époque de ces barbaries de toute espèce, inventées pour tourmenter encore les infortunés amoncelés dans ces horribles demeures; barbaries que l'atrocité de nos tyrans, trop bien secondés par leurs ministres serviles, étendait jusqu'à nos collègues, dont ils feignaient de méconnaître le caractère pour mieux l'avilir (1).

Eh! se bornaient-ils à créer des cachots dans leur toute-puissance? se contentaient-ils d'y plonger leurs victimes et de les y abreuver d'humiliations et de tourmens? Non, citoyens : habiles à raffiner la terreur, ils se faisaient un jeu de présenter sans cesse à leurs captifs l'épée de *Damoclès*, qu'ils n'apercevaient pas suspendue sur leur propre tête. Ils aimaient à leur faire éprouver les préludes des supplices, à leur faire entendre le bruit du char de la mort, que ces malheureux appelaient *la bière des vivans;* à leur montrer la guillotine, comme l'unique porte de leur prison; et, comme terme de leur captivité, la mort, dont ils se plaisaient à leur faire souffrir la longue agonie.

Enfin, ils exécutaient ce qu'ils leur faisaient craindre; ils la leur donnaient, la mort, et par elle ils jetaient l'épouvante dans toute la République.

Il vous en souvient, citoyens, et long-temps votre mémoire gardera ce douloureux souvenir; il vous souvient de ces jours d'horreur, où non-seulement la haine et la vengeance désignaient les victimes, mais où se réalisait, sous nos yeux, ce que nous avions peine à croire des tyrans de

(1) Les administrateurs de police de la commune conspiratrice ont transféré quelques-uns des députés détenus, d'une prison à l'autre, en plein jour, dans des chariots découverts. On les traitait dans ces prisons avec mépris et férocité. Quelques-uns des geôliers ont été jusqu'à les menacer de coups de nerf de bœuf. J'en appelle, sur ces faits, à leur propre témoignage. Voir encore, pour connaître le mépris que l'agent Payan affectait à leur égard, Teurlot et Bignant, Faro et Lelièvre, Vaubertrand (n°. XXXIII, *a*, *b*, *c*, *d*, *e*.)

l'ancienne Rome, quoique attesté par *Suétone* (1); où périssaient des milliers de citoyens, d'après des listes émarginées en caractères hiéroglyphiques, par le chef des tyrans, ou signées par ses complices, et confiées à ses trop fidèles bourreaux dont ils avaient composé leur tribunal révolutionnaire, et au milieu desquels *ils marcheraient volontiers*, comme le disait Saint-Just, *les pieds dans le sang et dans les larmes* (2). Vous les avez vues, ces charrettes encombrées d'hommes, de femmes, de tout âge, qui, sans s'être jamais connus, même de nom, étaient condamnés et périssaient ensemble. Vous avez vu conduire au même échafaud, le même jour, et la vieillesse privée des sens qui lui eussent été nécessaires pour être coupable, et la jeunesse incapable encore de l'être. Hommes sensibles, on vous traitait d'*appitoyeurs*, quand les derniers cris de tant de mourans, quand les dernières plaintes de l'innocence égorgée avec le crime, appelaient vos soupirs! Non, les tyrans ne vous permettaient pas même de rougir pour eux : la moindre émotion que vous eût causée ce carnage journalier, eût été le signal de votre proscription; votre sensibilité eût été transformée en *modérantisme*, et votre perte eût été jurée : oui, elle eût été jurée; l'homme sensible est un monstre aux yeux de l'homme barbare : sa présence est un reproche vivant : son existence lui devient inutile, puisqu'il n'en peut faire un complice; sous le régime du sang, il doit donc être frappé de la mort (3).

---

(1) *Decimo quoque die numerum puniendorum ex custodiâ subscribens, rationem se purgare dicebat.* (Suétone, vie de CALIGULA.)

« De dix en dix jours, il signait les sentences de mort contre tous ceux » qui étaient détenus dans les prisons : c'est ce qu'il appelait *purger son livre* » *de compte.* »

(2) Expression de *Saint-Just* écrite de sa main, dans une note sur papier volant trouvée chez lui.

(3) Quand les tyrans ne frappaient point de mort, ils avaient recours à *la déportation*. Ils la faisaient prononcer par les commissions populaires

Mais, comme si la faux de la guillotine eût été trop lente à moissonner des existences regardées par les *niveleurs* comme une *superfluité* sur le sol de la République, il semble qu'ils aient voulu mettre en réquisition tous les fléaux; et ils ont organisé la famine comme un des fruits de la terreur.

Dans un moment pressant de disette, des négocians américains (1) proposent au comité de salut public cent mille barils de farine contenant dix-huit millions de livres.

Les conditions sont simples :

« Ils se chargent de l'achat;
» Ils fréteront des navires neutres,
» Ils ne demandent *aucune somme d'avance.* »

Citoyens, le croiriez-vous? ces propositions furent rejetées (2)!

C'était peu de détruire et les arts, et l'industrie, et le commerce, pour rendre au néant ce qu'on appelait *un superflu de population;* il fallait colorer, aux yeux du peuple, les exécutions sanguinaires. L'innocence qu'on assassinait lui fut donc présentée comme l'unique cause de ses maux; et

---

qu'ils avaient organisées, composées d'hommes affidés. Ils en *approuvaient* les jugemens, qu'ils signaient ensuite, *ne varietur*, et auxquels ils apposaient le sceau des comités de gouvernement. Voir Commission populaire du Muséum (N°. XXXIV, *a.*); Vadier (N°. XXXIV, *a* et *b.*)

(1) Voir Grégoire, Levingston et Flachat. (N°. XXXV, *a* et *b.*)

(2) Le fait suivant, dont j'ai été témoin, est une nouvelle preuve à ajouter à celle citée dans ce rapport. Le citoyen *Saint-James*, fils de l'ancien trésorier de la marine, se présenta un matin chez moi, accompagné d'un négociant américain qui désirait, disait-il, fournir des grains à la République. J'en parlai à quelques membres du comité de salut public, et le jour même j'y introduisis le négociant, qui fit des offres à peu près semblables à celles de *Grégoire* et *Levingston;* on lui dit de repasser pour savoir la décision du comité. Il s'y présenta quelques jours après, et fut payé de cette réponse évasive : « Le comité ne peut accepter vos offres; il » est décidé à ne traiter qu'avec le gouvernement des *États-Unis.* »

l'aiguillon du besoin qu'on avait créé à plaisir, vint justifier le prétexte.

Dans les accès de cette fièvre morbifique, se déclara l'éruption soudaine des *taxateurs révolutionnaires*, patentés par nos *inamovibles* pour ruiner les fermiers (1) et affamer la République; de ces vampires qui, courant *dans les marchés, achetaient à vil prix les denrées pour les revendre ensuite à ceux qui les voulaient payer au-dessus du maximum* (2); de toutes ces commissions enfin, éparpillées sur le sol français, comme autant (si je puis le dire) de cavernes à la *Gil-blas*, pour dépouiller et mettre à nu ses habitans, et qui intimaient *à une* malheureuse *veuve* l'ordre atroce de *verser, dans trois heures, une somme de* 3,000 *livres, sous peine d'être traitée révolutionnairement* (3).

Cette époque de la confusion des idées fut, comme vous le voyez, celle de la confusion des sentimens. Voilà l'un des plus grands crimes des tyrans, c'est *d'avoir corrompu la morale publique*. Eh! dans quel temps, en effet, la liberté d'un peuple est-elle plus exposée, qu'à l'époque où, pour parvenir aux emplois et aux honneurs, il faut, si l'on n'est pas corrompu, avoir soin de le paraître; où l'on accorde à l'audace sans talens des primes que n'obtient pas le mérite timide; où il est honteux, en quelque sorte, et presque toujours dangereux d'avoir des vertus; dans un temps où la pudeur du langage, comme celle de l'âme, est impunément violée; où l'on fait parade d'une nudité dégoûtante d'expressions; où un conspirateur appelé *le régénérateur de l'Alsace* (4), parce qu'il la plonge dans un bain de sang, est (dit-on) un *maître-bougre, dont les arrêtés seront un des plus beaux monumens histo-*

(1) Voir Ronsin. (N°. XXXVI.)
(2) Voir Thonion. (N°. XXXVII.)
(3) Voir Lemoissant. (N°. XXXVIII.)
(4) Voir Gatteau. (N°. XXXIX.)

riques de la révolution (1) ; où les biens des guillotinés ne s'appellent plus *biens nationaux*, mais PLANCHE AUX ASSIGNATS, comme l'exécuteur des jugemens criminels est devenu le grand MONNAYEUR de la République (2) ; dans un temps enfin, où il est des artistes assez dégradés pour buriner sur l'agate le signe du supplice, trop multiplié dans nos places, et des yeux assez féroces pour se plaire à contempler, à toute heure, la reproduction de ce signe sous l'empreinte du cachet (3) !

Tel est le sommaire des crimes commis en communauté par nos tyrans : l'analyse des pièces vous fera connaître ce qui appartient, *en particulier*, à chacun d'eux.

AVANT de passer à l'examen du plan de la conspiration de ROBESPIERRE, je crois, citoyens, qu'il ne serait pas inutile d'esquisser quelques traits du caractère moral et politique de cet homme, dont la fortune, après un siècle de philosophie, après *Voltaire* et *Rousseau* et tous ces anges précurseurs de la lumière, doit paraître un phénomène, et doit confondre toutes les idées de l'observateur. Mais l'étude du monde nous apprend qu'il en est des hommes comme de certaines opinions. Celui qui marque le plus n'est pas toujours le plus méritant, comme l'idée la plus raisonnable le cède souvent à la plus absurde. Qui s'étonnera encore de la fortune de Robespierre, quand il la rapprochera de celle du *Père Duchêne*, et de tant d'autres qui ne valent pas mieux que ce dernier, et qui ont fait trembler, pendant une année, tout ce qu'il y a d'hommes respectables, d'hommes à talens, d'hommes vertueux dans ce pays ! Le parti des *Manichéens* ne fut puissant

(1) Voir Gatteau. (N°. XL.)

(2) *Idem*. (N°. XLI.)

(3) *Gatteau*, l'auteur des lettres citées N°s. XXXIX, XL et XLI, avait pour cachet *une guillotine*, dont l'empreinte est encore sur la cire qui scellait une de ses lettres. Ce *Gatteau* était employé dans les subsistances militaires.

que parce qu'il était bien ridicule. Une troupe d'ignorans sbires ne fit-elle pas demander pardon au célèbre *Galilée?* et quelle différence entre l'apocalyptique *Jurieu* qui fit périr de faim l'immortel *Bayle*, et l'apocalyptique *Saint-Just* guillotinant le pauvre *Camille?* Heureusement le temps remet à leur place tous les petits hommes; il a flétri les *Jurieu* et les *sbires*, qui nous seraient même inconnus, s'il n'avait pas existé de *Bayle* et de *Galilée*.

C'est de l'égoïsme que *Salluste* fait naître la soif de la domination. Cette soif n'est pas, dans son origine, celle du rang suprême (tout est graduel dans l'homme); elle est quelquefois l'effet d'un mouvement louable, plus souvent celui de l'envie : elle naquit de ce vice chez Robespierre.

Maximilien fut au collége ce qu'il fut depuis à la Convention. Enfant, il voulait maîtriser des enfans; homme, il voulut asservir des hommes. Il ne vit jamais, en aucun temps, ses semblables dans ses rivaux; il n'y vit que des ennemis : son âme étroite ne sentit point les élans d'une émulation généreuse; l'envie la corroda de ses feux empoisonnés. Un homme grand eût chéri, eût estimé le rival qui l'effaçait; pour l'atteindre, il eût doublé le pas dans la carrière, et se serait consolé par l'admiration, de l'insuffisance de ses efforts : aux yeux de Maximilien, le plus impardonnable des crimes, était d'être au-dessus de lui. Son âme ne s'enflammait point devant le génie, elle s'indignait de son existence : aussi Maximilien n'a-t-il laissé vivre ses rivaux que tant qu'il n'eut point la puissance de les tuer. Il eût composé avec tous ceux qui n'auraient manqué que de patriotisme, jamais avec ceux qui eussent manqué de respect à son talent. Le choix qu'il fit de *Lavalette* et de tant d'autres contre-révolutionnaires, en est la preuve. Que lui faisait qu'on ignorât les premiers devoirs du citoyen, pourvu qu'on sût par cœur ses oraisons et ses rapports! Que lui faisait, pourvu que l'on se montrât son admirateur, qu'on fût l'ennemi de la patrie! Il eût même pardonné qu'on le haït, à qui eût encensé ses talens; car l'expé-

rience nous apprend qu'on pardonne la haine, et qu'on ne pardonne pas le mépris. Le grand-prêtre *Anitus* ne se fût point vengé de l'inimitié de *Socrate* : il sut que *Socrate* le méprisait, il lui fit boire la ciguë.

Je ne dirai pas que ce fut l'amour de la gloire qui enflamma Robespierre; car cette gloire ne fait sentir son aiguillon qu'aux grandes âmes. C'était une anxiété, un désir vague, inquiet, mais avide de domination et de renommée, qui le dévorait. S'il a désiré le rang suprême, ce ne fut pas précisément pour l'exercer; il se serait contenté, je crois, du titre de premier orateur, s'il n'avait pas eu sur la fin de sa vie besoin de la puissance d'un roi, pour échapper au châtiment des crimes qu'il avait commis pour usurper le premier titre. Comparable à *Sylla* par ses cruautés, bien au-dessous de *Sylla* par son génie, il crut se perdre en suivant la route qui avait sauvé ce modèle des proscripteurs, et voulut faire au salut de ses jours le sacrifice de sa gloire. Il fût trompé doublement; car il immola sa gloire, sans sauver ses jours. Ce fut donc par peur qu'il eut une intempérance d'ambition qui finit par l'étouffer.

Si Robespierre fût né avec du génie, peut-être vivrait-il encore. Content d'avoir cru faire renaître chez les Français l'éloquence athénienne, d'être devenu le rival de *Démosthène* et d'*Eschine*, peut-être ne fût-il pas devenu celui de *Marius* et de *Sylla*. Il se fit tyran par impuissance d'être autre chose. N'ayant pu disputer de talens avec les premiers hommes de l'Assemblée constituante, et voulant à toute force être remarqué, il se distingua d'eux par la singularité, ressource ordinaire des charlatans de tous les siècles. Il affecta le stoïcisme, et se fit républicain sous la monarchie, comme il devint depuis monarchiste sous le gouvernement républicain. Sans doute il fit quelques dupes (car qui n'en fait pas!); *Diogène* aussi fit des dupes, et certes Robespierre ne valait pas le *cynique* de *Sinope*, qui fit envier sa misère au conquérant de l'Asie.

Quoique nous ayons cité *Sylla* à côté de Robespierre, cet enfant de la terreur plus que celui de la fortune, nous sommes loin de les placer tous deux sur la même ligne. Robespierre n'eut ni les qualités, ni la politique, ni la générosité de *Sylla*; car celui-ci, à qui tout était permis par le droit de la guerre, chercha moins à assurer sa puissance par la mort de ses ennemis, qu'à leur faire oublier ses crimes en les comblant de bienfaits. Robespierre aurait évoqué des tombeaux les ombres de ses ennemis pour les guillotiner encore.

Il ne fut ni *Cromwel*, ni *César*, ni *Catilina* : car tout son corps frémissait à la vue d'une arme nue; il crut pouvoir cependant lutter, comme eux, contre un grand peuple, et qui plus est, en triompher : voulant imiter trois grands hommes, il n'imita réellement que ce ridicule insecte qui, voyant un oiseau emporter, dans son vol, des toiles d'araignée, crut pouvoir faire comme lui, et se laissa prendre dans les réseaux.

Quelques hommes superficiels, ou peureux, ont pris l'insolence de Robespierre pour du courage; ils n'ont pas voulu voir, au contraire, qu'il n'était que lâche, puisqu'il était insolent.

Ceux qui lui ont refusé le génie, lui ont accordé la facilité du talent : il n'avait ni l'un, ni l'autre. Il suffit de parcourir ses écrits chargés de doubles et triples ratures, pour se convaincre à quel point ses conceptions étaient pénibles, laborieuses et tardives, quoique son exécution fût lâche et diffuse.

Il se disait philosophe, Robespierre. Hélas! il l'était sans doute comme ce *Constantin* qui se le disait aussi. Robespierre se fût teint comme lui, sans scrupule, du sang de ses proches, puisqu'il avait déjà menacé de sa fureur une de ses sœurs, qui n'avait pas (disait Robespierre jeune) une *goutte de sang qui ressemblât au sang de ses frères*, et *contre laquelle*, à l'entendre, il fallait prendre un parti dé-

cidé (1) ; et peut-être, après tant de forfaits, le patron de l'Éternel aurait-il fini, comme *Constantin*, par affirmer au peuple que Dieu lui avait envoyé le *labarum* dans les nuées. Il était philosophe encore à la manière de ce *Louis*, dit *le Juste*; car il avait teint, comme lui, ses mains du sang de plusieurs *Marillac* et de plusieurs *de Thou*.

Sans tomber dans la fureur des parallèles, je ne sais qu'un certain *Domitius*, dont parle *Salluste*, qui offre quelques traits de ressemblance avec Robespierre, qui, comme chef de parti, ne ressemble bien qu'à lui-même. Les voici en trois mots :

« *Domitius* (dit *Salluste*) n'a pas un seul de ses membres qui n'ait pris part à quelque crime ou à quelqu'action » honteuse. Sa langue est consacrée au mensonge, ses mains » à l'assassinat, ses pieds à la fuite. »

Ce que possédait éminemment Robespierre, c'est une imperturbabilité d'envie et de haine, et une trop constante activité. Cette dernière vertu, qui eût pu être un bienfait pour le peuple, si Robespierre avait été pur, fut pour le peuple un malheur de plus dans Robespierre tyran. La paresse engourdit, corrompt et tue un peuple libre; elle endort, dans son esclavage, le peuple qui ne l'est pas, et l'empêche de se réveiller pour briser ses fers : mais combien un peuple esclave doit bénir cette paresse dans la personne de son tyran ! combien, chaque jour, elle sauve de victimes ! Cette paresse a peut-être, depuis le commencement du monde, sauvé les dix-neuf vingtièmes du genre humain : le sommeil de *Néron* était un bienfait pour Rome. Eh ! qu'était pour les Français le sommeil de Robespierre ? O peuples qui baissez devant la tyrannie un cou docile, ne formez point

(1) Voir Robespierre jeune (N°. XLII, *a*); Robespierre (la sœur de) (N°. XLII, *b*.)

de vœux pour que le remords la réveille! priez les dieux, au contraire, que vos tyrans dorment toujours.

C'est un des préceptes de *Machiavel*, bien recommandé aux tyrans de tous les siècles, « de ne souffrir auprès d'eux » aucun homme vertueux, aucune personne éclairée. » *Néron*, qui n'avait pu lire *Machiavel*, mais qui tenait cette leçon de sa propre férocité, redoutait plus le seul *Thraséas* que tous les sénateurs ensemble. Robespierre se montra aussi ombrageux que *Néron* devant le mérite; il le craignait comme un ennemi, et le haïssait comme un rival : aussi le poursuivait-il à ces deux titres. Les pages sanglantes de son infernal catéchisme (1) sont remplies de ses proscriptions portées contre la vertu, la richesse et le génie. Les écrivains, surtout, comme institués délateurs de la tyrannie, sont ceux sur lesquels il se déchaîne avec plus d'acharnement.

« Quels sont nos ennemis (dit-il)? les riches et les écri- » vains mercenaires.

» Comment ferez-vous taire les écrivains? comment les » attacherez-vous à la cause du peuple? *Ils sont à ceux qui* » *les payent*. Or, les seuls hommes capables de les payer » sont les riches, *ennemis naturels de la justice et de l'é-* » *galité*.

» Que conclure de cela (continue-t-il)? qu'il faut pro- » scrire les écrivains comme les plus dangereux ennemis de » la patrie. »

Robespierre, comme vous le voyez, citoyens, n'admet que la vertu qui rapporte.

Orgueilleux et vindicatif, jamais il ne pardonna rien de tout ce qui pouvait tenir à l'amour-propre. Tous les auteurs qui avaient eu le courage de le signaler, ceux même qui avaient été accusés ou soupçonnés d'avoir pensé à lui, devinrent les objets de ses vengeances.

---

(1) Voir Robespierre. (N°. XLIII.)

C'est pour les atteindre plus sûrement qu'il fit porter une peine de mort contre tous les auteurs d'*écrits insidieux*, bien sûr d'envelopper par ce mot, dans une proscription générale, tous les hommes à talens, toutes les réputations dont l'éclat blessait les yeux de cet oiseau de ténèbres. L'ex-consul *Cicéron* venait de publier un écrit qui déplut au dictateur *César*. Que fit *César?* il réfuta l'ouvrage, qui ne reçut pas moins, malgré la réfutation, l'hommage et la sanction des siècles : mais la postérité sait au moins quelque gré au tout-puissant *César* de n'avoir point persécuté le panégyriste de *Caton*. Il faut convenir que César, quoique le plus ambitieux des hommes, avait dans l'âme une élévation qui l'écartait de la route vulgaire des tyrans. Il fit mieux, sans doute, de composer un mauvais ouvrage que de faire une mauvaise action. Le crime eût demeuré dans la mémoire, et la réfutation fut oubliée. Maximilien, qui n'était point *César*, n'a pas dû voir comme lui; lui et ses collaborateurs ont trouvé plus simple de se débarrasser d'un auteur que de lui répondre, par la raison qu'il est plus facile de tuer un homme que de tuer la vérité.

Qui croirait qu'un des projets de Robespierre fut d'abolir les spectacles ! Il ne pardonnait pas qu'on eût osé le traduire sur la scène, bien différent de *Socrate* qui fut un jour surpris au parterre d'Athènes, applaudissant aux traits qu'*Aristophane* lançait sur lui.

Ne pouvant, à l'exemple des *Beaumont*, des *Grisel* et des *Chaumeix*, excommunier les petits-fils de *Roscius*, il les fit jeter dans les fers. Les noms de quelques-uns furent inscrits sur les listes de *Cofinhal* et de *Fouquier*. N'osant en un seul jour fermer tous les spectacles, il résolut de les prendre par famine. Lui et l'ancien comité interdirent, à cet effet, toutes les pièces qui pouvaient prêter à des allusions; et ces misérables trouvant dans des portraits de scélérats, morts depuis quatre mille ans, des ressemblances avec eux-

mêmes, proscrivaient les chefs-d'œuvre des grands maîtres, qu'un demi-siècle, ou un siècle d'applaudissemens et de succès, avait en vain mis sous sa sauvegarde.

L'ambitieux Maximilien qui, sans force pour arriver, courait à tous les genres de succès, et prétendait diriger vers lui, comme vers le centre de la gloire, tous les yeux étonnés et éblouis, regardait les spectacles comme des moyens de diversion à l'admiration qu'il voulait commander, et les applaudissemens à de beaux vers, comme un vol fait à ses harangues. On avait vu des papes et des cardinaux ressusciter, en Italie, l'art d'*Euripide* et de *Sophocle* : des Français qui se dirent républicains, le proscrivirent; et Robespierre, qui ne pouvait être le rival des poëtes, se fit, en les persécutant, le rival du *P. Quesnel* et de l'*évêque de Fréjus*.

On a fait l'honneur à Robespierre de dire qu'il aimait les arts. S'il avait pu les cultiver seul, il les eût aimés, je crois. Il eût aimé les arts peut-être sans les artistes, comme le sultan qui jouit et qui ne veut pas qu'on jouisse autour de lui. Il se dépitait contre toute espèce de célébrité qui ne lui était pas personnelle.

Les persécuteurs, sous un masque différent, ont été les mêmes dans tous les siècles; et depuis l'infortuné professeur *Ramus*, égorgé par des professeurs envieux de ses talens, jusqu'au représentant du peuple *Camille*, égorgé pour avoir commenté *Tacite*, un mot de ralliement a toujours été le prétexte et l'excuse des persécutions. Les écrivains furent traités par les diacres de *Beaumont*, de déistes et d'athées; de contre-révolutionnaires et de modérés, par les diacres de Robespierre. Rapprochez les époques, et vous verrez que ce sont les mêmes esprits qui ont condamné *Sidney* et *Philippeaux*.

C'est l'Évangile à la main, que la secte des papistes égorgeait les protestans du dix-septième siècle, comme la secte de

Robespierre massacra de nos jours les patriotes, en proclamant les droits de l'homme.

Il en est des dogmes politiques, comme des dogmes religieux. Il n'est qu'un persécuteur qui emploie la force pour faire croire à ses dogmes. Ce qui s'inspire ne peut pénétrer que librement dans une ame ; la conviction se communique comme le sentiment. Un Indien persécutant un Indien qui renie les transfigurations de *Wisnou*, ressemble à *Couthon* guillotinant l'audacieux qui osait douter de l'incorruptibilité de Maximilien. Le *Dominicain* couvert du froc, et l'*Hébertiste*, du bonnet rouge, ont eu toujours la même marche. Le *forcez-les-d'entrer* fut leur devise. Eh ! qu'importe que le levier qui pousse l'humanité repose au ciel ou sur la terre ! qu'importe que les mains coupables qui meuvent ce levier, et qui, au lieu de s'en servir pour lancer les hommes dans les sentiers du bonheur, s'en servent pour les précipiter dans la mort ; qu'importe ; dis-je, que ces mains se cachent derrière un voile religieux, ou derrière un voile politique ! qu'importe que le sang ait été versé par la secte des *niveleurs*, ou par celle des *croisés de Louis IX* ! qu'il ait arrosé les pavés de Londres, ou la verdure des Cévennes ! Tout système, ou religieux ou politique, ne saurait-il être un système humain !

Ceux qui ont voulu donner des lois aux hommes, à l'exception du Chinois *Confucius*, du Nazaréen *Jésus* et de quelques autres, ont tous été persécuteurs. N'est-il contre les torts d'autrui d'autre force que des poignards et des supplices ? La raison n'est-elle plus une puissance, ou faut-il devenir furieux pour être plus raisonnable ? Eh ! d'ailleurs, qu'elle est fragile et accidentelle cette raison ! celle d'un siècle fut-elle celle du siècle passé, ou sera-t-elle celle du suivant ? Les Juifs eurent raison du temps de *Possidonius* et de *Julien* ; sous *Tibère* et sous *Constantin*, ils eurent tort.

Le plan de la conspiration décemvirale et celui de la conspiration de Robespierre se vont tracer insensiblement et comme d'eux-mêmes, par l'analyse des pièces dont vous allez

prendre connaissance. Mais il faut se faire encore un plan de marche et saisir le fil d'Ariane, pour ne point s'égarer, et pour ne pas glisser surtout dans les sentiers teints de sang de ce dédale.

Il est peu de Français, je pense, qui doutent que Robespierre aspirât au pouvoir suprême et le voulût concentrer dans sa personne.

Pour réussir, il fallait,

1°. Enchaîner le peuple;
2°. Détruire la Convention;
3°. Se créer un gouvernement.

1°. Pour enchaîner le peuple, il fallait, en feignant de l'idolâtrer soi-même, s'en rendre l'idole; faire taire, par la terreur ou par les supplices, ceux qui auraient pu l'éclairer sur les dangers que courait sa liberté; il fallait détruire ses moyens d'instruction, l'amener à une confiance exclusive, au besoin, au désir même d'être gouverné par lui.

2°. Pour détruire la Convention, il fallait la dépouiller peu à peu de ses pouvoirs, se mettre ensuite à sa place pour la dissoudre.

3°. Pour se créer un gouvernement, il fallait se donner un soutien, des magistrats et des soldats.

De là, l'origine du gouvernement militaire; de là, *le changement* projeté *des noms des villages et des villes d'Alsace, de leur donner les noms des soldats de l'armée; car* (disait Saint-Just) *on ne peut gouverner sans amis.*

Toutes les parties étaient tellement combinées, qu'il dut avoir certainement l'espoir de réussir.

Moyens pour enchaîner le peuple :

Toujours parler de soi-même en flagornant le peuple, en *sans-culottisant tout*, aux dépens même du bien public; en excluant les hommes instruits et ceux qui possédaient quelques biens, de toutes les places, pour les donner à des

hommes sans talens et sans ressources, mais choisis de manière à ce que le peuple crût que c'était pour lui-même que l'on choisissait, qu'on n'était occupé que de lui.

Moyens pour écarter ceux qui auraient pu éclairer le peuple :

Jeter dans les fers les talens, l'esprit, la vertu, la science et les richesses ; imprimer la terreur à tous, au point que ceux qui n'étaient point incarcérés, n'osassent parler, de peur de l'être : et pour imprimer cette terreur, faire sortir de terre des guillotines, semer partout des tribunaux à la *Fouquier*, à la *Dumas* ; enchaîner la plume des journalistes contraires à ses vues ; payer des deniers publics les journaux par lui commandés ; envoyer des commissaires particuliers ; se former, au moyen des sociétés populaires, dirigées par *une seule* qu'il désignait, des agens, des amis, des moules à place, etc. ; en un mot, organiser contre les villes trop puissantes, pour neutraliser leur influence, un système appelé de *vive force* (1), qui finissait par les détruire ; ruiner le commerce, pour s'en rendre maître ; anéantir les arts, en haine des artistes, pour créer un simulacre d'égalité, afin de distribuer ensuite des secours, ou des places, sans distinction, puisque n'existant plus de mérite transcendant, l'arbitraire même n'eût pu faire que le choix de l'ignorance.

Séduire les âmes faibles et vertueuses par quelques décrets complaisans, tel que celui sur l'Être suprême et l'immortalité de l'âme : enfin, tout étant détruit, et la confiance publique ayant préparé, pour lui-même, une révolution favorable, paraître, tout à coup, comme le rayon vivifiant après l'orage, comme la divinité bienfaisante qui descend pour sauver le monde près de sa perte.

---

(1) Ce système est indiqué dans une lettre de *Couthon*, qui sera citée plus bas.

Moyens employés pour détruire la Convention :

Investir deux comités de tous les pouvoirs qui n'appartenaient qu'à l'assemblée des représentans ; se choisir parmi ces pouvoirs, pour les exercer, ceux qui lui plaisaient le plus ; circonvenir de tant d'erreurs, de tant de rapports mensongers, de tant de faux principes adroitement sophistiques, les représentans du peuple, qu'ils fissent, sans s'en douter, ce que voulaient les comités, ou même ce qu'ils étaient censés vouloir, dès que le tyran parlait en leur nom ; jeter dans les fers, ou sur l'échafaud, ceux qui avaient des yeux et des moyens, et dont on avait à craindre l'énergie et les lumières ; les faire traduire à son tribunal, sans les entendre, et leur fermer encore la bouche sous le glaive, par des formes tyranniques ; rendre odieuse la Convention nationale et préparer contre elle l'insurrection. C'est ainsi que Robespierre en voulait venir à la destruction de cette assemblée.

Moyens employés pour se créer un gouvernement, des magistrats et des soldats :

Robespierre connaissait toute l'ambition des membres placés à la tête de la commune de Paris. Lié avec *Payan*, homme perfide, scélérat plus profond, plus dangereux, peut-être, que lui-même, il suivit, plus d'une fois, les conseils de ce conspirateur. Maximilien avait su tirer, contre la Convention, un parti utile des essais de cette ambition municipale. Il s'en fit adroitement un moyen d'élévation. La commune, composée d'hommes tarés, de fripons, de contre-révolutionnaires échappés au glaive de la loi, des *Fleuriot*, des *Payan* et autres, presque tous créatures de Robespierre, presque tous nommés par lui; cette commune, dis-je, aspirait à la domination sur toutes les communes, comme Robespierre à la domination sur la République. La commune tient sous ses ordres la force armée : il s'en servira

d'autant plus sûrement qu'il a sauvé de l'échafaud le chef de cette force armée (1).

Ce sénat de sans-culottes, sans moralité, sans principes, servira à Robespierre pour remplacer la Convention que celui-ci assiégera par *la force ;* il la décimera par *un comité d'exécution*, et enfin il régnera.

Ainsi s'explique un passage de la main de Maximilien sur *l'unité d'action* dans le gouvernement, principe expliqué par sa conduite, mieux encore que par ses écrits.

Ce seul écrit dont nous parlons suffit pour prouver que Robespierre aspirait au gouvernement d'un *seul* (2).

« Il faut une volonté UNE (écrivait-il). »

Qui peut douter qu'il l'appelait faire émaner du pouvoir d'un seul homme! lui qui créait des factions imaginaires pour fatiguer le Français de l'autorité de plusieurs : sans doute le despotisme monarchique contre lequel il criait sans cesse, pour ramener sans cesse le peuple à y penser, fut à ses yeux le gouvernement par excellence. Car il trouvait qu'il n'y a pas de division de volonté où un seul veut; qu'il ne peut exister de faction où un seul a tout le pouvoir. Aussi, pour rattacher le Français à *cette volonté une*, avait-il commencé par insinuer, avec art, le besoin d'une centralité nationicide resserrée dans l'enceinte d'un comité de douze membres. Qu'on se rappelle comme il sut isoler bientôt de la Convention, ce comité ; comme après il espéra, en neutralisant ou en homicidant les membres du gouvernement, établir sa domination sur les débris de la puissance décemvirale, dont il n'avait agrandi l'autorité que pour la ravir à la Convention, parce qu'il crut qu'il tirerait un meilleur parti de douze membres que de sept cents; comme les décemvirs, aussi bons

(1) On se rappelle que dans l'affaire d'*Hébert*, *Hanriot* fut gravement inculpé, et que Robespierre et ses complices empêchèrent qu'il ne portât, avec ses co-accusés, la peine due à ses crimes.

(2) Voir Robespierre. (N°. XLIV.)

calculateurs que lui, et par un même échange de bienveillance, le laissèrent, dans les mêmes vues, s'étouffer d'une redondance de pouvoir. Eh! qui doutera de l'existence de cette conspiration, dans laquelle ont trempé les membres du comité, quelques-uns sans le savoir et sans le vouloir, ou subjugués par l'ascendant et l'audace de leurs collègues, mais les autres par ambition, dans l'espoir de tripler ou de quintupler leur puissance, en réduisant peu à peu le nombre des gouvernans; quand on se rappellera qu'après la mort d'*Hérault*, ils ne se présentèrent point pour demander son remplacement, s'enrichissant ainsi, sans pudeur, d'un douzième d'autorité qui leur faisait espérer de nouveaux héritages de ceux qu'ils assassineraient encore!

On va se convaincre, par quelques traits du fameux catéchisme de Robespierre, qu'il n'espéra pouvoir arriver au sommet de ce gouvernement UN, qu'à travers les brouillards et le chaos de l'anarchie.

« Les dangers de l'intérieur (dit-il) *viennent des bour-* » *geois. Pour convaincre les bourgeois, il faut rallier le* » *peuple.* »

Voilà le projet de *nivellement* indiqué.

« Il faut que l'insurrection continue....., qu'elle s'étende » de proche en proche sur le même plan; que *les sans-cu-* » *lottes soient payés et restent dans les villes.* »

Voilà le projet d'anarchie.

« Il faut leur procurer des armes, les *colérer*, les *éclairer*. »

Quelle alliance disparate dans ces deux mots! comme si l'on pouvait allumer la colère au flambeau de la raison!

« Il faut exalter l'enthousiasme républicain par tous les » moyens possibles. »

Par les crimes, sans doute! il l'a prouvé.

« Il faut que la Convention se serve du peuple. »

Ainsi, ce factieux réduit le peuple au rôle d'un vil instrument!

Il n'est qu'une réponse à faire aux incrédules qui affectent des doutes encore sur l'existence de la conspiration du 9 thermidor ; c'est de les renvoyer à la lecture des pièces qui suivent :

*Lettre d'*Égron, *aide-de-camp* (1), *à* Hanriot.

« Mon général, vu le rapport qui vient de m'être fait, je » crois que vous feriez bien de monter à cheval et de vous » montrer dans Paris. »

*Ordre original d'*Hanriot, 9 *thermidor* (2).

« Le conseil général de la commune vient d'arrêter, ci- » toyen, que le commandant général de la force armée diri- » gera le peuple contre les conspirateurs qui oppriment les » patriotes, et délivrera la Convention de l'oppression des » contre-révolutionnaires. Tu apporteras tous tes soins pour » mettre à exécution ledit arrêté. *Signé le général* HANRIOT. » Il y aura en conséquence une réserve de deux cents hom- » mes prêts à marcher aux ordres des magistrats du peuple. »

Au dos : « État-major. A l'adjudant-général de la 6e. lé- » gion, cour Saint-Martin. »

Autre pièce. Réunion des conspirateurs à la commune de Paris (3).

COMMUNE DE PARIS.

Département de police.

« *Couthon*, tous les patriotes sont proscrits ; le peuple tout » entier est levé : ce serait le trahir que de ne pas te rendre

(1) Voir Égron. (No. XLV.)

(2) Voir Hanriot. (No. XLVI.)

(3) Voir Robespierre. (No. XLVII.)

» avec nous à la commune où nous sommes actuellement.
» *Signé* ROBESPIERRE aîné, ROBESPIERRE jeune, SAINT-JUST. »

Autre pièce (1).

COMMUNE DE PARIS.

Agent national.

« *Le comité d'exécution*, nommé par le conseil, a besoin
» de tes conseils, viens-y sur-le-champ. »

Membres du comité d'exécution : *Châtelet*, *Cofinhal*, *Lerebours*, *Grénard*, *Legrand*, *Desboiseaux*, *Arthur*, *Payan*, *Louvet*.

Signé PAYAN ; *le maître de Paris* LESCOT-FLEURIOT ; MOENNE, *substitut*.

Robespierre avait regardé la commune de Paris comme un instrument propre à ses desseins.

Il fallait donc consacrer le pouvoir de la commune sur l'autorité départementale. Il paraît que la commune vous devait, citoyens, présenter une pétition tendant à *la suppression du département, comme autorité rivale, et vous proposer de nommer le département, commission des contributions publiques* (2).

Robespierre a rédigé de sa main même ce projet d'arrêté, qui prouve le dévouement réciproque des municipaux et du tyran.

Il n'est qu'une réponse à faire à d'autres incrédules qui n'osent croire encore au projet de conspiration de Robespierre. Pour les sauver des tourmens du doute, et mettre à l'aise leur conscience, Robespierre a pris soin lui-même de tracer le plan de sa conspiration (3).

---

(1) Voir Commune de Paris. (N°. XLVIII.)
(2) Voir Robespierre. (N°. XLIX.)
(3) *Idem*. (N°. L.)

« 1°. (dit-il) Avoir de l'argent;

» 2°. Une adresse aux départemens;

» 3°. Des courriers près nos commissaires aux armées;

» 4°. *Une fédération de la commune de Paris avec Marseille.* »

Ce projet anarchique a été réchauffé, depuis sa mort, par les meneurs des sociétés populaires.

» 5°. Changement de ministres et de la poste;

» 6°. Suppression des papiers contre-révolutionnaires;

» 7°. *Armer les sans-culottes et les salarier;*

» 8°. *Faire suspendre les travaux, jusqu'à ce que la patrie soit sauvée.* »

C'est-à-dire, jusqu'au règne de *Robespierre*, fermer les canaux vivifians de l'industrie, du commerce, des subsistances; et faire des Français un peuple de loups qui s'entre-dévorent pour vivre.

« 9°. Enfin *changer de local* (1). »

Ce dernier mot est la preuve du projet de dissoudre la Convention. Il coïncide parfaitement avec l'aveu fait par *Élie Lacoste*, à cette tribune, le jour même ou le lendemain de la chute du tyran: *que, six mois auparavant*, Robespierre *avait proposé aux deux comités réunis, la suspension des séances de l'Assemblée;* aveu qui n'aura pas frappé sans doute votre esprit, sans y laisser l'intime conviction de l'intelligence entre Robespierre et les autres membres du gouvernement, puisqu'il n'est que l'intérêt commun qui les unissait pour le crime, qui ait pu alors les empêcher de dénoncer le criminel.

Ce dernier mot prouve encore que Robespierre, qui craignait l'œil d'*argus* des Parisiens, après avoir épuisé,

---

(1) C'est vraisemblablement pour chercher ce local que l'*ingambe Couthon*, accompagné de *Lebas*, et monté sur son *Bucéphale*, parcourut, *dix jours avant le 9 thermidor*, la commune de Versailles, principalement le ci-devant château et ses dépendances.

pour perdre cet imposant sénat de sept cents patriotes qui le gênait, les ressources de la calomnie et de l'avilissement, crut qu'il ne pouvait mieux faire, pour s'en rendre maître, que de l'entraîner hors de Paris.

Un des grands moyens de dissoudre la Convention, était d'avilir ses membres; c'est un de ceux aussi dont il fit le plus d'usage, et son âme l'embrassait d'autant plus avidement, qu'elle lui faisait éprouver, dans le bonheur de se défaire d'un ennemi qu'il redoutait, le plaisir si doux aux petites âmes d'outrager encore ses victimes.

Tous les misérables qu'il employait, et qui connaissaient son faible, avaient la charge de lui fournir, sur ses collègues, des notes, qui devinrent plus d'une fois, dans ses mains, des notes de proscription. Il éprouvait une sorte de volupté à recopier de sa propre main quelques-unes de ces notes dénonciatrices (1), qu'il jetait, comme un poignard, dans une société trop fameuse, presque toute composée de ses sicaires.

Nous ne nous égarerons pas dans ces détails inutiles de *notes* et de *souvenirs* qu'on pourra consulter : il nous suffira de dire que partout c'est la haine, c'est l'envie qui s'attache au mérite ou au patriotisme, comme la rouille à l'acier pour le détruire. Nous ne pouvons cependant nous empêcher d'observer que dans ces nouvelles tablettes de *Sylla*, un des griefs répétés avec le plus d'affectation contre les représentans qu'il veut perdre, c'est de ce qu'ils n'ont pas montré une foi aveugle dans l'infaillibilité du comité de salut public. Partout on lit :

« *Il cabala pour armer la Convention contre le comité;* » ou, *il n'aime pas le comité;* ou, *il s'est coalisé pour* » *renverser le comité* (2). »

---

(1) Voir Robespierre. (N°. LI *a*.)

(2) *Idem*. (N°. LI *b*.)

Nous ne pouvons nous empêcher encore, pour faire remarquer les petits ressorts de la haine d'un petit homme, de vous lire quelques phrases de ces notes curieuses : nous reviendrons après au plan d'attaque dirigé contre la représentation nationale qu'il voulut concentrer dans l'enceinte du sénat des *undécemvirs*, espérant, comme nous l'avons observé plus haut, qu'il briserait plus aisément onze puissances que sept cents. Vous trouverez ces preuves dans un rapport sur la prétendue faction *Fabre*, rapport qu'il n'a pas osé prononcer (1).

Voici, avant, quelques traits curieux de sa haine :

Ici, il s'exprime en ces termes sur un député (et qui ne voit pas *le bout d'oreille!*).

« Il a déclamé (dit-il) contre le décret sur le tribunal ré-
» volutionnaire..... Il a été le plus fougueux défenseur du
» système d'athéisme : il n'a cessé de faire du décret qui pro-
» clame l'existence de l'Être suprême, un moyen de susci-
» ter, *dans la montagne*, des ennemis *au gouvernement*;
» et il y a réussi. Le jour de la fête à l'Être suprême, il s'est
» permis, sur ce sujet, les plus grossiers sarcasmes et les
» déclamations les plus indécentes. Il faisait remarquer avec
» méchanceté, aux membres de la Convention, les marques
» d'intérêt que le public donnait *au président*, pour tirer
» contre lui *des inductions atroces*, dans le sens des enne-
» mis de la République. »

Digne, en conséquence, de la guillotine.

Là, dans un autre député, il voit un complice d'*Hébert* et de *Cloots*; et il fait, à cette occasion, un aveu qu'il n'est pas inutile de recueillir : c'est que le comité de salut public faisait la censure des ouvrages de théâtre, et arrêtait ceux qui n'étaient pas *à l'ordre du jour*; et l'on sait ce que c'était que l'*ordre du jour* dans ces heureux temps. Ce fait,

(1) Voir Robespierre. (N°. LII.)

qui n'a pas besoin d'autre preuve que la notoriété publique, l'incarcération et le supplice des écrivains qui n'avaient pu deviner, deux ans avant, ce que serait, deux ans après, l'*ordre du jour*, est confirmé par une lettre de l'agent national *Payan* à Robespierre, dans laquelle il est dit que le comité de salut public, qui est aussi pour *Payan*, comme on le verra, la perfection des comités, ne doit pas laisser représenter la tragédie de *Timoléon*; et en effet *Timoléon* ne fut pas représenté (1).

Nous ne pouvons passer sous silence ce trait nouveau de petitesse.

Robespierre, parlant d'un de ses collègues, s'exprime ainsi :

« A la Convention, il fut un des premiers qui introduisi-
» rent l'usage de l'avilir par des formes indécentes, comme
» d'y parler le chapeau sur la tête. »

Il en est mille autres encore qui ne prouvent rien, sinon que la malignité écoute tout et se nourrit de tout.

Il en est d'autres plus intéressans et plus sérieux qui attestent ce qui n'est ici qu'indiqué; le complot attentatoire à la représentation nationale, le dessein fortement conçu de décimer ses membres.

Notes extraites d'un cahier de Robespierre (2).

« Tenir l'armée révolutionnaire prête ; en rappeler les dé-
» tachemens à Paris, pour déjouer la conspiration. »

Ailleurs : « Demander que *Thomas Payne* soit décrété
» d'accusation, pour les intérêts de l'Amérique, autant que
» de la France. »

Pourquoi *Thomas Payne* plutôt que d'autres! c'est qu'il avait travaillé à fonder la liberté dans les deux mondes.

Ailleurs : « Poursuivre les députés, chefs de conspiration,
» les atteindre *à quelque prix que ce soit.* »

---

(1) Voir Payan. (N°. LIII.)

(2) Voir Robespierre. (N°. LIV.)

Ailleurs : « Punir les conspirateurs....., *surtout les* » *députés.* »

Cette doctrine destructive de l'autorité nationale, répandue partout, multipliait partout sa rongeante ivraie.

Partout le projet de miner le pouvoir représentatif; partout, celui de créer le décemvirat des comités.

Un partisan de la tyrannie, dans une lettre écrite au tyran, où il flagorne et le tyran et les comités, « trouve très-» étonnant qu'un membre de la Convention, qui n'est ni du » comité de salut public ni du comité de sûreté générale, *ait* » *osé, sans avoir préalablement consulté ces deux comités, et* » *sans leur permission, proposer une mesure qu'il n'appar-* » *tenait* (dit-il) *qu'à ces comités de proposer* (1). »

Extrait du Rapport de la faction Fabre.

Haine de Robespierre pour la Convention ;

Dévouement de Robespierre au comité.

Il dénonce dans ce rapport deux factions : « celle des *in-* » *dulgens* et celle des *hébertistes*. Leur patriotisme (dit-il) » se renferme dans la sphère des intérêts de la secte, il n'a » rien de commun avec la vertu publique. Il ressemble à la » haine, à la vengeance, à l'intrigue, à l'ambition. »

Ne dirait-on pas que Robespierre s'est plu à nous donner ici quelques traits du sien. Mais je me trompe, son patriotisme ne se renfermait pas même dans la sphère d'une secte : les ambitieux n'ont point de secte. Son patriotisme était encore moins universel ; il n'était que de la personnalité.

« Un système d'attaque (c'est Robespierre qui parle) se » développa contre le *comité de salut public.* »

Observez-le bien, citoyens, toujours le *comité de salut public* mis en avant. Une lettre de *Payan* vous offrira bientôt le développement des preuves qui s'accumulent dans ce

(1) Voir Boissel. (N°. LV.)

rapport. Robespierre est en quelque sorte ici le disciple de l'agent national.

« Un système d'attaque donc se développa contre le co-
» mité de salut public dès le moment où il commença à mon-
» trer un grand caractère *vraiment inquiétant pour les en-*
» *nemis de la patrie.* »

Telle était l'adresse des tacticiens, qu'ils cherchèrent à poser comme principe, que, *n'être point l'ami du comité*, c'était *n'être point l'ami de la patrie.* Vous reconnaissez ici la marche trop ordinaire des tyrans et de tous les usurpateurs. *Sylla* et *Marius* eurent grand soin, avant leurs copistes du dix-huitième siècle, de faire germer cette doctrine. *Pompée*, qui ne lutta avec *César* que pour savoir lequel des deux donnerait des fers à Rome, déclara ennemis de la patrie tous ceux qui ne suivraient point ses drapeaux, et fit publier contre eux une loi de mort. *César*, le moins odieux des tyrans, porta aussitôt une loi contraire : il laissa la liberté. Robespierre et ses adjoints eurent grand soin de surpasser dans leurs fureurs *Pompée*, *Marius* et *Sylla*. On sent bien que s'ils avaient voulu imiter *César*, ce n'aurait été ni dans son génie, ni dans sa bravoure, ni dans sa générosité.

« La coalition, continue Robespierre, était déjà si forte,
» que le *comité de salut public* était déjà ébranlé dans l'opi-
» nion d'une partie de la Convention nationale. On avait déjà
» fait passer en principe, qu'il était responsable de tous les
» événemens fâcheux qui pouvaient arriver, c'est-à-dire, des
» torts de la fortune. »

Manière sûre, d'après ce raisonnement, de le soustraire à toute espèce de responsabilité, et de garantir sa puissance dans le naufrage même de la patrie!

C'est ainsi que Maximilien s'était établi le défenseur officieux du comité, qui, à son tour, par l'organe de *Barrère*, devenait le défenseur de Maximilien. C'était un échange édifiant d'éloges et de bienveillance entre les visirs et le sultan.

Continuons.

« Au moment de la plus grande tourmente du gouverne-
» ment naissant, on en provoqua brusquement le renouvel-
» lement, motivé par des diatribes violentes contre ses mem-
» bres : mais cette hostilité subite choquait trop évidemment
» l'*opinion publique ;* et le décret qui changeait l'existence
» du comité fut rapporté le lendemain. »

Observez, citoyens, que ce décret ne fut rapporté que sur la motion d'un seul membre. Voilà ce qu'il appelle l'*opinion publique.* Observez encore que Robespierre, qui doit nous parler de deux factions, a déjà noirci plusieurs pages sans nous parler d'autre chose que du *comité de salut public*, que de la cheville ouvrière de son dictatorat.

Nous devons confesser ici, pour l'honneur de notre collègue *Dubois-Crancé*, qu'il est signalé par Robespierre comme un des meneurs qui voulaient le *renouvellement. — Indè iræ.*

« Si tout cela eût réussi, le gouvernement républicain
» (ajoute le tyran) était accablé sous le poids de la calom-
» nie. »

Comme si le gouvernement républicain tenait à une corporation pire que celle du *Saint-Office!*

« Alors les ennemis de la révolution auraient proscrit à
» leur gré les défenseurs de la liberté, *qu'ils avaient renfer-*
» *més dans le comité de salut public, comme dans un dé-*
» *filé, pour les immoler. Le sort de la liberté tombait entre*
» *les mains des fripons et des traîtres ;* la Convention per-
» dait la confiance publique, et la cause de la tyrannie
» triomphait. »

Vous voyez, citoyens, que, hors de l'enceinte du comité, *il n'existait plus d'amis de la révolution*, il n'existait *que des fripons et des traîtres!* Vous voyez que *le sort de la liberté* était attaché aux seuls membres de ce comité (fait confirmé par l'expérience!), de ce comité qui a cru développer aux yeux de l'univers le grand art des gouvernemens, quand il ne développait que la science et les raffinemens des bourreaux!

Robespierre reproche ensuite avec arrogance aux représentans du peuple, de ne s'être occupés qu'à venger les querelles des *commis* et celles de *Philippeaux*. Il pousse l'insolence jusqu'à placer, en quelque sorte, au-dessus des membres de la Convention, qu'il traite avec mépris, les commis de *monseigneur Bouchotte*, et *monseigneur Bouchotte* son correspondant.

Ce discours, qu'il faudrait rapporter phrase à phrase, donne la clef des accusations portées contre des membres de cette assemblée, traînés à l'échafaud, parce qu'ils refusèrent de ployer le genou devant les despotes plus qu'*orientaux* des comités de gouvernement, et devant l'*aga Bouchotte* et ses *janissaires*.

D'autres membres devaient être encore enveloppés dans la même proscription; il en nomme six. Il en est un septième dont il a laissé le nom en blanc : la main du lâche n'a pas osé le tracer.

Il déclame, en outre, contre ceux qui ont renversé le culte; contre ceux qui ont empêché *de dire la messe* ou d'*y aller l'entendre*.

(Ce sont ses expressions fidèlement rapportées.)

Aussi n'a-t-il fait guillotiner *Gobel*, que parce que, pressé par la terreur que lui inspiraient les *hébertistes*, *Gobel* vint vous déclarer qu'il ne voulait plus la dire.

Robespierre parle beaucoup *des trames contre-révolutionnaires de Fabre et autres*. On est étonné que tous ces complots, que son œil microscopique voit gros comme des montagnes, se réduisent toujours à celui-ci, *de n'avoir pas cru, même à l'humanité de son comité chéri*.

Il a fait à *Fabre* un crime de sa dénonciation contre *Vincent*, *Mazuel* et *Ronsin*, les valets et amis de *Bouchotte*. Mais ce n'est point par zèle pour ces individus nommément. Robespierre, toujours empressé à élever jusqu'aux cieux le comité de salut public, le marche-pied de son trône, et à ne laisser prévaloir aucun obstacle contre lui, dit : « que le

» but des attaques de *Fabre* n'est point ici un commis de » *Bouchotte*, mais un général de l'armée révolutionnaire : » c'est contre le gouvernement qu'il les dirige ces attaques; » c'est le comité de salut public, c'est le ministre de la guerre » et tous les agens fidèles qu'il veut atteindre. »

Ainsi le patriotisme ne pouvait attaquer le brigandage, parce que son élévation était l'ouvrage du comité! il suffisait d'être un agent du comité de salut public pour être, en toute impunité, contre-révolutionnaire; et tout gouverné était digne de mort, qui dénonçait aux gouvernans les erreurs qu'ils avaient commises! Il est clair d'après cela, que les crimes des agens du gouvernement étaient les crimes du gouvernement lui-même, puisque celui-ci faisait taire par la mort ceux qui les lui dénonçaient, regardant avec juste raison, ces dénonciations comme des reproches faits à lui-même, puisqu'en effet ses employés n'avaient agi que par ses ordres.

Ce qui vient encore à l'appui de ce raisonnement, ce sont quelques passages sur *Philippeaux*, victime pure, immolée sur la place de la Révolution, pour s'être offerte en holocauste à l'amour-propre des *Teutatès* du comité qui ne devaient point avoir tort, attendu que les divinités ont toujours raison; et comme les horreurs commises l'avaient été par les objets du choix de ces demi-dieux, et qu'alors le reproche en retombait naturellement sur ceux qui avaient choisi, on aima mieux guillotiner un innocent que de se compromettre en confessant qu'on s'était trompé.

Westerman est accusé aussi par Robespierre d'être venu à Paris pour cabaler contre le *gouvernement*.

Voilà la cause de son supplice.

Il y eut encore contre ce général un autre motif de vengeance, assez expliqué dans un mouvement d'humeur que Robespierre laisse échapper contre la Convention, qui avait osé *défendre au comité de salut public d'attenter à la liberté de Westerman, destitué par le comité de salut public.*

Il est clair que le malheureux *Westerman* n'a été sacrifié

que parce qu'étant devenu l'objet des poursuites du comité, il avait trouvé un défenseur dans la Convention; il est évident que le comité a saisi avidement cette occasion d'infliger à la représentation nationale une correction fraternelle, pour l'avertir de ne pas s'oublier à ce point une autre fois.

Il est dans ce rapport un aveu fait par Robespierre, aveu que je me garderai bien de laisser échapper.

Vous faisiez des décrets, citoyens : eh bien! votre comité de gouvernement en méprisait l'exécution, dès que cette exécution n'était point profitable à l'agrandissement de sa puissance et de ses vues ambitieuses, ou qu'elle imposait des digues à son despotisme, toujours prêt à se déborder.

Sur la motion de *Bourdon* (de l'Oise), un décret fut rendu par vous, portant *que, jusqu'à nouvel ordre, les comités de gouvernement ne pourraient tirer aucuns fonds du trésor public, sans un décret préalable de la Convention.*

Eh bien! Robespierre avoue, dans un discours qu'il devait lire à cette tribune, que votre décret n'a jamais été exécuté. Pourquoi? personne ici ne s'en doute (et c'est la conséquence de l'aveu de Robespierre déduite par lui-même), c'est que votre comité, plus prudent que vous, citoyens, a senti que du moment où il ne pourrait plus à son aise et à toute heure, puiser sans compter, dans la bourse nationale, c'en serait fait de la république. C'est donc pour le plus sûr avantage de la république, que le comité a dilapidé ses trésors que vous voulez conserver. Vous nous perdiez par des projets d'économie, le comité nous a ruinés tous pour nous sauver.

Dans ce développement de batteries contre-révolutionnaires, deux traits surtout ont dû vous frapper. Ici, c'est Robespierre et les décemvirs qui sonnent d'accord et vont ensemble le pas de charge pour perdre la Convention; même tactique, même emploi de mesures, même conduite. Là, c'est une trace moins prononcée, mais bien visible, du dessein formé par Robespierre de concentrer tous les pouvoirs

dans son comité de salut public, et d'amener peu à peu la chute du comité de sûreté générale, sur les droits duquel les usurpateurs de l'autre empiétaient tous les jours. Il espérait, comme nous l'avons dit plus haut, avoir bon marché ensuite du comité de salut public, quand il n'aurait en face, dans l'arène, que ce rival à quelques têtes. Ainsi, Robespierre méditait trois coups et en portait deux : il frappait la Convention par *le comité de salut public*; et *le comité de sûreté générale*, par son affectation à ne parler que du *comité de salut public*, à l'exalter et à faire passer, comme *autorité de droit*, son usurpation d'autorité. Le troisième coup était la ruine de ceux qui auraient collaboré avec lui pour la ruine des autres.

On supposera peut-être à Maximilien, d'après ces développemens, une profondeur de vue qu'il n'eut jamais. Nous avons avancé, citoyens, que presque tout était d'emprunt chez Robespierre; nous allons vous le prouver. Robespierre n'eut que l'esprit du crime : pour conspirer, il faut en avoir le génie. Ses papiers fourmillent de conseils souvent sages, d'avis quelquefois excellens qu'on lui adresse (il faisait peu de cas de ceux-ci); d'autres fois, de plans de contre-révolution bien tracés (c'étaient là ses papiers d'élite).

Parmi ces plans, il en est un de *Payan* (1), dont Robespierre s'est fait un texte de conduite, et qui lui a servi de boussole dans sa marche.

En voici quelques passages.

Il s'agit de l'affaire de Catherine *Théos*.

Il s'offre ici une remarque au sujet de cette femme, qui ne s'appelait point *Théos* mais *Théot*.

Tel était l'empressement de nos jongleurs à s'emparer de tout ce qui pouvait ou distraire, ou occuper, ou égarer l'opinion publique! On métamorphosa le nom insignifiant de

(1) Voir Payan. (N°. LVI.)

Théot en celui de *Théos*, qui signifie *divinité*, pour attacher à ce nom plus d'importance, quelque chose de mystique, et entourer cette affaire d'un certain prestige religieux.

Je passe aux leçons de *Payan*.

Il invite d'abord Robespierre à faire faire « *un rapport* » *imposant par le comité de salut public, pour détruire* » *celui du comité de sûreté générale; un rapport*, dit-il, » *philosophique, présentant le tableau rapide de toutes* » *les factions, et les anéantissant toutes au même instant.* »

Le même génie semble inspirer tous ces hommes qui cherchent et veulent faire voir partout des conspirations.

« Le *comité de sûreté générale*, dit *Payan*, n'a fait cette » dénonciation que dans un mouvement de jalousie contre » le *comité de salut public*, et pour se venger de ce qu'il » n'avait pas dénoncé, le premier, le conspirateur *Hébert*; » mais il a fait un rapport sec et maigre, au lieu de chercher » à convaincre la France que *cette conspiration est née des* » *factions réunies du royalisme et de l'étranger.* »

Toujours même fureur et même rage. Une vieille folle s'enferme dans son grenier, où elle s'amuse à distribuer à quelques fous des *bons* de béatification pour l'autre monde : *c'est une double, une triple conspiration de factions réunies.* Ces scélérats se plaisent à élargir sans cesse l'épervier, pour y renfermer plus de victimes.

Payan, en rehaussant le comité de salut public aux dépens du comité de sûreté générale, va jusqu'à dire : « qu'il » vaudrait mieux qu'il y eût dans ce comité des hommes avec » des talens médiocres, qui *se laisseraient conduire par le* » *gouvernement*, que des hommes de génie. Dans ce cas, » tout irait bien, et l'*unité d'action* sauverait la patrie. »

Voilà cette *unité*, tant prêchée là-haut par Robespierre, qui se présente ici. On la déguise sous le titre d'*unité d'action*; mais la suite va prouver qu'elle n'est que l'*unité de pouvoir* ou le despotisme.

En effet, *Payan* suppose, « dans le système établi des » deux comités, deux centres de gouvernement, et un frot- » tement continuel de l'un d'eux *contre le centre le plus* » *utile*, *le mieux dessiné*, le mieux marqué; mais un » comité, *plus nuisible encore*, c'est celui qui n'a ni le génie » de créer ni la modestie de se laisser diriger. »

Vous devez apercevoir dans cette identité de préceptes, que l'*unité d'action* dont il est ici parlé, n'est autre que l'unité de puissance et de volonté; car l'unité d'action, proprement dite, existe dans l'hypothèse de deux comités égaux en pouvoirs, dont la nature est seulement démarquée par l'autorité nationale. Or, *Payan*, l'agent de Robespierre, ne se soucie point d'une *unité* née d'une force partagée, puisqu'il anéantit celle du comité de sûreté générale, et qu'il veut faire de ses membres des commis du *comité de gouvernement*.

Mais voici une proposition bien machiavélique qui seule suffit pour jeter de la lumière dans le chaos de toutes ces conspirations.

« Serait-il inconséquent (continue *Payan*) de présenter » *vaguement à ses amis* des réflexions sur ces objets, et de » leur faire sentir que le *comité de salut public* sauverait la » chose publique... (ces derniers mots sont interrompus par » des points), quoique l'*autre soit utile ?* »

Payan a eu soin de souligner *soit utile*, pour montrer à Robespierre que ce qu'il *dirait* n'est point ce qu'il *penserait;* et en effet, il a établi plus haut qu'il était nuisible.

« Ainsi (dit-il), d'amis en amis, chacun présente les » mêmes réflexions : bientôt il croit qu'il les a faites le pre- » mier, il s'y attache, il les défend; et *l'opinion publique* » se forme et se compose. »

Payan prend ici pour *l'opinion publique*, l'opinion d'un parti qui suit toutes ces cascades, qui monte tous ces échelons, jusqu'à ce qu'elle soit à hauteur d'élever la voix pour couvrir l'opinion publique.

Il trace ensuite un plan de rapport à présenter sur cette affaire de *Théos*.

« Il faut (s'écrie-t-il) *favoriser* surtout l'opinion éclairée » du peuple, qui prend la *Mère-Dieu* pour une folle; frapper » néanmoins les *auteurs*, les *imprimeurs*, les *journalistes*, » qui ont profité de cette circonstance *pour défigurer la* » *fête à l'Être suprême*

» Il faut punir aussi quelques défenseurs officieux, *Chau-* » *veau-Lagarde*, par exemple; attaquer tous ceux qui ont » essayé de pervertir la morale publique; renverser enfin » *Bourdon et ses complices*. Le rapport de *Vadier* a été » inspiré par des hommes qui voulaient faire oublier ces » derniers. *Eh bien! qu'ils reviwent un instant pour périr* » *ensuite avec ces journalistes qui ont eu la lâcheté ou la* » *malveillance de ne rien dire de la fameuse séance con-* » *cernant le tribunal révolutionnaire;* qu'ils soient punis » avec ces journalistes qui craignent, en combattant les » membres de la Convention, *de paraître attaquer la re-* » *présentation nationale.*

» Apprenez à tous les citoyens de la France *qu'une mort* » *infâme attend tous ceux qui s'opposeront au gouverne-* » *ment.* Qu'ils tremblent! Que les suggéreurs de rapport » fassent des réflexions salutaires, et que le *comité de salut* » *public acquière, s'il est possible, et plus de confiance,* » *et plus d'importance, et plus d'autorité;* qu'il emploie » *toute la masse* du pouvoir qu'on lui confie, au salut de » la République. *Augmentons, augmentons cette masse,* » pour qu'elle écrase plus facilement les conspirateurs : » toute l'autorité que nous gardons est inutile à la patrie; » qu'elle aille se vivifier, *s'utiliser au centre du gouverne-* » *ment.*

» Vous ne pouvez pas choisir de moment plus favorable » pour frapper tous les conspirateurs; *on sait que toutes nos* » *victoires sont le fruit de vos travaux.* »

Quelle impudence!

« Elles imposent silence aux malveillans. Mais voulez-vous » attérer en même temps, et ces derniers et *les députés* : » remportez de grandes victoires dans l'intérieur ; faites un » rapport qui frappe à la fois toutes les conspirations ; dé- » crétez des mesures salutaires pour les journaux ; que les » fonctionnaires publics responsables, puisqu'ils sont les » ministres de la morale, soient dirigés par vous : qu'ils » servent à *centraliser*, *à uniformiser l'opinion publique*, » c'est-à-dire, *le gouvernement moral*, tandis que vous » n'avez *centralisé* que le gouvernement physique, le gou- » vernement matériel.

» Si l'on éprouvait des revers, toujours quoique inatten- » dus, ou si les malveillans ne bourdonnaient plus, ils ne » seraient pas jugés aussi sévèrement par le peuple que par » vous. Faites, je vous le répète, un rapport vaste qui em- » brasse tous les conspirateurs, *qui montre toutes les con- » spirations réunies en une seule* : que l'on y voie des *fayé- » tistes*, des *royalistes*, des *fédéralistes*, des *hébertistes*, » des *dantonistes* et des *Bourdons*. »

Toute la France, sans doute !

« Travaillez en grand..... Plusieurs morceaux de cette » lettre (ajoute l'auteur) pourraient compro ettre ma tran- » quillité personnelle, je vous prie de la brûler. »

Ces idées étaient trop celles de Robespierre pour qu'il les livrât aux flammes.

Je crois que ce long texte n'a pas besoin de commentaire, et que nous avons, jusqu'ici, donné assez d'aliment à tous ces incrédules de *commande*, qui feignent de douter encore qu'il ait existé une conspiration contre la représentation nationale, conspiration ourdie par Robespierre et secondée par les membres du gouvernement, qui ne s'en sont retirés que lorsqu'ils ont aperçu un but qui n'était pas celui de leur ambition.

Ce que nous avons dit, à cet égard, suffit sans doute pour

qu'on n'exige pas de nous une analyse de nouvelles pièces qui ne sont qu'une répétition de celles-ci.

Le but du conspirateur découvert, il faut l'étudier dans ses moyens d'y atteindre, et dans ses agens, tous empressés à lui fournir ces moyens.

Moyens personnels de Robespierre, presque nuls.

Moyens à lui fournis par ses agens, trop multipliés, trop longuement préparés. Il faut frapper; en matière de conspiration, il ne faut pas délibérer pour réussir. Robespierre parla, il devait agir. Ses discours, ceux d'un misérable *cul-de-jatte* à qui la nature avait prescrit de végéter sur une chaise ou dans un lit; quelques mouvemens d'amour-propre que le tyran n'avait pas su dissimuler; tout vint éveiller à la fois la jalousie de ses collègues du comité, qui, de soutiens qu'ils étaient d'une puissance commune à tous, devinrent ennemis d'une puissance qui n'était plus que personnelle à Robespierre.

Ce qui acheva de le perdre, ce fut la terreur qu'il avait portée dans les âmes, et qui retomba dans la sienne, juste châtiment des tyrans! son caractère sombre *s'assombrissait* davantage. Ses yeux petits et ternes se rougirent de taches sanglantes. Son teint se mélangea de la liveur de l'envieux et de la pâleur du criminel. L'assassin de la patrie ne rêva plus qu'assassinats : son sommeil était celui de *Néron*, son réveil encore celui de *Néron*; il n'eut pas assez des douze palais de *Cromwel* pour échapper à lui-même, à cette furie invisible qui le poursuivait sans relâche, et qui sous ses fouets sanglans faisait tournoyer son cœur féroce. Ceux qui l'approchaient, les lettres qu'il recevait, tout redoublait son épouvante.

Une jeune fille veut-elle *voir ce que c'est qu'un tyran*? c'est pour l'assassiner! On fait tremper dans ce complot imaginaire toute la famille infortunée de *Cécile*; on égorge jusqu'à son vieux père, pour le punir des mouvemens cu-

rieux de sa fille. C'est peu : soixante innocens enchaînés, *depuis six mois*, dans les cachots, sont désignés comme complices d'une jeune fille qu'ils n'ont jamais vue; comme complices d'un assassinat tenté, dit-on, *depuis huit jours*. Le complaisant comité les revêt du linceul pourpré des assassins; leur sang jaillit sur la terre, et la tombe avide les dévore !

Que d'hommes immolés à la conservation d'une bête féroce !

C'est peu : de toutes les parties de la République, des affiliations populaires, des magistrats lâches et coupables accablent de félicitations et d'hommages ce monstre conservé. Quelle bassesse! Pour la garde du *Néron* français, ils proposent un corps de licteurs, qu'il refuse avec la même bonne foi que *César* jadis repoussa l'offre intempestive d'une couronne. Ils lui voteraient volontiers des prières dans les temples, s'ils croyaient encore à Dieu.

O vous, représentans fidèles, dont le sein a été frappé depuis du poignard des égorgeurs, vous n'avez pas reçu, comme lui, en tribut, les flétrissans hommages de la lâcheté et du crime ! que vous devez être fiers de l'honneur de ce silence !

Toutefois, l'oreille sourde au chant uniforme de ces chœurs de courtisans; au sein de ce bruyant cortége, effrayé de sa solitude, ne retrouvant pas dans ses pensées, dans les avis qu'il recevait et dans l'image de l'avenir, la face riante de ses flatteurs; ne voyant plus autour de lui que des morts ou des mourans : dans ce concert de félicitations, n'entendant que le cri des victimes, que la voix souterraine des tombeaux qui l'appelait; et croyant sentir déjà, comme le taureau qui va tomber à l'autel, le coup de hache qui l'attend, Robespierre ne respire plus, ne s'agite plus que pour repousser ce coup; furieux, il erre, ainsi qu'une bacchante frappée du thyrse,

au sein des complices de ses crimes : il les empoisonne de ses fureurs : on veut m'assassiner (s'écrie-t-il)! j'épuiserai la coupe de *Socrate*; j'abandonne mes jours.... et cet abandon de la vie, n'est dans la bouche du lâche qu'un regret de la quitter. Il n'est plus ce temps où, tournant un œil enflammé sur l'audacieux collègue qui osait provoquer la discussion d'un projet de décret de son comité, Robespierre semblait dire : Vois-tu, dans ce regard, *l'épée de Gaïnas* (1) qui va te percer le sein! Non, la menace de Robespierre n'est aujourd'hui qu'un cri de grâce ; ses mouvemens sont les frissons de l'agonie ; *il est pâle déjà de sa mort future*. Des caractères terribles, tracés par des mains courageuses, s'offrent partout à ses regards : à table, pendant le sommeil, à la tribune, ces mains invisibles écrivent sur la muraille la condamnation du tyran ; il ne peut feuilleter ses papiers sans les y rencontrer encore.

« Tu tends à la dictature (lui écrit celui-ci), tu veux tuer » la liberté..... Tu as fait périr les plus fermes soutiens de la » République..... Tremble : tremblez tous, nouveaux dé- » cemvirs ; des vengeurs de la patrie sont prêts à faire cou- » ler votre sang : environne-toi de gardes, de noirs, d'esclaves, » je serai parmi eux, n'en doute point ; malheureux, tu dé- » clames contre les tyrans, et tu veux nous livrer à eux! *la* » *cour a vendu notre sang, notre or, nos villes, nos pro-* » *vinces* : tu leur promets de nous faire égorger les uns après » les autres ; quoi! *réduire la France à deux millions* » *d'hommes !* et c'est trop encore, as-tu dit! » (2)

Eh bien! voyez-vous encore ici ces projets de nivellement, dont on n'a que trop fait, dans la France, le fatal essai!

« *Environne-toi de noirs* »..... Un de ces noirs était *Nico-*

---

(1) *Gaïnas*, général goth au service de l'empereur *Arcadius*. Voyez l'*Histoire du Bas-Empire*.

(2) Voir Robespierre. (N°. LVIII)

las, membre du comité de surveillance du département de Paris (1).

De toutes parts, mille traits aigus lancés par la vertu et le courage blessaient à mort le cœur du traître.

« Tu es encore, tigre couvert du plus pur sang de la » France (lui écrit-on), bourreau de ton pays!..... Tu es » encore! Ecoute, lis l'arrêt de ton châtiment. J'ai attendu, » j'attends encore que le peuple affamé sonne l'heure de ton » trépas; que juste, il te traîne au supplice..... Si mon es- » poir était vain, s'il était différé, écoute, lis : cette main » qui trace ta sentence, cette main que tes yeux égarés » cherchent à découvrir, cette main qui presse la tienne avec » horreur, percera ton cœur inhumain..... Tous les jours je » suis avec toi; je te vois tous les jours; à toute heure, mon » bras levé cherche ta poitrine..... O le plus scélérat des » hommes! vis encore quelques jours pour penser à moi, » dors pour rêver de moi : que mon souvenir et ta frayeur » soient le premier appareil de ton supplice!.. ... Adieu, ce » jour même, en te regardant, je vais jouir de ta ter- » reur (2). »

Si ce sont là les roses que doivent cueillir les tyrans, qui peut encore songer à l'être!

Le sage *Socrate* eut donc bien raison de le dire : « que si » l'on pouvait pénétrer dans le fond de l'âme d'un tyran, on » y verrait mille traits empoisonnés qui la déchirent; que la

---

(1) Robespierre avait coutume de se faire escorter. Dans les papiers relatifs à la conspiration du 9 thermidor, et qui sont au tribunal révolutionnaire, on trouve des dénonciations contre divers particuliers qui composaient d'habitude cette escorte. Tels sont *Garnier-Delaunay*, *Didier*, *Girard*, *Châtelet* et *Nicolas*.

Une partie de l'escorte se séparait de Robespierre, allait ouvrir sa porte avec empressement, et attendait ce traître, qui se présentait toujours avec une grande importance. Voir Nicolas (N°. LIX *a*); et Notes et Anecdotes. (N°. LIX *b*.)

(2) Voir Robespierre. (N°. LX.)

» cruauté, la débauche, l'injustice font sur l'âme ce que les » fouets font sur le corps. »

Ces menaces et beaucoup d'autres, qui eussent dû faire germer dans l'âme de Robespierre les semences salutaires du repentir, n'y développèrent que le sentiment de la peur, plus impérieux dans cette âme que l'amour même de la tyrannie. Trop faible devant un colosse de puissance dont il voulait s'imposer tout le poids, en écartant les étais ambitieux qui le soutenaient avec lui; dès qu'il l'envisagea seul, il pâlit en le regardant. Il ne mesura plus sa gloire sur l'élévation de ce colosse; il ne mesura que la hauteur de sa chute, et abandonna avec lâcheté un ouvrage qu'il avait entrepris sans force.

Un plan de fuite fut arrêté entre Robespierre et un de ses affidés, caché sous le voile de l'anonyme. Robespierre avait, dans tous les temps, entretenu, à ce qu'il paraît, des correspondances avec des agens de différens pays : les correspondances et le fait de la fuite sont confirmés, au moins, par quelques lettres; entre autres, par une datée de *Londres*, à peu près insignifiante, et une autre très-signifiante (1), sans date de lieu ni d'époque, mais à lui adressée quelque temps après la *fête à l'Éternel*. Cette lettre est écrite sur le ton d'une réponse.

On le prie d'être tranquille sur les objets que son adresse a su faire parvenir, depuis le commencement de ses craintes. « A présent, vous allez employer (lui dit-on) toute la vigi- » lance qu'exige *la nécessité de fuir un théâtre* où vous de- » vez bientôt paraître et disparaître pour la dernière fois. Il » est inutile de vous rappeler toutes les raisons qui vous ex- » posent; car ce dernier pas qui vient de vous mettre sur *le* » *sopha de la présidence*, vous rapproche de l'*échafaud;*

(1) Voir Robespierre. (N°. LXI.)

» où vous verriez cette canaille qui vous cracherait au visage,
» comme elle a fait à ceux que vous avez jugés. *Égalité*, dit
» d'*Orléans*, vous en fournit l'exemple. Ainsi, puisque vous
» êtes parvenu à vous former ici UN TRÉSOR SUFFISANT pour
» exister long-temps, ainsi que les personnes pour qui j'en ai
» reçu de vous, je vais vous attendre avec grande impatience,
» pour rire avec vous du rôle que vous avez joué dans le
» trouble d'une nation aussi crédule qu'avide de nouveau-
» tés..... Prenez votre parti d'après nos arrangemens. »

Voilà l'*incorruptible*, le désintéressé Maximilien ! voilà ces hommes à qui il ne fallait pour vivre que *quelques onces d'une substance nourricière !* Peuple, tu les connais enfin !

Ce n'est point une digression, citoyens, que ce tableau, des angoisses du tyran. Vous venez d'assister aux combats, aux hésitations de cette âme sans ressort, audacieuse loin des dangers, devant eux molle et chancelante, qui dans le crime même n'eut personnellement que la puissance du désir, jamais celle de l'exécution, puisqu'elle ne PUT, en effet, qu'autant de temps que lui dura l'assistance de quelques bras complaisans; et que, réduite à sa seule force, elle ploya sous le fardeau du pouvoir.

Nous avions donc raison de le dire : moyens personnels de Robespierre, presque nuls.

Voyons, au moins, quel usage il fit de ceux de ses agens.

De ces agens, vous en distinguerez deux sortes : les uns meneurs, les autres menés; c'est-à-dire, tyrans en première, deuxième, troisième et centième ligne.

Tyrans de première ligne: les comités de gouvernement.

Tyrans de seconde ligne : les tribunaux révolutionnaires, que *Payan* appelait *tribunaux politiques*.

Tyrans de troisième et autres lignes : des corps administratifs et autres autorités constituées; des commissaires aux accaparemens; des commissaires à la vente des biens nationaux et d'émigrés; de très-*saisissans* commissaires aux sai-

sies des meubles, les taxateurs, les comités révolutionnaires; les armées révolutionnaires, les sociétés (1) et commissions populaires.

Le plan de contre-révolution était combiné ainsi :

Il faut que les fils de la trame (s'étaient dit les adroits *Sinons* des comités de gouvernement) passent, presque tous, par les mains de Robespierre ; que cette main soit, en quelque sorte, le métier sur lequel ces fils reposent. Faisons si bien, que lorsque nous donnerons le mouvement au mécanisme, la machine qui le recevra croie et paraisse l'imprimer. Le raisonnement était sain : si la trame réussissait, l'instrument était brisé bientôt par les comités vainqueurs ; si elle échouait, par la Convention qui n'aurait vu que l'instrument sans deviner les doigts qui se cachaient sous la texture de la toile.

Robespierre, de son côté, parce qu'il tenait les fils, croyait en être l'ordonnateur.

Embarras étrange, qu'il faille souvent établir la puissance de son rival, pour fonder la sienne ! Tel est celui du comité qui tend au décemvirat, et du tyran qui marche à la dictature. L'un est l'instrument de l'autre, qui sera le sien à son tour : c'est une communauté de bons offices, ou, pour mieux dire, de tromperies ; c'est un prêt de part et d'autre, usuraire, dont la patrie a fourni les fonds.

Accoutumons le Français (se disait Robespierre) à n'obéir plus qu'à *douze* hommes : il sera plus rapproché de l'obéissance à un seul ; et il s'établissait le chevalier de ces *douze*.

Revêtons (se disait d'autre part le comité) un seul homme de la confiance publique : il sera plus facile après de l'en

(1) Les sociétés populaires, consacrées dans les droits de l'homme, si utiles au commencement de la révolution, étaient devenues, par les prétendues épurations des oppresseurs, les instrumens les plus puissans de la tyrannie.

dépouiller que sept cents ; et les organes du comité venaient ici rompre des lances pour *ce seul homme.*

Le plan ainsi conçu, on vit, de l'antre du comité de salut public, avec non moins de fracas et de furie que les vents des cavernes éoliennes, fondre tout à coup des bataillons d'*Asmodées,* qui soufflèrent sur le sol français la désolation et l'aridité. Les voilà partis ces apôtres du crime, ces missionnaires de la mort ! ils ne rentreront plus, citoyens, dans le repaire qui les vomit, que lorsque leurs mains sanglantes et leurs yeux étincelans de la joie des tigres gorgés de carnage, annonceront que la patrie est au tombeau ; ils n'y rentreront plus que quand ils seront *bien dignes* d'y rentrer.

Quel nouveau trait de douleur va s'enfoncer dans vos âmes, ô mes collègues ! il va les déchirer, comme il a déchiré la mienne. Vérité, j'ai promis d'être ton organe, je le serai, dussé-je être ton martyr.

Ce n'est point à des mains vulgaires que vos tyrans ont confié la conduite de leurs plans dévastateurs. S'ils emploient, pour exécuter, de mercenaires instrumens, ils ont créé des chefs pour ordonner : s'il est des démolisseurs et des assassins, il est aussi des régisseurs d'assassinats et de ruines. Faut-il le dire ! ô honte ! citoyens, ils ont siégé, ces derniers, ils siégent encore à côté de vous ! Vos tyrans, pour vous mieux avilir, les ont cherchés dans votre sein. Ils leur ont partagé les rôles ; et ceux-ci se sont, à leur tour, partagé le massacre et la dévastation des diverses contrées de la France. Leurs pouvoirs sont illimités comme leur rage ; la toute-puissance les entoure afin qu'aucun obstacle ne les arrête.

Carrier va dans la Vendée ; *Joseph Lebon* a le département du *Pas-de-Calais* pour partage : *Maignet* est envoyé sur les terres que baignent les eaux du *Rhône*, et qu'arrosent celles de *Vaucluse* ; *Collot*, poussé par des souvenirs amers, vole dans le département de *Rhône et Loire* ;

et j'ai entre les mains les preuves les plus évidentes du désir qu'avait *Couthon* d'aller essayer dans le département du *Var* ce qu'il appelait le système de *vive force*, d'aller, en un mot, *brûler Toulon* (1).

Ce simple énoncé du nom de quelques-uns des acteurs vous rappelle d'avance les scènes sanglantes où ils ont figuré.

Au nom de *Carrier*, la carte fumante de la Vendée s'est déroulée tout entière sous vos yeux. Des milliers de *salamandres*, au milieu de la fournaise vendéenne, attisent de leurs mains l'incendie de la République. Vous entendez les pétillemens de la flamme qui dévore et les manufactures et les hameaux, et les villes et les hommes : les débris des châteaux se mêlent aux débris des chaumières; triste et déplorable égalité qui n'existe que dans des ruines! Je vois, à la lueur de l'embrasement, ceux mêmes qui l'ont allumé, à travers les airs enflammés des maisons croulantes, fondre, ainsi que des oiseaux de proie, sur les richesses qu'elles recèlent. L'asile du patriotisme n'est pas même respecté; et l'on précipite dans le gouffre dévorant et le brigand pris les armes à la main et celui qui les dépose; et l'on fusille, sans distinction, l'ennemi public, et l'ami qui a conduit nos soldats à la victoire, qui leur a procuré, par des indications sûres, des subsistances nécessaires : on semble montrer même plus d'égards pour un rebelle que pour ce dernier.

Elles s'emplissent sous vos yeux, elles s'encombrent de vieillards, de jeunes gens, de femmes, d'enfans, ces exécrables gabares; et *Carrier*, nouvel *Anicet*, va noyer sa patrie comme *Néron* noya sa mère (2).

---

(1) Voir Couthon. (N°. LXII.)

(2) Ainsi s'exprime *Tacite* sur ce forfait de *Néron* : « *Obtulit ingenium* ANICETUS *libertus*..... *Ergo navem posse componi docet, cujus pars, ipso in mari per artem soluta, effunderet ignaram*..... » « L'affranchi *Anicet* » propose une de ses inventions.... Il démontre qu'on peut construire un

C'est peu pour lui d'imiter ce vil empereur dans ses cruautés : il surpasse encore sa rage lubrique. *Néron*, d'un œil brûlant de flammes incestueuses, parcourt les beautés livides du corps de sa mère égorgée; *Carrier*, de ses yeux lascifs et sanglans, dévore la nudité de ses victimes qu'il ose *accoupler* dans la mort, voulant sans doute faire une double insulte à la nature à qui, dans le spectacle de la destruction, il semble offrir celui de la reproduction des êtres.

Je ne détaillerai point, citoyens, ces horreurs trop connues aujourd'hui, vengées à la fin par la loi, qui a frappé de son glaive la tête coupable qui les avait conçues; horreurs dont *Jullien fils* (1), comme vous le verrez bientôt, *instruisait son ami* Robespierre; horreurs dénoncées aussi par beaucoup d'honnêtes citoyens; par *Lequinio* (2), notre collègue, à votre ancien comité de gouvernement; mais que ceux qui les commandaient, qui les approuvaient au moins, se gardaient bien de vous dévoiler, parce qu'elles entraient dans ces plans que *Dupuis* vous a prouvé (3) avoir été tracés par le digne ministre des tyrans, *Colloredo*, horreurs enfin qui firent tressaillir l'âme sensible et vertueuse de *Philippeaux*, dont la voix ne fut étouffée que parce que, trop véridique, elle

---

» vaisseau dont une partie s'entrouvrant par art, fasse tomber Agrippine à » l'inçu dans les flots.... » TACITE. *Annal. lib. XIV, num.* 3.

Il n'est pas jusqu'aux ressources d'*Anicet* pour colorer son crime, que n'ait employées *Carrier*. Il peignit à la Convention la noyade des prêtres comme un de ces événemens trop fréquens sur les mers; et *Anicet* disait à *Néron* : « *Nihil tam capax fortuitorum quam mare, et si naufragio inter-* » *cepta sit, quem adeò iniquum, ut sceleri adsignet quod venti et fluctus* » *deliquerint!* » « Rien de plus fécond en accidens que la mer; si l'impéra- » trice y faisait naufrage, qui serait assez injuste pour attribuer à un parri- » cide la faute des eaux et des vents? » TACITE. *Ibid.*

(1) Voir Jullien. (N°. LXXII.)

(2) *Lequinio*, dans son mémoire présenté au comité le 12 germinal de l'an II de la République française.

(3) *Dupuis*, dans son opinion sur *Carrier*.

avait proclamé déjà quelques secrets du cabinet des puissances.

Je ne vous entraînerai avec moi dans les gouffres vendéens, que pour vous prouver, par des pièces, qu'on n'a pas voulu les fermer ; et que le *chancre politique* est encore un des fruits amers de l'esprit de nivellement.

Partout s'offre cette preuve dans la correspondance qui intéresse la Vendée.

On y lit : « *que les gros épauletiers sont les causes de » sept déroutes dans l'espace d'un mois ; qu'ils font les » muscadins ; qu'on a trompé la Convention, quand on a » dit que la Vendée était finie ; qu'il y a des hommes qui » font commerce de cette guerre* (1).

On y dénonce *des vols*, *des pillages* commis par les troupes elles-mêmes (2) ; des *soldats qui se sont portés dans les hôpitaux pour y égorger les blessés dans leurs lits* (3) ; *des généraux qui ne font rien. . . . . ; le trop fréquent usage de la torche, au lieu de la baïonnette* (4) ; on s'y plaint d'avoir vu brûler des grains qu'on pouvait enlever : on veut y faire germer jusqu'à la doctrine du *matérialisme*, afin de pousser au désespoir des gens simples et des cœurs purs qui aimeront mieux courir aux armes que d'avouer *qu'ils sont l'ouvrage du hasard* (5).

On y voit que *la plupart des paysans, des femmes et enfans ne sont entrés dans l'armée des brigands que par la peur* qu'on leur a faite *des troupes de la République, qu'on leur disait n'épargner ni le sexe ni l'âge.*

Et de peur de mettre à fin cette guerre, on veut, d'après

---

(1) Voir Laurent. (N°. LXIII.)
(2) Voir Bouverey. (N°. LXIV.)
(3) Voir Gainon. (N°. LXV.)
(4) Voir Anonyme. (N°. LXVI *a*.)
(5) Voir Ochut. (N°. LXVI *b*)

Barrère, qui a dit, *organisons la terreur* (1), répéter les exemples terribles sur ces scélérats; et *cependant on n'a pas d'armes* (2).

Ici, un représentant (3) attribue les désastres de la Vendée » *à l'impéritie des généraux*..... Il croit *Rossignol* un » mauvais général; il croit que le comité de salut public se » laisse tromper, quand il s'agit de nommer aux places. Il dit » *qu'il a fait auprès du comité tout ce qu'il fallait pour* » *qu'on remédiât au mal.* »

Là, c'est le malheureux *Westerman* (4), dont on fait l'éloge dans plusieurs lettres, qui annonce à Robespierre la déroute complète de *Mieskowsky*. Il avait prédit que nous serions battus: « On a heurté (dit-il) l'opinion publique par » la nomination de *Rossignol*, entouré de gens qui le trom- » pent, pour le perdre par ses sottises, ou qui, n'en sachant » pas plus que lui, commandent à sa place. »

Il répète ce qu'il a dit dans une autre lettre, *que cette guerre est une guerre d'intrigue; qu'il n'y a pas un moment à perdre.*

« En vérité (dit-il), si l'on était de bonne foi, il est im- » possible que cette guerre dure aussi long-temps. C'est à vous » à profiter des avis sincères que je vous donne. »

Dans une autre (5), il annonce à Robespierre la rétrogradation, sans attaque, de l'armée, jusqu'à Fontenai-le-Peuple: « Le soldat est désolé (dit-il), le peuple déconcerté, plus de » la moitié déserte... Je ne sais ce que tout cela veut dire; » mais j'en suis désolé moi-même. »

Ailleurs on lit ces mots dans une lettre de *Sandos* à Robespierre (6):

---

(1) Voir Autorités constituées de Laval. (N°. LXVII.)

(2) Voir Anninot. (N°. LXVIII.)

(3) Voir Gillet. (N°. LXIX.)

(4) Voir Westerman. (N°. LXX.)

(5) *Idem*. (N°. LXXI.)

(6) Voir Sandos. (N°. LXXII *a*.)

« J'ai vu, avec douleur, *qu'on s'occupait peu de marcher* » *sur les rebelles*, et que les ressorts de la machine étaient en- » tièrement rouillés par la mésintelligence qui règne entre les » officiers généraux. »

Partout, citoyens, même tactique : ou indolence dans l'usage des moyens de guérison, ou emploi des remèdes violens; toujours même soin d'élargir la plaie.

Un agent de Robespierre (1) et du comité écrivait le 22 octobre, que *la Vendée n'était plus*; et voici ce qu'on écrivait, le 30 ventôse (2), c'est-à-dire quatre mois après : « Le supplice » de *Vincent* et de *Ronsin* feront plus que les armées. J'ai » gémi en secret *sur l'aveuglement du comité de salut pu-* » *blic*; j'espère qu'enfin il va faire cesser les espérances du » Morbihan, en détruisant *le chancre politique qui dévore* » *journellement tant d'hommes*. Ton âme sensible (c'est à » Robespierre qu'on écrit!) frémirait d'horreur au récit des » mesures exécutées dans les cantons paisibles des départemens insurgés..... *Tout, tout sans exception, est in-* » *cendié, massacré, dévasté; des villes, des bourgs, des* » *villages habités par des patriotes ont disparu*; et le fer » a achevé ce que la flamme épargnait. *C'est ainsi qu'on a* » *ressuscité la Vendée*. Elle était finie par la prise de *Noir-* » *moutiers, mais Ronsin et Vincent ne le voulaient pas*. »

Et c'est à ces scélérats qu'on a immolé *Philippeaux*, qui *le voulait!*

« *Il ne tient qu'au comité de salut public* (continue l'au- » teur de la lettre) *de terminer cette affreuse guerre : qu'il* » *reprenne ses premiers plans; et qu'il mette fin aux meur-* » *tres et aux incendies*. »

Hélas! à l'exemple de *Vincent* et de *Ronsin*, le comité *ne le voulut pas*.

---

(1) Voir Jullien fils. (N°. LXXII *b*.)

(2) Voir Robespierre. (N°. LXXIII *b*.)

La lettre finit ainsi :

« A côté de plusieurs erreurs dans le rapport de *Philippeaux* sur la Vendée, *sont de grandes vérités, dont quelques-unes sont justifiées par les derniers événemens.* »

A côté de ces patriotes qui versent des larmes sincères sur le sort de cette belle partie de la république, livrée aux flammes, on rencontre de ces génies malfaisans, de ces émanations *à la Carrier*, qui ne peuvent vivre qu'en s'enivrant de sang humain.

De ce nombre, s'offre à nous un nommé *Cousin* (1), grand exterminateur de *chouans* (à ce qu'il dit), qui pousse des cris de joie vers Robespierre, à la vue du sang impur « des prêtres et des aristocrates, qui abreuve (dit-il) les sillons, dans » les campagnes, et ruisselle à grands flots sur les échafauds, » dans les cités. *Juge* (s'écrie-t-il) *quel spectacle pour un » républicain animé du feu le plus sacré et du plus pur » amour de la liberté!* »

Il est malheureux que le *pur amour* du républicain *Cousin* ne soit que *pur intérêt*; car il finit par demander à Robespierre une place, et lui déclare, pour le décider en sa faveur, que toutes les places, dans sa commune, ne sont occupées que par des prêtres qui, *par cela même* (dit-il) *qu'ils sont prêtres, sont et ne peuvent être que plus ou moins scélérats.*

Laissons *Cousin* avec Robespierre, et jetons les yeux sur la justification des détenus de la garnison de *Mortagne*, envoyée au comité de salut public (2).

Vous y verrez avec indignation, citoyens, « que *Chollet* a » été évacué sans motifs; que la patrie a perdu des millions » dans cette évacuation, outre les grains, les farines, les

(1) Voir Cousin. (N°. LXXIV.)

(2) Voir Moyens de justification des détenus de la garnison de Mortagne. (N°. LXXV.)

» habillemens, les approvisionnemens des manufactures et » les manufactures elles-mêmes; que si dès le commence- » ment de la guerre, on eût fait des dépôts de meubles, » grains, fourrages, etc., la nation aurait eu des ressources » immenses. » Vous y verrez que « ces citoyens tant ca- » lomniés, ont toujours versé et sont prêts à verser en- » core leur sang pour achever la destruction des brigands » royalistes, malgré l'atroce iniquité (y est-il dit) de ceux » qui, *par les horreurs qu'ils ont commises* au nom de la » République, essentiellement juste et fondée sur les vertus, » sont parvenus *à augmenter le nombre de ses ennemis*, » *et à changer des citoyens paisibles en rebelles déses-* » *pérés.* »

Vous y verrez, citoyens, « *que vos décrets bienfaisans* » *n'ont pas été exécutés;* qu'on pillait les maisons *des pa-* » *triotes.* » Vous y verrez ce que nous avons dit plus haut : « *qu'on donnait la mort aux bons habitans qui servaient de* » *guides à nos colonnes au milieu des dangers, dont la* » *fidélité était à toute épreuve, et qui, sans aucune perte* » *d'hommes, procuraient à nos soldats des grains, des* » *fourrages et des bestiaux.* »

Vous y verrez, comme nous l'avons dit encore, « passer au » fil de l'épée tous les individus des communes prises, *sans* » *exception des femmes et des enfans des patriotes, qui* » *n'avaient pu se sauver.* »

Vous y verrez enfin confirmé ce qui a été dit tant de fois : « *que si tout ce qui restait d'hommes dans les campagnes* » *a repris les armes, et s'est battu avec le courage du dés-* » *espoir, c'est parce que l'armée du Nord et la division aux* » *ordres du général* Huchet *ont mis à mort, hommes, fem-* » *mes, enfans et vieillards.* »

Ainsi votre comité, devenu le centre de tous les rayons divergens de la lumière, épars sur la République, feignait toujours de ne pas voir.

Dans une masse énorme de pièces relatives à la Vendée, et qui toutes attestent que *le chancre n'était incurable que parce qu'on voulait qu'il le fût*, il s'en présente une très-intéressante (1), encore inutilement adressée au comité de salut public, dans laquelle on pose comme principe, que pour finir cette guerre, *c'est contre les administrations, bien plus que contre les chouans, qu'il faut prendre les armes; que ceux-ci ne sont rien sans ceux-là, et que l'existence des administrés tient à celle des administrateurs.*

On offre au comité, dans ce mémoire, des moyens sûrs de purger ces contrées des brigands. L'auteur, qui connaît bien les localités, propose, entre autres, *l'essai d'un corps de tirailleurs; et pour opérer* (dit-il) *la destruction des brigands, il suffirait de* 800 *hommes commandés par des chefs qui connaîtraient bien le pays.*

Dans ce mémoire, rempli de vues excellentes, d'observations sages et philanthropiques, il met, à chaque ligne, le doigt des vrais patriotes sur les blessures, très-légères dans leur origine, mais que l'avidité des empiriques révolutionnaires, peu en peine des souffrances et des cris de la patrie malade et gémissante, s'est plu à rendre désespérées.

Quittons l'enfer de la Vendée, et marchons vers *Arras*, où le compatriote, l'ami fidèle de *Robespierre* et de *Barrère* (*Joseph Lebon*), se couvre du sang de ses frères; où vous l'allez voir promener les supplices et la mort sur le sol où il a pris la vie, comme pour le punir d'avoir enfanté deux monstres.

C'est ici l'heure du carnage; il faut traverser des ruines; il faut marcher sur des cendres; il faut fouler des cadavres : vos oreilles vont être effrayées des gémissemens, des

(1) Voir Chephtel. (N°. LXXVI.)

cris d'angoisse et de mort d'une génération presque entière; vous allez assister à sa douloureuse agonie!

Et ce sont des représentans du peuple qui ont ouvert ces scènes affreuses! ce sont des collègues qui vous entraînent dans ces fêtes de Cannibales, où les yeux rouges et brûlans d'une affreuse joie, ils n'entendent autour d'eux que les déchiremens de la douleur qui pénétraient jusqu'à leurs âmes féroces, comme les sons de la plus douce harmonie; assis, comme le frère de *Thyeste*, à d'horribles banquets, où, étendus dans les bras de quelque vile courtisane, et tout dégouttans de sang, de liqueurs et de voluptés, ils buvaient tranquillement l'oubli des souffrances de leurs semblables! N'importe, l'avenir l'ordonne : pleurons sur les victimes, mais osons les contempler. La leçon sortira des tombeaux pour nos neveux : osons rechercher, osons envisager leurs bourreaux; signalons à la postérité, non les linéamens de leurs figures, mais ceux de leurs âmes, et que la nature, la vertu, l'humanité violées nous prêtent leurs pinceaux pour les empreindre sur la toile de l'histoire.

Signalons cet affreux *Joseph Lebon*, qui peint si bien lui-même son caractère sanguinaire dans ses lettres; qui, entouré des objets de ses lubriques fureurs, dans ses embrassemens homicides, eût pu dire avec plus de véhémence que *Caligula* le disait jadis à *Césonie* (1) : *Cette belle tête sera pourtant coupée dès que je l'aurai commandé;* et qui réalisa

---

(1) Ainsi *Suétone* peint ce trait de la vie de *Caligula*. « *Quotiès uxoris vel amiculæ collum exoscularetur, addebat*, tam bona cervix, simul ac jussero, demetur. *Quin et subindè jactabat*, exquisiturum se vel fidiculis de Cæsoniâ suâ cur eam tantoperè diligeret. »

« Il ne caressait jamais sa femme ou sa maîtresse, qu'il ne dît en même temps : *Une si belle tête sera abattue quand je le voudrai*. Étonné lui-même de sa constance pour Césonie, il répétait de temps en temps *qu'il voulait appliquer cette femme à la question pour savoir d'elle ce qui la rendait si aimable*. » SUÉTONE, Vie de *Caligula*.

ce que le tyran des Romains n'avait porté qu'en image, au milieu des caresses de l'amour.

Vous l'aviez cru, citoyens, que le jour du supplice d'un coupable était pour la société un jour de deuil.

Voyez avec quelle légèreté, avec quelle joie, il envoie les innocens à la mort, ce *Lebon*.

Voici ce qu'il écrit à *Saint-Just*, à *Lebas*, ses dignes amis (1) :

« Messieurs les parens et amis d'émigrés et de prêtres ré-
» fractaires *accaparent* la guillotine. Avant-hier, un ex-
» procureur, une riche dévote, *veuve de deux ou trois*
» *chapitres*, un banquier millionnaire, une marquise, ont
» subi la peine due à leurs crimes. »

Il n'est aucune lettre de ce *Lebon* qui ne parle d'arrestation et de supplice.

Voici encore comme il s'exprime (2) :

« Le discours sur le fanatisme a produit l'effet que j'en
» attendais. La salle regorgeait d'auditeurs, et je pense qu'ils
» en sont sortis furieux *contre les anciens marchands d'im-*
» *postures* (3). *Les sans-culottes se décident; ils s'enhar-*
» *dissent en se sentant appuyés :* patience, et ça ira *d'une*
» *jolie manière.* »

Dans une autre, aux mêmes *Saint-Just* et *Lebas* (4) :

« Je suis arrivé à Cambrai hier le soir, *accompagné de*
» *vingt braves....* J'espère faire le bien à Cambrai, et y in-
» spirer *la terreur civique.*

» Il ne peut (dit-il ailleurs) (5) croire à quelques

---

(1) Voir Lebon. (N°. LXXVII.)

(2) *Idem.* (N°. LXXVIII *a.*)

(3) *Nota. Lebon* est un ci-devant prêtre, qui depuis la révolution se qualifiait *prêtre de Éternel*, à la tête d'un mémoire qui est déposé à la commission.

(4) Voir Lebon. (N°. LXXVIII *b.*)

(5) Voir Lebon. (N°. LXXXI.)

» mises en liberté; *car ce serait anéantir tous les principes établis dans les rapports de* Saint-Just *et de* » Robespierre. »

Ce n'étaient donc point les décrets de la Convention, c'étaient les rapports de Robespierre et de Saint-Just qui servaient de guides révolutionnaires à *Lebon*.

Dans une lettre du 3 floréal, adressée d'Arras par *Lebon* au comité de salut public, on lit (1) :

« La loi générale qui appelle à Paris les conspirateurs de » tous les points de la République, avait été ici interprétée » par quelques scélérats, comme une improbation des actes » du tribunal et *de la célérité* de ses jugemens; mais *le* » *courrier*, *le bienheureux courrier est arrivé*..... Le pré- » sident, l'accusateur public et l'un des principaux membres » du comité de surveillance, ont été les premiers à tra- » vestir, contre l'énergie que nous développons, le décret » de la Convention .... Ils sont, depuis décadi, en lieu de » sûreté, et leurs places ont été confiées *à des braves qui* » *n'ont pas besoin de briser les échafauds*.

» Songez que plus nous frappons de rudes coups, plus » nous avons de piéges à éviter. »

Il est évident, citoyens, d'après cette lettre, et l'arrêté du comité de salut public portant que le tribunal d'Arras continuera ses fonctions, que le comité avait sanctionné toutes les mesures de *Lebon*; que le comité aimait tant *ses formes acerbes*, que, pour l'en récompenser, il n'étendit point au département du *Pas-de-Calais* la loi générale qui ordonnait le transférement à Paris de tous les prévenus de conspiration, gémissant dans les cent mille cachots de la République. Il est évident que ce projet de transférement n'avait été imaginé par les bourreaux du comité, que dans la crainte qu'un tribunal de département, moins inhumain

(1) Voir Lebon. (N°. LXXIX.)

ou plus équitable, ne leur ravît quelqu'une de leurs proies, qu'ils étaient bien sûrs de faire dévorer par leurs cannibales de Paris : mais rassurés par l'instinct féroce du désolateur du Nord, ils firent, pour Arras, une exception à cette loi du transfèrement (1), bien convaincus, dans leur appétit sanguinaire, qu'ils n'en perdraient pas une victime.

Partout, dans cette correspondance de *Lebon*, s'offrent les traces d'une complicité coupable entre lui et le comité. Vous verrez, dans le recueil des pièces, des dénonciations portées par *Guffroy* au comité de salut public, contre ce représentant; dénonciations qui n'ont valu à *Guffroy* que de la haine et des persécutions de la part de plusieurs membres de ce comité. Vous y verrez le complément des preuves de cette complicité dans les lettres de *Lebon*; de *Lebon*, qui, effrayé lui-même des coups qu'il porte, écrit qu'il est essentiel que *le comité se prononce hautement sur sa conduite* (2); *que si l'intention du comité est que la commission cesse, on lui commande de périr* (3), *ou qu'on le rappelle dans le sein de la Convention nationale.*

Eh bien! citoyens, vous l'avez vu : le comité *s'est prononcé sur la conduite de Lebon*; il ne lui a point ordonné de périr; *il ne l'a point rappelé dans le sein de la Convention*; mais il est venu, ici même, payer d'un éloge les horribles succès du crime!

Une lettre, signée *Darthé*, et trouvée dans les papiers de *Lebas*, vient encore à l'appui de ces preuves. En voici un fragment (4) :

« Le comité de salut public a dit à *Lebon*, qu'il espérait » que nous irions tous les jours *de mieux en mieux*. Ro- » bespierre *voudrait que chacun de nous pût former seul*

(1) Voir Lebon (N°. LXXX *a.*); et Brune. (N°. LXXX *b.*)

(2) Voir Lebon. (N°. LXXXI.)

(3) *Idem*. (N°. LXXX.)

(4) Voir Darthé (N°. LXXXII *a.*); et Lebon. (N°. LXXXII *b.*)

» *un tribunal et empoigner chacun une ville de la fron-*
» *tière.* »

Et après ces mots affreux, sont liés ceux-ci, bien étonnés de l'alliance :

« La vertu et la probité sont plus que jamais à l'ordre
» du jour. »

Puis, cette nouvelle preuve des intrigues nouées pour perdre *Guffroy*, parce que sa dénonciation contre *Lebon* était une dénonciation indirecte contre ceux qui le faisaient agir.

« *Guffroy* serait déjà décrété d'accusation, sans des *rai-*
» *sons de politique.* »

Pour vous faire connaître, citoyens, à quels vils coquins *Robespierre* avait livré son pays natal, déjà trop à plaindre, sans doute, de posséder un *Lebon*, il faut, entre plusieurs, vous extraire quelques passages d'une lettre de ce *Darthé*, qui concorde toujours avec les différens traits de complicité dont nous venons de parler.

Les voici (1) :

« *Lebon est revenu de Paris*, transporté d'une sainte
» fureur contre l'inertie qui entravait les mesures révolu-
» tionnaires. *Tout de suite un jury terrible*, *à l'instar*
» *de celui de Paris*, a été adapté au tribunal révolu-
» tionnaire. »

Lebon est revenu de Paris..... Tout de suite un jury terrible..... Il est clair que *Lebon* ne venait en poste, *à Paris*, que pour prendre les instructions du comité de salut public, instructions qu'il retournait, en poste, faire exécuter *à Arras*.

Continuons.

« Ce jury est composé de *soixante bougres à poil.*

» Un arrêté vigoureux a fait claquemurer les femmes aris-

---

(1) Voir Darthé. (N°. LXXXIII)

» tocrates dont les maris sont incarcérés, et les maris dont
» les femmes le sont..... Une perquisition vient d'être faite
» par *une commission ardente* de sept patriotes (j'étais
» du nombre). La guillotine, depuis ce temps, *ne désem-*
» *pare pas* : les ducs, les marquis, les comtes, les barons,
» *mâles* et *femelles*, tombent comme grêle.

» Nous venons d'arrêter que nous dresserions l'acte d'ac-
» cusation de tous les *gros* aristocrates d'*Arras*, d'abord,
» et ensuite des autres endroits du département. »

Il semble que les valets de ces coupables mandataires ne se soient plu à tracer le tableau de leurs propres crimes, que pour tracer la condamnation de leurs maîtres.

Joseph Lebon, suivant ce même *Darthé*, *n'était occupé qu'à rédiger des actes d'accusation*, tandis que lui et ses cinq ou six autres coopérateurs *ne dormaient plus*, *pour faire des visites domiciliaires* dont le but était (disait-il) de faire *éternuer dans la besace* tous les coquins.

Cependant, le tribunal révolutionnaire *n'y pouvant suffire* (à ce qu'on disait), on lui donna *une section seconde*; mais on avait beau redoubler d'activité, on se plaignait encore des lenteurs.

« *Il semble* (écrivait *Daillet* à Robespierre) (1) *que tous*
» *les habitans soient coupables, puisqu'aucun n'ose en*
» *dénoncer un autre*..... La commune *d'Arras* est peut-
» être la seule qui doive être *exceptée* de la loi qui supprime
» les tribunaux révolutionnaires de département. »

Vous venez de voir qu'elle en fut exceptée, en effet; et *Daillet* vous développe les motifs de cette exception : « *c'est*
» *parce qu'ils ne font grâce à personne, qu'ils frappent à*
» *coup sûr, et qu'ils sont convaincus que si les aristo-*
» *crates n'ont pas pris une part active dans les conspi-*
» *rations, ils n'en ont pas moins appelé la contre-révolu-*
» *tion dans leur cœur.* »

---

(1) Voir Daillet. (N°. LXXXIV.)

Ainsi, le *soupçon* tient lieu de *preuve*; et la supposition d'intention équivaut à l'intention appuyée de faits. Celui qui n'est point coupable a dû l'être, parce qu'il sort de telle caste, ou que, pour ne pas vivre, comme ces brigands, en volant la République, il vit du fruit de son industrie.

« Il faut (s'écrie un de ces misérables dans un de ses accès » délirans (1); *il faut tuer l'aristocratie mercantile*, comme » on a tué celle des prêtres et des nobles. »

Il veut *qu'un comité de subsistances et marchandises créé dans chaque commune, soit seul admis à faire le commerce.*

Vous la trouvez partout reproduite cette abominable doctrine soufflée par nos *inamovibles*, dans les cœurs de leurs trop dociles esclaves.

Mais qu'est-il besoin de vous arrêter plus long-temps devant cette peinture affligeante! Vous vous rappelez l'adresse énergique que la commune d'*Arras* réunie en assemblée générale, vous présenta trois jours après le supplice de Robespierre? elle répète encore ces phrases mémorables :

« Notre ame oppressée se soulève, et notre voix se joint » à celle des tombeaux pour vous crier : Hommes justes, le » sang innocent a coulé; la liberté a été poursuivie jusque » dans la conscience des hommes libres; la justice et l'hu- » manité ont été outragées. »

A la voix de la commune d'*Arras*, d'autres communes ont uni leurs voix; et dans ces derniers jours encore, celle de *Saint-Paul* est venue vous présenter un faisceau de pièces légales d'où sortira la hache vengeresse de la justice pour frapper la tête coupable du complice de la tyrannie.

---

(1) Voir Buissart. (N°. LXXXV.) Cette aristocratie mercantile était le prétexte pour couvrir l'anéantissement du commerce. On peut voir que *Jullien fils* fait honneur à *Carrier d'avoir, dans un temps, écrasé le négociantisme et tonné avec force contre l'esprit mercantile.* Voir Jullien fils. N°. CVII *k*.) Les lettres de *Collot* contiennent la même doctrine.

Qu'il attende dans les fers, ce barbare ennemi des humains, le rapport de vos comités. Pour nous, représentans, poursuivons avec courage le fatigant examen des crimes de nos oppresseurs.

Jetez, citoyens, jetez vos regards sur les villes commerçantes et nourricières de la République, *Arras*, *Lyon*, *Nîmes*, *Bordeaux*, *Brest*, *Nantes*, *Orange*; chacune vous offrira des larmes à essuyer, du sang à étancher, des catacombes à fermer; chacune avait son tribunal sanguinaire; chaque tribunal son *Dumas*, son *Fouquier*; ces tribunaux étaient autant de colonies d'égorgeurs sortis du tribunal de Paris, qui servait de modèle pour le choix des membres dont on les composait.

Hélas! l'instrument terrible de la mort construit uniquement pour la punition du crime, s'est reproduit comme une plante vénéneuse, sur tous les points de la République. Il s'est naturalisé également sous les cieux opposés du nord et du midi; et l'*Ourse* glacée et le dévorant *Sirius* pleurent également ses funestes succès.

Oh! venez, pénétrons ensemble, citoyens, à travers les torrens de feu, sous les murs sapés par la hache et qui semblent en s'écroulant menacer nos têtes; pénétrons dans ces cités autrefois populeuses, veuves d'habitans aujourd'hui; dans ces nouveaux déserts, plus affreux que ceux de *Barca*, ou d'*Horeb*. Les voyez-vous, comme l'hyène acharnée sur sa proie, tous ces génies dévastateurs lançant la torche dévorante sur les monumens des arts et du génie! ils veulent, ces nouveaux *Omar* qui n'ont conquis ni la Perse, ni l'Égypte, ni la Libye, faire du Français du dix-huitième siècle un peuple de barbares réduits non à la pratique, mais à la lecture *des droits de l'homme*, comme autrefois les Sarrasins à la science du *Coran!*

Jetez avec nous un coup d'œil sur tous ces lâches dilapidateurs des trésors des *Ptolémées-Philadelphes*; sur toutes ces

puissances, ces mauvais principes, ces *Arimanes* qui se sont disputés, durant une année entière, les lambeaux palpitans de la patrie déchirée. Que furent-ils, que sont-ils encore ces fondateurs de *comités de démolition*, ces créateurs de ruines! de vils eunuques blessés de la présence des puissans.

C'est la conjuration de la sottise et du crime formée contre le génie, contre la vertu. C'est l'insurrection du brigandage contre le précepte du *tien* et du *mien*. C'est le règne des vengeances et des passions abjectes.

O Lyon! cité fameuse par ton commerce, quel est ce nouveau *Gengis* (1) qui, la hache et la foudre à la main, fond sur tes murs, et vient venger les injures de *Thémugin!* C'en est donc fait, ta ruine est jurée!

« *En détruisant une ville rebelle* (écrit *Collot*) (2) *on con-*

---

(1) *Gengis*, obscur et méprisé sous le nom de *Thémugin*, revint, comme l'on sait, en conquérant, venger les mépris qu'il avait essuyés. *Collot*, qui connaissait, *par état*, les rôles qu'avait joués le *Tartare*, est accusé de l'avoir pris pour modèle, et d'avoir vengé, comme lui, des injures particulières. Voir Cadillot. (N°. CVI.)

(2) Voir Collot d'Herbois. (N°. LXXXVI.) Pendant l'impression de ce rapport, *Collot* a imprimé les *éclaircissemens nécessaires sur ce qui s'est passé à Lyon l'année dernière*. On y lit au P. S., p. 33 : *les journaux répètent, pour la millième fois, et celle-ci, d'après le rapport de* Courtois, *tous les hardis mensonges qu'il a puisés lui-même dans les plus impurs pamphlets*. Je n'ai pas dit un mot que je n'aie puisé dans les papiers trouvés chez Robespierre, et notamment dans les lettres de *Collot* lui-même; voilà quelles sont les *sources impures* où j'ai puisé. Si j'avais voulu tout dire sur *Collot*, j'aurais, sans sortir des papiers trouvés chez les conspirateurs, pu citer un arrêté que lui *Collot* ne cite pas à la suite de *ses éclaircissemens*, et dans lequel on le voit ordonner de mettre au-dessus de la tête d'un coupable ouvrier qui aurait volé pendant les démolitions, et que l'on aurait condamné suivant les lois criminelles, le ridicule écriteau de *muscadin*, et mille autres gentillesses de cette espèce. Si je ne me fusse pas imposé la loi sévère de ne pas sortir des papiers des conspirateurs, j'eusse pu citer quelques faits bien constans attestés par un de mes collègues (*Pressavin*), et qui prouvent combien vaste était l'humanité de *Collot*, et combien stricte était

» *solide toutes les autres ;* » voilà ses principes ! « *Il ne faut* » *laisser que des cendres ;* » voilà ses projets ! « *Nous démolis-* » *sons à coups de canon et avec l'explosion de la mine ;* » voilà ses exploits !

---

son exactitude à se *renfermer dans la loi*. J'eusse pu dire que « *Collot-d'Her-* » *bois* a fait tomber sous le glaive de la loi deux excellens patriotes qui, » depuis l'origine de la révolution, n'ont cessé d'en soutenir les principes » avec énergie, et ont contribué de tous leurs moyens à servir la chose pu- » blique; ces deux citoyens, l'un, nommé *Dabost*, président du départe- » ment de Rhône-et-Loire, l'autre, nommé *Bonamour*, membre du direc- » toire, avaient été un moment égarés sur la journée du 31 mai ; mais ils » reconnurent bientôt leur erreur, ils firent leur rétractation dans le terme » que fixait le décret de la Convention, ils étaient par conséquent sous *la* » *sauvegarde de la loi. Moïse Bayle* vint, dans le même temps, à la tri- » bune de la Convention déclarer que les rétractations de ces deux fonction- » naires publics s'étaient égarées dans les bureaux du comité de sûreté gé- » nérale, qu'on avait à ce comité des notions certaines qu'elles y avaient » été déposées ; qu'en conséquence il demandait à la Convention un sursis » à l'exécution du nommé *Dabost* qui était alors en jugement. La Con- » vention, sur l'attestation de son comité et du citoyen *Pressavin*, repré- » sentant du peuple, qui assura avoir lui-même remis au comité de sûreté » générale les deux rétractations dont il était question, ordonna le sursis : » mais *Collot-d'Herbois* écrivit de suite à la Convention, qu'il était bien » étonné qu'elle eût accordé un sursis à l'exécution d'un chef des rebelles ; » et par *le faux exposé* qu'il fit à la Convention, il obtint d'elle la levée du » sursis, et ces deux malheureux patriotes furent guillotinés, ainsi que l'é- » crit *Achard* à *Gravier*, le 17 frimaire de l'an II. Voir Achard, (N°. XCVIII.). »

J'eusse pu rapporter que « trois citoyennes, dont les maris étaient arrêtés » et sur le point d'être exécutés, furent auprès de *Collot-d'Herbois* implorer » sa clémence en leur faveur ; que celui-ci les fit arrêter et exposer pendant » six heures au public, attachées au pilori. De ces citoyennes, l'une se nommait » *Chalons*, une autre, *Barmont ;* on ne m'a pas cité le nom de la *troisième*.

» *Collot* faisait incarcérer toutes les femmes qui se présentaient à lui pour » implorer la grâce de leurs maris. »

Je me flatte que *Collot* ne dira pas cette fois que j'ai puisé ces faits dans des *pamphlets impurs*.

Au surplus, afin que *Collot* ne dise pas, comme il l'a imprimé *dans ses éclaircissemens*, que l'on a tronqué ses lettres, je les ai mises, dans leur entier, aux Pièces justificatives.

Il tombe à la fin le voile de l'hypocrite, et c'est lui-même qui le déchire.

« *J'ai trouvé ici le système d'indulgence* (écrit [1] Collot » à Robespierre, son ami) *soutenu par un décret de la* » *Convention du* 20 *brumaire, affiché ici avec affecta-* » *tion.* »

On voit avec quel respect ce mandataire traite les décrets de la Convention auxquels sa mission pourtant lui prescrivait d'obéir. Il regrette que ce ne soient pas ses arrêts de sang plutôt qu'un décret de la Convention, qui couvrent les murs d'une ville qu'il voudrait plonger, comme une autre *Sodome*, dans les entrailles de la terre.

« L'armée révolutionnaire arrive *enfin* après demain, et » je pourrai (continue-t-il) accomplir de *plus grandes* » *choses.* Il me tarde que tous les conspirateurs aient » disparu..... *Il faut que Lyon ne soit plus en effet*, et » que l'inscription que tu as proposée *soit une grande véri-* » *té*..... Car jusqu'à présent ce n'est réellement qu'une hy- » pothèse ; et le décret lui-même oppose de grandes difficul- » tés. *Il t'appartiendra de le rendre ce qu'il doit être, et* » *d'avance nous préparons les amendemens.* »

Il t'appartiendra..... Quel langage ! La Convention n'était rien aux yeux des conspirateurs ; elle n'était plus, comme on l'a nommée, *qu'une machine à décrets*. Robespierre, de leur aveu, régnait seul ; ils reconnaissaient sa puissance, et par un échange, ils se servaient de cette puissance qu'ils avaient créée pour s'en faire une à eux-mêmes. *Il n'appartenait* en un mot, qu'à leur idole, le droit d'étendre ou de resserrer l'esprit des décrets que, par un reste de pudeur dont on espérait bientôt s'affranchir, on venait encore proposer par forme à la Convention. Que celui qui a écrit ces lignes ose dire encore à présent qu'il n'a pas travaillé comme les autres,

---

(1) Voir Fouché (N°. LXXXVII *a.*) ; et Collot-d'Herbois. (N°. LXXXVII *b.*)

à élever le piédestal de la tyrannie! on lui répondra en l'opposant à lui-même.

Après cette phrase où Collot invoque l'exercice de la souveraineté de Robespierre, on lit ces mots :

« *Plusieurs fois* vingt coupables ont subi la peine due » à leurs forfaits, *le même jour*. Cela est encore *lent* pour la » justice d'un peuple entier qui doit *foudroyer* tous ses en- » nemis à la fois; et nous nous occupons à *forger la foudre*. »

Saint-Just, dont *Collot* fut dans tous les temps l'admirateur, dont *il avait soif* de lire les rapports, avait dit avant son disciple : qu'une révolution est *un coup de foudre*. Telles sont les métaphores de choix de tous ces enfans du chaos; ils ne s'agit jamais chez eux de création, de vie; mais de secousses, mais de destructions et de ruines.

« Écris-nous (continue Collot), *une lettre de toi fera un* » *grand effet sur tous nos Jacobins. Ne laisse point passer* » *de rapports tels que celui qui a amené le décret de* » *sursis*. »

Voilà bien la confirmation de ce que nous venons de dire, qu'ils soutenaient la puissance de Robespierre pour opprimer de concert avec lui la République; qu'ils n'ont crié contre Robespierre que lorsqu'ils ont vu qu'il voulait être seul oppresseur. *Ne laisse point passer de rapports!*..... Ils punissaient de mort ceux dont les discours tendaient à l'avilissement de la Convention; et l'avilissaient-ils moins, eux qui rétrécissaient la volonté nationale au point de la placer dans la main de Robespierre! et ils ont osé dire dans cette enceinte, qu'ils ne s'étaient aperçu de son despotisme que depuis quelques mois! tandis qu'il résulte de leurs écrits qu'ils avaient reconnu, épaulé, caressé depuis un an, ce despotisme.

Obligé de parcourir toutes les pièces importantes, toutes celles qui portent empreinte les traces de ces prétendus génies révolutionnaires, qui ne sont que des génies dévastateurs dont la politique furibonde n'est que l'art d'ordonner

des mitraillemens, des massacres, des incendies et des noyades; suivons *Collot* dans sa correspondance avec *Couthon* (1).

Partout vous retrouverez les mêmes idées qui se réduisent à celle-ci : *détruisons.*

Le projet de *Collot* était de *disséminer* (2) les habitans de Lyon sur la surface de la République pour le détruire plus aisément; on n'en peut douter en lisant cette phrase :

« *La population licenciée, il sera facile de la faire* » *disparaître et de dire avec vérité : Lyon n'est plus.* »

Et cette autre : « Je ne parle point des mesures révolu- » tionnaires qui sont continuellement méditées, mises en » action, et qui doivent consommer le grand événement *de* » *la destruction de cette ville rebelle.* »

Quelles idées! quelle furie! il semble que le monde moral est retombé dans le chaos; et ce sont là des législateurs! ah! si l'Érèbe des anciens eut aussi sa législation, elle fut sans doute et plus conséquente et plus humaine.

On est d'abord tenté de croire en parcourant ces caractères où respire la stupide férocité, que tous les monstres des forêts avaient abandonné leur repaire pour faire une irruption dans nos villes; ou plutôt, en revenant à des idées plus naturelles, on aperçoit à découvert le but de tous ces affreux *niveleurs*, qui était, comme nous l'avons dit, la ruine du commerce et l'établissement non d'une égalité de bien-être, mais d'une égalité de misère dans la République.

La déclaration faite par *André Dumont*, dans la séance du 14 frimaire dernier, *que quelques membres de l'ancien comité avaient autorisé Lebon, Saint-Just et Lebas à faire guillotiner tous les ex-nobles et négocians des dépar-*

---

(1) Voir Collot-d'Herbois. (N°. LXXXVIII *a*, *b*, *c*.)

(2) Ce projet de *disséminer* ou *coloniser* ce pays était si publiquement connu à Lyon, que, suivant une lettre d'*Achard* (Voir Achard, N°. XCVIII *a*), il jetait l'*affliction* dans l'*âme des sans-culottes*.

temens du Nord, de la Somme et du Pas-de-Calais; celle consignée dans une lettre de Robespierre jeune (1), l'un des conspirateurs, lettre datée de *Commune-Affranchie*, dans laquelle il avoue qu'il existe *un système d'amener le peuple à niveler tout.*

Un imprimé d'un nommé *Compère* (2) actuellement émigré, trouvé dans les papiers de Robespierre, où il découvre des traces anciennes de cette conjuration contre le commerce; une foule de lettres qu'il serait trop long de relater ici toutes, attestant la proscription des négocians; et plus que tout cela encore, la conduite de *Collot*, de *Carrier*, de *Lebon*, de *Maignet* et d'autres propagateurs de cette infernale doctrine; les calculs affreux de *Carrier* sur le *nivellement* de la population française; son mot sur celle de Lyon réduite à 25,000 habitans; l'affiche de *Ronsin* qui la réduisait à 1,500; le projet de *réduction* mis à exécution, pour les départemens de l'*Ouest*, au moyen du feu vendéen, plus soigneusement entretenu par les décemvirs qu'autrefois le feu des vestales, projet déguisé par eux, sous le nom de *chancre politique*; les manufactures de soie brûlées à *Bédoin* (3), les ruines de *Lyon*, les noyades de *Nantes*, les massacres d'*Orange* et d'*Arras* : que de témoignages qui déposeront de ces affreux desseins dans le livre de l'histoire!

Ils ont osé dire que *la France républicaine ne pouvait nourrir tous ses habitans* (4)!

Eh quoi! quand la chute de l'orgueil des rangs et des préjugés a rendu aux ci-devant castes oisives, l'exercice de leurs mains et de leur industrie; quand le nouveau traité permet

---

(1) V. André Dumont (N°. LXXXIX *a*); et Robespierre jeune (N°. LXXXIX *b*).

(2) Voir Compère. (N°. XC.)

(3) *Voltaire* l'a dit : « On ne donne pas une manufacture comme une » métairie, puisqu'on ne donne pas l'industrie. » *Questions encyclopédiques, art.* CONSCIENCE.

(4) Phrase de *Carrier* dans son interrogatoire.

à tous d'être utiles sans déroger; quand le travail est un honneur, la paresse une honte, même un crime; quand vous accordez au zèle des primes d'encouragement, et qu'à la voix du législateur fidèle, l'aiguillon de la gloire a centuplé les moyens, les ressources et les forces de la patrie; cette patrie, mère ingrate, ne pourra plus alimenter ses enfans! ô blasphême criminel! Ah! sans doute, *niveleurs* imbéciles et sanguinaires, sans doute, si vous rompez tous les liens commerciaux; si vous enterrez, sous vos décombres, les richesses des arts; si vous éteignez dans les flots de la Loire les feux du génie; si vous voulez, dans vos rêves agrairiens, faire de vingt-cinq millions de Français, vingt-cinq millions *d'hommes à quarante écus* (1); si vous traitez le Français libre comme on traita ces infortunés *serfs*, sous le règne de la féodalité; si vous l'enchaînez à la glèbe; sans doute, cette nature, qui nous traita en enfans chéris, en nous faisant naître sur cette belle partie du monde, ne sera plus qu'une marâtre qui nous aura pressés sur ce continent, pour que la faim nous dévore. Mais si elle a étendu vos besoins, cette nature, vous a-t-elle prescrit de ne pas étendre vos ressources! C'est vous qui, pour vous resserrer, vous assassinez vous-mêmes, vous qui ressemblez à cet homme qui se coupe un bras pour faire profiter l'autre.

Vous parlez de fraternité, et vous en rompez tous les nœuds! vous parlez de fraternité, et vous trouvez trop de frères autour de vous! Mais toi, misérable propagateur de cette doctrine abominable, quel es-tu pour t'arroger le droit de vie et de mort sur ce frère? L'homme instruit, l'homme vertueux, doit-il, en tribut, son sang à ton ignorance, ou à ta scélératesse! Tu parles d'égalité! si tu ne fondes son empire que dans la mort, que ne meurs-tu aussi toi, avec l'être estimable que tu assassines? crois-tu que la terre ait plus de jouissance à porter tes crimes que ses vertus!

(1) Allusion à *l'Homme aux quarante écus*, par Voltaire.

Nous ne pouvons, législateurs, vous donner même un sommaire des écrits qui déposent de la conjuration formée par ces bourreaux de l'humanité contre le commerce. Il faudrait analyser ici plus de deux cents lettres, toutes revêtues du caractère de la vérité, où les auteurs, dans les unes, gémissent sur les progrès effrayans de cette doctrine qui menaçait d'infecter, comme une lèpre, les membres les plus vigoureux du corps social; dans les autres, en agens trop dévoués, s'applaudissent des effets de la contagion.

C'est peu pourtant que d'avoir mis en scène le principal ordonnateur des massacres de Lyon, si nous n'appelons encore sous vos yeux quelques-uns des vils agens qui ont figuré à ses côtés, auxquels il soufflait sa rage, et qui vont, dans leurs propres écrits, vous fournir la preuve qu'on n'avait pas en vain *forgé la foudre*.

Nous glisserons sur un personnage nommé *Dorfeuille*, misérable comédien (1), plus fameux par ses crimes que par son talent, qui était avec le général *Ronsin* en partage de massacres à *Commune-Affranchie*. S'il n'a pas peint, comme plusieurs autres, son caractère féroce dans ses lettres, il nous en a donné les traits dans une exécrable feuille imitée de celle du *Père Duchêne*, et trop digne de ce titre.

Cet histrion, associé à un nommé *Merle*, s'occupait (dit-on), à Paris, à filer journellement des intrigues avec *Collot-d'Herbois* et avec un autre collègue; et votre ancien comité lui renvoyait toutes les dénonciations adressées par l'infortunée commune, afin qu'il en poursuivît sans doute les courageux auteurs (2).

---

(1) Voir Dorfeuille. (N°. XCI.) Je suis bien loin de chercher à ramener l'injuste préjugé qui, sous l'ancien régime, frappait l'artiste qui consacrait ses talens à l'instruction publique par des leçons de morale mises en action sur la scène; mais j'ai pu donner cette épithète à ces hommes qui dans la société perpétuent les rôles affreux qu'ils jouent quelquefois pour être mis en opposition avec la vertu qu'ils font ressortir.

(2) Voir Dorfeuille. (N°. XCI.)

Mais nous ne pouvons glisser de même sur quelques autres scélérats, sur un *Pilot* (1), « *dont la santé ne se rétablit* que » parce qu'on guillotine autour de lui; qui assure que *tout* » *va bien*, mais que tout ira mieux encore, *parce qu'on a* » *trouvé lent l'expédient de la guillotine, et que sous peu* » *de jours, les expéditions seront de deux ou trois cents* » *à la fois que du reste les maisons se démolissent à* » *force.* »

Sur un *Pilot*, qui, dans une autre (2), s'exprime ainsi :

« La guillotine, la fusillade ne va pas mal : 60, 80, 200 » *à la fois sont fusillés, et tous les jours on a le plus grand* » *soin d'en mettre de suite en état d'arrestation, pour ne* » *pas laisser de vide aux prisons.* »

Ce *Pilot* est aussi l'agent de Robespierre : il est, de plus son commissionnaire; c'est ce qu'il prend soin lui-même de nous apprendre. Il prie son correspondant de conduire sa femme à la Convention, mais plus *aux Jacobins* (3).

S'il est partisan des *Jacobins*, de *Robespierre* et des expéditions de deux ou trois cents, *mons Pilot*, il est aussi le très-dévoué de votre comité de gouvernement, « dont les » membres (dit-il) offriront bientôt à l'univers entier cette » force de caractère qui découle de *cette vertu sans mélange* » *et de la probité la plus sévère, que n'ont jamais offerte* » *les siècles les plus mémorables à aucun gouvernement dé-* » *mocratique.* »

Comme il est éloquent ! mais surtout comme il est prophète !

Après *Pilot*, vient le maire *Bertrand* (4), qui se vante d'avoir fait guillotiner *son neveu* et *ses anciens amis*.

Puis, l'officier municipal *Emery*, qui ne contient pas sa

---

(1) Voir Pilot. (N°. XCII.)

(2) *Idem*. (N°. CXIII.)

(3) *Idem*. (N°. XCIV.)

(4) Voir Bertrand. (N°. XCV.)

colère, quand il pense que Grenoble a conservé *ses mains vierges de sang* (1).

Mais que sont tous ces malheureux, auprès d'un vil scélérat nommé *Achard*, dont la moindre bassesse sans doute est d'être le fournisseur de la famille *Duplay* et de Robespierre, auxquels il envoie *bas*, *huile* et *savon*; qui nous développe tous les secrets des furies dans sa dégoûtante correspondance, et qui veut « qu'on *colonise ce pays* (mot qu'il a » retenu de son maître), *attendu* (2) *qu'il en coûte quatre* » *cent mille livres par décade, pour les démolitions;*» qui, plein du dieu qui l'inspire, s'écrie (3) : « Encore des têtes, » et chaque jour des têtes tombent. Quelles délices tu aurais » goûtées, si tu eusses vu avant-hier cette justice nationale » de deux cent neuf scélérats !..... Quel ciment pour la Ré- » publique ! *En voilà déjà plus de cinq cents, encore deux* » *fois autant y passeront sans doute, et puis ça ira.* »

Tous ces barbares s'étaient donné la main pour troubler le repos vers lequel Lyon, brisé par les orages révolutionnaires, étendait ses bras défaillans. Ce n'étaient point des Français, c'étaient d'odieux mercenaires que l'espoir du butin attirait dans cette malheureuse ville. Ces scélérats, comme vous le pourrez voir, n'égorgeaient que pour piller.

« J'ai rendu le cheval rouge qui me servait (dit *Achard* » à *Gravier*) (4); ton frère a celui de *Bissuel-Saint-Victor*, » qui a subi le joug de la loi..... Il accuse la réception *de* » *quatorze cents livres;* il fera le plus digne emploi de cette » somme, *celui de soutenir avec courage les principes d'une* » *société républicaine.* »

C'est *Gravier* qui fait passer cet argent; de qui le tenait-il lui-même, si ce n'est de ceux dont l'intérêt était de semer

(1) Voir Émery. (N°. XCVI.)

(2) Voir Achard. (N°. XCVIII *a*.)

(3) *Idem*. (N°. XCVIII *b*.)

(4) *Idem*. (N°. XCIX.)

le trouble, pour réaliser la destruction de cette cité riche et commerçante, dont l'existence gênait le cours de l'homicide niveau ?

Eh ! *le mot d'ordre* avait été si bien donné par les chefs, et si bien retenu par les agens, que le détestable *Achard*, dans un discours prononcé à la société de *Commune Affranchie*, a l'impudence d'en faire, en ces termes, l'aveu public (1) :

« Est-ce parce qu'en 1793 vous avez combattu de front, » les armes à la main, la foudre à vos côtés, *cette classe* » *d'êtres monstrueux, vampires de la société, sangsues* » *de tous les peuples, êtres vils et méprisables* que l'on » nomme *négocians*..... que l'on vous calomnie ? »

O citoyens ! quels sont donc ces scélérats soutenus par des hommes trop coupables ? Ce sont ceux-là même que des représentans fidèles dénonçaient sans cesse, et bien vainement, aux membres de vos comités, qui, par une sorte de réaction bien machiavélique, ne daignaient parcourir encore ces dénonciations, que pour connaître par elles les succès des mesures qu'ils faisaient prendre pour rendre la révolution odieuse. Ils viennent de se faire connaître à vous par leurs écrits, ces *patriotes*, plus que *patriotes*, ces bruyans amis de *Châlier* : reconnaissez encore leurs traits dans le tableau qu'un de vos collègues (2) trace des désordres de ces fripons.

« Ce sont de vrais intrigans (dit-il) qui ne veulent que » la domination pour couvrir *leurs dilapidations, et dé-* » *truire le commerce qui pouvait faire exister la masse du* » *peuple qu'ils ont totalement oublié*, et ne s'en servent » que pour assouvir leurs passions particulières, en dépen- » sant les trésors de la République, pour maintenir ce même

(1) Voir Achard. (N°. c.)

(2) Voir Reverchon. (N°. ci *a*, *b*, *c*, *d*, *e*.)

» peuple dans l'oisiveté par l'entretien de dix-huit mille au » lieu de quatre mille qui doivent être employés aux tra- » vaux publics; maintiennent plus de deux mille séquestres » pour conserver deux mille gardiens à *cent sous* par jour, » *sans les dilapidations* qu'ils commettent chaque jour; » ce sont des *administrateurs* et *municipes* qui ne font rien, » dont la majeure partie n'a pas la moindre connaissance » d'administration, ne s'occupant que de leurs vils intérêts » qu'ils couvrent toujours du nom de *patriotes persécutés*, » *et d'amis de Châlier*.... Ces patriotes, dont plusieurs sont » inculpés par des preuves certaines que nous avons entre » les mains, et que nous vous ferons passer, doivent-ils rester » en place? et ceux qui n'ont aucune aptitude doivent-ils » être conservés? Je ne le pense pas. »

Écoutez encore, citoyens, ces aveux importans d'un autre (1) collègue, envoyé, comme le premier, en mission à *Commune-Affranchie*, mais dont les intrigans faisaient sans cesse solliciter le rappel, écoutez-le.

Il se plaint « *de ce qu'on a fait venir de Paris des ja-* » *cobins dont on a composé à Lyon une autorité pour* » *surveiller toutes les autres* » (c'est un tort qu'il reproche à Collot); « car la jalousie (dit-il) et l'animosité sont » nées de l'organisation de cette autorité composée d'é- » trangers.

» Son intention, à lui, avait été de la distribuer dans les » diverses autorités, pour leur imprimer le mouvement ré- » volutionnaire; *mais l'avis de Collot* (continue-t-il) *l'em-* » *porta : il organisa une commission temporaire qui fut,* » *dans Lyon, une source de divisions interminables.* »

Il dénonce, ainsi que *Reverchon*, « *les prétendus amis de* » *Châlier, qui ne sont que des dilapidateurs : les membres* » *des comités révolutionnaires qui ont apposé les scellés,*

---

(1) Voir Laporte. (N°. CII.)

» *ont placé dans les maisons des gardiens à leur dévo*
» *tion, sans faire d'inventaire, sans appeler les intéres-*
» *sés à leurs opérations, et après avoir chassé de leurs*
» *domiciles, les femmes, enfans et domestiques, pour*
» *n'avoir pas de témoins; et n'ont, au résultat, rendu*
» *aucun compte.*

» Ces prétendus patriotes *sont des voleurs;* ils ont eu
» l'audace *de venir forcer des serrures et piller jusque*
» *sous les yeux des représentans, et dans leur propre*
» *maison.* »

Il eût manqué à ces scélérats, rebelles aux arrêtés des représentans du peuple en mission, de ne pas l'être à vos décrets. Nous tenons dans nos mains l'un des originaux d'une affiche placardée (1) à *Commune-Affranchie*, et dont le but est de pousser à la révolte l'armée révolutionnaire que vous veniez de licencier. Voici le contenu de cette affiche :

« Parisiens de l'armée révolutionnaire, souffririez-vous,
» après avoir sacrifié votre temps pour venir mettre l'ordre
» dans cette commune et y faire exécuter la loi au péril de
» votre vie, qu'on vous renvoyât sans armes, comme de vils
» assassins; et encore d'être désarmés par ceux qui n'ont

---

(1) Dans le P. S. des *éclaircissemens* de Collot on lit : « Courtois a dit
» que j'avais fait *une proclamation pour mettre le feu aux quatre coins de*
» *Lyon*, et qu'il en avait l'original. *Qu'il le produise* : on ne l'a point lu,
» parce qu'il n'a jamais existé. »

Serait-ce une petite malice de *Collot* de *supposer* dans ma bouche *un mensonge* détruit par l'évidence, afin de jeter de la défaveur sur *toutes les vérités* que j'ai publiées ! Cette malice ne produira pas d'effet sur ceux qui ont entendu ou qui liront mon rapport. Je n'y ai pas dit un seul mot sur *cette proclamation prétendue*. J'ai cité et *lu* une *affiche* manuscrite, ou *placard envoyé par le comité de correspondance de la société populaire de Commune-Affranchie, amie de Châlier et Gaillard*. La lettre qui en annonce l'envoi est signée de *Daumale*, d'*Achard* et de *Fillieux*, et adressée à *Gravier*, *Fillon*, *Émery* et *Masson*. Voir Achard. (N°. CIII.)

» servi que dans les combats des Breteaux, et qui n'ont fait » leurs preuves militaires que contre des muscadins liés et » garrottés, qu'ils n'avaient pas même l'adresse de tuer du » premier coup de fusil ? Non ; vous ne seriez plus les hom- » mes du 14 juillet ; vous ne souffrirez pas une telle igno- » minie. On dit que vous avez pillé les manteaux donnés » dans les sections, et que, soit vous, soit la commission » temporaire, vous avez partagé le linge fin et autres objets » soustraits sous les séquestres, ou requis par eux : non, » vous ferez connaître à ces gueux de muscadins et aux vo- » leurs des sections, que les uns n'ont dénoncé que pour » piller, et les autres, inculpé que pour vous faire chasser. » *Cette commune ne mérite pas d'exister, il faut y mettre* » *le feu aux quatre coins*, et nous punirons des *conspira-* » *teurs et des voleurs d'argenterie* qui valent moins que ceux » qu'on a guillotinés. Les canonniers de Paris ne valent » guère mieux. »

Eh ! s'il est vrai que le feu qui a embrasé cette autre *Pergame*, n'a été allumé qu'en haine de ses riches manufactures ; si les moyens d'accommodement n'ont point été épuisés, n'ont point été tentés même ; s'il est vrai, comme on (1) l'écrivait alors, *que Lyon ne fût coupable qu'en apparence ; que Lyon en masse fût bon ; que les habitans eussent juré la République une et indivisible ; qu'ils eussent accepté la constitution, et qu'ils en fussent devenus les plus fermes appuis* ; si tout ce qu'on disait durant le siége de cette malheureuse ville, et qui se trouve appuyé par les écrits qui sont dans nos mains, n'était qu'une trop funeste vérité ; s'il était vrai que, pressé par le repentir, le Lyonnais chaque jour eût étendu des bras supplians vers la patrie, et que l'infâme *Couthon*, tout entier à ce qu'il appelait son système de *vive force*, qui n'était que l'art de faire crouler des cités

(1) Voir Rouyer. (N°. CIV.)

entières sous les torrens de son feu grégeois, système que *ce général ingambe* (c'était le nom qu'il se donnait) voulait renouveler à *Toulon*, que l'infâme, dis-je, eût repoussé les prières du malheureux qui se repent; que de regrets, citoyens, pour les patriotes! pour les monstres qui, à plaisir, ont fait couler tant de sang, que de remords!

Cependant ce que nous n'offrons ici qu'en doute, est attesté par plusieurs écrits.

« *Tâchez d'empêcher* (dit un représentant du peuple) » *qu'une ville soit désolée, et que, sans s'entendre, des* » *millions de patriotes s'entre-égorgent mutuellement; tandis que les uns et les autres veulent le bien.* »

Voici ce qu'on lit dans une lettre écrite à Robespierre (1):

---

(1) Voir Robespierre. (N°. CV.) J'ai entendu quelques personnes se plaindre, avec une délicatesse affectée, qu'on eût imputé à *Collot-d'Herbois* la barbarie atroce et révoltante d'avoir fait assassiner ses victimes à coups de pelles et de pioches : elles eussent dû plutôt prouver de quels autres moyens on s'était servi pour *achever* les malheureux que le *canon* chargé à mitraille n'avait pas immolés du premier coup ; *le canon*, que *Collot* est forcé d'avouer, *page* 10 *de ses Éclaircissemens*, avoir été mis en usage dans une expédition militaire contre *soixante* des *plus coupables ; le canon*, que *Collot* n'ose nommer, mais qu'il désigne par ces mots, *appareil extraordinaire* et *feu d'artillerie*. Elles eussent dû dire qui *avait ordonné cet appareil militaire*, qui avait donné les ordres postérieurs *d'achever* les victimes!

Quant à moi, qui me suis borné et devais me borner à citer ce que j'ai trouvé dans les papiers des conspirateurs, moi qui ai lu le fait que j'ai cité, et qui conséquemment ai pu le citer, je persiste à être de l'avis de l'auteur de la lettre où je l'ai puisé, et je répète avec lui, qu'un homme qui, sans l'autorisation de la loi, se permet de créer un nouveau genre de supplice, est un *tyran*. Cette opinion est celle du philosophe *Beccaria*, dans son *Traité des Délits et des Peines*, où il dit : « Je plains un mal- » heureux entre les mains de la justice ; mais je regarde un juge comme » un tyran, quand il est plus sévère que la loi. » J'y ajoute que, s'il existait une contrée où de pareils attentats restassent impunis, l'homme et la loi y seraient également méprisés.

Les renseignemens que les députés chargés de l'examen de la conduite de *Collot* prendront pour s'éclairer, ne se borneront pas d'ailleurs sans doute

« L'erreur de Lyon n'aurait pas duré plus que celle des » autres départemens, si les *Hébert* n'eussent attisé le feu. » Car tous les contes bleus d'émigrés, de prêtres réfractaires, » de cocardes blanches, de guinées de *Pitt*, tu n'ignores pas » qu'ils étaient absolument faux.... *Collot-d'Herbois* et *Ron-* » *sin*, en faisant deux mois après l'entrée des troupes de la » République, *ont fait inhumainement massacrer par des* » *canons chargés à mitraille une grande quantité de pères* » *de famille, dont dix à peine avaient pris les armes : ils* » *eurent la cruauté de faire tuer à coups de pelles et de* » *pioches ceux qui n'avaient été que blessés ; car il n'en* » *mourut pas six par l'effet de la mitraille*; quoique ce » genre de supplice fût contraire aux lois du gouvernement » révolutionnaire, qui n'ordonne que la mort simple du » fusil et de la guillotine : il ne faut pas douter que si le » gouvernement avait toute sa vigueur, *Collot* n'eût mérité » la mort pour avoir, *à l'exemple des despotes, inventé,* » *sans autorité légale, un supplice nouveau*..... J'oubliais » de te marquer que *Collot a fait jeter dans le Rhône une* » *grande partie de ses victimes.* »

Et ailleurs encore (1) :

« Oui, un voile épais couvre la vérité et la justice. Les an- » ciennes haines, l'amour-propre anciennement humilié, ont

---

à cette seule lettre. Lyon pourra fournir de quoi confirmer ou anéantir l'accusation, et l'on ne pourrait, dans le dernier cas, me reprocher de l'avoir répétée, puisqu'on ne pourrait détruire le papier qui la contenait.

(1) Voir Cédillot. (N°. CVI.) Sans chercher à attrister l'ombre de *Châlier* ou à jeter un ridicule sur le décret qui lui décerne les honneurs du Panthéon, je crois, pour rendre hommage à la vérité, devoir citer ici quelques notes que je ne pouvais insérer dans le rapport, parce qu'elles n'étaient point parmi les papiers de Robespierre ; mais dont le contenu m'est attesté véritable en tous ses points par un de mes collègues.

« *Châlier* était à Lyon un émissaire de la commune de Paris ; il avait une » correspondance suivie avec un nommé *Renaudin*, que Robespierre avait

» aussi exercé des vengeances. Lyon n'est plus. *C'est l'exal-*
» *tation sanguinaire de Châlier* qui amena la journée du
» 29; quand il dit, le 27, au club : *après-demain les pré-*
» *sidens et secrétaires des sections permanentes, les ri-*
» *ches égoïstes, seront guillotinés.* Le 26, la municipalité
» avait fait une imposition de six millions, payable dans le
» délai fatal de vingt-quatre heures; voilà ce qui aigrit les
» esprits : la nuit du 28, la municipalité s'entoura de canons;
» on craignit l'exécution de la menace de *Châlier. Indè iræ.*
» La nouvelle du 31 mai vint échauffer les esprits, et Lyon
» se trouva chef de parti, sans l'avoir voulu.

» Six mille individus, non seize cents, ont péri. *Collot...*
» ce n'est pas sans raison qu'il accourut à Paris pour soutenir
» son ami *Ronsin. Il a fallu des phrases bien ampoulées*
» *pour couvrir de grands crimes.* »

Jetons un voile, citoyens, sur ces souvenirs déchirans, et poursuivons d'un pas affermi le cours pénible, mais hono-

---

» placé en qualité de juré à son tribunal révolutionnaire, et qui a été un
» des plus sanguinaires de cette horde d'égorgeurs.

» *Châlier* signala son arrivée à Lyon, après la journée du 2 septembre
» 1792 (*vieux style*), par l'égorgement qu'il fit faire de neuf officiers que
» la municipalité de Lyon avait mis en arrestation pour cause de désobéis-
» sance : il ne cessa, depuis ce moment, d'agiter le peuple, de le porter
» à la révolte et de l'exciter au pillage : il prêchait ouvertement, dans les
» lieux publics et dans les sociétés populaires, qu'il fallait faire tomber
» la tête des riches, qu'il fallait les dépouiller pour enrichir les sans-culottes.
» Voyant que ses sermons ne produisaient pas l'effet qu'il en attendait,
» et que le peuple répugnait à se prêter à de pareilles horreurs, il tint,
» dans le lieu des séances de la société populaire, un conciliabule dans
» lequel il avait appelé tous les hommes qu'il avait jugés les plus disposés
» à consentir et à le seconder dans ses exécrables desseins : il leur fit à tous
» jurer (au nombre de cent cinquante) de garder inviolablement le secret
» sur le projet qu'il allait leur annoncer ; et, après avoir reçu leur serment,
» il leur dit qu'il fallait, dès le lendemain, établir une guillotine sur le
» *Pont-Morand*, pour guillotiner tous les gros négocians, qui, à son sens,
» étaient tous des aristocrates, et que de là on jetterait avec aisance leurs

rable, de nos travaux. Dans les sentiers qui s'ouvrent encore devant nous, partout vous reconnaissez l'empreinte des roues du char de la tyrannie. Les villes même les moins ravagées par le fléau, ont aussi des pertes à réparer. Ici c'est l'ignorance que la férocité mène au crime. Là, c'est la jeunesse que l'inexpérience rend féroce. *Bordeaux* devient la proie d'un jeune homme de dix-neuf ans, cire flexible et complaisante dans les mains de Robespierre. Ce jeune homme le consulte sur tout, lui mande tout; lui dénonce les représentans du peuple; lui fait passer leurs lettres; lui dénonce jusqu'à des femmes dont il détaille les charmes, dont il trace l'itinéraire; écrit tantôt *que l'esprit qui règne à Bordeaux est bon* (1), *que le riche même est prodigue de sacrifices*; et tantôt peint cette ville avec des couleurs opposées : « Ce sont des au-» torités à purger, des hommes suspects qui nuisent au bien » qu'on pourrait faire; *il faut révolutionner Bordeaux*; »

» cadavres dans le Rhône ; il invita, pour cette exécution, tous les citoyens » présens à choisir, chacun dans leurs sections, le plus de personnes qu'ils » croiraient propres à prêter main-forte à cette expédition. Un nommé » *Fillon*, que Robespierre a fait depuis venir à Paris, et qu'il a placé juré » dans son tribunal révolutionnaire, et qui est aujourd'hui dans les prisons » de Paris, s'offrit pour être le *bourreau*.

» Ce projet exécrable eût eu, en effet, son exécution, si, parmi ceux » à qui il fut découvert, il ne s'en était pas trouvé quelques-uns qui en » eurent horreur et qui en firent secrètement avertir le maire ; celui-ci fit » mettre sous les armes toute la garde nationale, et par cette mesure on en » imposa à ces scélérats, qui avaient déjà fait toutes leurs dispositions pour » exécuter leur projet.

» Depuis, *Châlier* ne cessa d'exciter le peuple et de l'animer contre les » négocians et contre les riches, de susciter à ceux-ci tous les désagré-» mens, toutes les terreurs qu'il put imaginer pour les porter à prendre » un parti qui pût lui servir de prétexte pour les faire écraser par le » peuple.

» On peut dire, avec la plus exacte vérité, que ce *Châlier* a été le prin-» cipal auteur de tous les maux que la ville de Lyon a éprouvés dans la » révolution. » *Signé* PRESSAVIN.

(1) Voir Jullien fils. (N°. CVII *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, *f*, *g*, *h*, *i*, *j*, *k*, *l*, *m*, *n*.)

et pour y parvenir, il ne demande rien moins à Robespierre, *son bon ami*, que les pouvoirs dont la nation investit ses représentans. Au dire du jeune *Jullien* (1), il faudrait *tout révolutionner*, jusqu'aux postes ; car il veut *qu'on force les maîtres de postes à ne fournir de chevaux qu'aux agens de la République.* Ce jeune homme veut tout gouverner. Ses lettres sont presque toutes autant de plans dans lesquels, après avoir usé assez largement du privilége de son âge, qui le porte à ne jamais douter de rien, il laisse échapper souvent des vues saines, quelquefois des sentimens humains qui font regretter de voir sa jeunesse livrée aux dévorateurs de l'humanité, de la morale et des vertus. Mais à côté de ces lueurs échappées, par intervalles, de son cœur et de son esprit, que d'ombres! que d'inconséquences! que de vœux ! que de faits coupables!

Sa mission est (dit-il) *de multiplier les clubs*. Mais il ne borne pas là ses opérations. Il voudrait *étendre ses pouvoirs sur les représentations théâtrales ; sur les conspirateurs, pour les arrêter ; les étendre jusqu'à instituer des comités de salut public, jusqu'au droit de se faire adresser les dénonciations, de se créer des agens, et d'avoir des finances pour les solder.* Il propose des plans pour réunir les sociétés populaires ensemble et pour les *associer à la responsabilité des représentans du peuple, afin de dominer par elles*, et faire dominer dans ces sociétés, comme dans les autorités constituées, *les sans-culottes*, en écartant *les commerçans, les muscadins, les riches*, dont l'*aristocratie* (dit-il) *est à l'ordre du jour, après celle du sacerdoce et de la noblesse.* Partout, enfin, il s'attache à montrer qu'il est temps que les *sans-culottes dominent.*

Il se dépite sans cesse contre *Isabeau*, dont la présence paraît le gêner ; il n'aime pas que les Bordelais témoignent à ce représentant plus d'attachement qu'à lui : il n'aime pas plus *Tallien*, dont il annonce à Robespierre la prétendue arresta-

(1) Voir les explications données par M. Jullien, Appendice, pièce n°. 1.

tion. Il dit que le moment est venu de *révolutionner Bordeaux, mais que celui qui voudra commencer ce travail après des représentans modérés, ne sera certainement pas aimé.*

Une lettre (entre plusieurs) décèle dans cette jeune âme, ou des mouvemens bien désordonnés de jalousie, ou de véritables germes de perversité. *Isabeau*, l'objet de sa haine, est toujours l'objet de ses traits. Pour mieux le perdre, il le peint comme un ennemi *du comité de salut public*, à la louange duquel ce jeune oiseau bien sifflé ne cesse de chanter des airs.

Après s'être plaint de ce qu'*Isabeau* reste encore, il traite sa présence de *rébellion aux ordres du comité..... Tout lui prouve qu'Isabeau cherche même à le décrier.*

« Le président de la commission révolutionnaire, *Lacombe* » (dit-il) m'a rapporté que, se promenant avec *Isabeau*, » après l'exécution d'*Hébert* et de *Danton*, *Isabeau* lui dit » qu'il voyait avec peine qu'on guillotinât un grand nombre » de montagnards; il ajouta, dans la même conversation, en » parlant de la conduite de *Tallien* à *Bordeaux*, qu'elle était » un reproche pour *Collot-d'Herbois*, qui avait fait couler des » flots de sang dans *Lyon*. Hier (continue Jullien) on cria, Vive » *Isabeau!* Des patriotes indignés firent entendre ce cri: Vive » le comité de salut public! »

Jullien invite ensuite son ami Robespierre à faire prendre des *mesures sévères contre* Isabeau, *comme violateur des arrêtés du comité.*

Quelle fureur à dix-neuf ans!

Nous devons cependant, citoyens, porter un œil d'indulgence sur les fautes d'un jeune homme qui, entouré des séductions du pouvoir, eût pu s'égarer davantage, et lui savoir gré peut-être, si ce n'est pas du bien qu'il a fait, de ce qu'il n'a pas au moins fait plus de mal : il faut ajouter ici à sa louange, qu'il fut un des plus zélés dénonciateurs de *Carrier*, qu'il n'a pas tenu à lui que ce monstre ne fût rappelé; qu'il

l'eût été sur-le-champ, si vous n'aviez pas eu alors des gouvernans dont les oreilles fermées à la voix des amis de la patrie, ne s'ouvraient jamais qu'à celle de ses assassins. Vingt endroits des lettres de ce jeune homme, qui attestent l'horreur que lui inspirait le bourreau des bords de la Loire, vous attestent aussi que son cœur ne sera point mort à la vertu, puisqu'au milieu des égaremens de sa tête, il ne se ferma point à l'humanité. Que ce peu de mots que vous allez entendre, et qui est reproduit plus de vingt fois dans ses lettres, vous réconcilie avec lui :

« Il faut sauver *Nantes* et la *France*..... Il faut *étouffer* » *la Vendée qui renaît* ; il faut *rappeler Carrier*, qui *tue* » *la liberté*.... *Qu'on n'attende pas un jour pour rappeler* » *Carrier*. »

Ah ! qu'elle rentre à votre voix au bercail, cette brebis que des cruels ont égarée ! La foudre n'est que trop souvent sortie de cette enceinte ! Le Dieu qui, par le tonnerre, fit annoncer sa puissance, fera publier sa grandeur par le pardon.

Mais, tandis que je m'efforce d'étouffer le feu de la foudre dans vos mains, quelles voix plaintives et lamentables sorties des voûtes caverneuses qui bordent les rives du Rhône, vous crient encore de la rallumer ? Quels sombres gémissemens, quels cris de mort douloureusement prolongés jusqu'à nous par les échos, s'élèvent du sein de ces rochers célèbres qui couronnent la source paisible et profonde de la fontaine de *Vaucluse* ; de ces rochers qui ne répétaient, depuis *Pétrarque*, que les soupirs de la tendresse, que les sermens de l'amour ?

Qui a changé tout à coup en flots de sang les eaux argentées de cette fontaine ? qui a rougi la verdure de ces vallons ? Dans ces climats fortunés, la nature, autrefois si riante, s'est couverte du crêpe funèbre de l'épouse après la perte du bien-aimé. La terre, aride et privée de vie,

n'enfante plus que des tombeaux ; les oliviers ne sont plus que des cyprès ; les glaces du *Ventoux*, ces glaces éternelles, se fondent à la chaleur des flammes qui ont dévoré *Bédouin* ; l'une des villes que ce mont protégeait ; le soleil, si brillant dans ces contrées, noyé dans les vapeurs du sang de l'innocent égorgé, n'offre plus à l'œil effrayé qu'un cercle obscur et rougeâtre sur l'azur noirci des cieux.

Le caractère des habitans y semble même dénaturé : la tête courbée sous le sceptre de la terreur, les généreux descendans des *Phocéens* ont souffert des chaînes ! La tristesse règne où brillait la joie ; et les héritiers des *troubadours* n'osent pas même entonner sur leurs flûtes des chants de deuil.

Eh ! quel génie malfaisant a donc déployé ses ailes et répandu ses funestes influences sur ce pays ? quel démon y a vomi le crime ? quel monstre y a promené la dévastation et la mort ?

Maignet.... ton nom est prononcé. Tout s'organise, tout prend une forme, une voix pour t'accuser : la terre semble revomir les cadavres ; les morts se redressent devant toi, ils te nomment dans leur silence. La solitude même des fosses creusées pour recevoir d'autres victimes, la chaux dont tu les dévorais en espoir, déjà toute préparée par ta prévoyance barbare ; les missions par toi données à tes vils agens auprès des bourreaux de la République ; tes propres écrits ; ceux de tes agens confirmatifs des tiens ; ce que tu mandais d'Avignon le 4 (1) floréal à l'infâme *Couthon*, en lui envoyant *Lavigne* ton secrétaire : « que s'il fallait exécuter dans ces contrées » le décret qui ordonnait la translation à Paris de tous les » conspirateurs, il faudrait une armée pour les conduire, » des vivres sur la route en forme d'étapes ; » ton aveu fait à *Couthon*, que tu portais *à douze ou quinze mille le nom-*

(1) Voir Maignet. (N°. CVIII.)

bre des incarcérés dans les deux départemens; ton intention bien prise » d'épouvanter par ce coup (disais-tu) qui n'est » effrayant qu'autant qu'il est porté sous les yeux de ceux » qui ont vécu avec les coupables; » ton aveu que ce n'est point *sur des objets inutiles que portent tes coups, mais bien sur les personnes et leurs biens*; tes promesses faites *de rendre bon compte de ce département*, en reconnaissance de ce qu'on avait fait tout ce que tu avais demandé; ton intelligence avec le traître *Payan* (1) pour la création de ton tribunal d'*Orange*; la demande que tu lui fais de douze sujets capables de former ce tribunal; ta soumission aux avis de ce conspirateur; ton choix (approuvé, à la vérité, par un comité complice de tes fureurs) de tout ce qu'il existe d'infâmes et de coquins pour composer ce tribunal de sang, où toi et ton comité osez attenter à l'institution sainte des jurés, cette sauvegarde de la vie des citoyens garantie par la constitution, par la révolution même, et que le destructeur de la liberté anglaise n'osa jamais attaquer : que de témoins qui te condamnent!

Oui, tes crimes sont, *Maignet*, dans le plan de création (2) de ce tribunal, plan tracé par *Payan*, *sanctionné par le comité de salut public* et trop fidèlement suivi par toi; plan qui a servi de *patron* à la loi du 22 prairial rejetée sur Robespierre depuis sa mort, mais dont les décemvirs osèrent bien réellement, dans l'initiative d'un décret de la Convention, et au mépris de celui qui ordonnait la translation des prévenus au tribunal de Paris, faire eux-mêmes à *Orange* le fatal essai trois semaines avant cette même époque du 22 prairial; plan dont voici les bases atroces :

« Créer un tribunal révolutionnaire qui siége à *Orange*, » à l'effet de juger les prévenus de rébellion contre-révolu-

(1) Voir Lavigne, Maignet, Payan. (N°. CIX *b*, *c*, *d*.)
(2) Voir Payan. (N°. CIX *a*.)

» tionnaire des départemens de *Vaucluse* et des *Bouches-du-*
» *Rhône;*

» Composer le tribunal de six juges qui pourront juger au
» nombre de .....;

» L'autoriser à se diviser en deux sections en cas de sur-
» charge de travail;

» Ce tribunal jugera révolutionnairement, *sans instruc-*
» *tion écrite et sans assistance des jurés;*

» Les témoins entendus, les interrogations faites, les
» pièces à charge lues, l'accusateur public ouï, le jugement
» sera prononcé. »

Les juges nommés par le comité de salut public sont *Fauvetti, Meilleret, Roman-Fonrosa, Ferney, Ragot*, tous créatures ou de *Payan* ou de *Couthon.*

Quelques extraits de leur correspondance vont établir leur moralité.

Tes crimes, *Maignet*, sont encore dans les lettres de ces agens de la tyrannie, devenus aussi tes complices; ils sont dans celles de ce *Viot*, correspondant de *Fouquier* (1), et qui n'écrit jamais que pour célébrer le *zèle* et l'*activité* de la commission infâme, qui, le jour même de la chute du tyran, annonçait le *jugement*, c'est-à-dire, le supplice de *soixante* nouvelles victimes, qui devaient être suivies d'*un pareil nombre* quelques jours après; et qui appelait cela *employer bien ses momens.*

Ils sont dans celles d'un autre coquin de *Valréas*, qui ne reconnaît plus qu'une *Sainte*, la guillotine, *qui* (dit-il) *va grand train tous les jours* (2).

Ils sont dans celles d'*Agricol Moureau* (3), qui appelle *épuration* ce qui n'était réellement que le supplice de douze ou quinze mille individus.

---

(1) Voir Viot. (N°. CX *a* et *b*.)

(2) Voir Juge. (N°. CXI.)

(3) Voir les explications données, dans les journaux d'alors, par M. Moureau, Appendice. (N°. II.)

Ce fripon, dans une lettre à *Payan* (1), l'engage à *tirer, avec adresse*, du comité de surveillance du département de Paris, de *Loys*, une lettre dont il a besoin à *Orange*; et il appelle encore cela se procurer une lettre!

Veut-on connaître les principes de ce *Moureau*, dévoué à *Payan*, qui l'était à Robespierre, et par conséquent dévoué à tous les deux! il s'explique ainsi sur les députés opposans au décret du 22 prairial :

(2) « Je pense que se méfier, ou feindre de se méfier du » *gouvernement actuel*, c'est agir dans le sens de l'Angle- » terre. »

Ce vil meneur de la société populaire d'Avignon, endoctriné par *Payan* et plein de la rage de *Maignet*, en envoyant, au nom de cette société, une adresse dont il est le rédacteur, a bien soin de recommander *qu'elle soit soumise auparavant au jugement de Maximilien*. C'est ainsi que la Convention crut souvent entendre le vœu des citoyens des départemens, quand elle ne recevait, sous ce nom, que le vœu d'une *furie* d'une société populaire (3).

« La commission (dit *Moureau*) marche bien. Sur douze » accusés, neuf ont été condamnés à mort, *deux à la* » *déportation, un à six mois de détention;* » puis, de son âme atroce et sanguinaire il laisse échapper ce regret (4) :

« Je croyais que, d'après le décret du 22 prairial, il n'y » avait plus que la peine de mort pour les coupables de délits » contre-révolutionnaires. »

Dans une autre lettre : cet *Agricol* arrive d'*Orange*, où *les choses vont bien*..... « *Meilleret* et *Roman-Fonrosa* » (dit-il) sont d'excellens citoyens; mais pour juges révo-

---

(1) Voir Agricol Moureau. (N°. CXII.)

(2) *Idem*. (N°. CXIII *a*.)

(3) Voir Agricol Moureau. (N°. CXIII *b*.)

(4) *Idem*. (N°. CXIV.)

» lutionnaires, ils ne valent point *Fauvetti* et les autres » juges de *Commune-Affranchie.* »

Nouveau regret de *Moureau* (1) !

« Si *Fauvetti* était malade (dit-il), il échapperait bien » des coupables, et alors le but du gouvernement serait » manqué..... Les premiers sont esclaves des formes ; les trois » autres ne veulent d'autres formes que la conviction de leur » conscience. »

La conscience des bourreaux !

Voilà pourtant la correspondance des politiques de l'ancien gouvernement.

C'est la mort qui veut créer une législation dans son empire.

Suivons encore *l'honnête Moureau.*

« Je vais travailler (continue-t-il) à une adresse *da* » *sens que tu me parles.* »

Nous ne relèverons pas le langage tudesque de ces barbares.

« J'avais bien raison de le dire (s'écrie *Moureau*), et je » le dis encore, si, au reçu de ma lettre ceux qui s'asseyaient » à côté de *Danton* [image empruntée d'un *publiciste* (2) » de cette assemblée] ne sont pas arrêtés et punis, la chose » publique est en danger.

» Les choses marchent raides ici : on y est indigné des » entraves que les *Tallien et consorts* (3) voudraient » mettre à la marche des choses. »

Vous le voyez, citoyens, comme de misérables valets de

---

(1) *Idem.* (N°. CXV.)

(2) *Billaud-Varennes*, en parlant de *Fabre-d'Églantine*, a dit, dans le sein de la Convention : « Malheur à ceux qui se sont assis à côté de lui, » s'ils ne reviennent pas de leurs erreurs ! » Et l'on était criminel quand le hasard vous avait placé à côté d'un homme dont les assassins de la liberté avaient proscrit la tête !

(3) Voir Agricol Moureau. (N°. CXVI.)

vos insolens proconsuls osaient montrer de leurs doigts teints de sang les têtes des patriotes que leurs maîtres avaient proscrits.

Moureau parle, dans un autre courrier, d'une visite (1) domiciliaire faite dans Avignon, qui a produit une arrestation *de cinq cents personnes : Maignet* (dit-il) en a ordonné *la triaille.*

Dans un autre, *Moureau*, qui vient d'une tournée, annonce « *qu'il a vu la veille les flammes révolutionnaires* » *qui consumaient l'infâme Bédoin;* il y a eu (dit-il) » soixante-trois guillotinés. Le reste des habitans est partagé » entre quatre communes environnantes, où il sera traité » comme les *ci-devant* sortis de Paris. »

On sait le sort que réservait l'ancien gouvernement à tous les expatriés.

Il faut parcourir encore, pour se faire une idée de ce tribunal d'*Orange*, les lettres de *Fauvetti* (2), le héros d'*Agricol*, l'un des complices de *Maignet.*

Il se plaint, comme *Moureau*, « des formes observées par » *Roman-Fonrosa* son collègue; il se plaint de *Meilleret*, » qui ne vaut rien au poste qu'il occupe; il est quelque- » fois d'avis (dit-il) de sauver des prêtres contre-révolution- » naires; *il lui faut des preuves; il inculque cette manière* » *de voir à Roman; il le tourmente; et tous les deux réunis* » *nous tourmentent à leur tour.* »

Il lui faut des preuves !.... Parcourons celles d'un scélérat nommé *Benet*, qui écrit ces mots atroces à *Payan* (3) :

« Tu connais la position d'*Orange;* la guillotine est placée » devant *la montagne*, on dirait que toutes les têtes lui » rendent, en tombant, l'hommage qu'elle mérite : *allé-* » *gorie précieuse pour de vrais amis de la liberté.* »

---

(1) *Idem.* (N°. CXVII.)

(2) Voir Fauvetti. (N°. CXVIII.)

(3) Voir Benet et Parrein. (N°. CXIX.)

Ce *Benet* était le digne greffier de la commission.

Dans une autre, ce misérable s'exprime avec cette légèreté, partage de l'ignorance féroce (1) :

« Encore un triomphe de la liberté! Un ci-devant prêtre » passe sous mes fenêtres, en robe rouge, escorté par la » gendarmerie; devine où va le cortége.... Demain on en » annonce sept ou huit; après demain, RELACHE AU THÉATRE. » L'esprit public se vivifie dans cette commune. »

Il faut conserver tous ces traits à l'histoire, citoyens. O Caligula, ô Néron, ô Tigellin, tyrans en chef et tyrans subalternes des siècles passés, consolez-vous dans vos tombeaux : des enfans qui durent être ceux de la liberté, ont surpassé vos caprices et vos fureurs!

C'est peu de tous ces traits, l'impression des pièces en fera connaître beaucoup d'autres.

Qui pourra, sans frémir, mesurer la profondeur de l'abîme que ces intrigans forcenés se plaisaient à creuser encore, pour le combler de ruines et de cadavres!

Qui pourra parcourir les caractères de sang tracés par ces mains encore fumantes, par les *Juge* (2), les *Faure* (3), les *Dounaud* (4), tous dignes correspondans des deux frères *Payan*, tous dignes exécuteurs des volontés de *Maignet*?

Vos décrets ont porté des peines contre l'émigration : mais, que direz-vous, citoyens, quand la lecture de cette infernale correspondance vous prouvera que la rage de tous les faux révolutionnaires s'étendait sur les cœurs honnêtes restés fidèles à leurs foyers et à leur patrie, *pour leur donner* (disaient-ils) *le regret de n'avoir point émigré?*

Vous faisiez des lois pour punir le crime, et ces lois, dans

---

(1) Voir Benet. (N°. CXX.)

(2) Voir Juge. (N°. CXXI *a*, *b*.)

(3) Voir Faure. (N°. CXXI *c*.)

(4) Voir Dounaud. (N°. CXXI *d*.)

la main des scélérats, étaient une arme pour assassiner la vertu.

Il est des êtres pour qui tout est joie et bonheur, d'autres pour qui tout est ennui, tout est tourment dans la félicité publique. Le visage riant de l'homme vertueux annonce que tout jouit autour de lui ; le sourire du méchant, que tout gémit, que tout souffre.

Avec quelle funeste joie ces misérables se complaisaient à multiplier les victimes! Écoutez-les, citoyens.

« Lorsqu'on a prononcé l'arrestation de la femme *Laroche*, » on discuta (dit l'un d'eux) si son mari serait de la partie. » Le conseil général et le comité décidèrent, à l'unanimité, » que *Laroche* ne serait point arrêté, *vu qu'il avait donné* » *des preuves de bon citoyen.* Malgré cette décision favorable » (écrit ce lâche à Payan), *si tu as par devers toi quelque* » *motif qui dicte son arrestation, dénonce-le, et tu verras* » *qu'il prendra rang parmi ces messieurs qui figurent à la* » *citadelle.* »

C'était donc peu d'être sorti pur de l'examen d'un conseil général de commune, et d'un comité de surveillance; la scélératesse, au désespoir d'avoir vu, sans la saisir, s'échapper l'occasion d'un crime, mendiait, à deux cents lieues, auprès de la scélératesse, l'espoir de rouvrir encore les cachots à l'innocence!

O patriotes! c'était pourtant à de telles mains que de farouches décemvirs avaient confié vos destinées! Leurs vils agens vomis sur la surface de la République, plus nombreux et plus homicides que ces insectes qui jadis dévorèrent l'Égypte, avaient droit de vie et de mort sur tout ce qui les entourait. La scélératesse était instituée juge en dernier ressort de la vertu ; l'ignorance, du mérite et du savoir ; et le contre-révolutionnaire en bonnet rouge, breveté de civisme par l'ancien gouvernement, donnait à son tour des brevets de patriotisme aux contre-révolutionnaires, et de mort aux

patriotes. Quels juges, ô grand Dieu ! c'étaient les *Parques* qui s'étaient emparées du siége de *Minos* et de *Rhadamante*.

Nous ne pouvons vous donner ici, citoyens, une idée de certains écrits qui ne peuvent souffrir l'analyse. Il faut les lire tout entiers, et vous frémirez en les lisant, et vous nous plaindrez, nous, que vous avez chargés de l'affligeant et pénible emploi de dépouiller ces exécrables feuillets dégouttans du fiel des furies, et rougis du sang du juste.

On n'est pas étonné, sans doute, qu'un siècle produise un tyran tel que *Caligula*, tel que *Robespierre*; qu'il produise, à côté de lui, un phénomène monstrueux tel que *Carrier*: mais qu'à la fois, et comme d'un gouffre, il fasse sortir de la terre tant de monstres qui lui ressemblent; qu'il place près de ces monstres tant de complaisans instrumens de leurs coupables desseins, c'est ce qu'on ne peut s'expliquer qu'en observant, avec étude, le mécanisme des deux puissans leviers qui donnent le mouvement aux hommes; la crainte et l'espoir : la crainte, qui rend prodigue de sacrifices dont l'espoir laisse attendre l'indemnité. C'est à l'aide de ces deux leviers, dont nos tyrans savaient trop bien diriger l'action, qu'on a incarcéré un dixième de la République, et qu'on s'est servi de l'autre dixième, qui, dans l'espérance d'échapper lui-même à la chaîne, a forgé celle du premier. Faut-il que cette seule idée, qui nous doit ramener, citoyens, au sentiment de notre faiblesse, nous arrache un cri de pitié en faveur de ces instrumens du crime, dont la terreur a tant de fois trop violemment pressé le ressort! Quel est l'homme sensible qui, en détestant leurs fureurs, ne plaindra pas leur égarement, et n'éprouvera pas des mouvemens d'horreur de plus pour les monstres qui les ont perdus ? La postérité, ce grand jury des événemens et des actions humaines, passera l'éponge sur beaucoup de ces crimes commandés à des êtres faibles, qui ne leur laissèrent souvent que l'alternative de l'obéissance et du supplice. Dans

un temps où il est dangereux d'être vertueux, il est bientôt dangereux de n'être pas criminel ; et le peu de ressort d'âme, une mauvaise éducation, une pente plus ou moins tracée vers la corruption ; et la terreur, la terreur qui a va plus d'une fois broncher la vertu elle-même, voilà l'excuse de quelques-uns de ces malheureux, que l'austérité de notre ministère nous a forcés à vous dénoncer. Aussi justes que la postérité, vous distinguerez ceux qui n'ont cédé qu'à la contagion de l'exemple, de ceux qui ont suivi les mouvemens d'un cœur féroce ; ceux qui n'ont été coupables que par le fait, de ceux qui l'ont été d'intention; ceux qui souffraient à l'être, de ceux qui l'étaient *avec délices :* vous distinguerez enfin ceux qui, rendus à eux-mêmes, pourront redevenir bons et sensibles, de ceux qui, plus cruels encore par l'impunité, reproduiraient peut-être un jour des *Carrier*, des *Maignet*, des *Lebon*, des *Collot*, etc. (1).

---

(1) *Collot* et *Maignet* s'appuient, pour se justifier, sur les autorisations qu'ils disent avoir reçues ; mais lorsque la justice est à l'ordre du jour dans une république, les hommes investis des pouvoirs du peuple seraient-ils moins justes que les tyrans eux-mêmes ? Voici ce que *Voltaire* cite, en parlant de la proscription juridique des habitans de *Mérindol* et de *Cabrière*, sous François Ier., en 1446 : « Ce fut la seule proscription revêtue des formes » de la justice ordinaire.... Le crime est plus grand quand il est commis par » ceux qui sont établis pour réprimer les crimes et pour protéger l'innocence. » Un avocat général du parlement d'*Aix*, nommé *Guérin* (*de concert avec* » *un certain Frère Jean de Rome*, *envoyé par le pape*), est le premier » auteur de cette boucherie. *C'était*, dit l'historien César Nostradamus, *un* » *homme noir ainsi de corps que d'âme*, *autant froid orateur que persécu-* » *teur ardent et calomniateur effronté*.... *Guérin* et lui soutinrent que dix- » huit villages étaient infectés d'hérésie. Le président *d'Oppède*, trompé » par une information frauduleuse de *Guérin*, demanda au roi des troupes » pour appuyer la recherche et la punition des prétendus coupables. Fran- » çois Ier., trompé à son tour, accorda enfin les troupes. *D'Oppède* et » *Guérin*, à leur tête, mirent le feu à tous les villages ; tout fut tué.....

» Quiconque a lu l'histoire sait assez qu'on fit justice ; que le parlement

Mais si, par respect pour l'humanité, vous pardonnez l'égarement, par respect pour la patrie il faut ôter à des mains, qu'on égara une fois, les moyens de l'être encore. Des autorités constituées qui se sont enrôlées sous les bannières de la persécution doivent-elles siéger sous l'étendard de la justice ? Vous ne voulez point d'épuration *à la Carrier*, *à la Maignet ;* mais vous direz à ceux qui les ont servis, ces tyrans : « Vous abusâtes de vos places ; nous les don-
» nons à de plus dignes citoyens. L'exemple vous corrompit ;
» régénérez-vous par l'exemple. »

Pour nous, qui avons touché le terme de notre douloureuse tâche, nous voulons encore laisser pour adieux ces derniers mots aux tyrans qui nous entendent :

« Tyrans, vous eûtes tous la même marche. Vos pre-
» miers crimes furent ceux de l'ambition ; les derniers, ceux
» de la peur. On n'achète point sa sûreté en multipliant ses
» victimes, comme on ne se délivre point de l'épouvante en
» la répandant. Tyrans, vous avez pu détourner un moment
» de votre personne ceux que votre persécution força à s'oc-
» cuper d'eux-mêmes : dans l'excès de leur misère, des hommes
» libres ont pu oublier un moment le soin de leur liberté :
» vous avez pu, en les occupant à parer vos coups, leur
» faire perdre les heures qu'ils eussent employées à les ven-
» ger ; mais tout a son terme. La patience n'est pas aussi
» infatigable que la tyrannie : si le méchant ne se lasse point
» d'être oppresseur, le juste se lasse d'être opprimé ; et les
» chaînes, et les tortures, et le sang, et les victimes, tout

---

» de Paris fit pendre l'avocat général, et que le président *d'Oppède* échappa
» au supplice qu'il avait mérité. Cette grande cause fut plaidée pendant cin-
» quante audiences. Ils alléguèrent les *ordres* et les exemples donnés par
» l'église contre les hérétiques. Ces exemples et ces *ordres* n'empêchèrent pas
» que *Guérin* ne fût pendu. »

VOLTAIRE, *Quest. sur l'Encyclop.*, *Conspirat. contre les peuples.*

» retombe à la fois, et comme un poids, sur la tête du tyran
» pour l'écraser. »

Nota. On m'a fait le reproche de n'avoir fait mention, dans ce rapport, ni des colonies, ni de la diplomatie du Levant, dont quelques morceaux se sont trouvés dans les papiers de Robespierre. Je répondrai au premier reproche, que je n'avais pas assez de documens pour me guider dans une matière aussi délicate et aussi épineuse que celle des colonies; que la Convention ayant d'ailleurs nommé une commission *ad hoc*, j'ai cru devoir renoncer à ce projet, qui m'offrait, ou des difficultés insurmontables, ou un travail au-dessus de mes forces. Quant au second reproche, je répondrai que la Convention ayant ordonné la remise de toutes les pièces diplomatiques au comité de salut public, j'ai cru devoir me borner à l'anecdote suivante, dont quelques-uns de mes collègues garantiraient, au besoin, l'authenticité.

L'ancien comité de salut public a tellement négligé la partie diplomatique et commerciale des opérations à faire dans le Levant, qu'une immense quantité de lettres de cette intéressante correspondance de Constantinople et autres lieux, a été trouvée, *sous cachet*, éparse dans les cartons que Robespierre avait enlevés du comité. Quelques-unes de ces lettres, dont il a été pris lecture, prouvent que les Anglais ne dormaient pas, et travaillaient à rendre nulle notre influence auprès de la Porte.

On sait encore qu'à l'époque où les nouveaux membres du comité entrèrent en fonctions, on avait fait la découverte d'autres énormes paquets abandonnés dans le coin d'un appartement, et dont la date remontait à plus d'un an de distance. Au reste, *Barère* a répondu d'avance à cette dernière inculpation, en disant *que notre diplomatie ne devait se faire qu'à coups de canon;* et ces politiques ineptes

n'ont pas senti qu'on ne pouvait faire la guerre sans négocier en même temps ! Comment la France a-t-elle pu résister à tant de fléaux réunis ?

Je dois encore dire que lorsque j'ai désigné les comités de gouvernement *comme complices de* Robespierre *et tyrans de première ligne*, je n'ai pas prétendu étendre ma proposition à tous les membres qui composaient alors les deux comités. J'observe qu'il n'est ici question que *de cette majorité coupable* des horreurs qui ont pesé si long-temps sur la République entière. Le moyen de regarder comme leur complice l'honnête *R. Lindet*, cet ange de paix, dont la prudence et la fermeté, dignes des plus grands éloges, ont sauvé le *Calvados* des déchiremens et des angoisses d'une guerre civile prête à y éclater ! Je saisis avec plaisir cette occasion de rendre justice à un bon citoyen qui s'est exprimé quelquefois, sur le compte des scélérats voués à l'exécration publique, avec une franchise qui n'avait pas, à cette époque, beaucoup d'imitateurs. J'excepte également les membres que des missions éloignées rendaient étrangers à tout ce qui se passait dans cet antre de *Cacus*, où des monstres, décorés du titre fastueux de *grands politiques*, méditaient froidement le meurtre et l'assassinat de plusieurs milliers d'hommes. La patrie pourrait dire de ces empyriques, comme l'empereur *Adrien : La multitude des médecins m'a tué.*

PIÈCES INÉDITES

ET

AUTRES [1].

Ire. LIASSE.

(1) Les pièces inédites portent cette indication (PIÈCE INÉDITE) ; s autres conservent les numéros de renvoi du Rapport de Courtois.

DOSSIERS

DE

Aignan. — Amans. — Barbaroux. — Becourt. — Benet. — Chalabre (femme). — Commission temporaire de Commune-Affranchie. — Comité révolutionnaire de Roanne. — Darthé. — Delalande. — Dulac. — Fauvetty. — Fernex. — Fréron. — Garnier-Launay. — Gillet (Jérôme). — Laflotte. — Lefetz. — Legendre. — Lulier. — Merlin de Douai. — Renault. — Ronsin. — Soulavie. — Tallien. — Torné. — Ysabeau. — Weiss.

PAPIERS INÉDITS

TROUVÉS CHEZ

ROBESPIERRE,

SAINT-JUST, PAYAN, ETC.

TALLIEN,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

PIÈCE INÉDITE.

Tallien à Robespierre.

Paris, ce 25 prairial, 2e. année.

L'imposture soutenue par le crime..... Ces mots terribles et injustes, Robespierre, retentissent encore dans mon âme ulcérée. Je viens, avec la franchise d'un homme de bien, te donner quelques éclaircissemens. Des intrigans, qui aiment à voir les patriotes divisés, t'entourent depuis long-temps et te donnent des préventions contre plusieurs de tes collègues, et surtout contre moi. Ce n'est pas la première fois qu'on en use ainsi. On doit se rappeler ma conduite dans un temps où j'aurais eu bien des vengeances à exercer. Je m'en rapporte à

toi. Eh bien ! Robespierre, je n'ai changé ni de principes ni de conduite. Ami constant de la justice, de la vérité et de la liberté, je n'ai pas dévié un seul moment.

Une simple explication sur la scène qui a eu lieu aux Tuileries eût pu empêcher celle qui s'est passée à la Convention. Nous étions trois députés, et, certes, nous savons assez respecter notre caractère pour ne pas aller en public faire le métier de spadassin ; au reste, je m'en rapporte à cet égard à ce que j'ai écrit à Billaud.

Quant au propos que l'on me prête, je le nie. Je sais que l'on m'a peint aux yeux des comités comme un homme immoral. Eh bien ! que l'on vienne chez moi, et l'on me trouvera, avec ma vieille et respectable mère, dans le réduit que nous occupions avant la révolution. Le luxe en est banni ; et, à quelques livres près, ce que je possède n'a pas augmenté d'un sou.

Demande à ceux qui connaissent Bordeaux, quelle a été ma conduite dans cette commune. Ils te diront que l'énergie, la sagesse et la justice ont présidé à toutes mes opérations.

J'ai pu, sans doute, commettre quelques erreurs ; mais elles ont été involontaires et inséparables de l'humaine faiblesse.

Voici ma profession de foi, et jamais je ne m'en écarterai :

Celui-là est un mauvais citoyen, qui retarde la marche de la révolution.

Je suis prêt à prouver que je ne suis pas un mauvais citoyen.

Que l'on examine ma conduite toute entière, je ne redoute rien.

Ne crois pas que ce soit la crainte qui me fasse ainsi parler, mais bien le désir de servir ma patrie, et de prouver que je mérite l'estime de mes collègues et de mes concitoyens.

Tels sont, Robespierre, mes sentimens; jamais ils ne changeront. Vivant seul et isolé, j'ai peu d'amis; mais je le serai toujours de tous les vrais défenseurs des droits du peuple.

Signé TALLIEN.

LEFETZ,

PRÊTRE. (1790.)

PIÈCE INÉDITE.

A Robespierre.

MONSIEUR,

Connaissant votre amour pour le bien, et adhérant sans restriction à vos principes, je prends avec confiance la respectueuse liberté de vous rappeler la promesse que vous m'avez solennellement faite il y a quelque temps.

C'est du *mariage des prêtres* dont j'ai l'honneur de vous parler, monsieur. Tous les hommes sages et sensés le demandent à hauts cris, et le regardent comme d'une nécessité absolue, et c'est avec raison. La nature ne perd jamais ses droits; la conduite des ecclésiastiques de tous les pays en est une preuve. Que l'on me prouve que Jésus-Christ a ordonné aux prêtres de renoncer aux femmes, alors je n'ai mot à dire; j'en défie le plus habile. Si celui qui nous a institués prêtres eût voulu nous obliger au célibat, il nous en aurait certainement fait une loi expresse. Point du tout. Qui sont ceux qui ont porté la loi du célibat? des hommes fins et adroits, et au milieu des femmes! Mais qui a pu les engager à porter une telle loi? La seule envie de dominer avec son compagnon l'intérêt.

Vous voyant au-dessus des clameurs de ces êtres qui trouvaient si bien leur avantage dans le désordre et la confusion des abus, je vous supplie, monsieur, de faire usage des grands talens que vous avez, pour l'abolition d'un état si contraire à la nature, à la politique et à la religion même. L'Europe entière bénira votre nom à jamais.

Ennemi des préjugés, vous employez votre éloquence à les ruiner. Que de droits ne vous êtes-vous pas acquis à la reconnaissance de l'empire français et de toute la terre! Ne vous ralentissez pas, vous avez trop bien commencé; déployez cette énergie, cette force de raison et de raisonnement pour anéantir tout ce qui nourrit le peuple dans sa superstition. Plus

de reliques, plus de reliquaires. N'est-il pas honteux de voir des hommes assez vils, assez intéressés pour en souffrir d'autres se prosterner devant les châsses de certains hommes, et leur rendre un culte qui n'est dû qu'à Dieu seul?

Je sais que vous aurez pour ennemis, monsieur, en faisant ces motions, les hypocrites, les libertins, tous gens coupables de mille infamies et livrés à toutes les débauches possibles; mais je sais aussi que vous ne les craignez pas. Le même courage qui vous a fait découvrir si habilement les intrigues de nos *faux* états, et à vous déclarer ouvertement contre leur mauvaise et révoltante organisation, vous soutient, malgré le nombre des ennemis, des jaloux et mécontens, au milieu de la plus fameuse assemblée qui fut jamais; vous y tenez un rang si distingué par vos talens, que l'Europe entière a les yeux sur vous.

Aussi incorruptible que courageux, vous avez toujours ouvertement manifesté vos sentimens. L'intérêt particulier ne vous a jamais fait agir ni parler, mais bien le général.

Citoyen, né dans la même province qui vous a député, et qui s'applaudit de son choix, j'estime, monsieur, que je peux, en conservant pour un député de la nation le respect qui lui est dû, j'estime, dis-je, que je peux être en droit de vous dire que la modicité du traitement des religieux fait beaucoup murmurer. Chacun voit avec peine et douleur que des hommes qui se sont laissé ex-

pulser sans dire mot, soient plus mal traités que ces chanoines qui remuent tout pour opérer une contre-révolution, qui la désirent, et qui ont porté l'audace jusqu'à protester contre des décrets émanés de l'Assemblée nationale, et sanctionnés par le chef de la *République*. La différence de ces traitemens révolte. Vous êtes trop juste, monsieur, pour garder le silence dans une cause qui regarde tant d'êtres si mal traités. Je vous supplie d'ajouter encore à votre gloire, et de réduire au silence vos ennemis par une motion qui tende à mettre de l'égalité dans les salaires. Dans le siècle où nous vivons, est-il possible que des hommes qui ont contracté certaines habitudes dans le cloître, rendus à la société, puissent y vivre avec leur traitement actuel? Ces raisons me paraissent assez fortes pour fixer votre attention, et j'attends de votre équité que vous ferez usage du don de la parole que vous maniez avec tant d'avantage, pour faire en sorte que les *agneaux* n'aient pas un traitement moins favorable que ceux qui cabalent jour et nuit, et qui hurlent comme des loups.

Ce n'est pas seulement en France que l'Assemblée nationale trouve des hommages et des reconnaissances : l'étranger, tous les peuples, enfin, vous applaudissent, vous et vos travaux. C'est votre définition du droit de l'homme qui porte le flambeau partout. La raison française vient à la mode en tout pays. Après nous avoir copiés dans nos bagatelles et nos frivolités, ils veulent aussi nous copier dans notre sagesse et nos vertus.

Un prélat de Liége (M. Jacquemart), au-dessus de tous les intérêts de son corps, et conduit par la vérité, ne craint pas de mettre au grand jour ses sentimens sur la constitution que nos sages et intrépides législateurs créent au milieu des orages et des périls.

C'est dans une pièce de vers latins que ce vertueux abbé rend à nos augustes représentans ses hommages respectueux et manifeste ses opinions. Animé des mêmes sentimens que ce digne et savant prélat, je me hasarde de vous envoyer cette pièce. Si elle obtient votre approbation, je vous supplie, monsieur, de ne pas laisser oublier aux représentans du peuple français les sentimens des étrangers sur leurs opérations, et les hommages qu'ils leur rendent.

Si Apollon me défend de chanter vous et vos travaux, il ne me défend pas de les admirer et de me soumettre. Aussi personne ne peut, je vous le jure, messieurs, être plus attaché à la constitution, et respecter davantage vos augustes individus.

Vous, monsieur Robespierre, pouvez être certain que nul ne peut vous être plus dévoué, ni plus vous révérer que moi, qui ai l'honneur d'être avec le respect le plus vrai et le plus profond,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

LEFETZ, *prêtre.*

Amiens, ce 11 juillet 1790.

SOULAVIE,

AGENT DIPLOMATIQUE.

PIÈCE INÉDITE.

Au citoyen Robespierre l'aîné.

Outre ce que je vous ai marqué, mon cher Robespierre, sur le général, dans les deux lettres que je vous ai écrites, la première par le père et la sœur, la seconde par la poste, sous le couvert du président de sûreté générale, j'ai reçu depuis une dénonciation contre Kellermann de la part d'un patriote très-bon.

En voici aujourd'hui une autre qui me vient d'un patriote, qui m'a déclaré être fondé dans son accusation, pour avoir ouï chez les plus notables du pays, que Kellermann était vendu à l'empereur et au Piémont. Kellermann, me dit-il, attend le moment favorable de nous livrer.

La même personne me dit que Lyon a des intelligences avec Mâcon et Châlons-sur-Marne, et me prévient que je ne dois pas mettre ma lettre à la poste dans ce pays-ci, mais l'envoyer de Suisse. Je l'envoie en Suisse par le retour de cette personne-là, et elle vous reviendra sous le couvert du président du comité de salut public.

Vous connaissez le projet des bureaux des affaires étrangères, de ne pas distraire le Valais de la surintendance de M. Barthélemy, ambassadeur en Suisse.

Tous ceux qui prévoyaient l'invasion sacerdotale et piémontaise, et qui la désiraient, tous les aristocrates, tous les Brissotins du pays ont été désolés de voir sous la même surveillance d'un seul agent français le Valais et Genève, pays presque contigu, et séparé seulement par une langue de terre du Mont-Blanc. Ils étaient furieux que j'eusse la source de cette Vendée et le remède dans ma légation : la source, parce que le passage des Alpes est dans le Valais ; le remède, parce que Carrouge, ville dévouée à la Montagne, s'est levée sur-le-champ, et, au nombre de deux mille hommes. On a été prévenir les effets de cette Vendée, et comme je suis jacobin de Carrouge, et que nous concertons tout avec fraternité, les jacobins de Carrouge ayant été réprimer cette trouée, on a été fort scandalisé de ce que le mal et le remède étaient dans la même agence. J'ai prévenu tous les obstacles contre ma réception dans le Valais, en étudiant le jour d'entrée du grand-bailli dans le Valais, et, en entrant chez lui, j'ai vu à mes côtés l'évêque réfractaire et déporté du Puy y entrer également, uni à tous ceux qui ne me veulent pas en Valais. Le grand-bailli toutefois m'a très-bien reçu, et nous avons traité des intérêts des nations. Ce n'est pas tout : les royalistes n'ayant pu empêcher cette réception, l'ont traversée depuis.

Je n'aurais pas cru que le secrétaire de légation dans le Valais, qui a pris le titre de résident de France, allât à Paris pour désunir l'union des deux légations. Si on en parle au comité de salut public, dont vous êtes membre, je vous prie de représenter que, pour des raisons de sûreté, on a voulu que l'agent en Valais, en cas de trouée, pût appliquer le remède, ce qui est arrivé, et que la séparation des deux légations serait sujette à des dangers. Donnez-moi signe de vie et de santé, et faites-moi connaître que cette lettre-ci vous est parvenue : c'est la troisième. Genève est effrayée pour les pensions dues à ce pays par la nation. Un décret, sans doute mal énoncé, dit qu'on ne paiera plus les sommes dues à Louis Capet. On ne peut croire que ce soit autre chose que la dette contre-révolutionnaire et secrète faite pendant la législature.

Le plan de dire à présent que tout bien appartient à la nation, même la récolte, effraye aussi tous les environs. *Dans ce moment de crise, je vous recommande trois choses : les généraux, les négocians, les prêtres et les riches; ils peuvent tout culbuter, tout ruiner de fond en comble.* Ménagez, au nom de la patrie, ces ennemis naturels des républiques; ils étoufferont la nôtre à sa naissance, si vous n'allez très-prudemment avec eux.

J'ai le cœur navré de tant de nouvelles, mais l'âme pleine de courage.

PIÈCE INÉDITE.

Au citoyen Robespierre l'aîné.

Je vous ai adressé, mon cher Robespierre, des notes sur les différentes classes de conspirateurs..... Comme vous avez l'esprit juste et le cœur bien fait, vous aurez jugé en vous-même que j'étais un bon citoyen, puisque je dénonçais tous les ennemis de la chose publique, et puisqu'on ne dénonce pas les partisans d'une trahison dans laquelle on tremperait. C'est le langage que l'intérêt public veut qu'on parle en cette occasion. Mais je dois, en vous envoyant les notes que vous avez reçues de moi, vous dire que je les tiens des ressources que me donne mon état, et j'ajoute que si j'étais appelé en témoignage, on perdrait notre état et on le rendrait inutile à la république; aucun agent n'écrirait plus des vérités qui risqueraient de le faire appeler en témoignage : ce n'est pas que je rougisse ou que j'eusse la moindre timidité, si j'étais appelé. Je ne vous ai rien écrit que d'après ma conscience; mais tout ce que je pourrais dire aux juges, c'est que, dans ma place, j'ai appris tel et tel fait. Après ces observations, je viens vous annoncer qu'il se trame en Europe, à Paris, un coup terrible : j'ignore ce que c'est; mais c'est une conspiration contre la république et la Convention. Le Genevois, le clubiste, le patriote que

j'ai envoyé en Suisse, chez les émigrés, et qui s'est mêlé avec eux et a parlé leur langage, me l'a dit; mais peu d'émigrés en sont instruits.... Ce n'est pas tout: les chefs de l'aristocratie genevoise qui tiennent avec nos ennemis, ont dit en secret: Encore quelques jours, et nos affaires à tous iront bien. Ajoutez à cela que je tiens de deux endroits différens et par divers canaux, qu'il a été dit, à table, chez le scélérat d'Erlac, notre ennemi juré: « Encore quelques scélératesses de la part de cette Montagne, et elle écroulera. » Enfin, l'homme, que je ne puis nommer et qui m'a donné la note sur Kellermann, m'a dit que les Brissotins, dans peu, seraient satisfaits. J'ai envoyé ces notes au ministre, et le duplicata au comité de salut public. Il me vient une idée: la conjuration des poudres est possible en France, et si Roland, qui vous a placés dans une salle suspendue sur des souterrains, avait pratiqué le moyen de vous faire tous sauter! et si la garde et la sûreté du lieu étaient confiées à un Brissotin? Mon imagination, qui m'entraîne, me porte peut-être dans les espaces imaginaires; mais enfin il faut prévoir toutes les scélératesses, et après la mort cruelle de Marat et de Pelletier, il faut s'attendre à tout. Veuillez, mon cher Robespierre, prendre en considération mes idées, elles ne sont pas tant gigantesques.

Voici, mon très-cher Robespierre, un fait qui m'a glacé le sang, et qui m'a jeté dans un moment de désespoir sur le salut et la délivrance de notre république.... Un patriote, qui sert cette résidence de

cœur et d'âme, est venu me porter une lettre contre-révolutionnaire, sans signature, d'un Genevois : elle est du maître des cérémonies, qui, depuis la révolution, observe les autorités constituées au profit de l'ancien gouvernement, qu'il instruisait de tout : cet homme, avec les dehors les plus patriotiques, était le premier à prévenir les comités des délits contre la liberté publique; eh bien, cet homme avait écrit une lettre diabolique contre les Genevois et les Français, lettre que j'envoie aux comités réunis, sous enveloppe. Lui-même, chargé de ma lettre, en vertu de sa place, forme la réunion des comités, et porte, au nom du résident de France, en présence de tout le monde, une lettre *qui intéresse le salut des deux nations*. (Ce scélérat écrivait à un émigré en Suisse.) On ouvre la lettre, il entend la lecture, s'échappe, disparaît, s'enfuit, trouve le lac fermé, les avenues de France gardées, est pris chez lui; on lui fait son procès..... Nous sommes donc condamnés à nourrir à nos côtés, à vivre, à converser avec des traîtres! C'était un homme, pour les mœurs, le ton, la décence, le propos, le patriotisme, à canoniser.

PIÈCE INÉDITE.

A Robespierre.

Nous sommes perdus ; nous tombons dans la contre-révolution bourgeoise, et, de celle-là, dans les antérieures,

1°. Parce que les sans-culottes sont détruits ;

2°. Parce qu'il n'y a plus de finance ;

3°. Parce que nous sommes fédéralisés ou royalistes ;

4°. Parce que la Gironde et la bourgeoisie négocient pour une constitution à Vienne et à Londres ;

5°. Parce que l'intérêt de Londres et de Vienne est que nous soyons fédéralisés pour être nuls à leur égard ;

6°. Parce que l'Autriche et l'Angleterre ont toujours fédéralisé les peuples en insurrection, séparant ces peuples selon leurs caractères : la Suisse, les États-Unis et la Hollande sont des fédéralistes.

Remèdes.

La constitution, et vite. — Le tableau du gouvernement perfide des Girondins. — Leurs vues dans la déclaration de guerre à toute la terre. — Amitié aux fédérés, s'ils arrivent avoir plus d'otages que nous

pourrons, au lieu d'en donner. — Expulsion sévère de tous étrangers. — Plus de tenue et de solennité aux Jacobins. — Un peu plus de langage d'humanité et de bienfaisance. Un choix d'un ministre des affaires étrangères anti-anglais et anti-autrichien.... si vous ne l'avez pas. Je vais continuer ouvertement le combat commencé contre Lebrun. Il ne faut pas que Pitt et Kaunitz soient nos dictateurs.

Accordez quelque méditation à ma lettre, brave Robespierre; comme elle contient des faits nécessaires à mon histoire, conservez-la, je vous prierai de me la rendre. N'oubliez pas de faire ajouter à la constitution ces articles-ci, si on les omet :

1°. Le conseil exécutif se concertera avec les législateurs sur les moyens de défense, si la France est attaquée;

2°. Nulle autorité ne peut déclarer offensivement la guerre, sans l'aveu du peuple français..... Sans cela, tout est perdu dès la première guerre, car l'Autriche nous induira encore à la guerre quand elle le voudra, et elle le voudra encore quand elle aura réparé ses pertes; ou un autre Pitt, quand une opposition violente menacera de le déposter; car c'est ainsi que le pauvre peuple est gouverné. Le plus fort fut toujours le jouet du plus adroit.

Signé, SOULAVIE.

PIÈCE INÉDITE.

MON CHER ROBESPIERRE,

Nous triompherons, mais avec de la sagesse et de la prudence. Je persiste à vous prier de demander en original ma correspondance. J'écris le 15me. numéro.

Voici des pièces dont vous ferez ce que votre prudence vous persuadera. Faites saisir, je vous prie, le vieux Hennin.

PIÈCE INÉDITE.

ESPIONNAGE ÉTRANGER.

Du 27 novembre 1793.

DÉCLARATION.

Louis-David-Salomon, fils de feu Pierre-Gédéon Molles, citoyen de Genève, y demeurant rue de derrière le Rhône, n°. 65, directeur du bureau des lettres de France, âgé de quarante-trois ans, par nous mandé, dit et déclare :

Ce matin, peu après le départ du courrier de France, je suis sorti, dans la cour, pour un besoin.

Entendant venir quelqu'un dans l'allée, j'ai avancé la tête vers l'angle du mur, voulant voir s'il n'entrait personne au bureau qui était vide; j'ai entrevu quelqu'un qui s'est approché de l'ouverture où l'on jette dans la boîte les lettres pour la poste. Ce quelqu'un avait un air un peu mystérieux. Il avait une espèce de robe de chambre brune. Je ne pourrais le reconnaître. Je ne crois pas que ce soit quelqu'un de ma connaissance ni de la ville. En s'approchant de la boîte, il y a jeté quelques lettres avec promptitude. Comme il m'a entrevu dans ce moment, il s'est sauvé avec vitesse; je ne l'ai plus revu. Son air étonné m'a donné du soupçon. Comme le courrier venait de partir, il n'y avait point de lettres dans la boîte; ce n'est donc que les siennes que j'y ai trouvées. Il y en avait quatre : je les ai timbrées tout de suite. En les timbrant, j'ai entr'ouvert l'enveloppe de celle qui m'est représentée sous le n°. 1, sans briser toutefois le cachet, la lettre étant pliée sous enveloppe, permettant de lire l'intérieur. Ayant donc lu imprimé, *Proclamation de Georges III*, j'ai cru de mon devoir de remettre cette lettre et les trois autres à un des citoyens administrateurs du bureau.

Autre dit n'avoir à déclarer; sommé d'indiquer les témoins qu'il peut donner tant à charge qu'à décharge, dit n'en savoir aucun.

Lecture faite, a persisté, n'ayant rien à changer, ajouter ou retrancher, sinon qu'il dit que ce qui l'a porté à remettre ces lettres au citoyen administrateur, c'est l'idée qu'elles contenaient des

choses qui pouvaient être nuisibles à la république française, et a signé avec nous.

Signé, MOLLES.

MESTRESAT, auditeur.

Collationné à l'original, par moi soussigné, secrétaire d'état de la ville et république de Genève, et expédié sous le sceau d'icelle, le 27 novembre 1793, l'an II de l'égalité.

PUEVARI.

PIÈCE INÉDITE.

RÉFLEXIONS SUR L'ÉTAT DE LA FRANCE.

Réponse à quelques demandes qui m'ont été faites.

Il faut prendre bien haut pour avoir l'ensemble. La cour s'est réservé pendant toute l'assemblée constituante de s'occuper seule des affaires étrangères. Elle a eu soin d'écarter l'assemblée nationale de toute connaissance. Là est la source des maux que nous souffrons.

C'est avec la cour de Vienne, que la cour de France a tout arrangé; c'est cette cour qui a dit à Louis XVI, il faut sacrifier une portion pour avoir l'autre.

Si Gustave III ne fût pas mort, vous l'eussiez eu à la tête de vos ennemis.

Pour faire déclarer la guerre, il fut résolu d'en

ôter l'odieux à Louis XVI, en la faisant demander par les jacobins, qui donnèrent dans le panneau.

Il fut résolu de la faire conduire par des jacobins aussi, et on est certain que Dumouriez était vendu à l'Autriche et au roi, et plusieurs autres aussi.

La guerre étant déclarée, on était bien sûr qu'elle serait conduite comme la cour le voudrait. Lafayette et les autres généraux disaient hautement : *Jamais je ne me battrai au profit des jacobins*. L'armée seule était fidèle.

Le peuple, qui ne se trompe pas, surprend la cour de France dans ces trahisons, et jette le roi dans une tour du Temple, malgré la majorité de l'assemblée dont les meneurs avaient quitté les Jacobins et s'étaient retirés à Saint-Roch, demandant la punition des contre-révolutionnaires républicains et de ceux de Coblentz.

On croit que c'est par l'organe de Manuel que la cour prisonnière a continué d'intriguailler.

C'est en cette circonstance que l'Autriche intrigue encore avec le pouvoir exécutif, et la Convention nationale qui commence à se diviser en deux partis.

L'Autriche en choisit un, et c'est le parti qui a fait déclarer la guerre, et qui a constamment voulu un roi. L'Autriche a traité avec lui pour sauver Louis Capet. Elle a traité avec lui, pour tous les grands décrets qui ont été combattus et contestés par la Montagne. Elle a traité avec lui pour chasser les Orléans, ou les poursuivre.

Il n'y a pas un seul décret qu'ait fait passer le

côté noir qui ne soit dans le sens des Autrichiens. Ils se sont emparés des finances par les vivres, ils s'en sont emparés par les vivres des armées, ils s'en sont emparés par les blés de Roland. Ils se sont emparés de l'esprit du peuple par tous les journaux, tous à la solde du parti, sans en excepter aucun de ceux qui existaient à l'époque du 10 août. Ils soudoyent même les journaux monarchiques : tel, le Journal français qui n'a pas 400 souscripteurs.

Ils se sont emparés des affaires étrangères, et voici comment ils les ont gouvernées.

Aucune négociation de l'Autriche n'avait pu déterminer contre nous, ni l'Espagne, ni l'Angleterre; celle-ci craignait les commerçans. Maître du pouvoir exécutif, ils irritent l'Angleterre par l'ouverture de l'Escaut.

Le cabinet de Londres est composé de deux factions, la hanovrienne despotique qui voulait la guerre, ce parti est conduit par Pitt; et la faction anglaise qui veut et a toujours voulu la paix.

L'Escaut ouvert arbitrairement par Lebrun aux instigations de l'Autriche, l'Angleterre gronde et menace, le parti anglais mollit, et Pitt triomphe. C'est quand il parle de guerre que nous la lui déclarons, et à la Hollande et à l'Espagne.

Il est inouï en Europe, qu'aucune puissance ait fait la guerre sans allié, qu'elle n'ait été démembrée.

C'est parce que la Pologne n'en avait pas en 1772, pendant la nullité de Louis XV, ni en 1793, par la nullité de son successeur, qu'elle a été démembrée.

Les puissances coalisées n'ont en idée un démembrement, que parce qu'elles nous ont surpris sans alliés, et nous sommes sans alliés, parce qu'Antoinette voyant arriver la révolution, nous avait mis en cette situation.

. . . . . .

BARBAROUX,

DÉPUTÉ A LA CONVENTION.

PIÈCE INÉDITE.

COMMUNE DE PARIS,

Le 3 juin 1793, l'an second de la République, une et indivisible.

DE PAR LA LOI.

Mandons et ordonnons au citoyen Cavanagh, officier de paix, de mettre le citoyen Barbaroux, député de la Convention nationale, en état d'arrestation dans son domicile, sous la garde du citoyen Frémart-Garnier, gendarme, et ce en exécution du décret de la Convention du 2 de ce mois.

Les administrateurs au département de police,

Signés JOBERT, MICHONIE, MICHEL, LECHÊNARE.

Pour copie conforme :

CAVANAGH, *officier de paix.*

Au dos est écrit de la main de Barbaroux :

Lequel ordre signifié au citoyen Charles Barbaroux,

de Marseille, député par le département des Bouches-du-Rhône à la Convention nationale, il a répondu qu'il était hier à la Convention nationale, lorsque le décret dont il s'agit a été rendu, et qu'il a solennellement manifesté sa soumission à la loi; qu'il a demandé lui-même un gendarme, pour être sous sa garde, dans son domicile; mais que la Convention nationale n'ayant rien statué sur sa proposition, et le comité de sûreté générale, auquel le répondant s'est adressé en la personne de plusieurs de ses membres (1), n'ayant rien voulu ordonner à cet égard, il ne pouvait déférer à l'ordre particulier des administrateurs de la police de Paris; déclare en conséquence qu'il est en état d'arrestation, chez lui, depuis hier au soir, sous la sauvegarde du peuple français, de la Convention nationale, ainsi que de la loyauté des citoyens de Paris, aux termes du décret; mais qu'il ne peut permettre qu'il soit établi un gendarme dans son domicile, sans un décret formel, la Convention n'ayant rien statué à cet égard, malgré la proposition qu'il en avait faite lui-même; et sur l'observation faite par le citoyen officier de paix que l'inexécution de l'ordre qu'il a reçu pourrait le compromettre, ledit Charles Barbaroux a permis qu'un gendarme fût établi chez lui jusqu'à ce qu'il ait été définitivement prononcé à cet égard.

BARBAROUX.

---

(1) Le citoyen Bazire.

PIÈCE INÉDITE.

Paris, le 7 juin 1793, l'an second de la République, une et indivisible.

En marge est écrit :

Renvoyé au comité de Salut Public, 7 juin 1793, an second de la République.

MEAULLE, *secrétaire*.

Charles Barbaroux, de Marseille, député par le département des Bouches-du-Rhône à la Convention nationale, aux citoyens ses collègues.

CITOYENS MES COLLÈGUES,

Il y a trois jours que l'on proclame dans les rues de Paris, et même à la tribune nationale, une calomnie affreuse sur un courrier expédié de Marseille. Je dois à cette ville et à moi-même de rectifier les faits, et d'abord je donne en témoignage de ce que je vais dire, Cambon, Bréard, Lindet et Lacroix.

Le 2 juin, un courrier extraordinaire arrive de Marseille, à l'adresse de plusieurs députés du département des Bouches-du-Rhône. Il est arrêté par des citoyens soldats, et conduit au comité de Salut Public. Instruit de son arrivée, je fais convoquer toute la députation, et je me rends au Comité. Cambon me dit que *dans un moment de soupçons*... Je ne le laisse point achever, je demande que le courrier soit fouillé, il l'est, on ne lui trouve aucun autre paquet, et on le

renvoie sous la garde d'un gendarme. Je prends ensuite toutes les lettres, je les ouvre l'une après l'autre, et je les fais lire l'une après l'autre à Cambon. Les instructions de mes commettans, les confidences de l'amitié, les secrets du cœur, les inquiétudes de ma famille, tout est dévoilé. La lecture achevée, je demande que toutes les lettres soient imprimées et le Comité délibère.

Il y avait dans le paquet, une lettre à Granet. Il l'ouvrit, la fit lire, et l'impression en fut également arrêtée.

Parmi les nombreuses pièces apportées par ce courrier, deux ou trois seulement excitèrent quelques réclamations. Les commissaires Moyse Bayle et Boissot, présens à l'ouverture, se plaignirent de ce que la municipalité les accusait d'avoir reçu de Philippe d'Orléans une voiture pour revenir de Marseille à Paris. Le fait peut être inexact; ils le soutinrent; mais qu'est-ce que cela peut avoir de relatif à moi?

Une autre lettre de mon ami Allemand, renfermait des injures contre quelques-uns de mes collègues. Cette manière de parler n'est pas la mienne. Je sais repousser les injures, je ne sais pas insulter.

Enfin, une troisième lettre m'était écrite par Dominique Girard, commandant du bataillon marseillais qui naguère était à Paris. Cet homme qui pendant son séjour dans cette ville avait la connaissance d'une conspiration tendant à dissoudre la Convention nationale, et n'avait pas voulu la révéler publiquement, qui avait déposé contre moi dans sa

très-ridicule procédure instruite par un commissaire de police, et qui, lorsque l'opinion égarée de mes concitoyens se prononçait contre moi, ne manquait pas de me calomnier aussi, à Lyon, à Marseille, cet homme, dis-je, craignant que je fusse assez peu généreux pour tenter de lui faire perdre sa place de sergent de port, m'adulait bassement dans cette lettre, et me disait que si j'obtenais de la Convention la levée d'un bataillon de Marseillais pour se rendre à Paris, il se mettrait à la tête et viendrait se venger du mal qu'il prétend que Bazire, Rovère et Legendre lui ont fait à Lyon. J'ai dit au Comité que je n'aimais pas les lâches, et que je lui abandonnais cet homme. Maintenant il me tarde de voir quelle conséquence on tirera de cette lettre. Je sais que l'infâme ministre de Richelieu, *Laubardemont*, disait : « Donnez-moi la lettre écrite dans l'intention la moins criminelle, et s'il en est besoin, j'y trouverai de quoi perdre l'homme le plus innocent. » Il y a pourtant ici cette différence un peu embarrassante pour les commentateurs, que la lettre dont il s'agit n'est pas écrite par moi.

Au reste, Cambon déclara dans le Comité que cette correspondance ne contenait rien de suspect. Barrère l'a depuis indiqué à la tribune. J'ajoute que les lettres de la municipalité de Marseille et celles de mes amis sont écrites par des hommes adorateurs de la liberté, et qui proclament à chaque ligne l'unité et l'indivisibilité de la république. Ce sera un chapitre bien curieux dans l'histoire de la révolution,

que celui de la calomnie; nos neveux n'y liront pas sans étonnement, qu'en 1793 Marseille a été réduite à produire des preuves de son républicanisme.

Permettez, citoyens mes collègues, que j'ajoute un mot sur quelques propositions inconsidérées qui parviennent jusqu'à moi. On a parlé parmi vous d'amnistie, d'otages ; écoutez mon opinion. Deux amnisties m'ont été offertes dans le cours de la révolution. La première avait pour objet l'insurrection mémorable de Marseille, en 1789, quatre mois avant la prise de la Bastille. *Granet* sait avec quel dédain nous la repoussâmes. La seconde était relative à la fameuse procédure prévôtale; nous la rejetâmes encore, et ce furent nos juges qui l'invoquèrent pour échapper à la peine de leurs attentats. Je serai fidèle à mes principes, et l'on peut croire que je n'accepterai pas plus l'amnistie des centumvirs que celles de la cour.

Quant aux otages qu'on veut donner aux départemens, j'ai dit dans la Convention nationale que je trouvais les miens dans la pureté de ma conscience, et dans la loyauté du peuple. Estime-t-on assez peu les Marseillais pour croire qu'ils se prêteront à ces misérables transactions? Ils aimeront mieux que je meure, et telle est aussi mon inébranlable résolution.

BARBAROUX.

AMANS,

AGENT DE ROBESPIERRE.

N°. XXX.

Lettre d'Amans, aide-de-camp, à Robespierre; écrite de la maison du Luxembourg.

CITOYEN REPRÉSENTANT,

Je veux te faire part de quelques observations que j'ai faites, qui pourraient être utiles au salut public; ta vertu républicaine, qui ne s'est jamais démentie, m'est un sûr garant que tu les mettras à profit, si tu les juges sous le même rapport que moi. Voici le fait : je suis détenu depuis quelques jours dans la maison d'arrêt du Luxembourg, jusqu'à ce que l'affaire de *Kellerman* soit mise en jugement, ayant déposé contre lui. L'ex-général *Dillon*, qui se trouve détenu, m'engagea, il y a quelques jours, à aller dans sa chambre; je me rendis à son invitation, et j'y ai été pendant deux jours de suite. Je n'ai pas été long-temps sans m'apercevoir que les détenus de la chambre de l'ex-général n'étaient pas des révolutionnaires; et feignant d'être de leur avis, pour tirer quelque fruit de leur conversation, d'après quelques

mots jetés au hasard par *Dillon*, *Dublin*, *Doucet*, *Doldemkopf*, *contre toi*, je me méfiai d'eux d'autant mieux, qu'ils parlaient toujours à l'avantage de *Camille-Desmoulins*, de *Philippeaux* et *Fabre-d'Églantine*. N'étant pas politique assez profond pour démêler ces discussions, j'écrivis au président du comité de sûreté générale, sans lui rien dire autre chose, qu'il envoie un membre du comité, que j'avais quelque chose à lui communiquer pour le bien général; je n'ai obtenu aucune réponse. L'arrestation de *Fabre-d'Églantine* me confirme encore mieux dans l'idée que j'ai qu'il y a une grande conspiration. J'ai jeté les yeux sur le journal d'hier, et j'y vois que l'on devait dissoudre la représentation nationale, en allumant une guerre civile entre les protestans et les catholiques. Ce projet m'a fait frémir d'horreur, et *ma conscience* ne peut me permettre plus longtemps de garder le silence; en conséquence, voici ce que *j'ai conjecturé : Dillon* travaille à son bureau toutes les nuits, jusqu'à cinq ou six heures du matin; il a un commissionnaire fidèle qui va et vient pour porter ses paquets; des êtres qui *me paraissent fort suspects*, viennent le voir et l'entretiennent en particulier; *il prêche beaucoup pour le parti des Jacobins*, *qui*, *selon ce que je vois*, *n'est pas le bon*. *Dillon* est d'une famille protestante, et nécessairement il y tient; son oncle, ancien archevêque de Narbonne, est en Angleterre; sa société au Luxembourg n'est liée qu'avec tous les ci-devant monseigneurs, ducs, marquis et autres conspirateurs de la

République. J'ai pensé que tu pourrais trouver des renseignemens, en se saisissant *adroitement* des papiers qui lui parviennent et de ceux qu'il envoie, ou en faisant une visite à sa chambre, la nuit, quand il écrit. Il faut éviter que les gens de la maison le sachent; car il est bon de te dire qu'ici ceux qui ont beaucoup d'argent sont les mieux servis et ont plus de prérogatives, et que les *sans-culottes* ne peuvent voir personne. Je suis *quasi* persuadé *que les grands conspirateurs se font mettre dans des maisons d'arrêt, pour être à l'abri de la surveillance nationale*, et par-là mieux servir la cause des tyrans. Tes vertus républicaines et ta sévérité sur l'exécution des lois qui doivent affermir la République, me sont un sûr garant que tu ne négligeras rien pour *découvrir le fil de cette conspiration*. Je sais que ton temps est trop bien employé pour répondre aux lettres que tu reçois; mais pour être assuré que ma lettre te soit parvenue, je te prie de faire un reçu au citoyen qui te la remettra.

Salut et fraternité.

Signé AMANS.

P. S. Je désirerais que tu te fisses remettre, par le comité de sûreté générale, une copie de mon compte rendu *sur les dénonciations que j'ai faites*, sur plusieurs généraux de l'armée des Alpes.

Paris, le 25 nivôse, l'an II de la République, une, indivisible et impérissable.

Dillon, ex-général.

Dublin, rédacteur du journal intitulé le *Mercure universel*.

Doucet, j'ignore ce qu'il est.

Doldemkopf, attaché au prince de Salm, et ci-devant au roi de Prusse d'à-présent.

Malin, ci-devant premier commis de la guerre sous le tyran.

Nota. Tous ces individus forment une seule chambre.

PIÈCE INÉDITE.

Plus je réfléchis, et plus je suis persuadé qu'il existe de grands projets de contre-révolution dans le Luxembourg; depuis l'arrestation de Fabre-d'Églantine, les visages sont alongés, l'on se parle tout bas à l'oreille, et les personnes que je voyais très-gaies quelques jours auparavant, en lisant les différens journaux de Philippeaux, de Camille, et les discussions des jacobins, sont aujourd'hui fort tristes, ce qui me confirme dans mon opinion; si tu veux t'éclaircir du fait, envoie-moi chercher par un gendarme, dans une voiture, et je pourrai te donner quelques détails; mais songe à te méfier des gens qui peuvent être dans la maison; le moindre soupçon nous ferait perdre le fil de cette trame criminelle.

Signé, AMANS.

A Robespierre.

DARTHÉ.

PIÈCE INÉDITE.

A Arras, le 29 germinal, l'an II de la République, une et indivisible.

J'ARRIVE à l'instant de Boulogne. Notre mission est terminée selon nos désirs. Lebon est très-content. Nous avons épuré la société, et de deux à trois cents membres, elle n'est plus composée que de soixante-dix-sept. Les autorités constituées sont régénérées, et nous paraissent bien composées. Nous avons fait enlever cent cinquante scélérats, et conduire à Arras; nous avons remonté l'esprit public. Enfin nous sommes parfaitement satisfaits : le mal était grand.

J'ai lu ta lettre du 25, par laquelle tu me demandes la liste du jury révolutionnaire d'Arras, avec mes observations sur les meilleurs. Je m'empresse d'y satisfaire, et pour la chose publique seulement, sans avoir aucun égard aux affections.

Le premier, Duponchel, est comme tu le désires, probe, révolutionnaire, et est un de ces hommes que la révolution a fait éclore, sans instruction, mais une excellente judiciaire.

Le deuxième, ...

Le troisième, Daillet, même qualité, et très-instruit.

Le quatrième, Conbrieu, comme Daillet.

Le cinquième, Taffin, bruyant, comme le premier.

Le sixième, ...

Le septième, Flament; tu le connais.

Le huitième, *idem*.

Le neuvième, *idem*.

Le dixième, *idem*, pas assez de caractère.

Le onzième, Lefetz; tu le connais.

Le vingt-deuxième, Galand, va très-bien.

Le vingt-cinquième, Gilles, comme le premier.

Le cinquante-unième, Mienné; tu le connais, il est supérieurement monté.

Le cinquante-deuxième, Bacqueville, comme le premier; *bougre à poil*, sans aucune instruction, mais allant bien.

Le trentième, Jouy, comme Bacqueville.

Le vingt-unième, Goullard, comme le premier, cependant plus instruit.

Le trente-huitième, comme Daillet.

Cependant si le tribunal révolutionnaire d'Arras doit subsister, il serait impolitique d'enlever les citoyens ci-dessus.

Le décret de ce jour nous fait flatter; réponds sans délai à Lebon; il y a ici une foule de conspirateurs, à qui il ne faut pas laisser un seul instant pour respirer.

Envoie-nous, à Lebon et à moi, des rapports de Saint-Just; des derniers.

Étant à Boulogne avec Demeuliez, un brave patriote, antique capitaine de pêcheurs, nous dit qu'il allait nous chercher des huîtres. Nous ne connaissions pas un arrêté du comité de salut public, qui défend expressément de sortir du port la nuit. Nous avons prié le commandant temporaire de lui accorder la permission de sortir. Ce commandant, tout nouvellement à Boulogne, ne connaissait pas plus que nous cet arrêté, il la lui accorda.

Nous avons été très-surpris d'apprendre le lendemain que ce capitaine était dénoncé. Il serait fâcheux qu'il lui arrivât quelque désagrément; j'en serais au désespoir, et j'aimerais mieux que cela m'arrivât.

Vois, je t'en conjure, mon cher ami, le comité de salut public, et assure-lui qu'il n'y a pas de malveillance. Cet arrêté est signé, Carnot, Lindet, etc...

Je m'en repose entièrement sur toi.

Je t'embrasse de tout mon cœur.

Signé, DARTHÉ.

Des réponses, des réponses de suite; parle de moi à Robespierre, dis-lui bien des choses de ma part.

En marge est écrit de la main de Courtois : *Cette lettre paraît adressée à Herman.*

N°. LXXXII.

Lettre de Darthé à Lebas.

A Cambrai, le 30 floréal, l'an II de la République française, etc.

MON CHER AMI,

Lebon est revenu avant-hier soir de Paris; *le comité de salut public lui a rendu toute la justice qu'il méritait*, et ses calomniateurs ont été couverts du mépris et de l'opprobre que leur conduite infâme leur a attirés depuis long-temps. *Guffroy* avait rédigé contre lui un mémoire, le plus virulent et le plus pitoyable qu'on puisse fabriquer. Ils voulaient nous faire passer pour des assassins tout dégouttans du sang innocent; ils espéraient nous faire monter à l'échafaud qui les attend depuis long-temps. Ce n'était pas nous, positivement, qu'ils voulaient frapper; c'était la patrie. Ils voyaient avec peine les conspirateurs écrasés, *les malheureux soulagés*, l'esprit public se monter journellement, par conséquent se préparer un avenir de succès à nos braves armées dans cette belle campagne : leurs complots abominables sont déjoués. *Guffroy serait déjà décrété d'accusation, sans des raisons de politique.* Dumont *est rappelé*; et les quatre déte-

nus, *Demeuliez, Beugniet et les Leblond vont être livrés au tribunal révolutionnaire* de Paris.

Le comité de salut public a dit à Lebon, *qu'il espérait que nous irions tous les jours de mieux en mieux. Robespierre voudrait que chacun de nous pût former seul un tribunal et empoigner chacun une ville de la frontière. La vertu et la probité sont plus que jamais à l'ordre du jour.*

Lebon a rapporté une lettre de ta femme. Je te l'envoie. Elle se plaint que tu ne lui écris pas assez souvent; elle est prête d'accoucher; cela la rend triste. Quand ce ne serait que deux mots, écris-lui. Il a aussi ramené la citoyenne Robespierre.

Nous désirerions que tu vinsses, ou *Saint-Just*, quand ce ne serait qu'un seul jour; *Lebon* serait bien aise de se concerter avec vous.

Je t'embrasse.

Signé DARTHÉ.

P. S. Envoie-nous donc une ordonnance quand il y a des succès de votre côté.

N°. LXXXIII.

Lettre de Darthé à Lebas.

A Arras, le 29 ventôse, an II de la République, etc.

JE vais te donner, cher ami, quelques détails sur ce qui se passe ici.

Lebon *est revenu de Paris, transporté d'une sainte fureur contre l'inertie qui entravait les mesures révolutionnaires. Tout de suite un jury terrible, à l'instar de celui de Paris, a été adapté au tribunal révolutionnaire; ce jury est composé de soixante bougres à poil.*

Un arrêté vigoureux a fait claquemurer les femmes aristocrates dont les maris sont incarcérés, et les maris dont les femmes le sont;

Les rédacteurs et fonctionnaires publics, signataires des arrêtés liberticides de 1792.

Une perquisition vient d'être faite à la citadelle de Doullens par une commission ardente de sept patriotes (j'étais du nombre). On y a trouvé des papiers contre-révolutionnaires, des provisions de bouche et d'argent énormes. L'infâme commandant se prêtait et favorisait la correspondance des monstres dont la garde lui était confiée. Nous l'avons enlevé, ainsi que douze de ces scélérats. *La guillotine, depuis ce moment, ne désempare pas; les ducs, les marquis, les comtes et les barons, mâles et femelles, tombent comme grêle.*

La société populaire vient de se régénérer; de trois cents à quatre cents membres qui la composaient, elle n'est plus que de soixante-trois, y compris une dixaine d'absens (les deux *Robespierre*, *Lebon*, *Guffroy*, etc.). *Delleville* n'en est plus, *Golland*, *Osselin* père, *Baugières*, président du tribunal révolutionnaire, etc. On m'a rendu justice, je suis des soixante-trois. *Nous venons d'arrêter*

que nous dresserions l'acte d'accusation de tous les gros aristocrates d'Arras d'abord, et ensuite des autres endroits du département.

Le tribunal *ne peut plus y suffire*; aussi *Lebon* vient-il d'y adjoindre une seconde section.

L'esprit public est ici monté au plus haut degré. Dubois, ci-devant président du département, est démasqué comme un intrigant et un ambitieux, un noble enfin.

Lebon [illegible] *occupé qu'à rédiger des actes d'accusation; et nous (à cinq à six), à interroger, faire des visites domiciliaires dans lesquelles nous faisons toujours des découvertes précieuses : nous ne dormons plus.*

Guffroy a révolté tous les patriotes contre lui : il doit être rayé de la société. Ses numéros et sa lettre à *Dubois* sont abominables. Il enfile le chemin de la guillotine.

Le fameux *Wallart*, président du district de Saint-Pol, vient d'être suspendu et mis en état d'arrestation par les ordres *de Lebon; Caprou*, *Lavocat*, *Henri*, *Thellier* père et fils, *Amort*, *Auge*, *Joana*, *Eusèbe*, *Herman*, etc., etc., etc., ont été arrêtés, il y a quelques jours, par le comité de surveillance de Saint-Pol. Il n'y a pas un de ces coquins-là qui n'ait mérité d'*éternuer dans la besace.* Tu imagines bien qu'*il a fallu donner quelques coups de fouet. Je lance d'ici nos sans-culottes, et leur mets le feu sous le ventre.*

Nous l'avons juré aussi : la Convention a déclaré

qu'elle sauverait le peuple, nous la seconderons de tout notre pouvoir. Les rapports de *Saint-Just* ont embrasé toutes les âmes.

Demeuliez m'a dit que tu pensais à moi. Arras peut être le siége d'une des six commissions populaires qu'on va installer, si le projet est de les disséminer dans la République.

Lebon et sa femme t'embrassent et ta femme.

Je t'embrasse.

Signé DARTHÉ.

BÉCOURT,

GÉNÉRAL, en 1793.

PIÈCE INÉDITE.

Péronne, le 21 août, l'an II de la République, une et indivisible

Le général commandant à Péronne, aux représentans du peuple, membres du comité de salut public.

C'EST pour la troisième fois que je cherche à éveiller votre attention sur les châteaux de trois ci-devant marquis, dans le district de Péronne.

J'ai fait fouiller hier celui de Manancourt, habité par le constituant Folleville, par deux officiers, sous

le prétexte d'avoir une maison pour le quartier-général d'une armée de 40,000 hommes; les officiers ont dîné dans cette maison après l'avoir un peu visitée. Vingt personnes sont réunies à la même table; ils se disent parens, ou précepteurs, ou maîtres ou maîtresses de musique; trente domestiques sont réunis dans le château. Dans le nombre des prétendus maîtres, est une jolie femme, qu'on nomme *miss*; un précepteur a un nom anglais ou allemand, on le soupçonne d'être l'abbé Choupe; il est difficile de croire qu'il n'y ait pas plus d'hommes dans cette maison, si les femmes qui y sont ne sont pas des femmes d'émigrés; l'aristocratie y est peinte sur toutes les figures et dans le propos, malgré le déguisement qu'on cherche à apporter; on ne répond jamais à la qualité de citoyen.

Je désirerais, citoyens, que vos occupations vous permissent de vous occuper un instant de ces différentes maisons, dont le district de Péronne est environné et infecté.

Le général Houchard avait paru craindre de nouveau pour Cambrai; le 18, il m'envoya l'ordre de faire partir le 2e. bataillon des Ardennes avec précipitation, et en recommandant au chef de ce bataillon toutes les précautions de sûreté, et m'ordonna de faire précéder le bataillon par une troupe montée pour éclairer sa marche; il paraît, jusqu'à présent, que ce n'a été qu'une fausse alerte.

Signé BÉCOURT.

FRÉRON,

CONVENTIONNEL.

PIÈCE INÉDITE(1).

Notes sur Robespierre.

Robespierre était au collége de Louis-le-Grand, où il eut pour condisciple Camille Desmoulins, Lebrun, depuis ministre, Sulleau, journaliste payé par la cour, tué le 10 août à la tête d'une fausse patrouille, Dupont du Tertre, ministre de la justice, et Fréron (2). Il était ce que nous l'avons vu depuis; c'est-à-dire triste, bilieux, morose, jaloux des succès de ses camarades. Jamais il ne se mêlait à leurs jeux; il se promenait seul à grands pas, toujours rêveur, et l'air malade. Il n'avait aucune des qualités du premier âge. Déjà sa face mobile avait contracté ces grimaces convulsives qu'on lui a con-

(1) De la main de Fréron, et adressée à Courtois.

(2) Tous, à l'exception du dernier, sont morts de mort violente. L'abbé Royou, depuis auteur de l'*Ami du Roi*, et mort dans son lit, avait été leur professeur de philosophie.

nues. Point communicatif, nul abandon, nul épanchement, nulle franchise, mais un exclusif amour-propre, une opiniâtreté insurmontable, un grand fonds de fausseté. On ne se rappelle pas l'avoir vu rire une seule fois. Il gardait profondément le souvenir d'une injure; il était vindicatif et traître, sachant déjà dissimuler son ressentiment.

Il fit d'assez bonnes études et remporta des prix à l'université. Une forte et constante application au travail lui valut ces premiers succès.

Après avoir achevé son droit, il embrassa la profession d'avocat, qu'il exerça dans son pays (Arras). Il paraît qu'il s'adonnait peu à la plaidoierie, et qu'il ambitionnait la gloire de l'homme de lettres. Deux discours (qui sont imprimés), sur des questions fort intéressantes, obtinrent un prix et un accessit à deux académies de province. Il serait curieux de comparer ses premiers essais avec ses derniers discours à la Convention et aux Jacobins (1).

On n'entendit plus parler de Robespierre jusqu'à la révolution; il ne se fit apercevoir à l'Assemblée constituante que par une extrême difficulté de parler, quoiqu'il demandât souvent la parole, surtout aux séances du soir. On le forçait toujours de se taire, par des huées et des brouhaha. La diffusion des mots et l'incohérence des idées caractérisèrent son éloquence d'alors.

---

(1) Il serait aisé de se les procurer, tous les journaux du temps en présentent l'analyse.

Tout le monde sait quels furent sa conduite et ses écrits pendant l'Assemblée législative et la Convention. Ce tableau appartient à l'histoire.

La plus lâche poltronnerie dirigeait toutes ses actions dans les jours de danger. Il ne se montra pas au 10 août.

Le jour du massacre du Champ-de-Mars il vint à la séance des jacobins. Les amis de la liberté s'y étaient réunis en très-petit nombre. La cour fut bientôt remplie de canonniers et de chasseurs des barrières, instrumens aveugles des fureurs de Lafayette et de ses partisans. Robespierre tremblait de frayeur en traversant cette cour pour s'en retourner après la séance, et entendant vomir par ces soldats des imprécations et des menaces contre les jacobins, fut obligé pour se soutenir, de prendre le bras de Lecointe de Versailles, en uniforme de commandant de la garde nationale de Versailles, et de Lapoype, depuis général de division, alors membre de la société. Il n'osa pas aller coucher rue Saintonge au Marais, où il demeurait chez Humbert. Il demanda à Lecointe s'il ne connaissait pas dans le voisinage des Tuileries quelque patriote qui pût lui donner un asile pour la nuit. Lecointe lui proposa la maison de Duplay, et l'y conduisit. A dater de ce jour, il n'en sortit plus. C'est peut-être à ce changement de domicile qu'il faut attribuer le développement de son ambition. Tant qu'il avait demeuré chez Humbert, il était accessible à ses amis et aux patriotes. Une fois chez Duplay, il devint peu à peu invisible. On le séquestra

de la société, on l'adora, on l'enivra, on le perdit en exaltant son orgueil.

Il est à remarquer que depuis son arrivée à Paris, jusqu'à l'époque du Champ-de-Mars, il avait été logé, nourri, entretenu, chauffé, servi chez Humbert. Jamais il n'a parlé à ce dernier de l'indemniser ; il le croyait trop honoré d'avoir eu un aussi grand homme que lui pour commensal. Jamais il ne lui a rendu le moindre service, et pendant les six derniers mois de sa vie, il lui a fait défendre sa porte : la présence d'un bienfaiteur l'importunait.

Le jour que Lafayette vint aux Jacobins avec tout son état-major (après la fuite du roi), Robespierre ne parla pas, ce fut Danton qui attaqua Lafayette et le terrassa.

Robespierre étouffait de bile. Ses yeux et son teint jaunes l'annonçaient. Aussi avait-on l'attention, chez Duplay, de servir devant lui au dessert (dans toutes les saisons de l'année) une pyramide d'oranges, que Robespierre mangeait avec avidité. Il en était insatiable ; personne n'osait toucher à ce fruit sacré. Sans doute que son acidité divisait l'humeur bilieuse de Robespierre et en facilitait la circulation. Il était aisé de distinguer la place que Robespierre avait occupée à table, par les monceaux d'écorces d'oranges qui couvraient son assiette. On remarquait qu'il se déridait à mesure qu'il en mangeait.

L'usage du vin et des liqueurs qu'il buvait immodérément, lui avait sans doute fait commettre quel-

que indiscrétion. La crainte de laisser échapper son secret l'y fit renoncer, et pendant les derniers mois de sa vie il ne buvait que de l'eau.

Il ne marchait qu'armé d'une paire de pistolets, et ses gardes du corps affidés l'accompagnaient partout; quelques-uns se distribuaient par échelons dans les rues par où il devait passer, afin de lui porter un prompt secours en cas qu'il fût attaqué.

Vers la fin de sa carrière, il s'exerçait au pistolet tous les jours dans un jardin. On assure qu'il était devenu adroit à cet exercice. Il n'a pas eu le courage d'employer ce talent pour se tuer.

Dans le temps de l'Assemblée législative, à un dîner chez Duplay où se trouvaient plusieurs patriotes, il y fut question des armées et des généraux. Robespierre dit avec accent et en levant les yeux au ciel: *Mon plus grand regret est de n'avoir pas embrassé le métier des armes au sortir de l'Assemblée constituante, et de ne pas savoir l'art de la guerre.* On ne fit pas alors attention à ce propos. Sa conduite postérieure l'a expliqué.

Les naïvetés spirituelles qui échappaient à Camille Desmoulins le faisaient rire aux larmes. Mais c'était un rire immodéré et convulsif : puis il retombait dans sa noire mélancolie.

Quand Charles Lameth fut blessé en duel, Robespierre se faisait un devoir religieux d'aller lui rendre visite deux fois par jour. Il l'appelait son ami ainsi que Barnave. Il a fait guillotiner le dernier et n'aurait pas épargné l'autre. Il avait serré la main de Camille,

son camarade d'enfance, le jour même où il signa son arrestation.

Sa figure ressemblait beaucoup à celle du chat, et son écriture semble tracée avec une griffe.

DELALANDE,

MEMBRE DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU DÉPARTEMENT DE LA MANCHE.

PIÈCE INÉDITE.

Coutance, ce 7e. jour de la 3e. décade du 1er. mois de l'an III de la République.

Delalande, membre de la commission administrative de la Manche, à Robespierre l'aîné, député à la Convention nationale, à Paris.

PÈRE DE LA PATRIE, VERTUEUX MONTAGNARD,

JE vous écris aujourd'hui pour continuer de vous informer des manœuvres que l'on emploie pour sauver le plus traître des fédéralistes de notre pays. L'infâme Perrochel entretient la correspondance la plus active possible dans ce pays-ci; dans une lettre qu'il écrit à son receveur, il lui mande qu'il est aux en-

virons de Paris, qu'il se rendra en prison aussitôt que ses jours y seront en sûreté ; que justice lui sera rendue, et qu'ensuite il se retirera chez lui. Il paraît que ce traître se fonde sur quelque membre de la Convention. Il a dans cet instant, pour agent, une femme qui depuis long-temps demeure chez lui, et lui sert de maîtresse; cette femme, qui se nomme La Chapelle, est femme d'émigré, nièce de l'évêque de Bayeux, actuellement à Jersey, où il s'est rendu long-temps avant la loi du 26 août : comme elle demeure dans la maison de cet ex-évêque, je vous prie de voir si la nation s'en est emparée.

Cette femme écrit beaucoup à divers agens qu'elle a dans notre pays. Dans une de ses lettres interceptée à la poste, et marquée du timbre de la Convention, elle écrit :

M..... est toujours à l'Abbaye. Je ne sais pas quand son affaire finira. Le comité de sûreté générale vient d'écrire au département; ainsi la vente n'aura pas lieu, et vous serez tranquille.

Dans une autre elle dit :

Le citoyen est toujours à l'Abbaye; l'on ne sait pas quand il sera mis en liberté. Il faut espérer que le comité lui rendra justice.

La lettre est terminée par ces mots :

Adieu; adresse tes lettres aux citoyens députés de l'Ardèche à la Convention, recommandé à Saint-Martin, l'un d'eux, rue Taranne, n°. 756. (C'est

rue Taranne, n°. 756, que demeure la femme La Chapelle.)

Vous voyez qu'il y a au moins de violens soupçons sur le compte de cette femme, et qu'il est à propos de prendre tous les moyens pour que ce traître Perrochel n'échappe pas au glaive de la loi; car, je vous assure, que s'il y échappait on laisserait vivre un des grands conspirateurs de France. Ce scélérat, qui a beaucoup de talent, *et ne boit jamais*, a le temps de méditer ses trahisons : il est une des principales causes des maux du département de la Manche; il a aidé à monter le fédéralisme dans le Calvados; dans le mois de juin il prêcha l'anéantissement de la Montagne, en indiquant le massacre des plus chauds patriotes. Vous vous doutez bien que votre nom n'y était pas oublié. En un mot, si l'on veut faire voir au peuple de notre pays que les traîtres ne sont point épargnés quand ils ont de l'or et du talent, *il est nécessaire que sa tête tombe le plus tôt possible*. Comme je vous le mandais dans ma dernière, s'il faut des témoins, mandez-moi, et je lui prouverai, et ferai prouver par de bons citoyens, qu'il n'y a pas de plus grand scélérat que lui. Je suis sûr que la hache de la loi vengera la patrie en tombant sur sa tête.

Je vous prie de faire mettre la femme La Chapelle en état d'arrestation, et de faire voir quel est le député de l'Ardèche qui demeure chez elle, rue Taranne, n°. 756.

Je vous invite de prendre des mesures pour que

le timbre de la Convention ne soit plus désormais livré à des intrigans.

Voilà la troisième lettre que je vous écris; je vous prie de m'en accuser la réception.

Salut et fraternité,

Signé, DELALANDE.

AIGNAN,

AGENT NATIONAL D'ORLÉANS.

PIÈCE INÉDITE.

Orléans, 17 prairial.

TA lettre, mon cher Deschamps, me fait le plus sensible plaisir; je la reçois à l'instant, et j'y réponds à la hâte par le courrier. Donne-moi, je te prie, des explications relativement aux soupçons conçus par Robespierre, sur la moralité de ceux qui lui dénonçaient les factieux. Je suis bien enchanté du retour de Saint-Just, et de l'approbation que Robespierre et lui veulent bien donner à mes opérations. Le bien public, l'affermissement de la république une et indivisible, le triomphe de la vertu sur l'intrigue, tel est le but que je me propose, tel est le seul sentiment qui m'anime. Si je me trompais, ce

serait de bonne foi; mais, en soumettant toutes mes opérations au comité de salut public, je suis bien sûr de ne jamais m'écarter de la ligne du bien.

Tu me dis que notre travail est approuvé, mais tu ne me fais pas connaître si le comité de salut public se dispose à le mettre à exécution. Il m'a écrit ces jours derniers une lettre dans laquelle il me demande des renseignemens clairs et précis *sur les crimes des détenus, et autres contre-révolutionnaires d'Orléans*. J'ai fait paraître aussitôt la proclamation ci-jointe; je t'invite à la lire, et à me dire ce que tu penses sur les mesures qu'elle contient. La commission dont il est parlé dans cette proclamation est maintenant en pleine activité : les dépositions affluent; on est obligé d'en rejeter un très-grand nombre, parce qu'elles disent presque toutes la même chose. Marque-moi, je t'en conjure, par le retour du courrier, s'il est possible, quelles sont les vues ultérieures du comité de salut public, et s'il se propose de mettre incessamment en cause les factieux. De cette mesure, prise d'une manière prompte et efficace, dépend la tranquillité d'Orléans. Je te déclare franchement que si (ce que je crois impossible) le comité de salut public revenait sur son ouvrage, et laissait triompher les fripons, la guerre civile serait allumée dans Orléans.

Vois le citoyen Le Jeune, pour savoir si le comité de salut public adopte la liste que je lui ai envoyée, suivant ses intentions, des citoyens propres à remplir les places vacantes par l'incarcération des dix.

Tâche surtout de faire adopter promptement le travail général que tu as emporté; ce sera le résultat le plus heureux que l'on puisse obtenir.

Salut et amitié.

Signé, AIGNAN.

P. S. Le comité de surveillance d'Orléans a reçu du comité de salut public la mission de faire passer des notes relatives aux détenus. J'ai tout lieu de présumer qu'il travaillera dans les principes; mais il manque de lumières et d'énergie, et je suis surpris que l'on ait puisé à cette source dont l'insuffisance était connue.

Il paraît que nous n'aurons pas le plaisir de te revoir. Sous cinq ou six jours j'enverrai au comité de salut public les dépositions que la commission recueille en ce moment. Je t'écrirai à cette époque pour que tu m'appuyes.

Fais donc transférer à Paris Plinguet fils et....

Desmaillot est malade; on craint une incommodité longue.

Je t'écris, comme tu vois, par sauts et par bonds.

PROCLAMATION.

L'agent national du district d'Orléans, à tous les républicains du département du Loiret.

Orléans, le 14 prairial, an II de la République, une et indivisible.

FRÈRES ET AMIS,

Assez long-temps les vengeances particulières ont persécuté la vertu modeste ; aujourd'hui la vengeance nationale poursuit le crime audacieux. C'est une guerre à mort que celle des principes contre l'intrigue, de l'harmonie contre le chaos, du gouvernement contre les factions.

Les factions, citoyens, sont tout ce qui conspire contre la volonté du peuple ; les aristocrates, les égoïstes, les parlementaires, les exacteurs de l'ancien régime, les accapareurs, les marchands d'argent, les intrigans et les désorganisateurs, ce sont tout autant de factieux qui ne paraissent dissembler les uns des autres que pour se rallier mieux vers un but secret et commun, c'est-à-dire, l'anéantissement de la république et le rétablissement de la monarchie. Ces différentes classes d'individus appellent également votre surveillance républicaine; soyez debout, nuit et jour, le salut de la patrie en dépend ; brisez les masques de toutes les couleurs; poursuivez le crime dans tous ses repaires; s'il est un caméléon pour vous échapper, soyez des Protées

pour le saisir. O, vous, zélateurs vertueux de la vérité! vous, amis des principes et des mœurs, le temps est arrivé de leur rendre un hommage éclatant! Élancez-vous avec courage dans la carrière régénératrice que les magistrats du peuple vous ont frayée à travers les poignards et la proscription. Le comité de salut public attend de vous des renseignemens clairs et précis sur les crimes de quelques détenus d'Orléans demeurés en arrestation dans cette commune, ou transférés dans des maisons d'arrêt de Paris, et sur les autres contre-révolutionnaires de la même commune qui ont échappé jusqu'à ce jour à la vigilance nationale.

Pour obtenir ce résultat, et remplir les vues des représentans du peuple, je viens d'établir une commission composée d'hommes également probes et patriotes, chargés de recueillir les dépositions de tous les citoyens et citoyennes, relativement aux individus ci-dessus désignés. Les membres de cette commisson sont, pour le district d'Orléans, les citoyens Fouqueau-Passy, Sicard, Papillon, Poupaille le jeune et L'Abbé; pour celui de Baugenci, le citoyen Molière; pour celui de Bois-Commun, le citoyen Thielloy; pour celui de Neuville, le citoyen Laurin, notaire dans la commune de ce nom; pour ceux de Pithiviers, Montargis et Gien, le citoyen Légier. Leur travail doit être terminé le 20 de ce mois; c'est vous dire assez, citoyens, combien il importe que vous vous empressiez de cimenter par des déclarations franches et loyales la régénération

politique du département du Loiret. Vous n'épargnerez aucun malveillant, sous quelque drapeau qu'il ait combattu pour opérer la contre-révolution; vous dénoncerez surtout à la justice nationale les vexations odieuses, les manœuvres perfides de ces intrigans que Barrère, dans son rapport du 7 de ce mois, désigne comme vendus au cabinet de Londres, pour exciter du trouble à Orléans; de ce ramas de factieux, de ce peuple charlatan, qui, comme l'a dit Robespierre, se montre partout, abuse de tout, s'empare des tribunes, et souvent des fonctions publiques; qui se place entre le peuple français et ses représentans, pour tromper l'un et calomnier les autres, pour entraver leurs opérations, et qui, enfin, tant qu'il existera, rendra la république malheureuse et précaire.

Il ne faut, pour se convaincre de ces grandes vérités, que jeter un coup d'œil sur la situation de toutes les communes de la république, depuis qu'elles ont commencé de plier sous l'ascendant d'une poignée d'hébertistes fougueux. Je prends Orléans pour exemple : dans cette commune, tout ce qui n'était pas agitateur était proscrit; le patriotisme timide, effarouché par l'audace impunie des fripons n'osait élever la voix en faveur des principes; l'arbitraire avait pris la place des lois; le commerce était paralysé; les arts et l'industrie, frappés de mort, les maisons d'arrêt, à la voix de l'intrigue, se remplissaient de citoyens purs et vertueux, de vieillards octogénaires, d'hommes accablés d'infirmités, et, s'il faut

tout dire, des créanciers de nos vils factieux. Aujourd'hui que ces derniers sont démasqués, aujourd'hui que leur souffle impur n'empoisonne plus nos paisibles foyers, quel contraste consolant se manifeste déjà! Les accens de la probité recueillent l'approbation du peuple; par un échange heureux, la terreur s'attache au crime; la sécurité s'attache à la vertu; la justice fleurit sous l'ombre sacrée des lois; le commerce, l'une des mamelles de l'état, reprend sa substance nourricière : déjà deux [illegible]ons viennent d'être souscrits avec enthousia[illegible] par les négocians d'Orléans, pour ramener l'abondance dans les murs de cette commune; les arrestations arbitraires vont être revues par le comité de salut public, et, s'il se trouve des calomniateurs, ils prendront bientôt la place de leurs victimes.

Tel est, frères et amis, l'ouvrage que vous allez consolider. Les méchans ont travaillé sous vos yeux, leurs trames perfides sont connues; hâtez-vous de les dénoncer à la commission établie pour cet effet; remplissez cette tâche avec énergie et impartialité, vous en recueillerez les fruits par les résultats heureux que vous opérerez, et par le sentiment d'avoir servi la chose publique. Quant aux magistrats du peuple, qui, fidèles à leur mandat administratif, ont démasqué les intrigans, et les poursuivent avec courage, ils attendent pour récompense l'assassinat dont ils ont été déjà menacés.

Salut et fraternité.

AIGNAN.

TORNÉ,

ÉVÊQUE CONSTITUTIONNEL.

PIÈCE INÉDITE.

Bourges, le 26 août 1791.

IMMORTEL défenseur des droits du peuple, j'ai reçu, j'ai lu avec enthousiasme votre lettre adressée aux Français. Hélas! vous vous êtes rendu plus blanc que la neige, aux yeux même les plus fascinés par l'effet de la cabale et de l'intrigue; mais malgré cela, vous avez la douleur de voir tous les jours la nation, votre malheureux client, perdre quelqu'un de ses droits impérissables par quelque nouveau décret. Quand donc cette assemblée, partie corrompue, partie aveuglée, finira-t-elle d'en rendre, et de faire frissonner, au seul nom de décret nouveau, tous les bons citoyens du royaume. O! si j'étais député à la nouvelle législature, comme j'observerais vos traces pour y marcher fidèlement; combien je serais heureux *si je pouvais y mériter le glorieux surnom de* PETIT ROBESPIERRE. Je le mérite d'avance, un peu par la conformité de tous, oui, de tous vos principes avec les miens, depuis le commencement de l'Assemblée nationale, jusqu'au jour où vous venez de combattre *pour sauver, avec la liberté de la presse,*

celle de la nation. Le décret que vous n'avez pu empêcher me fait grincer les dents.

Vous êtes, je le sais, prodigieusement occupé ; j'ose néanmoins espérer de votre amitié, je n'ose pas dire pour moi, mais pour notre ami commun, le pur et honnête homme Barrère, qui vous voudra bien lire, sans retardement, premièrement, la lettre imprimée (ci-jointe), aux électeurs du district de Saint-Amand; deuxièmement, la lettre impertinente que m'a écrite le comité ecclésiastique; troisièmement, la réponse fière, ferme et raisonnée, que je leur fais par le même courrier. Avec un esprit juste et une âme droite comme la vôtre, il ne faut point de commentaire. *Lisez* et *jugez*, dites-moi ensuite franchement qui a tort, et en quoi il consiste : vous serez en cela, comme en tout le reste, mon oracle. Si la morgue du despote Comité lui fait porter cette petite affaire à l'Assemblée nationale, je me recommande à vous et à vos auxiliaires, Grégoire, Pétion et l'ami Barrère.

PIERRE-ANASTASE TORNÉ,
Évêque de la métropole du centre.

Au citoyen Robespierre l'aîné.

CHALABRE (FEMME),

AMIE DE ROBESPIERRE.

PIÈCE INÉDITE.

A M. Robespierre, député de l'Assemblée constituante.

Ce 26 février 1791.

C'EST à la conformité de nos sentimens patriotiques, monsieur, que je dois les éloges que vous m'avez adressés. Dans ce sens, le cœur a tout mérité, et je m'en enorgueillis. La vanité ne saurait me faire prendre le change, j'y perdrais trop. Vous avez eu la complaisance de faire passer, avec votre lettre, une excellente réfutation des principes sur l'organisation des jurés. Selon mes très-faibles lumières sur cette matière, il me semble que vous touchez la vérité comme dans tous vos autres discours; aussi le patriote Camille, dans son dernier discours, peint-il avec un naturel charmant, une précision vraiment originale, le caractère de vos talens. On croirait que le génie du bon et trop malheureux Jean-Jacques l'a inspiré; c'est d'une touche aussi délicate; il eût versé tant de larmes en lisant ce passage! Bon Camille, vous méritez le bonheur dont j'espère que vous jouirez avec votre aimable compagne.

Revenons à la politique. Il me semble, monsieur, que les Comités en général veulent toujours faire un travail pour l'esprit, qui souvent gâte, car les idées simples sont plus près de la nature et de la vérité. J'espère que le progrès des lumières fera mieux connaître, apprécier de jour en jour, ceux qui, détachés de cette puérile vanité, ont eu le noble et vrai courage de franchir la barrière des préjugés pour s'élever à la hauteur de la révolution et de la raison; malheureusement, c'est avec le petit nombre. Il vient de se passer des événemens assez piquans, depuis quelques jours; je me flatte que nous saurons en profiter comme des autres. Si tous vos momens n'étaient pas consacrés au salut de notre chère patrie, je désirerais bien en causer avec vous; mais je crains de lui voler un temps si précieux. S'il était possible de concilier ce désir, vous me feriez beaucoup d'honneur et de plaisir. Ne craignez pas le grand cercle d'une oiseuse compagnie; ce n'est pas du tout mon genre; un très-petit nombre, mais très-petit, d'anciens amis, compose ma société; tous bons patriotes, car je ne saurais en estimer d'autres. Sans estime, point de plaisir ni bonheur; vous ajoutez, monsieur, au nôtre celui de la reconnaissance la mieux sentie. Vous la retrouverez dans nos expressions comme elle est dans notre cœur.

CHALABRE.

Vous approuverez que je supprime les formes serviles d'usage.

PIÈCE INÉDITE.

A M. Robespierre.

Enfin, monsieur, notre ruine est consommée par l'affreux décret qui remet la gestion de nos finances dans la main des avides courtisans, grâces aux prétendus sages qui mènent aujourd'hui l'Assemblée nationale. Non, non, la nation ne peut consentir à son esclavage par des lois contraires à ses véritables intérêts ; cette dernière injustice va la tirer de son assoupissement. Était-ce donc la peine de faire une révolution pour la terminer ainsi ? Ciel ! ô quelle iniquité, quelle dégradation de l'espèce humaine ; et c'est l'or, ce vil métal qui rend les hommes stupides et féroces. Quel mépris des richesses ne doivent pas avoir les vrais patriotes. Ils doivent les dédaigner, les repousser, les craindre comme un poison subtil qui corrompt tout ce qu'il touche. Le bonheur et la vertu ne se trouvent que dans la médiocrité. Richesses et vertus sont incompatibles, rien n'a pu nous en convaincre comme cette révolution. Trois députés seulement, et vous êtes de ce nombre, toujours au chemin de l'honneur, trois ont combattu l'infâme décret. Que vont dire les provinces ? Je voudrais bien qu'elles fissent toutes, sans exception, les plus vives réclama-

tions. Il est impossible que jamais la confiance renaisse, que l'ordre et l'économie se rétablissent. Les biens du clergé vont être dilapidés ; la part est faite, la cour s'en empare, et nos meilleurs députés gardent un silence coupable. Quoi ! c'est principalement pour remédier au désordre des finances que la nation nomme des représentans, et après dix-huit mois de souffrances, l'abîme s'ouvre de nouveau pour engloutir toutes nos ressources ! Quelle cruauté de nous faire languir si long-temps pour combler nos malheurs. Je ne puis vous exprimer combien ces idées m'affligent. Vous sentez aussi vivement que moi, j'en suis persuadé, ces derniers coups portés à notre liberté. Décret fatal, décret maudit qui rompt toutes les mesures d'une juste réparation, brise les doux liens de l'égalité ! Hommes sans pudeur, qui l'avez fait passer, puissiez-vous être un jour accablés de remords, nous serions assez vengés. Malheureuse patrie !

L'indignation est à son comble. Nous voilà donc enfin constitutionnellement sous le joug des tyrans. Ah ! quittons ce douloureux entretien. Faites-moi l'honneur, monsieur, d'accepter un petit dîner patriotique, dans le commencement de la semaine prochaine. Choisissez le jour qui vous conviendra le mieux, qui vous dérangera le moins de vos travaux, pourvu que je sois prévenue deux jours d'avance, afin que je puisse réunir monsieur et madame Bitaubé, qui seront flattés de se rencontrer avec vous. Je suis, avec les sentimens d'estime et de recon-

naissance fraternelle de tous les bons citoyens envers vous,

CHALABRE.

Mille remercîmens de vos brochures.

PIÈCE INÉDITE.

Ce 11 janvier 1792.

Non, je ne trouve pas d'expression qui puisse rendre à l'inimitable Robespierre la surprise, l'émotion que m'a causée la lecture de son intéressant et utile discours dans la dernière révolution de Paris. Les patriotes ont bien fait de l'y insérer, parce que ce journal se lit beaucoup et va partout; on ne saurait trop se hâter de prémunir les vrais Français contre les piéges de la guerre. Mais hélas! je crains que ce ne soit un parti pris dans l'assemblée nationale, car le député Ramond nous a annoncé un long et beau rapport du comité diplomatique, dont les conclusions seront sans doute pour la guerre. Juste ciel! que de trahisons! Malheureuse patrie! de faux guides vous détournent encore du bon chemin par de nouvelles ruses plus fines que celles des modérés; elles n'ont pas un caractère si marqué de fausseté, elles n'en sont que plus dangereuses. Patriotes égarés, dit-on, à ceux qui ne veulent point la guerre... Ha! continuons de nous égarer ainsi pour l'étouffer et sauver la patrie.

Encore un discours aux jacobins lundi, loué par les cruels partisans de la guerre, qui s'y acharnent comme des corbeaux après leur proie. S'il en est ainsi, désespérons du salut de la patrie. Vainqueur même avec le pouvoir ennemi, c'est être vaincu. C'est la solution de toute la question; mais, comme vous le dites, on veut toujours être à côté.

Comment, avec tant soit peu de jugement, donner dans un pareil piége! Cela me paraît incroyable; au lieu de suivre la nature, on aime mieux raisonner contre. Fi! fi! de l'éloquence : c'est bien le cas. Faibles humains, qui vantez vos lumières, l'instinct des animaux est bien supérieur à votre bel-esprit, car il ne les trompe jamais.

Je ne puis résister au sentiment de reconnaissance que m'inspire la vertueuse conduite du fidèle Robespierre, malgré le conseil qu'il nous donne lui-même de ne pas trop nous livrer à ces transports. Sa touchante modestie produira l'effet contraire à en juger par moi; mais il ne sera pas dangereux pour la liberté; la plus noble émulation en sera le fruit.

Salut, amitié,

CHALABRE.

PIÈCE INÉDITE.

Ce 20 mars 1792.

Patriote ami, je sèche d'impatience dans l'attente de votre discours que mille incidens ont reculé.

Voilà donc un ministère jacobin. Vous aviez prévu cette ressource d'un machiavélisme aux abois. Les patriotes qui voient tout en beau, racontent avec complaisance la dernière séance des Jacobins; la présence des nouveaux ministres, qui veulent avoir des communications avec cette société. Grand Dieu! la liberté est donc à jamais perdue! On offre un baiser de paix au plus zélé défenseur de cette sainte liberté comme s'il pouvait être garant de ces belles promesses ou accessible à la flatterie. *C'est ainsi que le vice prend un coin du manteau de la vertu pour cacher sa difformité*, et en imposer aux esprits confians. Pour moi, j'ai le malheur de voir plus noir que jamais. Si l'assemblée nationale laisse échapper l'occasion qui se présente de venger enfin la nation d'un pouvoir ennemi, convaincu d'avoir dernièrement encore tramé sa ruine en soutenant les contre-révolutionnaires d'Arles, d'Avignon, etc.; s'il n'est pas dans cette assemblée un patriote assez courageux pour déchirer le voile qui couvre ces horribles et ténébreuses manœuvres, peindre en traits de feu les dangers de conserver cet odieux pouvoir, de lui laisser seulement gagner un mois, la France est perdue. Hélas! après tant d'espérances faudra-t-il nous résoudre à voir notre malheureuse patrie couverte de cendres et de ruines. C'est le vœu des coupables; non, non, qu'on les juge, et tout est sauvé. Je ne conçois plus les vues des patriotes; tant de lenteur me désespère. *O Robespierre! votre génie doit trouver le remède à nos malheurs. Il n'y a*

que vous, pour ainsi dire, qui me laissiez quelque lueur d'espérance. Je ne puis vous peindre la tristesse de mon âme; plus je vois de sûreté dans les autres, plus je tremble : elle augmente nos dangers. Si vous prononciez demain votre discours, ne m'oubliez pas, je vous prie. Pour éviter à notre jeune ami la peine de venir deux fois dans le même jour, car il y a loin d'ici chez vous, je l'attendrai demain jusqu'à deux heures pour dîner. Recevez les nouvelles assurances du plus inviolable attachement.

CHALABRE.

Cher patriote, encore un souvenir. Je tremble qu'on ne fasse passer le décret sur les mariages, que la sage motion de M. Français avait écarté, n'en déplaise à la royale chronique et à M. Brissot. Quelle dangereuse proposition au moment où le fanatisme aiguise ses poignards; comme si l'assemblée n'avait pas des choses bien autrement importantes à traiter. A propos de cette chronique, le grand orateur du genre humain se persuade avec une suffisance risible que la nation va prendre ses jongleries ministérielles pour des vérités. Les éloges qu'il donne aux officiers généraux, surtout à Lukner, sont tout-à-fait dans le genre du compère Polichinel; serait-il par hasard celui des ministres? Ce serait une bonne question à lui faire par nos journalistes!

ROCH MARCANDIER,

JOURNALISTE.

PIÈCE INÉDITE (1).

Paris, ce 25 prairial, l'an II de la République française, une et indivisible.

CITOYEN,

Dans la situation déplorable où je suis tombé par la force des circonstances, j'ai le malheur d'être réduit à vivre éloigné, depuis un an, de la société entière. Je suis sans appui, sans consolateur, pour ainsi dire, délaissé de tout ce qui respire dans la nature. Malgré mes vicissitudes, mes regards sont toujours fixés vers la liberté publique et sur le sort des patriotes qui, comme vous, ont marché d'un pas ferme et avec incorruptibilité dans le sentier de la révolution. Citoyen Legendre, j'ai à vous communiquer les choses les plus importantes, elles vous intéressent personnellement, ainsi que plusieurs de vos collègues; venez, sans nul délai, si vous voulez les entendre. Ma femme vous donnera elle-même mon

(1) Voir le dossier *Legendre*, pièce inédite, page 180.

adresse; je ne la joins pas à ma lettre, parce que, si elle venait à s'égarer, je serais compromis.

Salut et fraternité,

Signé R. MARCANDIER.

Au citoyen Legendre, à Paris.

LEGENDRE,

MEMBRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

PIÈCE INÉDITE.

MONSIEUR,

Comme défenseur ordinaire des citoyens opprimés pour leur patriotisme, je vous envoie copie de la lettre que j'ai adressée hier *aux représentans de la nation, séance tenante.* Je vous prie de la communiquer ce soir aux Jacobins, vous obligerez celui qui, comme tout bon citoyen, porte vos vertus dans son cœur. Une reconnaissance immortelle s'épanche vers Robespierre, toutes les fois qu'on pense à un homme de bien.

Signé LEGENDRE, *membre des Amis de la constitution.*

Copie.

MESSIEURS,

J'ose penser que la justice de l'assemblée nationale égalera la bienveillance dont mes compatriotes m'honorent. Je la prie donc de m'entendre. J'ignore à quel degré le crime et la calomnie peuvent empoisonner la vertu, peuvent égarer sur les principes, le caractère et les actions d'un citoyen, mais ce que je puis assurer, c'est qu'ils n'ont et ne pourront avoir aucune prise sur moi. Si le génie brûlant de la liberté abhorre les tyrans et les despotes qui foulent impunément le peuple, il adore les lois qui sont faites pour le protéger et punir les premiers; il n'est même heureux qu'en vivant sous leur empire. Mourir avant de recevoir des fers, me serait donc aussi indifférent qu'il m'est sensible et cruel d'entendre quelques méchans m'accuser de m'être affranchi de l'obéissance et du respect dû aux lois légales. Voici ce qui m'arrive. Je vais, mercredi soir, à Poissy; j'y reçois, le lendemain, une lettre de mon épouse, qui m'apprend que ma maison a été investie, pendant la nuit, d'hommes armés; des citoyens accourent aussi au-devant de moi, pour m'empêcher de retourner à Paris.... « Quoi! leur dis-je, votre zèle vous égarerait assez de me croire capable de fuir, lorsque je n'ai respiré, pensé et agi que pour le bonheur de mes concitoyens, que pour la liberté et la loi! Laissez-moi descendre au premier tribunal, y

demander mes accusateurs et mon crime; ma conscience est tranquille, et toute persécution honorera mon caractère.» Malgré tout, messieurs, la force d'une épouse, les larmes de mes enfans, les ordres de l'amitié m'ont retenu et me retiennent encore loin de mon commerce et de la capitale.

Si ma liberté est menacée, je veux courir me ranger sous la loi, et son glaive frappera le coupable. Si l'on conspire contre ma vie, je veux apprendre que je ne redoute que le crime ou sa suspicion, mais non le poignard de l'assassin. Ainsi, messieurs, mon devoir de citoyen, ma famille, mes principes, mon état, mon épouse, mes enfans, exigent et vous demandent que vous me mettiez sous la sauvegarde de la loi, que je retourne au sein de mes foyers pour paraître devant le tribunal que vous indiquerez; ce faisant, vous obligerez un père de famille, et une famille entière qui ne se peut passer de lui.

Signé Louis Legendre, *marchand boucher, électeur de la section du Luxembourg.*

25 juillet 1791. Mantes.

Aux Amis de la Constitution, aux Jacobins, à Paris, pour remettre à M. Robespierre, membre de l'Assemblée nationale.

PIÈCE INÉDITE.

CONVENTION NATIONALE.

COMITÉ DE SURETÉ GÉNÉRALE ET DE SURVEILLANCE DE LA CONVENTION NATIONALE.

Du 24 prairial, l'an II de la République française, une et indivisible.

Louis Legendre, représentant du peuple, s'est présenté au comité, et a déclaré avoir reçu une lettre de Roch Marcandier, caché depuis un an, et qu'il soupçonnait d'être un ennemi de la patrie. Il demande au citoyen Legendre une conférence, ce que celui-ci n'a pas voulu lui accorder, sans en avoir préalablement fait part au comité, d'autant qu'il se propose de prendre, en cette occasion, toutes les mesures nécessaires pour le mettre entre les mains du comité.

Signé, Louis Legendre.

PIÈCE INÉDITE.

Un mot, Legendre. Tout prouve que Robespierre est un ennemi implacable, tout prouve qu'il veut dominer, tout prouve qu'il ne veut pas qu'il reste trace de ceux qui ont contribué à faire notre glorieuse révolution.

Tu as acquis une grande popularité; tu serais fait, comme un autre, pour commander; *tu as pris le parti de Danton.* Vois, à présent, ce que tu as à craindre; vois, à présent, ce que tu as à faire..... Quand tu seras chargé de fers, quand il ne te restera plus que la rage de te voir trompé dans ta confiance et conduit sur l'échafaud, il ne sera plus temps de dire : Que n'ai-je fait ceci, que n'ai-je fait cela?..... Voilà cependant le sort qui t'attend.... Dufourny en est un exemple terrible. Vas-tu faire de cet avis, ce que tu as fait de celui dont tu as fait part à la convention?.... Comme tu voudras.... Je gage que c'est pure pusillanimité... Tu as cru que c'était un piége tendu par Robespierre lui-même, qui voulait t'éprouver... Que ça soit vrai ou faux, tu peux croire que cet écrit t'est adressé par l'homme qui t'est le plus sincèrement attaché, sans te connaître particulièrement, mais à cause de ton bouillant patriotisme et de tes talens, et sois certain que si tu périssais, l'amour de ma patrie ne me laisserait pas survivre long-temps à un tel malheur; mais.... je ne mourrai pas seul, et je ferai pour mon pays, sans y être forcé, ce que tout te prescrit de faire pour le sauver.

Au bas de cette lettre anonyme, adressée à Legendre, est écrit de la main de ce député:

Lettre qui m'a été remise hier soir, le vingt germinal, et que je vais déposer entre les mains de mes collègues du comité de salut public.

Signé LEGENDRE.

BENET,

GREFFIER DE LA COMMISSION D'ORANGE.

N°. CXIX.

COMMISSION POPULAIRE ÉTABLIE A ORANGE.

ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, LIBERTÉ, OU LA MORT.

Orange, le 9 messidor, l'an II de la République, etc.

Je t'envoie, ci-joint, mon cher ami, quelques exemplaires des premiers jugemens de la commission; tu les recevras exactement à l'avenir. Je me charge d'autant plus volontiers de cette tâche, qu'ayant été toi-même acteur anti-fédéraliste dans le Midi, tu ne pourras voir qu'avec plaisir tomber les têtes contre-révolutionnaires. Neuf conspirateurs orangeais ont déjà subi la peine due à leur crime: le peuple a applaudi avec transport à leur chute. *Tu connais la position d'Orange : la guillotine est placée devant la montagne.* On dirait que toutes les têtes lui rendent, en tombant, l'hommage *qu'elle mérite : allégorie précieuse* (1) *pour de vrais amis de*

(1) Les agens de nos tyrans ne bornaient pas leur amour pour *la Montagne* à placer au pied d'un mont allégorique

la liberté. Les deux *Chieze*, prêtres, sont au nombre des conspirateurs punis; cela va, et ça ira. Adieu, mon ami; rappelle-moi au souvenir de ton frère. Je t'embrasse.

Le greffier de la commission,

Signé BENET.

Depuis primidi, plus de soixante scélérats ont *courbé* la tête.

Au citoyen Payan, agent national de la commune de Paris.

Post-scriptum d'une lettre de Parrein, *en date du 22 germinal de l'an II de la République.*

Je t'envoie, mon ami, deux jugemens qui te prouveront combien *notre tribunal est l'ami de la Montagne* et l'ennemi des rois, puisque l'un *punit de mort un homme qui avait osé calomnier la Montagne*, et l'autre punit également de mort un gendarme qui avait dit que dans peu on crierait: Vive le roi!

---

l'instrument de la mort, ils immolaient même des hommes à la Montagne, comme autrefois les Hébreux coupables *immolèrent leurs fils et leurs filles aux démons*. Pour preuve, lisez l'extrait ci-dessus d'une lettre de *Parrein*, général de division et président de la commission révolutionnaire de Commune-Affranchie. (*Note de Courtois.*)

No. CXX.

Lettre de Benet à Payan.

Marseille, quintidi frimaire, an II de la République.

*ncore un triomphe de la liberté sur l'escla-
, de la raison sur le fanatisme, mon cher
ureur général : un ci-devant prêtre, curé de
m, passe sous mes fenêtres, en robe rouge,
rté par la gendarmerie..... Devine où va le
ége..... Demain on en annonce sept ou huit,
près-demain relâche au théâtre. Mon ami,
rit public se vivifie dans cette commune ; la
té, l'égalité commencent à y établir leur em-
, etc.*

Signé Benet.

FAUVETY,

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'ORANGE.

N°. CXVIII a.

Orange, le 19 messidor, l'an II de la République française, une et indivisible.

Fauvety, président de la commission populaire établie à Orange, au citoyen Payan, agent national de la commune de Paris.

CITOYEN CAMARADE,

Les grandes occupations que j'ai eues, depuis mon arrivée en ce pays, ne m'ont pas laissé le temps de t'écrire, ainsi qu'à ton frère auquel tu voudras bien présenter mes excuses, et lui dire que j'ai reçu les divers paquets qu'il m'a adressés.

La commission m'a coûté beaucoup de soin et de veilles pour l'organiser; on manque de sujets qui réunissent au patriotisme les talens nécessaires, et l'exacte probité dont on a besoin dans des affaires importantes. *Roman-Fonrosa* et moi, sommes ce qu'on appelle vulgairement chez nous, les bardots de la commission. Il a fallu, pendant long-temps,

tout voir et tout dicter. Enfin, nous avons trouvé un sujet qui peut conduire et surveiller en partie les différens bureaux; quoiqu'il nous manque au moins dix personnes pour que la commission puisse aller selon mes désirs, *nous allons pourtant, et nous avons plus fait dans les six premiers jours, que n'a fait dans six mois le tribunal révolutionnaire de Nîmes; enfin, la commission a pourtant rendu cent quatre-vingt-dix-sept jugemens dans dix-huit jours.* Hier nous avons condamné quatre faux témoins, surpris en audience; ils ont subi la peine de mort. L'un d'eux a avoué, en allant au supplice, qu'il était bien jugé et qu'il avait eu tort de déposer à faux pour de l'argent.

Je te promets que nous mettrons dans le diabolique comtat la vertu et la probité à l'ordre du jour...

.... Ragot, Fernex *et moi sommes au pas;* Roman-Foronsa *est un excellent sujet, mais formaliste enragé et un peu loin du point révolutionnaire où il le faudrait;* Meilleret, *mon quatrième collègue, ne vaut rien, absolument rien au poste qu'il occupe; il est quelquefois d'avis de sauver des prêtres contre-révolutionnaires; il lui faut des preuves, comme aux tribunaux ordinaires de l'ancien régime. Il inculque cette manière de voir et d'agir à* Roman, *il le tourmente, et tous les deux réunis nous tourmentent à leur tour. Nous avons quelquefois des scènes très-fortes. Meilleret,* enfin, est patriote, mais il n'est pas à sa place. *Dieu veuille que* Ragot, Fernex *ou moi ne soyons jamais malades! si ce*

malheur arrivait, la commission ne ferait plus que de l'eau claire; elle serait, tout au plus, au niveau des tribunaux ordinaires de département.....

Je te salue fraternellement; mes amitiés à ton frère; je l'invite à continuer ses envois.

Signé FAUVETY (1).

PIÈCE INÉDITE.

Copie de la lettre écrite le 24 thermidor an II de la République, par le citoyen Fauvety, président de la commission populaire, provisoirement suspendue, au représentant du peuple Maignet.

REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

A l'instant où la commission reçut l'arrêté du comité de salut public qui suspendait tous ses pouvoirs, son président se hata d'assembler le conseil qui délibéra la cessation de ses fonctions, et les registres furent clôturés. On aurait renvoyé de suite tous les secrétaires, commis, ainsi que les garçons de bureau; mais on ignorait, comme on le fait encore, si la suspension serait de longue durée ou si enfin la com-

(1) Payan, sensible à ce que Fauvety lui avait écrit sur la faiblesse de Roman-Foronsa, crut devoir donner à celui-ci une leçon. (*Note de Courtois.*) Voir le dossier *Payan*, pièce n°. CXVIII *b*.

mission serait définitivement supprimée. Comme il serait possible que le terme de cette incertitude ne fût pas bien prochain, je viens te prier de vouloir bien régler ma conduite à cet égard. Faut-il renvoyer ou garder notre monde? oui ou non. Dans le cas où je retiendrais tout, faudrait-il s'adresser à toi pour faire ordonner les mandats pour leur traitement, c'est ce que je te prie de décider.

Tu trouveras ci-joint le compte du citoyen Geoffroy, se portant à la somme de 990 l. 1 s., pour fournitures et constructions faites depuis que la commission existe. Ce pauvre sans-culotte ne fut pas à temps à faire régler ledit compte avant la suspension, et il se trouve dans l'impuissance de payer une infinité d'ouvriers qu'il a employés. Il vient d'emprunter aujourd'hui une petite somme pour payer les plus pressés. Je ne saurais trop t'inviter à lui ordonnancer ledit compte et me le renvoyer. Il est fidèle, et tous les ouvrages y mentionnés existent.

J'avais été passer, n'ayant rien à faire ici, deux ou trois jours à Bedarides chez l'un de mes pays. J'y vis arriver hier, sur les dix heures du soir, Viot, accusateur public qui a été mis en arrestation par Meaulle, représentant du peuple dans le département de la Drôme. J'ignore absolument les motifs de cette arrestation; s'il est coupable, tant pis pour lui. Je t'avoue que c'est avec peine que je vois quelques intrigans chercher à faire dévier l'opinion publique.

Mais au reste je pense bien que la vertu du peuple sera toujours la plus forte. On a cherché à m'inspirer des craintes, on n'a pas pu y parvenir. Un homme comme moi ne peut craindre qu'autant que le crime triompherait. Je te fais mon compliment bien sincère sur la dénonciation portée contre toi. Le grand représentant Rovère, que je déteste de tout mon cœur, s'il voit les lettres que la commission a écrites au comité de salut public sur son compte, n'en sera pas content; mais il faut qu'il se mette bien dans la tête que les républicains disent tout ce qui les choque. Si je pouvais devenir victime de ma franchise, j'en serais fâché; mais je n'aurais pas la bassesse de m'en repentir.

Tu trouveras ici des comptes de dépenses de quelques-uns de mes collègues que je t'inviterai pareillement d'ordonnancer. Ils ne sont pas riches, mes collègues; ce ne sont pas les hommes purs qui amassent en révolution. Je suis le plus riche d'entre eux. Mon cher père pourrait te dire comment cela se fait. Cependant mon portefeuille ne tire que 1000 livres; mais avec de l'honneur il y en a encore assez de cette somme pour la partager avec un ami.

Prends, s'il te plaît, sur tes occupations, un instant pour remplir le but de ma lettre, un mot de réponse surtout sur les premières questions.

Au nom des membres de la commission provisoirement suspendue.

Signé FAUVETY.

P. S. Je te préviens encore que nous avons exigé

de l'imprimeur qu'il continue d'imprimer les jugemens qui étaient en arrière.

Collationné conforme.

T. Sourrelle, *commis-greffier.*

FERNEX,

JUGE DE LA COMMISSION D'ORANGE.

PIÈCE INÉDITE.

ÉGALITÉ, LIBERTÉ.

Orange, ce 1er. fructidor de l'ère républicaine.

A Robespierre.

Brave sans-culotte, si j'ai différé si long-temps à te remercier d'avoir bien voulu te charger de mon affaire, c'est que *tu me témoignes un vif désir de connaître ceux qui cherchent leur tête,* et que j'attendais pour cela de pouvoir t'en faire passer la liste, dans laquelle, malgré que la majorité de la commission soit animée des mêmes sentimens et guidée par les mêmes principes que toi, tu verras encore une quantité de ceux que tu crois n'avoir été que les mannequins et qui le sont effectivement selon moi. Malgré la répugnance que l'on éprouve

à les condamner, néanmoins on ne peut s'en dispenser tant ils se sont compromis; mais aussi quand nous trouvons l'occasion de nous en venger sur ceux qui ont cru se tenir derrière le rideau, tels que messieurs les gens d'affaires, les prêtres, les nobles, et ce qu'on appelait ci-devant ces messieurs de la première volée, nous ne les manquons guère comme tu verras, et nous tâchons de les punir de leur perfidie, en *leur faisant pressentir dès l'ouverture des débats, quel en sera pour eux le résultat.* Je ne puis m'empêcher de te dire que j'ai été un peu affecté de l'espèce de reproche que tu me fais relativement à Commune-Affranchie; car, indépendamment qu'il y a eu trois commissions et que je n'ai été que de la dernière, j'atteste ici le témoignage, non-seulement de tes collègues Fillion et Émery, mais encore d'Achard, de Pillot et de tant d'autres qui tous ont été à portée de voir que j'étais plutôt le défenseur que le juge de ceux qui pouvaient être présumés avoir plutôt agi par erreur que par méchanceté, et je peux t'assurer qu'il n'en est guère péri que de ceux qui persécutaient les patriotes, soit en les dénonçant, soit en indiquant leur retraite, soit en les désarmant ou en les forçant de prendre les armes. Permets-moi, en passant, cette petite justification, car il me serait bien dur d'être connu de toi pour autre que je suis.

Revenons à Orange. Je te dirai qu'il est étonnant que l'esprit public soit ici à la hauteur où il est, attendu la proximité du comtat, qui est gangrené

d'aristocratie à trente-six carats, et il suffit de savoir quel en était ci-devant le souverain pour en être convaincu. C'est un pays tel que, sans les soins et les talens du brave Maignet, on serait aisément parvenu à en faire une seconde Vendée, ainsi que de tout le département de Vaucluse qui ne vaut guère mieux. Eh bien! Orange au sein du fédéralisme a eu le bon esprit de s'en préserver. Il n'y a point eu ici de *sections*; ils ont non-seulement résisté aux Marseillais, mais ils ont marché contre eux pour s'opposer à leur passage à la Durance, et ont protégé de tout leur pouvoir tous les patriotes des environs, dans les circonstances malheureuses qu'ils ont éprouvées.

Bien des choses de ma part à tes deux collègues: dis-leur aussi qu'Aurès, en me parlant de nos diplômes, m'apprend qu'ils recevront sous peu les leurs ainsi que nous les nôtres. Je ne te parle pas de Ragot, parce que je sais qu'il t'écrit. Fauvety me charge de te faire ses amitiés, et moi je te prie de me conserver la tienne et de me croire aussi très-fraternellement

Ton ami,

FERNEX.

A Robespierre l'aîné.

RENAULT,

FRÈRE DE LA JEUNE RENAULT.

PIÈCE INÉDITE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, OU LA MORT.

Du 16 messidor, l'an II de la République française, une, indivisible et impérissable.

Renault, quartier-maître du deuxième bataillon de Paris, incarcéré à Pélagie, au citoyen Robespierre, représentant du peuple.

CITOYEN,

Si j'étais complice de celle qui a cherché à te percer le sein, j'aurais prévenu la vengeance des loix, puisque j'appris ce forfait et m'en affligeai avant d'être arrêté. Mais calme de mon innocence, je n'ai à rougir que d'être le frère de celle qui a voulu assassiner un des meilleurs amis de la patrie, tandis que je ne cherchais qu'à en détruire les ennemis; quel contraste de caractère! mais je n'en suis pas moins malheureux.

Incarcéré sans doute par suspicion, n'ai-je pas à craindre une longue détention; n'ai-je pas à craindre de ne pouvoir de long-temps partager la gloire de mes frères d'armes et d'être privé de l'honneur

de servir ma patrie, dans l'instant qu'elle appelle tous ses enfans à sa défense. Ces réflexions m'affligent et m'anéantissent. Mais, quoi! les fautes ne sont-elles donc pas personnelles, et punit-on l'innocent pour cause de proximité de sang avec le coupable? Je ne puis me le persuader; le juste a toujours ses droits; mais qui fera valoir les miens? seul, abandonné, sans appui que ma faible innocence, à qui avoir recours? A toi, Robespierre! toi, qui dois avoir en horreur toute ma génération si tu n'étais pas généreux. Aide-moi à passer l'éponge de la vertu sur un tableau qui déshonore le patriotisme. Sois mon avocat. Tu peux un effort si sublime. Je te fournirai les moyens nécessaires à ma justification, et les voici : Ma conduite morale et politique, sur laquelle je ne crains pas la plus scrupuleuse information, le zèle constant avec lequel j'ai servi ma patrie contre ses ennemis conjurés, les témoignages avantageux que j'ai mérités de tout mon corps, l'horreur et la douleur que j'ai éprouvées et témoignées lorsque j'appris, avant d'être arrêté, le crime et son auteur, enfin ma jeunesse qui m'annonce un long terme à servir glorieusement ma patrie. En faut-il davantage à ton grand cœur, pour opérer une belle action et me faire renvoyer à mon poste, où, et toute ma vie, en me rappelant ta vertu, tu seras l'idole de ma reconnaissance.

Salut et fraternité,

Signé RENAULT.

DULAC,

AGENT DES COMITÉS.

PIÈCE INÉDITE.

Au représentant du peuple Legendre, membre du comité de sûreté générale.

Ce 23 frimaire, l'an III de la République.

REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

Je ne viens point te demander ton indulgence ou tes bontés, c'est ta justice que je réclame, c'est ta sévérité que je provoque. Que l'on sache enfin ce que j'ai fait dans la nuit du 9 au 10 thermidor, que l'on y oppose mes prétendus délits, et que l'on me juge. Tu es juge, il y a vingt-trois jours que je suis venu me mettre moi-même sous les verroux. Fais souvenir de moi. Ou je suis coupable ou innocent; la mort ou la liberté. On répond quelquefois à mes amis que mon affaire est grave. Eh bien! qu'attend-on, si elle l'est? Me voilà.

Mais, représentant du peuple, je te le dis, je ne crains rien; ce que ceci m'apprend est que je partage avec vous la gloire d'avoir beaucoup d'ennemis. Au reste que la loi frappe, ou que la prison s'ouvre. Vive la Convention!

Signé H.-G. DULAC.

Au comité de sûreté générale.

NOMS ET MOTIFS D'ARREST.	SERVICES.	IMPUTATIONS.	OBSERVATIONS.
PIERRE-HENRI-GABRIEL DULAC, né à Brest, âgé de 41 ans; Demeurant, n°. 288, rue Germain-des-Prés, section de l'Unité; Agent du comité de salut public pour les manufactures d'armes et de salpêtre; Détenu à la maison de Notre-Dame-des-Champs, où il s'est rendu volontairement.	Ayant servi en Pologne et dans la Nouvelle-Angleterre, sous le général Washington. Victime du despotisme, il est deux ans à Pierre-Encise en 82 et 84; présent au siége de la Bastille le 15 juillet 1789; Le 5 octobre suivant, à Versailles pour aller chercher Capet; Auteur de plusieurs ouvrages patriotiques et particulièrement d'un sur les poudres et salpêtres, il est dès-lors employé dans cette partie. Le 9 thermidor, il vole à la Convention, et, d'après les ordres du député Barras, c'est lui qui fait ce jour la proclamation sur la place de Grève. Il arrête Dumas, Saint-Just et Payan. Il est pourvu du certificat de civisme le plus honorable de la part de la députation de son département.	Un mandat d'arrêt est décerné contre lui, il y a 40 jours, sur la demande de Clauzel, député. Il apprend qu'on lui impute : 1°. d'avoir fait sortir de prison un nommé Armand, et c'est lui qui a indiqué les moyens de l'arrêter de nouveau; 2°. D'avoir été l'agent de Couthon et de Robespierre. (C'est un autre Dulac qui s'est tué et dont il a été justifié;) 3°. Enfin d'avoir été compromis dans une émission de faux assignats. Dès qu'il a été instruit de ces faits, sa conscience ne lui reprochant rien, il s'est rendu de lui-même en prison.	Le certificat de civisme ci-joint et toute sa conduite depuis et avant la révolution répondent de ses sentimens. C'est encore un autre Dulac, officier au régiment du Perche, qui était en prison le 10 thermidor, et parent de Vouland, que regarde l'émission des faux assignats; mais il a été justifié, et il est en liberté. Enfin, loin de se mêler d'une pareille infamie, le certificat ci-joint prouve que c'est à lui que l'on doit la découverte d'une fausse émission de cent dix millions qui devait avoir lieu par Besançon. P. H. G. Dulac réclame la vérification des faits et provisoirement sa liberté. Le 13 frimaire, an III de la République. *Signé*, P. H. G. DULAC.

MERLIN DE DOUAY.

PIÈCE INÉDITE.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Paris, le 9 germinal, l'an IV de la République, une et indivisible.

Le ministre de la police générale de la république, au commissaire du pouvoir exécutif près l'administration du département de la Seine.

Je vous transmets, citoyen, la copie d'une lettre du commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale du canton de Saint-Symphorien sur Coize, relative à des excès que commettent des jeunes gens de la première réquisition, dans des communes de votre département, voisines de celui du Rhône. Vous verrez particulièrement qu'un nommé Guillot, curé de la commune de Chevrières, y a fait arborer la cocarde blanche, y exerce presque publiquement le culte catholique, et paraît être le moteur de la conduite des jeunes gens dont il est entouré.

Je vous recommande de prendre les mesures les plus promptes pour réprimer ces excès qui ne tarderont pas à compromettre la tranquillité de votre

département, et dont les suites funestes s'étendraient bientôt dans celui du Rhône. Vous devez en conséquence faire arrêter le prêtre Guillot, qui doit être jugé conformément aux lois, et employer tous les soins possibles pour dissiper l'attroupement des jeunes gens de la première réquisition et les forcer tous à rejoindre leurs drapeaux. Je vous préviens que votre collègue, près l'administration du Rhône, a écrit à ce sujet au général Carteau, avec invitation d'employer la force armée qui lui est confiée; vous pouvez aussi vous adresser à lui s'il est nécessaire.

Rendez-moi compte le plus-tôt possible de toutes les mesures que vous aurez prises ainsi que de leur résultat.

Salut et fraternité,

MERLIN.

PIÈCE INÉDITE.

Copie d'une lettre du commissaire du directoire exécutif, près l'administration municipale du canton de Saint-Symphorien sur Coize, en date du 11 *ventôse.*

Les prêtres réfractaires et les jeunes gens de la première réquisition, ne se sont encore portés à aucun excès dans l'étendue de ce canton, mais il n'en est pas de même dans ceux du département de la Loire qui l'environnent; et j'ai tout lieu de croire que les

scènes scandaleuses, complices de l'esprit public, et attentatoires du gouvernement, qui s'y commettent chaque jour, ne s'y introduisent que par le mauvais exemple, et l'espèce d'indifférence avec laquelle elles paraissent être traitées par les autorités.

Le nommé Guillot, prêtre réfractaire, ci-devant curé de la commune de Chevrières, y fit arborer la cocarde blanche, il y a environ six mois, et y exerce presque publiquement le culte catholique, entouré d'une force armée composée de jeunes gens de la première réquisition, qui s'honorent de porter des signes opposés à ceux du républicanisme, et à qui la notoriété publique reproche les scènes suivantes:

Il y a trois semaines que dans la commune de Châtelus, canton de Hazelles, qui n'est pas distante de celle de Saint-Symphorien d'une lieue, un jeune homme de la réquisition suspecté de brigandage, ayant été arrêté, une force armée de quarante hommes s'y porta et l'enleva à la garde nationale, de la part des généraux de Louis XVIII et aux cris de *vive le roi.*

Hier cette force armée se transporta dans la commune Saint-Christo, canton de Saint-Romain, qui est à deux lieues de celle de Saint-Symphorien, où elle s'empara d'un curé constitutionnel, à qui, après mille vexations et humiliations, elle fit rétracter le serment et crier *vive le roi*, sur la place publique, en annonçant que c'était le sort qu'elle allait faire éprouver à tous les constitutionnels des environs.

Ces scènes répétées attèrent et découragent les

gardes nationales, au point qu'il est impossible d'en tirer aucun service dans les campagnes.

Pour copie conforme,

Le ministre de la police générale,

MERLIN.

COMMISSION TEMPORAIRE
DE SURVEILLANCE RÉPUBLICAINE
ÉTABLIE A COMMUNE-AFFRANCHIE.

PIÈCE INÉDITE.

Circulaire à tous les départemens et à tous les districts de la République.

Nous vous prévenons, citoyens, que le primidi 12 frimaire dernier, entre six et sept heures du matin, il s'est évadé des prisons de Commune-Affranchie, quinze rebelles, jugés tels, et qui devaient le même jour être frappés de la foudre républicaine. Nous joignons ici les noms de ces quinze scélérats et les signalemens de treize seulement, n'ayant pu nous procurer ceux de Visadier et de Nesple. Ceux même que nous avons n'ont pas le degré de perfection que les signalemens ont ordinairement, quand ils sont

relevés en présence de l'individu signalé ; mais ils offrent les principaux traits auxquels il est facile de reconnaître un homme, et nous vous supplions au nom de la patrie de suppléer à ce qu'ils ont d'incomplet, en engageant les municipalités de votre arrondissement à redoubler d'attention sur tous les étrangers qui passeront ou qui séjourneront dans leur commune. Dites-leur que dans les circonstances où nous sommes d'après l'événement dont nous faisons part, d'après la terreur qui a fait refluer une foule de rebelles dans les diverses parties de la République, tout doit leur paraître suspect, qu'une défiance légitime doit les armer contre les étrangers qui leur paraissent le plus en règle ; en un mot, frères et amis, aidez la vigilance des municipalités par l'exemple de la vôtre. La reconnaissance de la patrie attend les autorités et les citoyens intelligens et intrépides, qui rendront à un supplice trop long-temps retardé, les monstres qui se sont révoltés contre elle, et qui ont trompé sa surveillance, après avoir déchiré son sein et méconnu son autorité souveraine.

Salut et fraternité,

MARINO, président ; PERROTIN, vice-président ; DUHAMEL, MARCILLAT, AGAR, LECANU, BOISSIÈRE, GRIMAUD, DELAU ; VERD, secrétaire.

PLACARD.

Noms des quinze scélérats échappés des prisons de la Maison commune, le 21 frimaire de l'an II.

Joseph Labatte, âgé de 22 ans; taille de 5 pieds 2 pouces, bourguignon; habit brun.

George Felissant, grand jeune homme blondin, très-jolie figure, âgé de 22 ans; taille de 5 pieds 5 pouces, visage oval, nez bien fait; lévite grise.

Bernard Poral, marchand drapier de Lyon, âgé de 34 ans; taille de 5 pieds 2 pouces, petit nez retroussé, yeux encavés, cheveux châtains.

Jacques George, dit *Gabriel*, commis du procureur-général-syndic Ménys, âgé de 34 ans; taille de 5p. 1 p., gros visage plein, nez bien fait, yeux noirs, cheveux noirs.

Jean-François Vincent, âgé de 40 ans; petit homme maigre, 5 pieds 1 pouce.

Coste Jordan, 54 ans; portant perruque, visage plein, coloré, assez bien de figure, 5 pieds 2 pouc.

Jean-François Duffourd, 50 ans; blondin, veste bleue à la houssarde, 5 pieds 4 pouces.

Mathieu Nesple.....

Jean-Baptiste Ménard, maigre.

Margaron, 35 ans; bel homme, visage plein et rond, marchand de gaze, 5 pieds 7 pouces.

Guinand, 54 ans; cheveux châtains, 5 pieds.

Jacques Visadier.....

André-Marie Olivier, ci-devant seigneur au *Vivier*, 60 ans; visage laid; boiteux, 5 pieds 4 pouc.

Benoît Couchoux, gros homme, cheveux blonds tirant sur le roux.

Pierre Couchoux, 25 ans; cheveux rouges, 5 pieds 2 pouces; (tous les deux de Saint-Étienne).

MARINO, président.

VERD, secrétaire.

PIÈCE INÉDITE.

ORDRE GÉNÉRAL

DE LA COMMISSION TEMPORAIRE.

La commission temporaire de surveillance républicaine, après avoir fait des visites scrupuleuses pour trouver les quinze scélérats qui se sont échappés de Ville-Affranchie, et sachant qu'ils peuvent être cachés dans les murs de cette ville rebelle, arrête ce qui suit:

ARTICLE PREMIER.

Il est ordonné de mettre en arrestation tous les citoyens qui ont eu un emploi quelconque dans les

parties civiles, judiciaires et militaires pendant la rébellion lyonnaise.

ART. II.

Sont compris dans les parties civiles tous les membres des administrations des départemens, du district et de la municipalité; tous les membres de la commission des cinq et la commission départementale, leur secrétaire en chef et greffiers; tous les receveurs de districts et cantons; tous les présidens, secrétaires et trésoriers de section; tous les membres de surveillance et de bienfaisance, ainsi que leurs adjoints.

ART. III.

Sont compris dans les parties judiciaires tous les juges et greffiers des tribunaux de paix, du civil ou du criminel; les juges d'accusation ou de jugement; les notaires, les avoués, les hommes de loi, leurs clercs, leurs huissiers et *pousse-culs*.

ART. IV.

Sont compris dans les parties militaires tous les officiers ou sous-officiers de l'armée rebelle, leurs chirurgiens, médecins et apothicaires, les directeurs et sous-directeurs des hôpitaux; les fournisseurs et approvisionneurs de l'armée; les conducteurs chefs et sous-chefs, les magasiniers, directeurs et sous-directeurs, les contrôleurs et inspecteurs, et généralement tout ce qui a eu un grade dans les convois

militaires, dans les hôpitaux ou dans l'armée rebelle. Sont encore compris dans le présent article : ceux qui ont souffert dans leurs domiciles, des dépôts ou magasins ; des chefs qui ont porté secours aux incendies ; et sont regardés comme chefs, les charpentiers, ferblantiers et maçons.

ART. V.

Sont pareillement mis en état d'arrestation, tous les ci-devant nobles, les prêtres, les étrangers sans passe-port. Ceux qui auraient changé de domicile sans une autorisation ; ceux qui auraient recélé ou caché quelque individu sans avoir fait la déclaration ; tous les banquiers, agioteurs, agens de change, et généralement tous les citoyens et citoyennes, de même que tous les ci-devant bourgeois riches ; tous les marchands et négocians qui, n'ayant eu aucun emploi, ont manifesté des sentimens contraires à ceux des sans-culottes, ou qui sont restés dans Lyon pendant le siége.

Ordre général.

ARTICLE VI.

Pour parvenir à ce but il sera ordonné au général, de fournir à l'heure indiquée, aux postes désignés ci-après, le nombre d'hommes convenu :

Savoir, aux issues de la ville, 25 hommes.

TOTAL. . . . . 425 hommes.

ISSUES.	ISSUES.
Pont de la Guillotière.	11. Montée du Change.
Pont Saint-Clair.	12. Montée du Tirecul.
Porte Saint-Clair.	13. Montée de Fourvière aux Anticailles.
Côte St.-Sébastien aux Colinettes.	14. Porte Saint-Just.
Montée des Carmélites.	15. Porte Saint-Georges.
Porte de la Croix-Rousse.	16. Porte d'Ainai au pont de Perache de Saône.
Porte de Serein.	17. Pont du Perache du Rhône.
Porte de Pierre-Scise.	
Montée de l'Archanal.	
Montée des Capucins (grands).	

Places intéressantes pour contenir la malveillance.

PLACES.		PLACES.	
1. Place de l'Homme de la Roche.	25	11. Quai Saint-Antoine.	25
2. Place du Change.	25	12. Place des Cordeliers.	100
3. Place de Roanne.	50	13. Place St.-Nizier.	100
4. Place Saint-Jean.	50	14. Quai Villeroy.	25
5. Place Saint-Georges.	55	15. Place de la Platière.	25
6. Place Saint-Michel.	50	16. Place de la Feuillée.	25
7. Place Groslier.	50	17. Place du grand Collége.	50
8. Place de la Fédération.	150	18. Place des Terreaux.	100
9. Place de l'Hôpital.	25	19. Place Saint-Vincent.	100
0. Place des Jacobins.	25	20. Place du Séminaire S.-Irenée.	100

TOTAL. . . . 1150 hommes.

Sections qui doivent avoir cent hommes chaque pour la visite.

1. Pierre-Scise.	17. La Pescherie.
2. Port Saint-Paul.	18. Place Saint-Pierre.
3. La Juiverie.	19. Saint-Nizier.
4. Le Change.	20. Rue Neuve.
5. Place Neuve.	21. Rue Buisson.
6. Porte Froc.	22. Rue Tupin.
7. Gourguillon.	23. La Croisette.
8. Saint-Georges.	24. Port du Temple.
9. Saint-Vincent, première division.	25. Rue Thomassin.
10. Saint-Vincent, deuxième div.	26. Bon Rencontre.
11. La grande Côte, première div.	27. Plat d'Argent.
12. La grande Côte, deuxième div.	28. Rue l'Hôpital.
13. Le Griffon.	29. Place Confort.
14. La Convention.	30. Belle Cordière.
15. Les Terreaux.	31. La Fédération (Rhône).
16. L'Egalité.	32. La Fédération (Saône).

TOTAL. . . . 3,200 hommes.

Ordre aux comités.

ARTICLE VII.

Il sera ordonné aux comités révolutionnaires de chaque section d'être à leur poste à cinq heures du matin, afin d'y attendre les ordres; chaque membre desdits comités qui y manquera sera déclaré suspect et puni comme tel.

ART. VIII.

Chaque membre ou adjoint des comités révolutionnaires recevra dans la visite un volontaire qui sera pris dans l'armée; le nombre sera de onze par chaque comité; ils auront concurremment le même pouvoir.

ART. IX.

Aussitôt chaque comité révolutionnaire divisera sa section en onze parties; les membres dudit comité et leurs adjoints tireront au sort la partie qu'ils devront visiter, et ils seront tenus d'accepter sans réclamation celle qui leur écherra.

ART. X.

Ils se retireront sans délai dans les maisons comprises dans leur partie respective, avec la portion de force armée qui devra les accompagner, c'est-à-dire avec le onzième des cent hommes accordés par section.

ART. XI.

Indistinctement toutes les maisons et appartemens, caves et greniers, coins et recoins, seront fouillés avec soin, exactitude, sous la responsabilité personnelle de tous les membres et adjoints du comité.

ART. XII.

La visite devra toujours être commencée par les appartemens les plus rapprochés du toit de la maison. A cet effet, il sera laissé au bas de l'escalier et de la porte d'entrée de la maison suffisamment de sentinelles, pour mettre en état d'arrestation ceux ou celles qui voudraient sortir sans permission des membres du comité.

ART. XIII.

Il sera fait à chaque citoyen les questions suivantes : « Es-tu Français ou étranger ? Quel est ton » lieu natal ? Résides-tu ici ? Quelle est ta section ? » Où étais-tu pendant le siége ? Qu'y as-tu fait ? » Quel était ton état avant la révolution ? Quel est-il » maintenant ? »

Demander et examiner avec soin les preuves à l'appui de leurs réponses, et sur le moindre doute mettre en état d'arrestation tous ceux désignés dans les articles 1, 2, 3, 4 et 5, présent arrêté.

ART. XIV.

Toutes les personnes qui seront mises en état

d'arrestation, seront de suite conduites par un détachement de la force armée qui sera sur les places, à la maison d'arrêt. Les conducteurs seront tenus, sur leur responsabilité, de tirer un récépissé du concierge ou greffier de ladite maison, lequel enregistrera sur son livre, *ad hoc*, les personnes arrêtées.

ART. XV.

Tout ménage dont le chef serait absent, et sur lequel il y aurait quelque motif de suspicion, serait sur-le-champ séquestré, sauf la réserve de location nécessaire pour la femme, les enfans, ou gens attachés au service.

ART. XVI.

Il est défendu à qui que ce soit, sous aucun prétexte, excepté les fonctionnaires publics, de sortir des maisons tant que durera la visite, sous les peines d'être traité comme suspect. Sont spécialement chargés de l'exécution du présent article les fonctionnaires publics qui seront en surveillance; ils seront tenus de se tenir décorés.

ART. XVII.

Tout attroupement qui se fera dans un lieu quelconque sera dissipé sur-le-champ, et, à la moindre résistance faite aux ordres des fonctionnaires publics, ledit attroupement sera fusillé; en conséquence la force armée postée sur les places reste à la disposition desdits fonctionnaires.

ART. XVIII.

Sous aucun prétexte, on ne pourra affaiblir la force armée gardant les issues de Commune-Affranchie, et elle mettra en état d'arrestation quiconque chercherait à sortir de ladite Commune.

ART. XIX.

La force armée restera sur pied, à son poste respectif, jusqu'à ce qu'elle ait reçu l'ordre, de la commission temporaire, de se retirer.

ART. XX.

Toutes les personnes chez lesquelles on trouvera des armes cachées, après la visite, seront regardées comme suspectes et mises en état d'arrestation.

Fait et clos, le 28 frimaire de l'an II de la République française, une, indivisible et démocratique.

Signés MARINO, *président*; PERROTIN, *vice-président*; DUHAMEL, MARCILLIAT, BOISSIÈRE, AGARD, LECANU, GRIMAUD, DELAU, THÉRET, FUSIL, VAUQUOY et GUYON.

Pour copie conforme,

GABRIEL,

Secrétaire du bureau de police.

LAFLOTTE,

MINISTRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE A FLORENCE.

PIÈCE INÉDITE.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

LAFLOTTE a reçu des membres des comités de Salut Public et de Sûreté générale, la promesse que l'on s'occuperait incessamment d'examiner les motifs de sa détention. Jaloux d'employer utilement la liberté qu'il réclame, il rappelle cette promesse, persuadé que l'examen de sa conduite, depuis la révolution, fournira aux comités des preuves non équivoques de son républicanisme.

Signé, ALEX-LAFLOTTE,
Ministre de la République, ci-devant
à Florence.

Maison d'arrêt de la section du Mont-Blanc, le 27 germinal, l'an II de la République, une et indivisible.

En marge est écrit :

Laflotte, dénonciateur de la conspiration du Luxembourg.

RONSIN,

GÉNÉRAL DE L'ARMÉE RÉVOLUTIONNAIRE.

PIÈCE INÉDITE.

Paris, ce 13 septembre, 4e. de la liberté et 1er. de l'égalité.

A Robespierre.

MONSIEUR,

Vous n'ignorez pas, sans doute, le désir que de bons patriotes, et particulièrement M. Danton, ont témoigné de me voir nommer député à la Convention nationale, et c'est bien moins en homme de lettres qu'en poëte révolutionnaire que je réclame votre suffrage. J'ai commandé dans les troubles de 89; j'ai fait *la Ligue des tyrans*, en 90; *Arétaphille* en 92, et ce qui vaut mieux que tout cela, j'ai été un des *braves sans-culottes* de la journée du 10.

Je suis très-fraternellement, Monsieur,

Votre concitoyen,

Signé, RONSIN,

Commissaire du pouvoir exécutif.

N°. XXXVI.

Au quartier-général à Paris, le 7e. jour du 2e. mois, l'an II de la République, etc.

Les généraux de l'armée révolutionnaire, aux représentans du peuple composant le comité de sûreté générale.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Vous n'ignorez pas, sans doute, que les environs de Paris sont infestés d'une infinité de traîtres, d'accapareurs et de malveillans. Comme le salut de la chose publique exige que l'on en purge le sol de la liberté, et que l'on s'empare de leur personne, nous sollicitons instamment de votre patriotisme, de nous adresser l'ordre de marcher avec les forces que nous pouvons réunir de notre armée, et de prendre toutes les mesures efficaces pour l'objet de son institution. Nous assurons que le plan de notre marche sera si bien tracé, que dans huit jours les environs de Paris seront purgés de la horde aristocratique qui s'agite, en tout sens, pour briser les ressorts de la République.

Salut et fraternité.

Signé, RONSIN, PAREIN, BOULANGER.

GILLET (Jérôme),

HABITANT DE LYON.

PIÈCE INÉDITE.

Citoyen représentant,

J'ai habité les caves et les greniers; j'ai souffert les horreurs de la famine et de la soif pendant le siége de cette ville; encore un jour ou deux de siége, je périssais dans le désespoir, victime de mon attachement inviolable pour la Convention que j'ai toujours considérée comme le centre d'union de tous les bons citoyens. Je crois avoir acquis le droit de parler, de dire la vérité, et de la dire toute entière. Tous ceux qui portent atteinte à la liberté des cultes, fussent-ils représentans du peuple, sont des contre-révolutionnaires, puisqu'ils tentent de renverser la constitution. Ils sont parjures et traîtres à la patrie, puisqu'ils veulent détruire la constitution qu'ils ont promis, avec serment, de maintenir de tout leur pouvoir. Ils sont coupables du crime de lèse-nation, puisqu'ils usurpent l'autorité suprême du peuple, qui seul a droit de toucher à la constitution, et seulement de la manière qui est prescrite par cette même constitution. Ils sont enfin les suppôts de Pitt et de Cobourg,

puisqu'ils veulent soulever le peuple, le diviser, et allumer de toute part le feu de la guerre civile. Ils sont donc dignes de mort. Hâte-toi donc, citoyen représentant, de faire rendre un décret qui les condamne à la mort, qui les mette hors de la loi, qui ordonne à tous les bons citoyens de les exterminer et d'en purger la terre de la liberté qu'ils souillent par leur présence, et tu auras bien mérité de la patrie, tu l'auras retirée de l'abîme de perdition dans lequel ils voulaient la précipiter.

Le mal est grand, la plaie est profonde; il faut un remède violent et prompt : le moindre retard est dans le cas de tout perdre. Je parcours les campagnes qui nous avoisinent, elles ne sont plus reconnaissables. La stupeur, la pâleur, la douleur et la consternation sont peintes sur tous les visages. Le laboureur sème avec l'assurance de ne pas moissonner. Le riche cultivateur se croit à la veille de voir partager sa propriété, et n'ose faire travailler le journalier. L'agriculture et le commerce sont dans le plus déplorable état. Les mères désolées, étouffant les sentimens de la nature, maudissent le jour où elles sont devenues mères. Ceux qui nous gouvernent, et que nous n'avons pas choisis, frissonnent au seul mot de constitution, tant ils l'abhorrent. Le moribond appelle son pasteur pour entendre de sa bouche des paroles de paix et de consolation, et le pasteur est menacé de la guillotine s'il va s'acquitter de ce devoir d'humanité, tant il est vrai que nous sommes libres. Les églises ont été dévastées, les autels renversés par des bri-

gands qui se disaient marcher au nom de la loi, tandis qu'ils ne marchaient que par les ordres de leurs semblables. Grand Dieu ! à quel temps nous sommes réservés. Tous les paisibles habitans, ou presque tous, bénissaient la révolution, et tous la maudissent et regrettent l'ancien régime. La crise en un mot est si violente, que nous sommes à la veille des plus grands malheurs. La bombe se charge d'une manière terrible, et ses éclats atteindront, extermineront peut-être la Convention toute entière, si tu ne te hâtes d'arracher la mèche, parce que si elle ne fait pas le mal, elle paraît le laisser faire. Le tonnerre gronde, les éclairs brillent de toute part, et la foudre est au moment d'exterminer les coupables. La hache vengeresse du peuple est levée, malheur à ceux sur qui tomberont ses coups.

Médite, citoyen, ces vérités que j'ose signer, dussé-je en être la victime. Ah ! j'aurais la douce satisfaction de mourir pour ma patrie ! Fût-il jamais de mort plus glorieuse ?

Salut et fraternité.

Signé JÉROME GILLET, *domicilié à Commune-Affranchie, section de Guillaume Tell, n°.* 116.

D'Échalas, district de Campagne-Affranchie, canton de Gisors, 24 frimaire, l'an II de la République, une, indivisible et démocratique.

P. S. Les habitans des campagnes sont prêts à tout sacrifier pour les besoins de la patrie; mais ils veulent

la constitution, la liberté absolue du culte, leurs prêtres qui ont été soumis aux lois, dussent-ils les payer, ou la mort.

Au citoyen Robespierre l'aîné, représentant du peuple, à Paris.

LULIER,

MEMBRE DE LA COMMUNE.

PIÈCE INÉDITE.

Du 3 germinal, l'an II de la République.

Lulier au citoyen Robespierre.

CITOYEN,

Ma confiance en vous me porte à vous adresser mes réclamations, et je pense que vous les accueillerez avec le sentiment de justice qui vous a toujours accompagné.

Je vous prie donc de vous faire représenter toutes les dénonciations qu'un parti ennemi a fait pleuvoir contre moi, et toutes les réponses que j'ai faites à celles qui me sont parvenues, et vous trouverez dans mes réponses le triomphe de la vérité.

S'il en est quelques autres, je garantis qu'elles

n'auront pas plus de fondement. La vérité est une, Robespierre, elle me fut toujours aussi chère que la vertu, et j'ose assurer que je ne suis jamais sorti de mon caractère bien manifesté, surtout depuis la révolution.

Je vous avoue que quand je repasse ma vie politique (car j'ai le malheur d'être obligé de m'occuper de moi), j'ai peine à concevoir ce qui a pu me rendre l'objet de la rigueur que j'éprouve. Mais je n'en murmure pas, persuadé que les comités ont cru cette mesure utile.

Je demande la levée de mes scellés, l'examen le plus rigoureux, et les informations les plus sévères sur ma conduite politique et morale; et si l'on trouve pour résultat, (je ne dis pas que j'aie fait quelque chose de répréhensible, mais ce qui est plus encore) que je n'aie pas fait tout ce que me permettaient mes faibles talens, je consens à l'improbation générale, c'est-à-dire au plus grand malheur de l'humanité.

Hé! quel autre témoin pourrais-je prendre, puisque vous-même l'avez été de mes premiers essais politiques. Vous avez pu suivre ma conduite, et vous savez si elle n'a pas toujours été dirigée par l'intention la plus pure.

Vous savez que je parlais peu aux jacobins; hé bien! considérez les circonstances où je l'ai fait, et vous verrez que ce sont celles où mon cœur, gonflé par la douleur, me donnait la vigueur nécessaire pour dévoiler les systèmes des ennemis de mon pays.

Si j'ai peu parlé, c'est que je ne peux pas toujours vaincre la timidité qui m'est naturelle, et je n'ai jamais renversé cette barrière que pour la dépasser. Tel est l'état de mon âme ; quand je sens fortement, je m'exprime dans le même rapport.

Vous ne m'avez jamais vu intriguer. Vous le savez, aux jacobins je suis toujours seul, je ne me lie qu'avec la république et la liberté. Jamais je ne suis entré dans un complot quelconque; jamais je n'assistai à un conciliabule; enfin jamais je ne me suis uni à un autre homme pour faire que telle ou telle chose arrivât. Toutes mes actions révolutionnaires sont le résultat de la méditation et d'un sentiment de douleur ou d'indignation contre nos ennemis communs, et c'est dans cet état que j'écrivis ou que je parlai. Je n'ai jamais su une heure avant ce que j'allais écrire ou ce que j'allais dire. Tous mes mouvemens ont été des boutades patriotiques.

Je ne défendrai pas ce que j'ai dit ou publié, mais bien l'intention qui m'y a porté; elle est pure, Robespierre, elle est pure comme la tienne !

Rendez moi donc à ma patrie, à ma femme, à ma fille, à ma famille et à l'estime de mes concitoyens. Ah! Robespierre, qu'il est malheureux de se trouver confondu avec ses ennemis; qu'il est cruel que l'opinion publique puisse flotter à cet égard et confondre l'innocent et le coupable! Je n'insisterai pas davantage; je m'abandonne à votre justice et à vos lumières. Vous faire sentir ma situation est

déjà un allégement à mes maux; j'attendrai avec calme la décision des comités.

Je suis avec fraternité, votre concitoyen et ami,

Signé LULIER.

En marge est écrit au crayon :

Arrêté pour l'affaire d'Hébert; s'est poignardé en prison.

YSABEAU,

MEMBRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

PIÈCE INÉDITE.

A Bordeaux, le 29 brumaire, l'an II de la République française.

C. Alex. Isabeau à son ami Taschereau.

J'ATTENDAIS en vain pour te répondre, mon cher ami, une seconde lettre que tu m'avais annoncée; mais je ne résiste pas au plaisir de m'entretenir un moment avec toi... Parlons de mon frère. Nous l'avons chargé à son arrivée ici d'une commission délicate pour Rochefort. Il l'a remplie parfaitement bien, à son ordinaire; il n'est pas placé comme tu semblais le croire, et je t'avoue même que j'y

mettrais une délicatesse peut-être déplacée, si l'admirable discours de Robespierre aux jacobins ne me rassurait. On demande ici généralement mon frère pour procureur général syndic du département, et je le crois très-capable de remplir cette place. Cependant il est bon que tu sondes un peu l'opinion pour savoir comment nos frères et nos amis prendront cette idée; j'aime à soumettre en tout les miennes aux hommes éclairés, et dont la bonne opinion m'est chère à proportion des efforts que je fais pour la mériter.

Je puis t'assurer que les choses prennent ici la meilleure tournure, et qu'on y voit l'esprit public se former et s'avancer à grands pas vers la perfection. Nous avons frappé impunément le plus grand coup, le coup de grâce des fédéralistes, en détruisant la permanence des sections, et au lieu d'éprouver la moindre résistance, nous n'en avons reçu que des actions de grâces. Il n'y a donc plus d'assemblée politique que le club national. Un peuple immense assiste à ces assemblées que nous avons trouvées désertes. Il y a peu de ressources en fait de talens parmi les membres du club; mais beaucoup de bonne volonté et d'énergie. En ma qualité de président, je réussis assez bien à réchauffer les séances, et à y maintenir un grand ordre.

La commission militaire remplit ses devoirs austères avec autant de courage que de dignité. Ses séances journalières sont très-longues, et toujours bien remplies. Je crois qu'on se plaint à Paris qu'elle

n'envoie pas assez de coupables au supplice. Cette plainte n'est pas juste; elle n'a acquitté aucun des fédéralistes, et ce n'est pas sa faute si la plupart ont pris la fuite avant sa formation et notre arrivée. Sois assuré qu'aucun des chefs d'émeute, de meneurs n'échappera à la juste vengeance des lois. Quant à la tourbe immense de ceux qui ont suivi l'impulsion, elle ne mérite que la pitié; la majorité des citoyens qui a adhéré à la commission fatale manquait d'instruction; ses tyrans avaient soin de lui soustraire tous les moyens de s'éclairer : elle paraît revenue de bonne foi; il n'y a plus qu'à consolider cet ouvrage, et nous y travaillons avec fruit. Jamais, jamais aucune pensée de modérantisme ne souilla mon cœur, ne détermina mes actions; tu le sais, toi qui m'as vu braver avec calme les cris insolens des brissotins. Je connais le sort que ces scélérats nous réservaient; ils le subiront eux-mêmes. Quant au peuple, il put être égaré, mais il ne fut pas coupable, et il embrasse de bonne foi la cause de la vérité lorsqu'elle luit à ses yeux. Il faut avoir connu Bordeaux, à l'époque où nous sommes entrés dans cette ville, pour se former une idée juste de la vigueur, et, j'ose le dire, de la sagesse des mesures que nous avons employées pour ramener les habitans à la dignité de citoyens; et quand on commence à couper la tête du *Capet* de cette ville, du maire *Saige*, environné de tout ce qui attire la considération et le respect par son âge, ses richesses et les grandes places qu'il occupait, certes on n'est

pas au-dessous de sa mission. Mon ami, si je sentais s'affaiblir un instant le feu patriotique qui me dévore, si dix mois de la commission la plus pénible avaient altéré mes forces et mon courage, je ne balancerais pas à en venir puiser de nouvelles, et sur la montagne, dont je ne quittais pas le sommet dans les temps orageux, et aux jacobins, source éternelle du plus pur patriotisme.

Nous commençons à travailler le fanatisme, et nous ne tarderons pas à vous annoncer de nouveaux succès en ce genre. Les prêtres sont à l'ordre du jour au club national et dans notre cabinet. A propos de cela, mon ami, je me souviens que j'avais été oint je ne sais comment, ni pourquoi, attendu que je n'ai jamais eu envie d'exercer ces fonctions mensongères. Tu sais que j'ai consacré la plus belle partie de ma vie à l'enseignement des sciences exactes dans le corps libre de l'Oratoire. Depuis la révolution, j'ai été dévoué à la patrie, et le serai jusqu'au dernier soupir; voilà toute l'histoire de ma vie. Il serait malheureux qu'après avoir justement encouru de tout temps la malédiction des sots et des hypocrites, je partageasse la haine attachée à une caste qui me rejetait de son sein, comme indigne de lui appartenir. Je t'envoie copie de la lettre que j'écris à ce sujet à la Convention; elle contient la vérité sans phrases, et je te prie d'en donner communication à mes frères les jacobins, en ajoutant ce que tu sais de moi.

Les intrigans vont leur train, et il paraît qu'on

cherche à nous dénigrer à Paris. Le nommé Augé, ce jeune intrigant dont je t'ai déjà parlé, qui a eu le secret de se faire nommer, à vingt-un ans, *adjudant général, chef de brigade, chef de l'état-major, adjoint moral au ministre de la guerre* (c'est ainsi qu'il signe), Augé se flatte de nous perdre à force de calomnies. Hier il a fait au club une motion tendante à demander l'envoi d'un *courrier extraordinaire*, afin d'avoir sans délai douze jacobins pour révolutionner Bordeaux.

Le club a eu le bon esprit de sentir le piége qui tendait à persuader que nous n'avions pas assez de vigueur, unis à nos braves sans-culottes, pour achever un ouvrage très-avancé. Augé s'en est tiré comme ceux qui ont tort, et qui sont démasqués, en disant des injures à tout le monde. Croirais-tu, mon ami, que ce nouveau-né persuade à tout le monde qu'il jouit d'un grand crédit aux jacobins, au comité de salut public, etc.? Grand Dieu! où en sommes-nous, si de pareils avortons gouvernent la République et entravent les meilleurs patriotes!.... Chers amis, au nom du salut de la patrie, prenez garde aux intrigues des bureaux de la guerre; plus tard il ne sera plus temps. Voyez le fatal projet de harceler les représentans les uns après les autres, de les humilier, de leur faire commettre des fautes par amour-propre ulcéré, puis de dégarnir la montagne, etc.... Nous sommes peut-être mieux postés que vous pour voir tout cela. Le mot de ralliement de ce polisson d'Augé et de ses semblables est de

distinguer *rocher* et *montagne*, *jacobins* et *cordeliers*. On veut nous diviser à quelque prix que ce soit, pour avoir bon marché de nous. Vois sur cela notre cher et aimable Robespierre, prends ses avis, et travaille. Tu sais que je ne manque pas de sagacité, et que j'ai assez bien prévu les événemens. Je t'avoue que celui-ci m'effraie. O liberté! que tu as d'ennemis! que d'ambitieux ne veulent de toi que ta parure! Adieu, mon ami; écris-moi, rassure-moi, et porte les témoignages de mon attachement à tous mes vieux amis. Je te prie de voir mon camarade Nioche, rue de l'Échelle, n°. 16.

Notre bon ami d'Herval a juré de ne pas t'écrire que tu ne lui aies donné signe de vie; cependant il a beaucoup de choses à te dire, et il t'aime toujours.

C. Alex. Ysabeau.

WEISS (DE),

COLONEL SUISSE, BAILLI DE MONDON.

PIÈCE INÉDITE.

Au citoyen Robespierre, représentant du peuple français, membre du comité de salut public, à Paris.

GRAND HOMME,

Si la vaste étendue de vos occupations (au-dessus de la capacité humaine) vous permet de jeter un coup-d'œil sur les détails, ne refusez point un regard de faveur à l'objet de requête ci-dessous énoncé. Il concerne un de mes amis, un de mes parens, un homme arrêté et calomnié. Si la paix avec les Suisses est un bien pour la France, cette dernière me doit quelque reconnaissance, et ma recommandation ne peut pas être sans poids auprès de vous. D'un mot vous rendriez la liberté à mon parent. Ses intérêts individuels sont peu signifians pour la masse; et, traités avec égard, avec ménagement, ils peuvent beaucoup contribuer à la bonne intelligence entre les deux nations. Je suis flatté, illustre citoyen, d'avoir l'occasion de vous présenter l'hommage si

justement dû à vos rares talens : puissiez-vous, pour le bonheur du genre humain, avoir autant de vertus que de capacité, et autant de succès que de mérite. Ce sont les vœux de votre zélé admirateur,

Le colonel de WEISS, *du conseil souverain de Berne, et bailli de Mondon.*

MÉMOIRE ENVOYÉ PAR LE COLONEL DE WEISS.

Auguste Roguin, bourgeois d'Yverdon, canton de Berne, en Suisse, âgé de vingt-six ans, associé à la maison de Illens, Van Berchem et Roguin, Suisses, et armateurs à Marseille, où il habitait depuis huit ans, rue Marade, île 79, n°. 2, arrondissement n°. 5, a été muni d'un certificat d'hospitalité en bonne et due forme, par la municipalité, en date du 18e. jour, du 2e. mois, de l'an II de la République, ayant satisfait à la loi du 6 septembre, relative aux mesures de sûreté envers les étrangers.

Auguste Roguin, occupé de son commerce, et n'ayant jamais dénaturé sa qualité de Suisse, n'a pu prendre en conséquence aucune part active dans la glorieuse révolution française, excepté comme simple soldat national, armé pour la liberté.

Cependant, et malgré l'arrêté du comité de salut public du 28 frimaire, communiqué officiellement en faveur des Suisses par l'ambassadeur de France, aux treize cantons helvétiques, il a été arrêté chez lui, le 22 nivôse, et conduit par la force armée dans la maison d'arrêt de Saint-Jaume, à Marseille, peut-

être par quelque simple mesure de sûreté générale, ou par quelque malveillance particulière, dont il ignore la source, étant privé de sa liberté.

Auguste Roguin appartient à une famille nombreuse, respectable, et puissamment alliée dans le canton. Cette considération, sinon morale, mérite du moins quelqu'attention politique. Sa famille réunie présente le précis des faits avec vérité et confiance, et se repose autant sur la parfaite innocence de l'individu, que sur la justice et les lumières des législateurs distingués auxquels elle s'adresse.

GARNIER-LAUNAY,

JUGE AU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

PIÈCE INÉDITE.

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

Paris, 29 messidor, l'an II de la République, une et indivisible

Au républicain Robespierre, représentant du peuple.

Frère républicain, sans réflexion, involontairement, j'ai commis une grave erreur qui m'opprime; je ressens le besoin de me soulager, en t'exprimant mon vif regret.

A la fin de l'assemblée générale de notre section, quintidi de cette décade, l'enthousiasme de la fête du 14 juillet enflammait les esprits sur la manière de se rendre le lendemain au palais national pour la célébrer.

Un franc sans-culotte me dit : « *On ne parle pas du repas fraternel.* » Je lui en demandai l'explication; il me répondit que c'était chaque famille qui se réunissait devant la porte extérieure de sa maison avec ses voisins, et que ce repas avait déjà eu lieu la surveille dans des sections ; il m'engagea de le proposer. Sans réflexion, je te l'avoue ingénument, je suis remonté à la tribune pour faire cette proposition, que l'enthousiasme fit adopter unanimement par l'assemblée générale, qui fixa ce repas au lendemain de la fête nationale. Avant hier 27, il a eu lieu.

N'étant pas sorti de chez moi le jour de la fête, si ce n'est pour m'y rendre à dix heures du soir (j'y ai été troublé ; on m'y a volé mon porte-feuille, qui renfermait ce qui me restait, 82 livres 10 sous), je n'avais vu personne : la réflexion me tourmentait sur l'indiscrète démarche où j'avais entraîné l'assemblée générale; je ne pouvais y remédier; cette vive inquiétude me suivit au tribunal. Le lendemain 27, je m'en suis ouvert à Dumas, qui m'a confirmé la crainte de tous les effets que ces perfides repas pouvaient produire de la part de nos ennemis.

Ne pouvant en empêcher l'exécution fixée au soir, je me suis déterminé *à ne point au moins y concourir personnellement*; j'ai seulement parcouru

et observé les tables de la rue Caumartin, où je viens de m'emménager, et celle dite des Capucins. J'ai remarqué les inconvéniens effectifs de ces repas prétendus fraternels; combien s'en prévalaient les aristocrates, dont les tables décelaient leur perfidie par la somptuosité qui contrastait avec la frugalité de celles des francs républicains. Ce sont ces perfides ennemis qui attiraient vers eux le plus grand nombre des *bons sans-culottes*, par la musique, la danse, qu'ils avaient annoncées par des préparatifs faits dans le jour.

Juge, frère républicain, ce que j'ai eu à souffrir, ce que je souffre d'être dans notre section le moteur involontaire de ces instrumens ès mains de nos ennemis, et quelle en est mon oppression, d'après tes justes réflexions développées hier à la tribune des jacobins, et d'après le rapport de Barrère, qui me travaille d'autant plus de regrets, que ce sublime discours peint à grands traits toute la perfidie de ces rassemblemens, effectivement tramés en opposition au cours majestueux révolutionnaire qui doit être rapide, et ne peut être, sans imminent danger, arrêté par le modérantisme et le système meurtrier des indulgens.

Je suis tellement oppressé de regrets et de confusion, que je n'ai osé paraître à tes yeux hier soir, à la sortie des jacobins. *L'aveu ingénu de mon erreur involontaire et subite* me fait espérer avec confiance que tu ne verras en moi *que le désir de voir les patriotes fraterniser entre eux.*

Oui, ma haine naturelle est implacable pour tous ennemis quelconques de notre sublime révolution; sous quelque masque qu'ils se présentent, je les reconnais; ma surveillance en sera d'autant plus active.

Je ferai demain l'aveu ingénu de ma fatale erreur dans l'assemblée générale de notre section, où je l'ai commise.

Je t'embrasse comme je t'aime, cher frère républicain, de tout mon cœur.

Signé, GARNIER-LAUNAY,
républicain-jacobin.

COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE DE ROANNE.

PIÈCE INÉDITE.

Compte que rend le comité révolutionnaire de Roanne au directoire de district de la même commune, de toutes les arrestations qu'il a fait faire, et de celles dont on lui a donné connaissance; le tout en conformité de la loi du 14 frimaire dernier.

NOMS DES DÉTENUS.	MOTIFS D'ARRESTATIONS.	OBSERV.
Dethy Milly.	Comme ci-devant noble, pour ne pas avoir manifesté son attachement à la révolution, et pour avoir tenu des propos indiscrets.	Il n'a pas paru attaché à la révolution.
Vougy.	Comme ci-devant noble, et père de deux émigrés.	
Femme Montorbier.	Ci-devant noble, mère d'émigré, et déclarée peu attachée à la révolution.	
Contenson (la mère).	Mère d'émigré et ci-devant noble.	
Contenson (la jeune).	Ci-devant noble, belle-sœur, nièce et femme d'émigrés.	
Basset.	Jouissant des priviléges de la noblesse; n'a jamais rien fait pour la révolution.	
Veuve Chavanes.	Mère d'un fils réputé aide-de-camp de Perrin Precy dans les murs du ci-devant Lyon.	

NOMS DES DÉTENUS.	MOTIFS D'ARRESTATIONS.	OBSERV.
Béligny.	Ci-devant officier de troupes de ligne, oncle d'émigré, et a manifesté des opinions trop modérées en faveur de la révolution.	
Veuve Tardy	Ci-devant noble, mère et grand'-mère d'émigrés.	
Tardy Desmares	Ci-devant noble frère et oncle d'émigrés, est suspect attendu le départ de son corps dont on ignore le motif.	Il a été traduit à Ville-Affranchie.
Sirvinges..	Ci-devant noble, beau-frère d'émigré, et n'a jamais rien fait pour la révolution.	
Femme Sirvinges.	Ci-devant noble, sœur d'émigré, et n'ayant rien fait pour la révolution.	
Barthelat.	Ci-devant noble; égoïste, et dénoncé par le commissaire Lapalus, sans autre motif.	
Dumyrat Crary.	Ci-devant noble, et pour n'avoir rien fait pour la révolution.	
Dumyrat fils aîné.	Ci-devant noble; égoïste, et pour n'avoir rien fait pour la révolution.	
Dumyrat fils cadet.	Ci-devant noble, et pour ne s'être montré d'aucune manière pour la révolution.	
Dumyrat fils troisième.	Ci-devant noble, a quitté son corps, et s'est soustrait à la réquisition des représentans du peuple.	Fuyard.
Femme Vauban.	Ci-devant noble, mère d'émigré, et n'a rien fait pour la révolution.	
Gonthier d'Auvillard.	Ci-devant noble et très-modéré.	
Femme Montrichard.	Ci-devant noble et femme d'émigré.	
Fautrière.	Ci-devant noble, sans attachement pour la révolution.	
Femme Grosbois.	Ci-devant noble, n'ayant rien fait pour la révolution.	
Grosbois fils.	S'est montré froid pour la révolution.	

NOMS DES DÉTENUS.	MOTIFS D'ARRESTATIONS.	OBSERV.
Balichard.	Ci-devant noble, beau-frère d'émigré, est froid pour la révolution.	
Balichard.	Ci-devant noble, sœur et nièce d'émigré.	
yvron	Ci-devant noble, très-modéré pour la révolution.	
. . . . .	Agent d'Harcourt émigré, et modéré sur la révolution.	
ıp.	Ci-devant noble, père d'émigré, modéré pour la révolution.	
Couzan.	Ci-devant noble, père d'émigré, modéré pour la révolution.	
ızzi, sœur.	Tantes et sœurs d'émigrés.	
Dubreuil.		
ille Luzzi.		
agny Mompère.	Ci-devant noble, membre de l'Assemblée constituante, dénoncé par Lapalus.	
Pierrefitte	Ci-devant noble, grand'-mère d'émigré et modérée pour la révolution.	
ville aîné.	Tous deux nobles, n'ont rien fait pour la révolution.	
ville cadet.		
n.	Père d'un membre de la commune de ci-devant Lyon, qui a porté les armes pendant le siége.	
aud, avoué.	A tenu des propos inciviques publiquement.	
me aîné.	Frère d'un ingénieur fusillé dans les murs de Ville-Affranchie, et coupable ensuite de quelques propos contre la société populaire de Roanne à l'époque de la rébellion du ci-devant Lyon, et ayant dit publiquement à Tarare qu'il ne quitterait pas son fusil que la porte n'en fût murée.	

NOMS DES DÉTENUS.	MOTIFS D'ARRESTATIONS.	OBSERV.
Desbrosses père.	Ci-devant noble, dénoncé par Lapalus *qui n'en a pas donné les motifs.*	
Desbrosses fils.	*Idem.*	
Mathieu du Rousset.	Suspect pour n'avoir pas suivi la masse des jeunes gens de Roanne, marchant contre Lyon,	
Debourq aîné.	Dénoncé par Lapalus sans donner de motifs.	
Dubourq cadet.	*Idem.*	
Nappart.	Pour avoir tenu inconséquemment des propos sur la révolution.	
Laurent, avoué.	Pour avoir tenu subséquemment des propos inciviques.	
Sumian.	Pour avoir témoigné de l'éloignement pour l'établissement de la société populaire.	
Moulin.	Pour avoir tergiversé dans ses opinions, surtout depuis l'établissement de la commune départementale de Lyon.	
Jouet, relieur.	Pour s'être rendu au ci-devant Lyon pendant le siége.	Fuyard
Dutil, orfévre.	Pour avoir injurié les membres du directoire de Monbrison pendant leur refuge à Roanne, et a joint tardivement le bataillon marchant sur Montbrison.	
Theveron.	Pour ne s'être pas conformé à la loi sur l'état civil de son enfant, et avoir tenu des propos inciviques.	
Valence Minardière.	Ci-devant noble, gendre d'émigré.	
Bros, notaire.	Pour s'être permis des réflexions inconséquentes sur la révolution.	
Geoffroy père.	S'est montré froid pour la révolution, et assistait rarement aux assemblées de la nation.	
Targe fils.	A tenu des propos inciviques	

NOMS DES DÉTENUS.	MOTIFS DE DÉTENTIONS.	OBSERV.
Gachet.	Pour avoir tenu des propos inciviques.	
ıs Déjaset.	Pour être attaché au parti des ci-devant nobles.	
ère.	Pour avoir deux fils émigrés à ci-devant Lyon et avoir marqué des opinions trop modérées sur la révolution.	Fuyard.
ean des Gouttes.	A tenu des propos inconsidérés sur la révolution.	
gnat, abbé.	Ci-devant noble, suspect pour avoir donné asile à Beloc, son parent, frappé de la loi de l'émigration.	
Monjour.	Membre de la commune départementale du ci-devant Lyon.	Fuyard
. . . . .	Soupçonné d'avoir été destitué sur le rapport de Lapalus, élargi d'après un jugement du comité révolutionnaire de Ville-Affranchie.	
n du Marais.	Ci-devant anobli, et membre de l'Assemblée législative.	
rat cadet.	Ci-devant noble, et n'a rien fait pour la révolution.	
ıette.	Membre de l'Assemblée législative.	Élargi par arrêté du représentant du peuple.
l, abbé.	N'a pas paru attaché à la révolution.	
l père.	Arrêtés par Civeton, commissaire, sans en donner les motifs.	
e Girard.		
irard.		
Girard.		
ot de Saint-Haron. . . .	Arrêté par Civeton qui n'en a pas donné les motifs.	
ıt.	*Idem*, sur un procès-verbal, n°. 5.	
Rotisson.	*Idem*. dans la maison d'arrêt.	
ıre de Saint-Haon. . . .	*Idem*.	

NOMS DES DÉTENUS.	MOTIFS DE DÉTENTIONS.	OBSERV.
	la commune requis pour marcher contre les rebelles du ci-devant Lyon, l'un desquels est son domestique.	
J.-B. Picard, curé.	Accusé d'avoir tenu depuis le commencement de la révolution une conduite contre-révolutionnaire.	Par Lapalus.
Chastelus aîné.	Pour avoir témoigné du mécontentement contre la levée en masse des citoyens qui devaient marcher contre Lyon.	
Nicolas Fenouilhet.	Arrêté par le comité de surveill. de Cuntouvre, comme mauvais sujet.	
Jacquet, prêtre.	Arrêté par Lapalus qui n'en a pas donné le motif.	
Deseigne.	Arrêté par le comité de la Grese comme suspect.	
Dechavanne-Yallin.	*Idem*. procès verbal, n°. 6.	
Ant. Dechavanne.		
Claude Deville.		
Jean Charpin.		
Breteville.	Arrêté par Lapalus sans en faire connaître le motif.	
Désigaux.	*Idem*. procès verbal, n°. 7.	
Berticat.		
Michaud.		
Claude Thuillier, prêtre . . .		
Jean Thomas.		
Ardouin, notaire.	Arrêté par Lapalus pour ne point avoir de certificat de civisme.	
Game.	Pour avoir calomnié un représentant du peuple.	Suivant une lettre n°. 8.
Georges Paillasson. . . .	Arrêté par le comité du Bourg de Lay, comme suspect.	

NOMS DES DÉTENUS.	MOTIFS DE DÉTENTIONS.	OBSERV.
ıay, prêtre	Arrêtés sans en connaître le sujet.	Par Lapalus et Deville.
Sainte-Colombe.		
ɔn de St.-Victor.	Par le comité de Saint-Victor, un procès verbal portant qu'il avait retiré deux prêtres réfractaires.	
eron.	Ci-devant homme de loi; déclaré coupable pour ne point avoir de certificat de civisme et n'avoir rien fait pour la révolution.	
l du Chevallard.	Pour être soupçonnés d'avoir commandé les muscadins dans l'insurrection de Boen.	
ɪeaudieux, f°. St.-Pugent.	Arrêtée par le comité de Saint-Germain-Laval comme descendante de noble, et pour avoir retiré des prêtres réfractaires.	
ɛ Chambeaudieu, V°. Chamınt	Arrêtée par ledit comité St.-Germain-Laval, mère de deux muscadins qui ont porté les armes dans l'affaire de Lyon.	
. . . . .	Arrêtés par J. Lacourt, commissaire à ces fins, sans donner de motif.	
r.		
cadet.		
ı.		
, imprimeur.	Pour avoir vendu des livres inciviques et entre autres des adresses de Brissot, Barbaroux et autres.	Procès verbal, n°. 9.

certifie sincères et véritables les motifs désignés en ıages, lesquelles seront remises aux administrateurs e district. Cejourd'hui 29 nivôse, l'an II de la Réique française, une et indivisible.

CHAMPAGNY, président.

ROLLET, secrétaire.

PIÈCES INÉDITES

ET

AUTRES.

IIe. LIASSE.

DOSSIERS

DE

Albitte. — Agricol Moureau. — A, C, D. — Bellet. — Bertrand. — Blin. — Boulanger. — Buissart, d'Arras et sa femme. — Comité municipal de Dijon. — Camille Desmoulins. — Castaing. — Concedieu. — Daubigny. — Fauchet. — Ferrand de l'Ain. — Finance. — A.-Q. Fouquier. — Guérin. — Godefroy. — Gouchon. — Herman. — Lanjuinais. — Le Chapelier. — Lestoré. — Leymerie. — Lubin. — Niveau. — Panis. — Pétion. — Roland (madame). — Thounens. — Uber.

BUISSART (D'ARRAS) ET SA FEMME,

AMIS DE ROBESPIERRE.

PIÈCE INÉDITE.

A Arras, le 10 messidor de l'an II.

(Le patriote Buissart, d'Arrás, à Robespierre.)

DEPUIS un mois que je t'ai écrit, il me paraît, Maximilien, que tu dors et que tu laisses égorger les patriotes. Guffroi vient de donner l'éveil, et son tocsin a mis les intrigans en activité (j'entends les prêtres et les valets). Aussitôt assemblée primaire se tient; quels sont les orateurs? des prêtres et des valets : enfin, ils ont si bien péroré, que l'adresse qu'ils avaient rédigée a été adoptée; il fallait la signer; la ruse et la perfidie ont employé leurs manœuvres. Les bons citoyens ont été engagés publiquement à donner leurs signatures, mais la malveillance qui conduit à volonté les vingt-deux sous ½, a fait publier par ceux-ci que les citoyens qui n'auraient pas signé l'auraient payé cher plus tard, et pour avoir une base sur ce point on a nommé deux commissaires par chaque section. L'un recevait la signature du citoyen, et l'autre écrivait le nom du

signataire sur une liste particulière; aussi connaît-on maintenant par le recensement de ces différentes listes ceux qui ont eu le courage de ne pas signer. Je suis de ce nombre, parce que je me suis fait un devoir de ne jamais rien signer contre la vérité et le salut de la chose publique, quelle que soit la terreur que puisse inspirer une guillotine à la disposition des prêtres, et dont le mouvement fait pour être dirigé contre la tête des conspirateurs, pourrait être ensuite, par la vengeance, dirigée sur la tête des vrais patriotes. Cette adresse est signée, à ce qu'on m'a dit, par trois mille personnes; la population de la commune d'Arras est à peu près de 20,000 âmes: mais dans le nombre des trois mille signataires, il faut retrancher, 1°. la moitié pour les personnes soldées depuis trois mois; 2°. le quart pour l'effet que peut produire la vengeance; 3°. retrancher aussi la signature des femmes et celles d'une quantité de jeunes gens de douze à quinze ans, qui composent un bataillon appelé le bataillon de la jeunesse d'Arras. Il vous est aisé, d'après ce calcul, de rapporter à sa juste valeur le nombre des signataires qui sont au bas de l'adresse qui vous sera remise par deux commissaires, du nombre desquels se trouve le fameux Carlier, qui m'a tant injurié, ainsi que votre sœur et ma femme depuis un mois. Vous savez qu'à compter de cette époque, je suis un conspirateur, d'après le dire de ce fameux Carlier; et qu'à dater du même temps, ma femme et votre sœur sont deux intrigantes. Devrait-on

jamais proférer de pareilles infamies publiquement, si l'on n'avait à l'avance corrompu le peuple? 1°. par une paye de 22 sous prise sur les guillotinés; 2°. par une paye de 19 sous 4 deniers accordée à la garde nationale; 3°. par une paye de 25 sous accordée aux gardes de scellés.

J'imagine qu'avec de pareilles armes on peut combattre contre la vertu l'innocence et la vérité, et assouvir sa vengeance. Quels sont ceux qui poursuivent les anciens patriotes de 89? Ce sont ceux que les anciens patriotes ont bien voulu recevoir parmi eux. Jugez maintenant le procès, et comme je ne demande que justice, il sera aisé de tenir la balance et de savoir de quel côté elle doit pencher; n'accordez rien à l'amitié, mais tout à la justice. Ne me voyez pas, ne voyez que la chose publique et peut-être vous-même, puisque vous la défendez si bien. C'est sans doute vous rappeler une infinité de choses très-sérieuses que je vous ai dites cent fois.

Cette lettre vous sera remise sous l'adresse de ma femme, parce que je n'ai pas la plus grande confiance dans votre secrétaire, et dans bien d'autres personnes qui vous entourent. C'est encore l'amitié qui me fait parler ainsi.

Quand viendra *Bonbon* tant désiré, lui seul peut calmer les maux qui désolent votre patrie. Mon cœur saigne, adieu.

Ma femme, que j'embrasse, ainsi que tous mes amis, voudra bien remettre la présente à Maximilien; je ne veux pas qu'on le trompe.

PIÈCE INÉDITE.

Le 13 messidor de l'an II de la République.

Lettre du citoyen Buissart à sa femme.

J'ai à la main, ma chère amie, le Messager du soir, du 12 de ce mois, et dans un article qui concerne la prise de Charleroy, je vois que le succès de cette victoire est attribué aux représentans Saint-Just, Guyton, Lebas et Lebon.

J'ignore quelle part a pu y avoir ce dernier qui était alors à Cambrai. Pourquoi Lebon se trouve-t-il nommé parmi ces représentans ? Le mot de cette énigme se trouve dans ce que j'ai dit depuis longtemps à Maximilien, et cela me paraît certain, parce que ceux qui sont toujours avec Lebon ont hier lu cet article au peuple assemblé au pied de l'arbre de la liberté, à Arras, tandis que Joyeuse sonnait, et que la musique de la ville jouait différens airs patriotiques ; au milieu de cette fête on entendait les cris mille fois répétés de Vive St.-Just, Lebas et Lebon ! Pourquoi cette réunion de personnes figure-t-elle dans le rapport de Barrère ? Que Maximilien ouvre les yeux ; il en est temps, s'il veut voir clair. Lebas est fils du receveur d'un prince émigré, ci-devant Guistelle.

Aujourd'hui, à 5 heures du soir, grand bal dans

e temple de la Raison, en l'honneur de la prise le Charleroy, et pour la gloire de Lebon et de ses autres compagnons. Il faut avouer que l'art de romper le peuple est ici à l'ordre du jour, puisque Lebon ne peut avoir aucun intérêt dans cette affaire.

Jugez par-là de la perfidie que l'on emploie dans la rédaction des journaux, et de l'adresse avec laquelle les ennemis de la république savent en profiter. La liaison qui règne entre eux donne lieu à bien des réflexions; je les abandonne à la sagacité de Maximilien : il y a long-temps que je lui ai dit que je ne voudrais qu'un seul journal, pourvu qu'il soit rédigé sous les yeux de la Convention. Cette idée a donné lieu à un décret; pourquoi n'est-il pas exécuté? La Convention ménagerait le papier, et les lecteurs recevraient des nouvelles vraies et plus abondantes.

L'arrivée de *Bonbon* va sans doute empêcher l'envoi des commissaires : elle est l'espoir des vrais patriotes et la terreur de ceux qui osent les persécuter. Il connaît trop bien les individus de la ville d'Arras pour ne pas rendre justice à qui il appartient.

Sa présence ne peut pas être remplacée par celle d'aucun autre : il faut bien qu'il vienne à Arras pour rendre la paix et le calme aux vrais patriotes, ses compagnons d'armes dans les momens périlleux où s'est trouvée différentes fois la chose publique. Embrassez-le pour moi jusqu'à ce que je puisse le

faire moi-même. Rendez-moi le même service auprès de Maximilien, de sa sœur et de nos autres bons et bonnes amies. Je vous embrasse vous-même ainsi que Poulo, qui est toujours très-exact à me donner des preuves de son existence, et de l'intérêt qu'il prend à ce qui fait plaisir à son papa.

Je n'ai pas encore pu rencontrer Régis : il ne m'échappera pas demain. Clémence vous salue bien volontiers, et le nom de bonne Louise dans votre lettre lui a fait autant de plaisir qu'à moi. Tous vos parens et amis se portent bien et vous donnent une accolade bien fraternelle. Adieu, le temps me presse.

La suscription porte :

A la citoyenne Buissart, chez Maximilien Robespierre, rue Saint-Honoré, à Paris.

No. LXXXV.

(Extrait d'une lettre de Buissart à Robespierre.)

Buissart à son ami Maximilien Robespierre.

. . . . . Nous mourrons de faim au milieu de l'abondance ; je crois qu'il faut tuer l'aristocratie mercantile comme on a tué celle des prêtres et des nobles. Les communes, à la faveur d'un comité de subsistances et de marchandises, doivent seules être

admises à faire le commerce. Cette idée étant bien développée peut se réaliser : alors tout le bénéfice du commerce tournerait à l'avantage de la république, c'est-à-dire à l'avantage du vendeur et de l'acheteur. Je me rappelle vous avoir écrit quelques mots sur cet article, il y a trois ou quatre mois.

. . . . . .

Arras, ce 14 pluviôse de l'an II

PIÈCE INÉDITE.

A Maximilien Robespierre, par son ami Buissart.

Ma femme, outrée de ton silence, a voulu t'écrire et te parler de la position où nous nous trouvons; pour moi j'avais enfin résolu de ne plus te rien dire.

Voilà plus de quatre mois que je ne cesse de t'avertir. Te représenterai-je ce que je t'ai dit cent fois? Non; si tu veux le bien sincèrement, il te suffit de te rappeler toutes les observations essentielles que je t'ai adressées; aussi je finis sans te parler de tes affaires dont je me suis chargé, et pour lesquelles je t'ai écrit dernièrement. Quand viendra ta réponse? Je l'attends sans doute inutilement.

Salut et fraternité.

PIÈCE INÉDITE.

Ce 26 floréal, l'an II.

Au citoyen Maximilien Robespierre, représentant du peuple à Paris.

Permettez à une ancienne amie d'adresser à vous-même une faible et légère peinture des maux dont est accablée la patrie. Vous préconisez la vertu; nous sommes depuis six mois persécutés, gouvernés par tous les vices; tous les genres de séduction sont employés pour égarer les peuples. Mépris pour les hommes vertueux; outrages à la nature, à la justice, à la raison, à la divinité; appât des richesses, soif du sang de ses frères. Si ma lettre vous parvient, je le regarderai comme une faveur du ciel. Nos maux sont bien grands, mais notre sort est dans vos mains; toutes les âmes vertueuses vous réclament. Notre délivrance ou la mort, voilà le cri général.

FAUCHET,

MEMBRE DE LA CONVENTION.

PIÈCE INÉDITE.

A la Convention nationale.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

tre un assassin et moi, je trouve toute la dif-
ce qui sépare les deux extrémités de la nature
ıine. Il est affreux que des crieurs publics rap-
ıent ces extrêmes et puissent sur ce point in-
· même un doute à une partie des citoyens. Un
on réel pour ceux qui me connaissent, pour
citoyens représentans, pour l'immense majo-
e la France, est impossible. Quel monstre a
ɔusser l'effronterie de l'imposture, jusqu'à dire
mité de sûreté générale, que j'avais conduit la
e qui a assassiné Marat aux tribunes de la Con-
ɔn, et que je lui avais offert de la mener chez
nistre de l'intérieur! Non-seulement, je n'ai ni
tte femme, ni n'avais entendu parler d'elle;
je n'ai de ma vie accompagné aucune femme
ibunes; je n'ai même jamais monté ni avec un

autre, ni seul, l'escalier qui y conduit. Cette calomnie infâme est de la plus inconcevable atrocité.

J'ai la conviction de n'avoir pas lu la lettre de Barbaroux à Du Perret, qui d'ailleurs ne présentait aucun rapport avec Marat. Quand il m'aurait montré, ainsi que le pensent deux collègues, une phrase de cette lettre, où il est dit que l'on marcherait bientôt vers Paris, cette idée n'avait rien de nouveau, elle était déjà notoire; mais en quoi cela m'inculperait-il? Est-ce moi qui ai dit de marcher? Est-ce moi qui ai indiqué, ou même approuvé cette mesure? J'ai fait tout le contraire, citoyens représentans; je suis resté à mon poste, j'ai obtenu un décret de la Convention pour mes vicaires; j'en ai envoyé deux expéditions en forme pour qu'on l'exécute. J'ai donné à plusieurs communes de mon département, qui avait à Paris des commissaires près le ministre de l'intérieur, des attestations pour prouver que les communes n'entraient en rien dans les mouvemens du Calvados. Le ministre doit les avoir en main. Observez, citoyens représentans, que dans la conjoncture où nous sommes, ceci n'est point un effet de timidité qui n'est pas dans mon caractère, mais un acte de courage qui ne me permet de subordonner à aucune considération personnelle les nuances de mes opinions. Je crois, c'est ma pensée, que les mesures ont été mal prises de toute part, et que le plus grand des maux serait le conflit sanglant des patriotes les uns contre les autres. J'appelle patriotes tous ceux qui aiment la liberté, sans aucun mélange de despo-

tisme, et qui veulent la République indivisible. Non-seulement le fédéralisme m'est odieux et me paraît absurde, mais dans mes illusions dont je ne puis me déprendre, le vœu de la République universelle est dans mon cœur. J'ai pu errer dans les idées profondément amères que m'inspiraient les malheurs de l'anarchie. Je désire m'y être trompé dans quelques applications. J'ai usé de la liberté de la presse qui existait alors. Loin d'appeler contre ceux qui me paraissaient répréhensibles, le glaive de l'insurrection (j'aurais horreur de parler de celui de l'assassinat), j'aurais voulu qu'à commencer par eux, et pour toujours, la loi n'eût plus de *glaive*, et que toutes les punitions fussent dans une direction morale de l'opinion qui empêcherait plus efficacement les citoyens de nuire à la patrie, et qui n'ensanglanterait jamais la terre de la liberté.

Citoyens représentans, écoutez votre justice; j'ai vécu pour la République, je lui ai dévoué mon existence; je subis la prison avec calme, je recevrai la mort avec fermeté. Ma renommée est hors d'atteinte; la vie ne m'est rien : les méchans ont réussi à me la rendre cruelle. Je ne désirais vivre que pour contempler le bonheur des Français.

CLAUDE FAUCHET.

A l'Abbaye, le 17 juillet 1793, l'an II de la République.

A.-C. D....

PIÈCE INÉDITE.

De Londres, ce 9 novembre 1793.

M. Brissot, rue Grétry, n°. 1.

CHER AMI ET FRÈRE,

J'adresse à votre maison pour que ma lettre ne soit pas interceptée, parce que j'espère que vous y avez des gens de confiance qui vous la feront tenir. Je vous apprendrai que je suis arrivé d'hier dans cette ville, que ma tournée d'Islande et d'Écosse a été des plus heureuses pour moi personnellement, et bien au-dessus de mes espérances; je n'ai été troublé dans mes courses que de la nouvelle de votre arrestation; je me suis flatté qu'elle était sans fondement. Il me semblait qu'il était impossible que vos amis vous abandonnassent, vu que vous étiez un des meilleurs amis de la patrie; que les bruits qui couraient étaient pour amuser les aristocrates; mais quelle a été ma surprise et mon chagrin quand nos amis m'ont confirmé que cette malheureuse nouvelle n'était que trop vraie. Hélas! c'est donc là le prix de votre zèle, non-seulement à les servir, mais encore de leur avoir donné

les moyens de saisir l'occasion que les circonstances leur procuraient de faire leur fortune et celle de la mettre à couvert. Nos amis et moi sommes confondus et outrés de l'ingratitude des hommes. J'en avais quelque expérience, mais jamais je n'aurais imaginé qu'elle pouvait être poussée à ce point; mais au moins, cher ami, si c'est une consolation pour les malheureux, d'espérer d'être vengés, vous pouvez en jouir d'avance, car s'il vous ont abandonné réellement, leur triomphe passera comme une fumée, même leur fortune, excepté ce qu'ils ont dans les banques. Je vous préviens que je viens (avant vous) d'expédier à nos correspondans d'Amsterdam, de Gênes, de Genève, enfin, à tous nos [illegible] de se tenir prêts, d'un commun accord, que [illegible] vous arrive la moindre chose, qu'il ne soit plus question de leurs 17 millions; tous nos amis ici sont très-décidés à cela, ainsi que la convenance, pour les biens des émigrans, rompue; prévenez-en s'il en est encore temps, comme je l'espère, Danton, Robespierre et Le Cointre; j'espère que tout sentiment n'est pas encore tout-à-fait éteint en eux, et surtout leur portion étant la plus considérable, ce sera sur eux que nous tomberons les premiers. Pour Pétion, il n'est plus à craindre, vous êtes déjà vengé de lui-même; pour sa fortune, les agens de l'égalité s'en sont emparés. Pour Barrère, Legendre, Collot d'Herbois et Cusset, qu'ils tremblent de pousser trop loin leurs criaillemens, nous les tenons. Ainsi qu'ils nous ménagent s'ils ne veulent point se perdre.

Pour votre fortune, cher infortuné ami, tel malheur qu'il vous arrivera, elle est à l'abri. Soyez tranquille, même proposez-la à vos ennemis, et la leur en sûreté. Vous pouvez leur promettre; en foi d'honnête homme, je m'en rends garant. Si la peur les engage à vous servir, faites-le-moi savoir au plus vite, alors j'enverrai tout de suite un exprès à Gênes, et vous pourrez prendre sur MM. K. F. tout ce qui vous sera nécessaire. Pour leur prouver que vous êtes de bonne foi, prenez tout de suite cinquante ou soixante mille livres; ne soyez pas inquiet, je vous en prie, sur l'avenir, que cela ne vous occupe en rien; pensez à gagner vos ennemis, et persuadez-vous que vous avez de bons amis ici et surtout moi; que je me trouve bien malheureux d'avoir douté jusqu'à présent de la vérité; je crains d'être en partie la cause de votre malheur. Si ma lettre, qui est mon seul espoir, arrive trop tard, je ne m'en consolerai jamais. Adieu, très-infortuné ami, de grâce, répondez-moi tout de suite pour dissiper mes craintes, qui sont extrêmes, ou faites-le-moi faire si vous êtes privé de cette liberté. Adieu.

Au moins, ne doutez pas un moment de l'amitié la plus sincère de votre ami pour la vie,

A.-C. D.....

P. S. Nos amis me chargent de vous assurer que vos malheurs resserrent encore, s'il est possible, l'amitié qu'ils vous ont toujours vouée. M. L. doit écrire à MM. K. F. Adieu.

NIVEAU.....

PIÈCE INÉDITE (1).

Amsterdam, le 1er. jour de la 1re. décade du 3e. mois de la République française, une et indivisible.

Il y a déjà du temps que je vous dois une réponse, mon cher Robespierre, mais vous n'en devez attribuer le retard qu'à la rapidité avec laquelle vous faites succéder les événemens en France. Les coups d'éclat qui partent de votre intrépide assemblée, et les triomphes que vous obtenez chaque jour, ne me donnent pas le temps de vous en féliciter. Poursuivez, généreux citoyen, poursuivez! Nous voyons avec une secrète joie que vous touchez au but que vous vous êtes proposé. *Encore quelques têtes à bas* et *la dictature vous est dévolue; car nous reconnaissons avec vous, qu'il faut un seul maître aux Français*, n'importe quel nom on veuille lui donner. Je ne vous cacherai point, puisque c'est sûrement vous faire plaisir, que la retraite de Danton nous a extrêmement satisfaits. *Nous voyions en lui un concurrent dangereux qui pouvait vous nuire par son crédit.*

(1) Trouvée dans les Papiers de Robespierre.

Si vous pouviez l'envoyer voir Brissot et compagnie, je crois que vos affaires n'en iraient que mieux. Vous dirai-je tout, pour vous prouver combien nous vous sommes attachés, et combien nous désirons voir vos vœux accomplis? *Nous craignons que Barrère n'ait les mêmes vues que vous; et que le titre brillant de Dictateur ne le séduise. Prenez donc bien garde à lui*, mon cher Robespierre; empêchez que son autorité n'augmente, et tâchez que les applaudissemens que lui donnent les tribunes, rejaillissent sur vous, et qu'ils ne servent qu'à augmenter votre parti.

C'est avec satisfaction et reconnaissance en même temps, que nous avons vu, dans votre réforme du calendrier, les déférences que vous avez eues à nos désirs, dans les noms que vous avez donnés aux mois. Je puis vous assurer que tous nos patriotes en ont été extrêmement flattés, et qu'ils jugent par-là combien vous êtes porté pour eux. C'est de votre part un trait de politique qui convient d'autant mieux, qu'il ne vous coûte rien, et qu'il vous sert à merveille. N'en négligez jamais de pareils à l'occasion. Comme vous devez bien le penser, votre judicieux almanach a excité la satire. Les uns disaient: « c'est un alma- » nach renouvelé des Grecs; » les autres: « le jeune » Anacharsis en a fait tous les frais, etc.; » mais loin d'être offensé de ces propos, vous devez les regarder comme un effet de la rage impuissante de vos ennemis. On ne paraît jamais plus grand que lorsqu'on a de vils zoïles qui cherchent à vous dénigrer.

Je ne vous dirai rien de la femme Capet, sinon que

sa mort n'a surpris ni affligé personne. Dans le fond elle ne fait guère pour ou contre vous. Quant à ses enfans et à sa sœur, qui a la réputation chimérique de femme vertueuse, nous avons voulu, *suivant vos désirs*, sonder un peu les sentimens du peuple à leur sujet. Nous avons fait courir le bruit que le petit Capet était mort de sa descente, et sa sœur d'une révolution. Mais nous avons eu la douleur de voir notre attente déçue de ce côté-là. Personne n'a été dupe de notre petite ruse; chacun a dit, comme d'un commun accord: « Ah! si ces deux enfans-là sont morts, on leur a bien aidé. » Et tous paraissaient (tranchons le mot) indignés. Laissez donc là, croyez-nous, les petits Capet et leur tante; la politique même l'exige, car si vous faisiez mourir le garçon, les brigands couronnés reconnaîtraient aussitôt pour roi de France, le gros monsieur de Ham.

Vous vous occupez maintenant d'une des parties les plus importantes de la législation de votre République. Ce que nous en avons vu jusqu'ici nous donne une haute idée du reste, et nous fait espérer que les esprits en seront vraiment échauffés. Pénétré de ce feu républicain qui fait tout sacrifier à la liberté, le peuple est dans la situation la plus favorable à vos projets; ne la laissez pas échapper. Frappez surtout la religion par ses fondemens, et la renversez. L'histoire des nations a dû vous apprendre que la superstition a toujours été le frein le plus puissant pour arrêter les hommes dans les efforts qu'ils faisaient pour sortir de l'esclavage. Du moment que le peuple

français sera sans prêtres, il sera sans passions contraires à celles que vous voulez uniquement lui inspirer. Anéantissez donc tous ces coquins à jaquettes noires. Vous n'avez plus besoin d'eux ; défaites-vous-en.

Malgré l'admiration où nous a jetés le plan de vos institutions civiles, nous avons remarqué que vous paraissez avoir omis ou oublié un point qui nous semble cependant d'une grande importance. Dans les beaux jours de la République d'Athènes, vous savez que tous les citoyens, selon leur classe, étaient obligés de se rendre aux lieux marqués pour y prendre leurs repas en commun. Dans votre République où tous les citoyens sont égaux, il ne s'agirait point de classe, mais de section, je veux dire que tous les Français généralement, ne pourraient manger chez eux, mais dans un lieu désigné dans chaque section. Vous devez sentir le bon effet qui résulterait de ces repas publics et communs, pour ce qui régarde la politique, aussi je ne vous en dirai rien ; mais le principal objet de cet établissement serait les profits immenses qui vous en reviendraient. Voici comment :

Il n'est guère possible, sans courir de grands risques, de songer pour le présent du moins, à niveler les fortunes, surtout entre les bons sans-culottes ou ceux qui paraissent tels, car entre nous, il n'est guère vraisemblable que les citoyens riches soient patriotes de cœur et dans la bonne foi. Les repas publics et communs peuvent vous faire suppléer à ce défaut. Pour cela il suffirait d'obliger tous les citoyens de tout sexe, de

tout âge et de tout rang, de se trouver à une heure fixée dans le lieu de leur section à cet effet désigné, pour y manger ensemble. Vous les taxeriez proportionnellement à la différence d'âge et de sexe, pour leur nourriture. Cette taxe vous serait remise comme toutes les autres et sans contredit elle serait la plus considérable, en même temps qu'elle exempterait les citoyens de dépenses considérables pour leur table.

Vous savez que dans une pension ce qui fait le profit du maître, c'est le nombre des pensionnaires; vous, vous seriez les maîtres de pension, et tous les Français seraient les pensionnaires; vous n'auriez jamais à craindre que votre table ne fût pas bien garnie, puisque vous auriez fait une loi qui obligerait de s'y trouver. Ainsi votre spéculation serait faite sur un point stable et invariable. Supposons donc maintenant, pour juger un peu de ce projet, une section composée de 3000 personnes; toutes, vu leur âge et leur sexe, ne payeraient pas le même prix; prenons un moyen terme qui soit par tête 250 francs par an, pour un repas par jour; ce n'est pas trop assurément; cette somme payée par 3000 personnes, en donnera une de 750,000 francs par an, et de 2,000 francs et plus par jour; or, je prétends qu'avec 1,800 fr. aussi par jour, on peut nourrir 3000 personnes, en leur donnant une livre de pain à 3 sous, une livre de viande à 6 sous; une chopine de vin 2 sous, ce qui fait 11 sous par tête pour un repas, comme j'ai dit. Permis ensuite aux citoyens d'en faire un le soir, chez eux. Voilà donc plus de 200 francs de bénéfice,

sur 3,000 personnes, rien que dans un jour, et pour toute l'année 73,000 francs, ce qui donne pour 25,000,000 d'individus, une somme fixe et annuelle de 608,309,000 francs, ce qui en vaut la peine, comme vous voyez. Il y a des frais, me direz-vous? Oui, mais les bois et les maisons nationales étant à vous, voilà les plus grandes dépenses d'épargnées. Les gens employés seraient nourris par surcroît et sur le total; leurs gages seraient peu de chose, et pourraient être même payés par les citoyens, en donnant une fois l'an un petit écu. Vous me direz encore qu'il y a plus de la moitié des citoyens hors d'état de payer ces 250 francs par an : d'accord, mais il y en a aussi dans le cas de payer dix à vingt fois plus, or, il faudrait mettre sur eux une taxe, en raison de leur fortune, que vous nommeriez, par exemple, *taxe de l'égalité*, puisqu'elle servirait à rétablir entre tous les citoyens, l'égalité des fortunes. Au surplus, vous avez dans les mains une ressource continuelle, celle qui vous donne le droit que vous avez de faire des lois; tantôt vous en feriez pour diminuer le prix de la viande, du pain, du vin, etc.; tantôt pour condamner à de grosses amendes ceux qui ne se trouveraient pas aux repas. Aux fêtes civiques, vous établiriez l'usage de faire donner aux citoyens un écu, six francs, plus ou moins, selon leurs moyens, pour mieux donner la fête; enfin, *quand on est maître* on a *mille moyens* de faire *argent de tout*. Pesez bien ceci, mon cher citoyen, nous avons voulu n'en faire part qu'à vous, afin que vous paraissiez avoir seul

e mérite de l'invention aux yeux du peuple qu'il vous aut entièrement gagner. Adieu, mon ami. *Vale;* comptez toujours sur nous, et en particulier sur l'attachement inviolable de votre fidèle,

Signé *Niveau.*

P. S. Nos braves Sans-Culottes m'imitent enfin, et *prennent tous des noms plus conformes que les leurs à l'égalité et à la liberté.*

Je vous dirai un singulier bruit qui a circulé ici, même dans quelques papiers publics. Philippe *le raccourci*, disait-on, *avant de monter sur le trône*, vous a chargé cruellement dans ses dépositions, au point que le Parisien, dans sa fureur, demandait votre tête à hauts cris. Vous pensez bien que nous n'avons fait que rire de cette nouvelle. Vous avez des ennemis, nous n'en doutons point; mais que tout Paris se soit oublié à ce point, que des hommes sur l'esprit desquels vous avez tant d'ascendant se portent à de pareils excès, qu'ils manifestent par eux-mêmes des volontés et surtout de cette nature, c'est ce qu'on ne peut croire, sans être convaincu en même temps que la République est tout-à-fait renversée, et le voile levé de dessus tous les yeux, ce qui est aussi impossible l'un que l'autre.

Au citoyen Robespierre, à la Convention nationale, à Paris; par Liège.

FOUQUIER-TINVILLE,

ACCUSATEUR PUBLIC.

PIÈCE INÉDITE.

Paris, 20 septembre 1793, deuxième de la République, une et indivisible.

L'ACCUSATEUR public salue le citoyen Nicolas et l'invite à faire mettre sur la liste des candidats pour jurés du tribunal, le citoyen Robert-Claude Lebesgue, de la section des Arcis, et qui était au jury d'accusation du tribunal du 17 août 1792. C'est une excellente acquisition à faire parmi les jurés. Le citoyen Nicolas est invité de ne pas l'oublier.

Salut et fraternité,

Signé A. Q. FOUQUIER.

Au citoyen Nicolas.

BOULANGER,

GÉNÉRAL. (1793.)

PIÈCE INÉDITE.

Rapport du citoyen Boulanger sur l'exécution de l'arrêt du comité de salut public de la Convention nationale, en date du 7 prairial, dont il a été chargé, qui ordonne que la citoyenne Cabarrus Fontenay sera arrêtée et mise au secret, et que l'on arrêtera de même tout ce qui sera avec elle.

Le 13 prairial, l'an II de la République française une et indivisible.

Ayant pris toutes les précautions pour m'assurer de toutes les démarches de la citoyenne Fontenay, et étant parvenu à la suivre dans tous les changemens de domicile qu'elle a multipliés, tant à Paris que dans les environs, je suis parvenu à arrêter à Fontenay-aux-Roses, sa femme de chambre, qui y devait enlever ses effets, ce que prouve le procès-verbal dressé à Fontenay, ci coté n°. 1. J'ai arrêté de même son domestique dans la maison du citoyen Desmousseau, rue de l'Union, n°. 6, section des Champs-Élysées, où j'ai trouvé les effets de la ci-

toyenne Fontenay que l'on allait lui expédier à Versailles, ce que prouve le procès-verbal ci-joint, coté n°. 2; et enfin, j'ai arrêté la citoyenne Fontenay et le jeune homme qui l'accompagnait à Versailles, dans la nuit du 11 au 12 prairial, ainsi que l'indique le procès-verbal dressé à Versailles, ci coté n°. 3. La citoyenne, conduite à la section des Champs-Élysées, y a été interrogée ainsi que le citoyen Guéry qui l'accompagnait, ce qui se trouve constaté par le procès-verbal n°. 4. En exécution de l'arrêté du comité de salut public la citoyenne Fontenay a été conduite à la Petite-Force, où elle a été mise au secret, le citoyen Guéry au Luxembourg, et le domestique et la femme de chambre, l'un au Luxembourg, l'autre à la Petite-Force. L'on a cru devoir, de suite, par mesure de sûreté, en apposant les scellés sur les effets et la chambre de la citoyenne Fontenay, dans la maison de Desmousseau, devoir ordonner la conservation de ce citoyen et de sa femme dans leur domicile, jusqu'à ce que le comité se soit déterminé, d'après les rapports que nous allons indiquer de ces citoyens avec la citoyenne Fontenay.

De toute notre opération il résulte que la citoyenne Fontenay, fille de Cabarrus, banquier espagnol, qui a tant agioté dans la banque de Saint-Charles en Espagne, dans l'affaire du canal de Murcie, dans les opérations des piastres, agiotage protégé par Calonne, etc., s'était divorcée, il y a plus de quinze mois, d'avec son mari, à l'époque où tous ceux qui avaient

des projets d'émigration avaient pris cette marche. Que depuis ces quinze mois on la voit successivement à Boulogne-sur-mer, à Paris, à Bordeaux, aux eaux, sur la frontière d'Espagne, puis à Bordeaux où son mari vient la trouver pour se réunir à elle, et finit par s'occuper à régler un divorce qui traîne depuis plus de quinze mois, après quoi il s'embarque et disparaît; ce même mari, pendant les troubles du Calvados, se trouve dans une terre qu'il possède dans ce département; enfin la citoyenne, dans le compte qu'elle rend de ses séjours différens, se trouve dans l'espace de treize mois avoir trois mois passés dont elle ne rend aucun compte.

On voit la citoyenne Fontenay liée, à Bordeaux, avec le représentant du peuple Tallien; on la voit là acquérir une association de salpêtre avec un enfant de 14 ans dont elle dit à peine connaître le père; on la voit contrainte, par Ysabeau le représentant du peuple, de partir de Bordeaux, malgré la loi et l'autorisation des autorités constituées; elle arrive à Orléans, et bientôt se fait donner une passe pour Fontenay-aux-Roses, propriété de son mari, où on retrouve Tallien fréquemment avec elle; munie de sa commission de salpêtre, on la voit à Paris et presque toujours avec Tallien, soit chez Méau, restaurateur, etc.; on la voit coucher chez Gibert, notaire, rue Honoré, et puis à diverses reprises chez le citoyen Desmousseau, maison de Duplex, aux Champs-Élysées; on la voit prendre une maison à Chaillot, y mettre les ouvriers et puis

suspendre les travaux ; on la voit stimuler sa femme de chambre d'aller faire viser un passe-port qu'elle a de Bordeaux, et qui se trouve, quant au signalement, avoir beaucoup de rapport avec elle : tout est combiné pour un départ, tous les gens et les effets se doivent réunir à Versailles, et l'on parle de retourner à Bordeaux. Desmousseau confesse que lui-même a désiré le voyage de Versailles, espérant que d'anciennes liaisons, projetées entre Félix Lepelletier et la citoyenne Fontenay, pourraient se renouveler et détruire les inconvéniens des liaisons avec Tallien. On voit ce même Tallien fournir un domestique pour avoir à Fontenay-aux-Roses une expédition du procès-verbal. La citoyenne produit un certificat, signé des représentans Brival, Monestier, Ysabeau et autres, qui déclare qu'elle ne doit pas être regardée comme étrangère quoique née à Madrid. Elle déclare enfin avoir eu des correspondances et des relations avec Tallien et Monestier, représentans du peuple dans le Midi, avec Frécheville, actuellement destitué, Sagon, officier de santé à l'armée du Nord, Félix Lepelletier, etc. Elle a fait partir son fils pour Bordeaux, où il est avec deux domestiques en hôtel garni, et cela au moment où elle revenait ici. Voilà ce qu'ont produit ces différentes enquêtes : le comité de salut public jugera du tout.

L'on observe que tous ses papiers, portefeuilles et écritoires sont sous les scellés dans la maison de Desmousseau.

BOULANGER, *général de brigade.*

LECHAPELIER,

MEMBRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

PIÈCE INÉDITE.

MON ANCIEN COLLÈGUE ET AMI,

Je vous adresse un mémoire que je présente au comité de salut public; c'est à vous que je l'adresse, parce que c'est vous qui avez le plus manifesté votre énergique haine contre les Anglais, et qu'il me semble que, plus habile, vous sentirez plus que tout autre l'importance de ruiner cet affreux gouvernement. Continuez; soyez le sénateur qui disait sans cesse : *que Carthage soit détruite*. Vous fondez votre gloire bien avant; votre belle motion de discuter sans cesse les crimes du gouvernement anglais n'a jamais été assez connue ; aussi a-t-elle été jusqu'à présent bien mal exécutée. Voyez, mon ancien collègue, si la proposition que je fais peut être utile. J'abhorre ces Anglais, et leur nuire au profit de ma patrie serait un grand bonheur pour moi. Croyez, au surplus, que si je n'ai pas toujours été de votre avis, j'aime maintenant autant que vous la République. Elle est établie, tous les amis de la liberté doivent la sou-

tenir. Vous sentirez qu'une prompte décision est nécessaire si vous acceptez mon offre, et il n'y a pas un moment à perdre.

Je vous salue.

Celui qui vous remet cette lettre ignore quel en est l'objet. Si le comité de salut m'accepte, nul autre que lui et moi ne doit savoir cette mission.

Au citoyen Robespierre, membre du comité de salut public.

PIÈCE INÉDITE.

Au comité de salut public.

CITOYENS,

J'étais de l'Assemblée constituante, j'étais membre du comité de constitution; on m'a dit qu'il y avait un ordre de m'arrêter; toute cette défaveur ne m'empêche pas de me présenter au comité de salut public comme un homme qui peut lui être utile, et qui, antique et constant ami de la liberté, est devenu partisan de la République du moment qu'elle a été proclamée. Ni mon arrestation, ni ma mort, en cas qu'elle fût résolue, ne seront d'aucun profit à l'état : au contraire, la cause populaire souffre un

peu lorsqu'on voit l'un de ses premiers soutiens désigné comme victime, et il vous paraîtra peut-être d'un tout autre intérêt d'employer les moyens que la nature et les circonstances m'ont donnés. Vous avez fait, avec une grande habileté, une guerre superbe digne d'un peuple qui conquiert et défend à la fois sa liberté. Vous avez eu partout de glorieux succès; mais vous n'êtes ni au terme de vos travaux, ni à la fin de vos dangers. Vous avez besoin de faire encore cette année la guerre la plus active; ce ne sont peut-être pas de mauvais citoyens, mais ce sont des ignorans qui parlent actuellement de paix. Vous avez les moyens de faire cette guerre pendant l'année; mais si vos triomphes ne vous donnent pas le droit de dicter, à la fin de la campagne, des conditions à l'Europe, vous pourrez vous trouver dans la situation la plus alarmante : il faut donc que tous les moyens quelconques soient employés, et vous êtes trop habiles pour en négliger aucun. Il me semble que cette année la guerre change de place. Vous n'avez plus rien à craindre ni de l'Autriche, ni de la Prusse, ni de l'Espagne. Il y aura sur toutes ces frontières des coups de canon de tirés et des hommes de tués; mais ce ne seront que des coups de canon et de la dévastation : il n'y aura rien de décisif. La guerre est tout entière contre l'Anglais; c'est là qu'il faut frapper. Si quelque expédition grande et heureuse brûlait un de leurs ports, ravageait une portion de leur territoire, altérait leur marine, il serait facile alors de séparer le peuple

anglais de son gouvernement, et de parvenir à dicter un traité qui serait le terme du danger de la République française. Je ne sais si je me trompe, mais je crois que pour assurer le succès de cette grande entreprise, il serait important de connaître quelles sont les craintes, les espérances, les projets de nos ennemis. Je me propose pour aller en Angleterre, j'y paraîtrai comme réfugié, et j'emploierai tout le zèle d'un sincère ami de son pays, pour connaître ce que vous aurez intérêt de savoir, et vous en instruire. Il y a plusieurs jours que l'idée de m'offrir à vous sous ce rapport est combattue par la crainte que vous ne regardiez cette offre comme un moyen de fuir, et que cela ne vous paraisse une faiblesse qui me diminue dans votre esprit; mais j'ai songé que la mission dont je demandais à me charger n'était pas assez dépourvue de périls pour que celui qui s'en chargeait pût passer pour un lâche, et si je crains une captivité qui m'entasserait avec des hommes qui sont mes ennemis, j'ai trop peu peur de la mort pour que je croie qu'il y ait quelqu'un qui imagine que je fais un pas pour la fuir. Vous pourriez m'objecter que c'est me présenter bien tard pour servir la République, et que vous ne pouvez pas me regarder comme un de ses amis. Je réponds que ce n'est que dans une mission secrète que je puis être utile, et que nulle part je ne l'aurais été avant l'époque à laquelle nous sommes. Quant à ma profession de foi, la voici : je n'ai pas desiré la République, parce que je prévoyais que de grands orages seraient attachés à sa fondation.

Depuis qu'elle est établie je suis son partisan et son défenseur, parce que les plus grands malheurs, la perte de la liberté, seraient la suite de sa destruction, voilà ma pensée tout entière; et tous les amis de la liberté qui ont voté pour la monarchie dans un temps où, au surplus, comme vous le savez, on ne pouvait parler que de monarchie, doivent reconnaître à ce langage quelque sincérité. Maintenant, vous me demanderez quels moyens j'ai de vous être utile en Angleterre? S'il s'agit de moyens préparés déjà, aucuns. Je ne connais presque pas d'Anglais. Parmi les Français qui doivent être à Londres, il n'y en a que deux que j'aie pu regarder comme mes amis; les ministres? je ne connais pas leur figure. Mais voici sur quoi je me fonde : j'ai eu quelque célébrité. Arrivant dans ce moment en Angleterre, comme réfugié, il ne doit pas m'être difficile d'avoir les conférences que je voudrai demander, et c'est à vous de juger si je suis capable d'en profiter pour savoir ce que veulent, ce que désirent, ce que craignent nos ennemis. Je crois bien que vous avez déjà dans ce pays des hommes qui vous instruisent, mais ou ce sont des aristocrates, et je ne sais pas quel degré de confiance on peut leur accorder, ou ce sont des Anglais, et ils méritent encore moins qu'on se fie à eux; ou ce sont des Républicains connus, et ce n'est pas avec eux qu'on cause; ou ce sont des patriotes ignorés, et il leur est difficile d'avoir les relations dont ils ont besoin. Je dirai même qu'il faut compter pour quel-

que chose l'espèce de nouveauté ; je serai le seul constituant qui à cette époque aborde en Angleterre ; nécessairement il en résulte plus de facilités pour former des liaisons. Au surplus, s'il est possible que je ne vous sois pas fort utile, puisque je n'ai pour cela rien de préparé par de là mon nom et les circonstances, il est plus que probable que j'en tirerai un grand parti, et que je vous rendrai d'importans services, et si la défiance pouvait entourer un homme qui ne fut jamais infidèle à ses amis, et qui, républicain par raison, comme on est brave de sang-froid, craint autant que vous la perte de la liberté, je vous observerai que vous ne pouvez jamais être trahis par lui, car vous ne lui confierez ni vos projets, ni vos ordres ; vous recevrez de lui des renseignemens : voilà toute sa mission.

Après cela vous donnerai-je pour garant ma haine profonde pour les Anglais ; je partage ce sentiment avec tous les Bretons. Je ne sais si cela tient aux ravages qu'ils ont commis sur nos terres et à l'habitude de les combattre, mais ce qu'il y a de certain, c'est que j'ai vu tous mes compatriotes pénétrés d'une profonde antipathie pour les Anglais, et cette haine est née avec moi. Je ne demande, pour me charger de l'honorable mission de contribuer à ruiner une méchante nation et à détruire un infâme gouvernement, qu'un titre quelconque qui m'assure que je ne serai pas traité en émigré, et les moyens de subsister dans la plus grande médiocrité pendant mon séjour en Angleterre. Les accessoires

de ma proposition, et mes idées sur et contre les Anglais ne peuvent pas être développés ici; ce que je pense que l'on doit faire pour opérer la perte du gouvernement de ce pays, serait trop long à détailler, mais si vous recevez mon offre, vous chargerez vraisemblablement deux ou trois membres de conférer pendant une heure avec moi. Ils me donneront vos instructions, je leur présenterai mes idées. Si vous voulez que je me rende sur-le-champ à Paris, il est nécessaire que vous me donniez un ordre, un titre quelconque qui puisse me faire voyager tranquillement, et être à Paris le temps suffisant pour parler à ceux d'entre vous qui seront désignés. Je ne me montrerai nulle part, le secret le plus profond étant le seul moyen de rendre cette mission exécutable.

Je termine en vous exprimant le désir que vous finissiez promptement et glorieusement la grande entreprise que vous avez formée. Donnez la liberté au monde, et, s'il est possible, une prompte paix à la France.

LECHAPELIER.

Le 26 pluviôse, l'an II de la République, une et indivisible.

HERMAN,

PRÉSIDENT DU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

PIÈCE INÉDITE.

Paris, le brumaire, an II de la République, une et indivisible.

Herman à Maximilien Robespierre.

Salut et fraternité.

Lorsque nous avons adressé au comité de salut public *une lettre* relative à la procédure des députés fédéralistes, dans le paquet a dû se trouver une lettre à la Convention, relative à une fausse application de loi faite par le tribunal, dans l'affaire d'un nommé d'Ozouville, convaincu d'avoir fait passer de l'argent à un émigré, lequel on a condamné, par une grande erreur, au bannissement, au lieu d'appliquer la peine de mort, prononcée par la loi du 28 mars, comme complicité d'émigration : nous demandions l'annulation de ce jugement, en ce qui concerne seulement l'application de la loi. Je désirerais savoir si c'est avec intention que cette lettre a pu être re-

tenue au comité de salut public : si cela était, nous n'en parlerions plus; sinon, nous la reproduirions.

Autre chose. Dumas m'a dit vous avoir présenté un projet d'organisation pour ce tribunal : je l'ai lu en entier; il m'a paru bon en général. J'ai eu néanmoins quelques observations à faire; je les ai mises en marge de la minute qu'il m'a communiquée. Lorsque vous serez dans le cas de vous occuper de ce projet, je vous prie de jeter les yeux sur ces mêmes observations, pour les apprécier.

Nous avons, dans ce moment, trois juges malades. Si vous proposez à la Convention de nous compléter, je vous présente un nommé *Caron*, actuellement juge au tribunal criminel de notre département; c'est un sans-culotte bon républicain, et que *je crois propre à être avec nous* : il ne se doute pas que je vous parle de lui.

Vale.

THOUNENS,

DÉPUTÉ DE SAINTE-LUCIE A LA CONVENTION NATIONALE.

PIÈCE INÉDITE.

Extrait de deux lettres de J.-B. Thounens, à la colonie de Sainte-Lucie, pendant sa mission au Cap, où étaient alors Leroi et Girault.

1er. janvier 1792.

. . . . . .

Les commissaires Leroi de Fontigny et Girault, ex-délégués aux îles du Vent, ont, très-heureusement pour nous, reçu l'ordre de leur rappel. Ils doivent faire route demain pour Bordeaux. Le citoyen Henry, qui a eu affaire à eux, vous dira qu'ils sont devenus souples comme un gant, depuis cette nouvelle qui les afflige vivement. Leur conduite ici, et la conversation que j'eus en juillet, à Paris, avec Girault, me font bénir le ciel de leur rappel, persuadé que le ministre Monge les a remplacés par de meilleurs républicains français.

10 janvier.

Les manœuvres qu'on a machinées contre votre colonie, la conduite des commissaires ex-délégués, leur départ pour la France, où ils chercheront à se blan-

chir, même aux dépens des patriotes qu'ils n'aiment pas, l'intérêt de Sainte-Lucie et celui de nos malheureux frères des îles du Vent, tout enfin nous a fait sentir la nécessité de prendre un parti que la colonie n'approuvera peut-être pas, mais qui, dans la circonstance actuelle, nous a paru être le seul convenable à ses intérêts, d'après les connaissances que nous avons acquises ici, et les intentions connues et anti-civiques de nos ex-délégués. . . . . .

N. B. Le parti dont j'ai parlé dans le paragraphe précédent, a été celui de venir en France sur le même bâtiment que les ex-délégués, pendant que mon collègue Henry allait rendre compte de notre mission à la colonie de Sainte-Lucie, qui a tout approuvé, par les pièces que j'ai en main.

J'ai été convaincu de plus en plus, pendant la traversée, que je ne m'étais point trompé sur le jugement que j'avais porté contre le civisme de Leroi et Girault, qui comblèrent la mesure en pâlissant et en versant des larmes quand on vint nous annoncer, au moment de notre arrivée en rade de l'île d'Aix, le jugement et le supplice du tyran.

Henry m'avait chargé de les dénoncer, et, pour cet effet, je n'attendais que son mémoire et les pièces justificatives qu'il avait promises et qu'il ne m'a pas envoyées. Il est lui-même en France depuis deux ou trois mois : sa demeure est à Brest, chez la citoyenne Simier, sa belle-mère, rue de la Traverse.

L'archevêque Thibaut, comme ancien contrôleur

de la marine au Cap, et compagnon de voyage de Leroi et Girault, peut, de même que son épouse, donner de bons renseignemens; Serres, Fromentau, Dufau et Michel, peuvent, ainsi que tous les autres passagers du navire l'*Éclatant*, qui se trouvent actuellement à Paris, sans compter grand nombre qui sont retirés dans les départemens, attester que Leroi et Guirault n'ont jamais été considérés comme patriotes dans la traversée du Cap en France; ce qui est d'autant plus étonnant, que les contre-révolutionnaires de la Martinique s'étaient emparés de leurs malles et effets, qu'à la vérité ils ont bien fait payer, même deux fois, assure-t-on, à la nation. L'archevêque Thibaut, comme ex-contrôleur, doit savoir s'ils ont été payés une première fois au Cap, avant de venir solliciter en France l'indemnité qu'ils ont obtenu par décret.

J.-B. THOUNENS, *député de Sainte-Lucie auprès de la Convention nationale, rue des Fossés-Germain-l'Auxerrois, n°. 11.*

Paris, le 3 messidor, an II de la République, une et indivisible.

GODEFROY (DE L'OISE),

DÉPUTÉ A LA CONVENTION NATIONALE.

PIÈCE INÉDITE.

CONVENTION NATIONALE.

COMITÉ DE SURETÉ GÉNÉRALE ET DE SURVEILLANCE DE LA CONVENTION NATIONALE.

Dénonciation contre le directeur du théâtre de la Montansier.

Du 13 ventôse, l'an II°. de la république française, une et indivisible.

Je déclare au comité de sûreté générale de la Convention nationale, que j'ai eu occasion de remarquer, étant au théâtre dit de la *Montansier*, au nouveau bâtiment rue dite *Richelieu*, que les pièces que l'on a jouées comme patriotiques, ne m'ont pas paru telles. L'une était intitulée *Alisbelle*; elle m'a frappé davantage par des passages absolument aristocratiques, qui ont été applaudis par plusieurs.

J'ajouterai que des airs patriotiques ayant été demandés, on n'y a eu aucun égard. Je demande donc

que le comité veuille bien suivre ce spectacle, et s'assurer s'il ne serait pas dans le cas de corrompre l'esprit public.

GODEFROY, *député de l'Oise.*

En marge est écrit.

Il a de plus été observé verbalement que l'on continue à faire figurer, dans un grand nombre de pièces, des grands seigneurs en grand cortége de féodalité.

PANIS,

MEMBRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

PIÈCE INÉDITE.

Le 6 août 93, l'an II de notre République, une et indivisible.

DANTON vient de m'envoyer l'*incluse*, en me priant de vous la faire parvenir : vous pouvez, mon ami, compter sur la sincérité de celui qui l'écrit, et qu'il a reconnu à son écriture; d'ailleurs, à la lecture, vous en jugerez. Il me semble que ce serait le cas d'envoyer à Lyon *Robert-Lindet* et un autre collègue de même trempe, avant de tirer le canon. Vous savez qu'il en est de Lyon comme de Caen : le peuple n'est mauvais ni dans l'une ni dans l'autre. Ayons d'abord la paix adroitement, nous prendrons les *meneurs* en-

suite. Je vous parle de *Robert-Lindet* comme d'un homme rare pour les bonnes négociations, et qui d'ailleurs devient inutile à Caen, tout y étant arrangé. — Bonjour, amant de la patrie; je vous embrasse mille fois de toute mon ame, et m'en rapporte, au surplus, à votre sagesse, sur ce qu'il convient de faire en cette occasion.

PANIS.

P. S. Il serait bon de tenir à peu près la mèche allumée au dehors, tandis qu'on négocierait au dedans. Mais n'oubliez pas l'urgence.

A Robespierre, chez Duplay, menuisier, rue St.-Honoré, n°. 366.

FERRAND (DE L'AIN),

MEMBRE DE LA CONVENTION.

PIÈCE INÉDITE.

Paris, an II.

NE t'imagine pas, mon cher ami, que je sois ici plus heureux que vous autres, et que ma vie y soit plus en sûreté. Les mêmes anxiétés, les mêmes maux qui vous accablent et vous déchirent, menacent également et avec un danger qu'on ne peut fuir, plusieurs de nos têtes.

Les intrigans, les révolutionnaires des départe-

mens sont mieux écoutés, et ont plus de pouvoir auprès des comités de salut public et de sûreté générale que nous. Si l'on veut parler justice et raison, on est ennemis, et grossièrement traités comme tels.

J'ai rencontré, il y a quelques jours, aux Tuileries, Merle, et un nommé Dorfeuille, qu'on m'a dit depuis être venu à Paris; il y avait été envoyé pour faire des dénonciations, et demander mon extrait mortuaire, qu'ils ont promis d'emporter. J'ignore encore tout ce qu'ils ont fait, mais je sais qu'ils courent des Jacobins aux comités, et qu'ils tiennent des propos affreux. Fais-moi le plaisir de me donner, le plus promptement possible, par l'unique voie de la présente, tous les détails que tu as acquis et que tu pourras apprendre sur leur mission.

L'état dans lequel nous sommes étant un état contre nature, un état de violence, de tempête et de destruction, ne saurait subsister long-temps, mais je ne prévois pas encore quand il pourra finir : malheur à ceux qui s'y trouvent!

Adieu. Le cœur me saigne. Faites-vous oublier, tant que vous pourrez, et ne vous laissez point entamer; c'est en s'isolant qu'on laisse prendre l'empire et le pouvoir aux méchans.

Ton ami, FERRAND.

Au citoyen B . . . . . .

CAMILLE DESMOULINS.

PIÈCE INÉDITE.

J'OBSERVE à notre cher Robespierre qu'il n'y a pas l'empêchement de la loi à ce que j'aille dans mon lépartement. Choudieu et Richard, qui sont dans e leur, Barras, et tant d'autres, prouvent que le lécret dont a parlé hier Billaud-Varenne, ou n'existe pas, ou n'est pas exécuté. Ainsi je lui recommande oujours, pour adjoint à Lejeune, l'historien Luicceius, ui rappelant l'usage du sénat de Rome, qui ne manquait jamais, quand un de ses membres voulait aller passer huit jours en Grèce ou en Sicile, voir son père, de lui délivrer, *honoris curâ*, des lettres de créance, et le titre de commissaire, ou de *legatus*, ce qui ne l'empêchait pas, chemin faisant, de bien mériter de la république, et de gagner le *vasarium*.

Son vieux ami,

CAMILLE DESMOULINS.

Au citoyen Robespierre, membre du comité de salut public.

PIÈCE INÉDITE

Fragment d'une note de Camille Desmoulins, sur le rapport de Saint-Just (1).

Si je pouvais imprimer à mon tour; si l'on ne m'avait pas mis au secret; si on avait levé mes scellés, et que j'eusse le papier nécessaire pour établir ma défense; si l'on me laissait deux jours seulement faire un n°. 7, comme je confondrais M. le chevalier de Saint-Just! comme je le convaincrais de la plus atroce calomnie! Mais il écrit à loisir dans un bain, dans un boudoir; il médite pendant quinze jours mon assassinat, et moi je n'ai pas où poser mon écritoire, je n'ai que quelques heures pour défendre ma vie. Qu'est-ce autre chose que le duel de l'empereur Commode, qui, armé d'une excellente lame, forçait son ennemi à se battre avec un simple fleuret garni de liége.

Mais il y a une providence, une providence pour le patriote, et déjà je mourrai content. La république est sauvée : une affaire étrangère, mais qu'on avait liée à la nôtre pour nous perdre, par un événement imprévu, incroyable, a jeté des flots de lumière sur notre prétendue conspiration, et il de-

(1) Trouvée dans les papiers de Robespierre.

meure prouvé, par plusieurs faits décisifs, que ceux qui nous accusent d'avoir conspiré sont eux-mêmes les conspirateurs.

Premier fait prouvé. C'est la conspiration d'Hébert, qui a éclaté il y a huit jours; eh bien! Chabot l'avait dénoncé au comité il y a cinq mois. Il avait déposé cent mille livres à l'appui de sa dénonciation, pour se justifier complétement; il offrait aux membres du comité qu'ils les fissent arrêter le lendemain, lui, Chabot et Bazire, à huit heures du soir, chez le baron de Batz, et Benoît d'Angers, deux principaux agens de la conspiration, qui se trouvaient alors chez lui. Le comité, au lieu de faire arrêter les dénoncés et le dénonciateur à huit heures du soir, fait arrêter le dénonciateur à huit heures du matin; et Batz, Benoît et Jullien de Toulouse, s'évadent. Première présomption de complicité.

Deuxième fait. Ce sont précisément les mêmes membres du comité qui ont reçu la déclaration de Chabot, et la somme probante de 100,000 livres, qui le lendemain signèrent l'ordre à..... d'arrêter Chabot et Bazire à huit heures du matin. Seconde présomption non moins violente.

Troisième fait. Le comité qui avait dans les mains la déclaration de Chabot, déclaration si bien justifiée de point en point par le procès d'Hébert, garde pendant cinq mois le plus profond silence sur cette conspiration. Trois fois il vient dire à la Convention qu'il n'y a aucun fait contre Vincent et Ronsin; que le peuple.... Mais le comité de sûreté générale qui

avait les preuves en main! La culpabilité de Vadier, Vouland, etc., peut-elle être plus manifeste?

Puisque je suis en train de dire des faits, poursuivons. . . . . .

Ce Vadier, président du comité de sûreté générale, est le même Vadier que Marat dénonça dans son numéro du 17 juillet 91, comme *le traître et le scélérat le plus infâme*; ce sont ses expressions. C'est le même Vadier, qui, le 10 juillet, appuya la motion de Dandré, et demanda..... (Voyez *Marat*, n°. du 17 juillet; voyez le *Moniteur* du temps.) C'est ce Vadier, qui.....; et, n'ayant pu nous faire guillotiner alors, vous prie de ne pas lui faire manquer son coup aujourd'hui. C'est ce même Vadier qui disait aussi, en parlant de Danton : *Nous viderons bientôt ce turbot farci*. Quel propos fraternel!

Ce Vouland, secrétaire du comité, est le même Vouland qui était secrétaire des Feuillans, sous la présidence de Barrère. Voyez son nom et sa demeure sur la liste du club.....

Cet Amar, rapporteur du comité, est le même Amar, Brissotin effronté, dont tout le monde se rappelle le calembourg fameux, dans une certaine nomination du bureau dans le premier mois de la Convention : *Laloy*, *Charrey*, *Danton*.

Ce David, membre du comité, est le même David, Brissotin enragé, ennemi de Robespierre il y a deux jours, et qui aujourd'hui s'en va disant : *Je vois bien que nous ne resterons pas vingt Montagnards à la Convention.*

J'affirme que deux patriotes, P. B. et R...., m'ont dit qu'ils avaient donné leur démission de ce comité de sûreté générale, et en étaient sortis en secouant la poussière de leurs pieds, ne pouvant tenir aux iniquités qui s'y commettaient. Ce sont des témoins nécessaires; je demande qu'on les fasse entendre.

J'affirme que Guffroy m'a dit que s'il restait au comité, c'était pour corriger beaucoup de mal par un peu de bien; qu'il avait appris que Héron, agent du comité, avait été suborner de faux témoins dans les prisons, pour le mener à la guillotine. Je demande qu'on le fasse entendre.

J'affirme que Reverchon m'a dit de Collot d'Herbois, qu'il avait fait tout au monde pour rendre la république hideuse, et faire la contre-révolution à Lyon. Qu'on fasse entendre Reverchon.

Ne se souvient-on plus des propos de Collot-d'Herbois : *Il faut mettre des barils de poudre sous les prisons, et à côté une mèche permanente.* Il y a des témoins que Collot d'Herbois a dit, au sujet de d'Églantine, qui avait relevé ce propos : *Puisqu'il veut me perdre, je le conduirai à la guillotine par tous les moyens possibles.* Il est des témoins que le grand républicain Saint-Just a dit, dans un temps, avec humeur : *Ah! ils veulent la république; elle leur coûtera cher!.....* Faudra-t-il des témoins pour prouver que le tartufe, que le scélérat Barrère était président des Feuillans, et qu'il a proposé la commisson des douze....., produisant des témoins sans probité, et que Vilate, juré, et

bien connu pour l'espion de Barrère, et logé par lui dans le pavillon de Flore, qui venait chez moi me caresser, me flagorner, disait dernièrement à....: *Il faut que nous ayons sous huit jours les têtes de Danton, Camille-Desmoulins, Philippeaux,* etc.

Je viens à ce qui me concerne dans ce rapport. De mémoire d'homme il n'y a pas d'exemple d'une aussi atroce calomnie que cette pièce. D'abord il n'y a personne dans la Convention qui ne sache que M. le ci-devant chevalier Saint-Just m'a juré une haine implacable, pour une légère plaisanterie que je me suis permise il y a un mois dans mes Mémoires. Bourdaloue disait : « Molière m'a mis dans sa comédie, je le mettrai dans mon sermon. » Moi, j'ai mis M. de Saint-Just dans un de mes numéros; lui, il me met dans un rapport de guillotine, où il n'y a pas un mot de vrai à mon égard.

Lorsque Saint-Just m'accuse d'être complice de Danton et de Dumouriez, il montre bien que c'est un patriote d'hier. Qui a dénoncé Dumouriez le premier, et le plus rigoureusement? On ne peut pas nier que ce soit moi....., dont il me fait encore le complice. Qui ignore que c'est moi qui l'ai dénoncé le premier? Les seuls écrits contre cette section, que les jacobins ont fait imprimer, distribuer, c'est moi qui les ai faits. Saint-Just ne se souvient-il plus de mon histoire des Brissotins? la vengeance peut-elle être plus aveugle? Je suis le complice de Dumouriez, de....., et personne n'a plus dénoncé que moi ces deux hommes. Quelle scélératesse! quelle impudeur!

C'est Barrère qui m'accuse d'être de la faction d'Orléans !

Il y eut une faction, M. de Saint-Just, pour mettre..... sur le trône ; il y en eut une autre pour.... Celle qui existe maintenant, c'est celle des Feuillans, des Brissotins, des Hébertistes, tous rangés sous la bannière de Pitt contre les républicains, le vieux Cordelier et la Montagne. Ils se croient déjà sûrs de leurs victimes ; ils viennent déjà ici à notre enterrement..... Mais avant que de périr, il faut que je serve encore une fois la république ; et tout ce que je vais dire seront des faits incontestables : j'ai de bons témoins . . . . . .

. . . . . .

BLIN,

SECRÉTAIRE DE LA COMMUNE.

PROCLAMATION (1).

COMMUNE DE PARIS,

9 thermidor, an II de la République française, une et indivisible.

La patrie est plus que jamais en danger ; les scélérats dictent des lois à la Convention qu'ils oppri-

(1) La minute est écrite de la main de Blin.

ment. Robespierre, qui fit déclarer le principe consolant de l'existence de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme; Saint-Just, cet apôtre de la vertu, qui fit cesser les trahisons au Rhin et au Nord, ainsi que *Le Bas* fit triompher les armées de la République, avec Couthon, ce citoyen vertueux qui n'a que le corps et la tête de vivant, mais qui les a brûlans de l'ardeur du patriotisme; Robespierre le jeune, qui présida aux victoires de l'armée d'Italie.... Quels sont leurs ennemis ?

Un Amar, ex-noble de trente mille livres de rente; Dubarran, vicomte, et des monstres de cette espèce; Collot-d'Herbois, ce partisan de l'infâme Danton, comédien qui, dans l'ancien régime, avait volé la caisse de sa troupe; ce Bourdon de l'Oise, qui calomnia sans cesse la commune de Paris; ce Barrère, qui appartint à toutes les factions tour à tour et qui a fait fixer le prix des journées des ouvriers pour les faire périr de faim.

Voilà les scélérats que le conseil te dénonce. Peuple, lève-toi! Ne perdons pas le fruit du 10 août, du 31 mai, et précipitons au tombeau tous ces traîtres.

Signé Lescot Fleuriot, *maire.*
Blin, *secrétaire-greffier.*

Pour extrait conforme :
Blin, *secrétaire-greffier.*

BELLET,

COMMISSAIRE EXPERT A CLERMONT.

PIÈCE INÉDITE.

Senecourt, près Clermont (Oise), 6 ventôse, l'an II.

Le sans-culotte Bellet ne te peut connaître que par Gaultier (Coutance), son neveu depuis deux jours, et par un de ses amis qui t'a vu à Paris il y a quelques jours, et à qui tu as parlé que tu voulais avoir quelque bien national dans les environs de Clermont; comme commissaire expert, je vois ce qui peut te convenir, si tu es pour y faire ta résidence. Écris-moi aussitôt la présente reçue, et sur ce que tu m'écriras, je te pourrai répondre, et te donner les détails qui te sont nécessaires, par écrit ou de vive voix, car je dois aller à Paris avec Gaultier et sa femme au premier jour.

Si tu connais le sans-culotte Tiras, huissier au tribunal révolutionnaire, demande-lui, si tu veux, si Bellet est dans le cas de te faire connaître l'objet qui te serait le plus convenable dans les environs de Clermont pour y faire ta résidence, ou, en cas de location, le plus de produit.

J'attends le plaisir de te voir, et suis avec fraternité,

Le républicain :

Signé BELLET, *commissaire-expert.*

Au représentant du peuple Robespierre, membre du comité de salut public.

FINANCE,

CURÉ DE SAINT-HÉNON-LE-VIEUX.

PIÈCE INÉDITE (1).

INSTRUIT que la rétractation que j'ai faite le 17 mai 1793 n'a pas été rendue aussi publique que je le désirais, je me rétracte de nouveau, voulant mourir en bon catholique. Ce 25 septembre 1793.

Signé, FINANCE, *curé de Saint-Hénon-le-Vieux.*

En marge est écrit de la main de ....:

Reçu le 14 vendémiaire l'an 3 de la République.

---

(1) Trouvée dans les papiers de Robespierre.

LANJUINAIS.

PIÈCE INÉDITE.

2 juin 1793, l'an II de la République.

VIVE LA RÉPUBLIQUE, UNE ET INDIVISIBLE !

Lanjuinais, député, à la Convention nationale.

CITOYENS MES COLLÈGUES,

Je viens d'être mis en arrestation chez moi, ce matin à neuf heures, en exécution de votre décret. Je suis gardé par deux gendarmes, j'aurais pu fuir et me soustraire à l'oppression; mais loin de moi cette pensée! Je lutterai avec le courage de l'innocence et de la vertu contre mes calomniateurs.

Vous avez cédé hier à la nécessité. Je vous remercie d'avoir empêché peut-être par votre condescendance de plus grands attentats.

Maintenant, je vous en conjure au nom de la patrie, hâtez-vous de revenir à la justice et à la dignité du peuple fier et magnanime que vous représentez. Hâtez-vous d'étouffer les fermens de guerre civile que des factieux ont préparés pour ressusciter

la tyrannie; que les départemens apprennent presque aussitôt la liberté que l'arrestation de leurs représentans; que le comité de salut public, après avoir communiqué aux détenus les faits qu'on n'a pu encore articuler contre eux, et qu'on voudrait leur imputer, vous fasse un prompt rapport qui appelle sous la hache de la loi, les traîtres, s'il y en avait parmi vos collègues, et fasse éclater l'innocence des autres.

Fixez un jour prochain pour ce rapport; c'est tout l'objet de ma pétition.

Signé LANJUINAIS.

En marge est écrit :

Renvoyé au Comité de salut public pour en faire un prompt rapport. Ce 3 juin 1793.

Signé MÉAULLE.

CONCEDIEU,

ADMINISTRATEUR DU DÉPARTEMENT.

PIÈCE INÉDITE.

Paris, 2 germinal, an II de la République, une et indivisible.

Juste Concedieu, administrateur du département, à Maximilien Robespierre, député à la Convention nationale, membre du Comité de salut public.

L'AFFAIRE de la conjuration n'est pas jugée; il sera peut-être utile que je te dise ce que j'en sais.

Momoro agissait à la fois au département en membre du club des Cordeliers et en administrateur. Il y était fort, parce qu'il avait avec lui La Chevardière, surtout depuis le retour de la Vendée où ils avaient été envoyés ensemble comme commissaires du pouvoir exécutif.

Ces deux administrateurs avaient de l'influence par leurs talens. C'est Momoro qui a reporté au département la demande faite que les bureaux de la guerre fussent placés au Luxembourg au centre les sections et des sociétés populaires, que je sen-

tais qu'on s'efforçait de soulever depuis quelque temps ; il a conclu selon la demande.

Cette demande n'était pas nouvelle ; elle avait déjà été faite, elle n'avait pas eu de suite.

J'ai soutenu contre Momoro et La Chevardière, que les bureaux de la guerre ne devaient pas être placés au Luxembourg. Ils l'ont emporté à tel point que j'ai été seul d'avis contraire à la proposition du rapporteur.

Depuis, j'ai demandé à L.... pourquoi il n'avait pas fait le rapport, puisque l'affaire était de son bureau ; il m'a dit que quelques jours auparavant on était venu au département en députation pour faire la demande, et qu'on avait chargé Momoro de ce rapport.

Une autre députation est venue au département pour parler en faveur de quatre gendarmes incarcérés et poursuivis au tribunal criminel. Maillard et moi nous nous sommes opposés à ce que le département demandât leur sortie. Tout ce que nous avons pu obtenir contre Momoro et La Chevardière, c'est le renvoi à mon bureau pour faire promptement un rapport.

Il est résulté seulement de ce rapport, contenant des faits pour et contre, que le département pouvait déclarer qu'il n'avait reçu aucune plainte officielle contre ces gendarmes dont, dans l'origine, l'intention avait paru être de parvenir à des grades élevés sans s'embarrasser de désorganiser leur corps.

On m'a dit que ces gendarmes, bien appuyés,

avaient été mis en liberté, mais que depuis la découverte de la conjuration on les avait réincarcérés.

Je dois faire part de ce qui me paraît extraordinaire en réfléchissant; La Chevardière a été reçu vice-président des Jacobins, et a présidé dans le temps de l'affaire de Momoro et du membre qui avait fait le rapport sur Vincent, affaire dans laquelle les Cordeliers jouaient un rôle; moi, Maillard et deux de nos anciens collègues, Gomé et Regnault avons trouvé qu'il y mettait de la partialité. Des membres en grand nombre ont crié contre l'arrêté qui a terminé cette affaire; il l'a maintenu quoiqu'on alléguât qu'on n'avait pas entendu ce qu'on mettait aux voix: on en a été indigné; on est parti avec douleur.

Vers ce temps, Momoro a dit à La Chevardière (je crois que c'était en séance en département et que j'étais entre eux), nous devons demain aller chez Ronsin ou avec Ronsin.

Le lendemain ils vinrent tard et ensemble au concours dont ils étaient juges, ainsi que moi, pour les places des notaires. (C'est je crois la seule fois que Momoro y soit venu, et il ne resta pas jusqu'à la fin.) Ils me parurent un peu échauffés par la boisson, et firent de singuliers interrogats, entre autres: Croyez-vous que les notaires soient utiles dans la République, qu'on ne doive pas s'en passer?

La Chevardière, aux Jacobins, lors des discussions relatives à la conjuration, a soutenu qu'il ne fallait point revenir sur ce qui s'était passé dans la Vendée.

Quelque temps auparavant il avait dit aux Jaco-

bins quelque chose qui avait été relevé assez vivement par toi, je crois; je ne sais trop si ce n'est pas dans les discussions sur l'incarcération de Vincent et Ronsin ou sur les dénonciations de Philippeaux.

Nous ignorons pourquoi Lullier, agent national, est détenu. Ce fut La Chevardière qu'il appela lors de son arrestation. Nous l'avons connue de La Chevardière après l'exécution de l'ordre.

Apprécie tout cela. Quand on a un peu de caractère, quand par amour pour son pays on sait se dégager des liens du sang, dans aucune circonstance, quelque dangereuse qu'elle puisse être, on ne craint pas de parler. Je ne tapisse point les murailles; mais au département et partout on me connaît pour être ferme; Panis m'a vu en section; tu peux savoir de lui qui je suis et si je mérite qu'on me croie.

CONCEDIEU.

Mme. ROLAND, née PHLIPON.

PIÈCE INÉDITE (1).

Paris, 25 août 1792, au soir.

J'ai désiré vous voir, monsieur, parce que vous croyant un ardent amour pour la liberté, un entier dévouement au bien public, je trouvais à vous entretenir le plaisir et l'utilité que goûtent les bons citoyens en exprimant leurs sentimens, en éclairant leurs opinions. Plus vous me paraissiez différer sur une question intéressante avec des hommes dont j'estime les lumières et l'intégrité, plus il me semblait important de rapprocher ceux qui n'ayant qu'un même but devaient se concilier dans la manière de l'atteindre. Quand l'âme est pure, quand les intentions sont droites et que la passion dominante est celle de l'intérêt général dépouillée de toute vue personnelle, de toute ambition cachée, on doit finir par s'entendre sur les moyens de servir la chose publique.

(1) Trouvée dans les papiers de Robespierre.

Je vous ai vu, avec peine, persuadé que quiconque, avec des connaissances, pensait autrement que vous sur la guerre, n'était pas un bon citoyen.

Je n'ai point commis la même injustice à votre égard; je connais d'excellens citoyens qui ont une opinion contraire à la vôtre, et je ne vous ai point trouvé moins estimable pour voir autrement qu'eux. J'ai gémi de vos préventions, j'ai souhaité, pour éviter d'en avoir aucune en moi-même, de connaître à fond vos raisons. Vous m'aviez promis de me les communiquer, vous deviez venir chez moi..., vous m'avez évitée, vous ne m'avez rien fait connaître, et, dans cet intervalle, vous soulevez l'opinion publique contre ceux qui ne voient pas comme vous. Je suis trop franche pour ne pas vous avouer que cette marche ne m'a pas paru l'être.

J'ignore qui vous regardez comme vos *ennemis mortels*, je ne les connais pas, et certainement je ne les reçois point chez moi en *confiance*, car je ne vois à ce titre que des citoyens dont l'intégrité m'est démontrée et qui n'ont d'ennemis que ceux du salut de la France.

Rappelez-vous, monsieur, ce que je vous exprimais la dernière fois que j'ai eu l'honneur de vous voir: *soutenir la constitution*, *la faire exécuter avec popularité*, voilà ce qui me semblait devoir être actuellement la boussole du citoyen, dans quelque place qu'il se trouve. C'est la doctrine des hommes respectables que je connais, c'est le but de toutes leurs actions, et je regarde vainement autour

de moi pour appliquer la dénomination d'*intrigans* dont vous vous servez.

Le temps fera tout connaître; sa justice est lente, mais sûre: elle fait l'espoir et la consolation des gens de bien. J'attendrai d'elle la confirmation ou la justification de mon estime pour ceux qui en sont l'objet. C'est à vous, monsieur, de considérer que cette justice du temps doit à jamais éterniser votre gloire ou l'anéantir pour toujours.

Pardonnez-moi cette austérité d'expression; elle tient à celle des principes que je professe, des sentimens qui m'animent, et je ne sais jamais paraître que ce que je suis.

Signé ROLAND, née PHLIPON.

BERTRAND,

MEMBRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

PIÈCE INÉDITE.

Paris, le 5 juin, l'an II de la République.

CITOYEN PRÉSIDENT,

Comme je n'ai commis d'autre crime que d'avoir été membre de la commission des douze, sans le désirer ni le craindre (car j'ai l'âme trempée de

manière à ne refuser aucun poste périlleux), et d'avoir, conformément au décret qui instituait cette commission, examiné les registres de la commune de Paris et de quelques sections, le plus souvent chez moi; comme je n'ai délibéré aucuns mandats d'arrêt ni d'amener, il me semblerait juste que mon arrestation fût levée.

Saint-Martin et Fonfrède, qui jouissent de l'exception, peuvent vous attester que ma mission s'est bornée à examiner les registres de la commune et des sections.

Je ne trouve point étrange de souffrir pour la liberté; je suis une des premières victimes que le despotisme avait désignées dès le berceau de la révolution; mais, ensouffrant, je voudrais être utile à la cause que je défends et que je défendrai jusqu'à la mort.

Signé BERTRAND.

Au président de la Convention nationale.

LUBIN,

COMMISSAIRE DE LA SECTION DES CHAMPS-ÉLYSÉES.

PIÈCE INÉDITE.

Le 18 mars 1793, l'an II de la République française.

Procès-verbal de réquisition chez le citoyen Godard, officier de l'armée de Dumouriez.

Je soussigné, commissaire de la section des Champs-Élysées, déclare que requis par le commissaire du département à l'effet d'être présent à la vérification des meubles et autres objets, étant dans une maison, sise Faubourg St.-Honoré, n°. 85, occupée par le nommé Godard, officier supérieur de l'armée de Dumouriez, un de ses frères et leur sœur, nous nous y sommes transportés dans la matinée d'hier, entre onze heures et midi ; que dans ce moment, Godard, officier, l'aîné des deux frères, étant absent, la conversation s'ouvrit avec le jeune, et que dans le cours de l'entretien, ce jeune homme, âgé de 30 à 32 ans à peu près, dit avec assurance qu'il fallait que la Convention fût entièrement changée, qu'elle ne valait absolument rien, et qu'il était certain qu'elle serait remplacée sous peu de temps et composée de membres plus dignes de la con-

fiance de la nation. A quoi le déclarant lui répondit que pour que ce changement fût aussi bien fait et tel qu'il le prétendait, il faudrait que cette Convention future fût composée d'anges, ce qui était impossible; que d'ailleurs changer de législateurs aussi fréquemment c'était dire qu'on n'en voulait plus.

Godard l'aîné étant survenu, dit qu'il aurait à dîner chez lui, le jour d'hier, dix à douze de nos législateurs. Il les nomma à son jeune frère; mais comme il parlait à demi-voix, le réclamant n'entendit que le nom de Cambacérès. Godard l'aîné ajouta qu'il était on ne peut plus fatigué des courses qu'il était obligé de faire tous les jours tant chez les ministres que dans leurs bureaux.

Il paraîtra sans doute étonnant qu'un militaire que je crois être major-général de l'armée de Dumouriez, soit à Paris dans les circonstances critiques où se trouvent les armées de la République, et que, chargé ou non de négocier auprès du pouvoir exécutif, il paraisse entretenir en même temps des liaisons et recevoir chez lui des membres de la Convention. Pour quoi, le déclarant estime qu'il serait important de faire surveiller la maison de ce particulier, afin de s'assurer des personnes qui la fréquentent, et, par ce moyen, connaître ceux qui suivent les sentimens erronés que le jeune Godard a manifestés au déclarant, qui en a frémi, et dont les craintes augmentent depuis la nouvelle du massacre de Léonard Bourdon.

J'ajouterai que dans la même conversation avec

Godard le jeune, il a manifesté des sentimens favorables à la république fédérative, pour preuve de quoi, il m'a fait la lecture d'un chapitre de Montesquieu, et auquel j'ai répondu qu'un pareil système de république ne pouvait qu'opérer une guerre civile et l'anéantissement total de la France entière.

Je certifie l'exposé ci-dessus et de l'autre part véritable. Fait au Comité de surveillance, les jour et an que dessus.

LUBIN, *Marchand Boucher, rue du Faub. St.-Honoré, près de la rue de la République, ci-devant Royale.*

COLLOT-D'HERBOIS,

MEMBRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

N°. LXXXVI.

Les représentans du peuple Collot d'Herbois et Fouché, à la Convention nationale.

CITOYENS COLLÈGUES,

Nous vous envoyons le buste de Châlier et sa tête moulée, telle qu'elle est sortie pour la troisième fois de dessous la hache de ses féroces meurtriers. *Lors-*

qu'on cherchera à émouvoir votre sensibilité, découvrez cette tête sanglante aux yeux des hommes pusillanimes et qui ne voient que des individus; rappelez-les par ce langage énergique à la sévérité du devoir et à l'impassibilité de la représentation nationale. C'est la liberté qu'on a voulu assassiner en immolant *Châlier*; ses bourreaux en ont fait l'aveu avant de tomber sous le glaive de la justice : on a entendu de leur propre bouche, qu'ils mouraient pour leur roi, qu'ils voulaient lui donner un successeur.

Jugez de l'esprit qui animait cette ville corrompue; jugez des hommes qui la maîtrisaient par leur fortune ou par leur pouvoir; jugez si on peut accorder impunément un sursis : *point d'indulgence*, citoyens collégues, point de délai, point de lenteurs dans la punition du crime, si vous voulez produire un effet salutaire. Les rois punissaient lentement, parce qu'ils étaient faibles et cruels : la justice du peuple doit être aussi prompte que l'expression de sa volonté; nous avons pris les moyens efficaces pour marquer sa toute-puissance de manière à servir de leçons à tous les rebelles.

Nous ne vous parlerons pas des prêtres; ils n'ont pas le privilége de nous occuper en particulier : nous ne nous faisons point un jeu de leurs impostures; ils dominaient la conscience du peuple, ils l'ont égarée; ils sont complices de tout le sang qui a coulé, leur arrêt est prononcé.

Nous saisissons chaque jour de nouveaux trésors;

nous avons découvert chez *Tolosan* une partie de la vaisselle cachée dans un mur. Il y a beaucoup d'or et d'argent que nous vous enverrons successivement.

Il est temps de prendre une mesure générale, si vous voulez empêcher ces métaux de sortir de la république. Nous savons que des agioteurs sont accourus dans le département de la Nièvre, dès qu'ils ont appris que l'or et l'argent y étaient méprisés. Ne souffrez pas qu'un des plus beaux mouvemens de la révolution tourne contre elle ; ordonnez que ces métaux seront versés dans le trésor public, et décrétez que le premier individu qui cherchera à les faire passer chez l'étranger, sera fusillé au lieu même où il sera saisi.

Signé COLLOT D'HERBOIS et FOUCHÉ.

Commune-Affranchie, le 5 frimaire, l'an II de la République, etc.

Autre lettre de Collot d'Herbois, au citoyen Duplay, père.

Commune-Affranchie, la 15 frimaire, l'an II de la République, etc.

Ami et frère, voilà de bonnes choses qui me viennent de toi ; tout à la fois des nouvelles de toi, des tiens, le discours de Robespierre et l'assurance qu'il se porte bien. Tout cela est bien bon. Dis-lui, je te prie, de nous écrire aussi. *Nos frères jacobins vont*

à merveille : une lettre de lui leur fera grand plaisir et sera d'un bon effet. Nous avons remonté ici, non pas l'esprit public, car il est nul, mais le courage, mais le caractère de quelques hommes qui ont de l'énergie, et d'un certain nombre de patriotes trop long-temps opprimés. *Nous les avons tirés de la tiédeur où de faux principes et des idées de modération, salutaires aux conspirateurs, à la vérité, mais cruelles et fatales à la République, les avaient entraînés.* Nous avons ranimé l'action d'une justice républicaine, c'est-à-dire, prompte et terrible comme la volonté du peuple. Elle doit frapper les traîtres *comme la foudre, et ne laisser que des cendres. En détruisant une cité infâme et rebelle, on consolide toutes les autres.* En faisant périr les scélérats, on assure la vie de toutes les générations des hommes libres. *Voilà nos principes. Nous démolissons à coups de canon et avec l'explosion de la mine, autant qu'il est possible.* Mais tu sens bien qu'au milieu d'une population de cent cinquante mille individus, ces moyens trouvent beaucoup d'obstacles. *La hache populaire faisait tomber vingt têtes des conspirateurs chaque jour, et ils n'en étaient pas effrayés. Précy* vit encore, et son influence se faisait sentir de plus en plus chaque jour. Les prisons regorgeaient de ses complices. *Nous avons créé une commission aussi prompte que peut l'être la conscience de vrais républicains qui jugent des traîtres. Soixante-quatre de ces conspirateurs ont été fusillés hier, au même endroit où ils faisaient feu sur*

les patriotes; deux cent trente vont tomber aujourd'hui dans les fossés où furent établies ces redoutes exécrables qui vomissaient la mort sur l'armée républicaine. Ces grands exemples influeront sur les cités douteuses. Là, sont des hommes qui affectent une fausse et *barbare* sensibilité; la nôtre est toute pour la patrie. Ceux qui nous connaissent sauront apprécier notre dévouement. Je ferai insérer le discours de Robespierre dans *nos* journaux. J'ai vu avec indignation le détail de ces manœvres tendant à diviser les vrais patriotes; mais les fourbes ni les intrigans ne nous diviseront pas. Tous ceux qui ont traversé la révolution d'un pas ferme, fidèles aux principes, à leurs devoirs, sont liés inséparablement. C'est l'amour de la patrie qui a cimenté l'amitié fraternelle qui réunit les cœurs. Nous approchons du but, et nous arriverons ensemble. Présente l'assurance de mon amitié franche, inaltérable, à ta républicaine famille; *serre, en mon nom, la main de Robespierre.* Bon citoyen, heureux père, ton jeune fils, déjà fort des principes dont il est nourri, recueillera un bel héritage et saura le conserver. La citoyenne *Lebas* doit être bien contente de ce qu'a fait son mari. Qu'il y a de satisfaction pour des républicains à bien remplir leurs devoirs!

Salut, amitié et fraternité.

Signé COLLOT D'HERBOIS.

N°. LXXXVII.

Lettre de Fouché et Collot d'Herbois à la Convention nationale.

CITOYENS COLLÈGUES,

Nous poursuivons notre mission avec l'énergie de républicains qui ont le sentiment profond de leur caractère; nous ne le déposerons point, nous ne descendrons pas de la hauteur où le peuple nous a placés, pour nous occuper des misérables intérêts de quelques hommes plus ou moins coupables envers la patrie.

Nous avons éloigné de nous tous les individus, parce que nous n'avons pas de temps à perdre, point de faveur à accorder; nous ne devons voir et nous ne voyons que la République, que vos décrets qui nous commandent de donner un grand exemple, une leçon éclatante; nous n'écoutons que le cri du peuple qui veut que tout le sang des patriotes soit vengé une fois d'une manière prompte et terrible, pour que l'humanité n'ait plus à pleurer de le voir couler de nouveau.

Convaincus qu'il n'y a d'innocent, dans cette infâme cité, *que celui qui fut opprimé ou chargé de fers par les assassins du peuple*, nous sommes en

défiance contre les larmes du repentir; *rien ne peut désarmer notre sévérité : ils l'ont bien senti ceux qui viennent de vous arracher un sursis en faveur d'un détenu.*

Nous sommes sur les lieux, vous nous avez investis de votre confiance, et nous n'avons pas été consultés.

Nous devons vous le dire, citoyens collègues, l'indulgence *est une faiblesse dangereuse*, propre à ranimer les espérances criminelles au moment où il faut les détruire : on l'a provoquée envers un individu, on la provoquera envers tous ceux de son espèce, afin de rendre illusoire l'effet de votre justice. *On n'ose pas vous demander le rapport de votre premier décret sur l'anéantissement de la ville de Lyon, mais on n'a presque rien fait jusqu'ici pour l'exécuter.* Les démolitions sont trop lentes, *il faut des moyens plus rapides à l'impatience républicaine.* L'explosion de la mine, etc., l'activité dévorante de la flamme peuvent seules exprimer la toute-puissance du peuple : *sa volonté* ne peut être arrêtée comme celle des tyrans; *elle doit avoir l'effet du tonnerre.*

Signé COLLOT D'HERBOIS, FOUCHÉ.

Ville-Affranchie, 26 brumaire, l'an II de la République française, etc.

Lettre de Collot-d'Herbois à Robespierre.

Ville-Affranchie, le 3 frimaire, l'an II de la République, etc.

MON COLLÈGUE, MON AMI,

CES craintes pour la chose publique souffrante, qui m'ont décidé à venir ici sur ton invitation, n'étaient point vaines. Nous n'avions pas la mesure des dangers, encore moins des obstacles, quelque grands que nous les supposions. La volonté et les intentions en trouvent d'incroyables; il faut les surmonter. Mais quand on prononce des mesures révolutionnaires, quand on veut leur succès, les détails immenses et inattendus que ne peut négliger un représentant du peuple, dissipent un temps précieux et consument des forces nécessaires. Je n'ai pas cru, mon ami, me trouver ici commissaire de l'armée des Alpes, administrateur de cinq ou six départemens à la fois; je n'ai pas cru avoir à créer tous les mouvemens, toutes les actions nécessaires à forger tous les instrumens, et cependant il a fallu s'en occuper. Point ici de subsistances, point d'autorités agissantes; les ordres du comité de salut public mal compris; un jour la garnison épuisée, le lendemain trois fois trop abondante par des levées de la première réquisition, qui n'étaient seulement pas annoncées; les fabriques d'armes inactives,

d'autres à transférer; point d'hôpitaux fixes; *le système de l'indulgence établi par les patriotes, soutenu par un décret de la Convention du 20 brumaire, affiché ici avec affectation, et envoyé avec une promptitude qu'on n'a pas ordinairement;* les vengeances particulières agitant les comités révolutionnaires établis, à tel point qu'ils étaient aveugles sur la vengeance publique, et qu'ils ont eu sous les yeux, sans l'arrêter, pendant un mois, l'accusateur public qui a appliqué la peine de mort au républicain *Châlier*, échappé ensuite quand il a été poursuivi; des généraux nouvellement arrivés, mécontens d'avoir été déplacés d'où ils étaient; les anciens, qui d'ailleurs ont fait le siége avec courage, si peu révolutionnaires qu'ils ont donné à l'ordre pour le mot de ralliement, *Simonneau*, ne sachant pas la différence qu'il y a de ce mot de ralliement feuillantin, à celui de *Marat*, pour de vrais patriotes; enfin, mon cher Robespierre, l'impuissance même de faire des reproches trop marqués, parce que tous ces fonctionnaires sont des patriotes persécutés et intéressans, et les militaires, des hommes qui ont combattu avec énergie contre les rebelles; n'ayant par conséquent aucune force par le ralliement, et devant toujours puiser ses moyens en soi-même; voilà, depuis mon arrivée, quelle a été ma position. Je ne crois pas avoir fléchi, quoique souvent ma santé et mes forces m'aient trahi. *J'ai marché à grands pas vers les mesures* MÉDITÉES, en évitant beaucoup de mal d'abord, et en

donnant un plus grand caractère à tous les moyens employés jusqu'alors. *L'armée révolutionnaire arrive enfin après-demain, et je pourrai accomplir* DE PLUS GRANDES CHOSES. Il me tarde que tous les conspirateurs aient disparu; l'impatience de la patrie et du peuple souverain qui la compose, retentit sur tous mes fibres et dans mon cœur. *Il faut que Lyon ne soit plus en effet, et que l'inscription que tu as proposée, soit une grande vérité; car jusqu'à présent, bien que nous ayons doublé et triplé les apparences, ce n'est réellement qu'une hypothèse, et le décret lui-même oppose de grandes difficultés:* IL T'APPARTIENDRA DE LE RENDRE CE QU'IL DOIT ÊTRE, ET D'AVANCE NOUS PRÉPARERONS LES AMENDEMENS. Il faut licencier, faire évacuer cent mille individus travaillant, depuis qu'ils existent, à la fabrique, sans être laborieux, et bien éloignés de la dignité et de l'énergie qu'ils doivent avoir; intéressans à l'humanité, parce qu'ils ont toujours été opprimés et pauvres, ce qui prouve qu'ils n'ont pas senti la révolution. En les disséminant parmi les hommes libres, ils en prendront les sentimens; ils ne les auront jamais s'ils restent réunis. Tu as trop de philosophie pour que cette idée t'échappe. Nous avons créé deux nouveaux tribunaux pour juger les traîtres; ils sont en activité à *Feurs:* les deux qui sont ici, ont pris, depuis notre arrivée, plus de force et d'activité. *Plusieurs fois vingt coupables ont subi la peine due à leurs forfaits, le même jour. Cela est encore* LENT pour la justice d'un peuple en-

tier qui doit foudroyer tous ses ennemis à la fois, et NOUS NOUS OCCUPERONS A FORGER LA FOUDRE. Mais crois-moi, *ami*, mesure les difficultés, et pense que *les premiers instans qui devaient accomplir..... ayant été perdus, ce que nous avons fait est beaucoup. Il ne faut pas cependant croire que le respectable Couthon mérite aucun reproche; je répète que j'admire son courage.* Mais est-il possible qu'il ne soit pas trompé dans la situation où il se trouve! Je n'ai qu'un regret, c'est de n'avoir pas été alors avec lui. Je rends justice à mes collègues; mais ils étaient fatigués du siége en dehors; *et le siége qu'il fallait commencer en dedans, demandait des forces nouvelles.* Je crois t'avoir ici épanché mon cœur et ma pensée, *mon ami;* tu sentiras que ce qui a manqué ici, ce sont les hommes: il en faut pour tous les postes, et les postes sont nombreux. J'ai beaucoup à me louer des *jacobins* qui sont partis; la plupart composent *une commission révolutionnaire que nous avons créée,* et c'est la seule autorité qui marche; elle pousse aussi un peu les autres. *J'aurais désiré aussi quelques* FRÈRES *pour l'administration et pour les bureaux.* Il faut les qualités analogues; et j'avais désigné deux ou trois personnes que je ne vois pas arriver. Elles devaient s'adresser *à toi* ou *à Billaud-Varenne pour partir, d'après l'approbation de la société.* Ils m'avaient été désignés capables *par les jacobins qui sont ici*, et de bonne volonté. Il fallait aussi un accusateur pour le tribunal qui restera permanent long-temps. On m'avait dé-

signé *Saintexe*; je le connais peu, ainsi que plusieurs autres désignés; car les missions et mes constantes occupations ont laissé mon opinion incertaine, ayant été souvent absent de la *Société. Rectifie les choix, s'ils ne sont pas bons*, mais décides-en, dans ce cas, d'autres à partir. Si j'avais pu demander de nos anciens, je l'aurais fait; mais ils sont nécessaires à Paris, étant presque tous fonctionnaires. Et cependant, *s'il n'en vient pas*, tous les détails tombent sur nous et nous absorbent. Si *Montaut* ne part pas, faites-en partir un autre. Tu vois que, chargés d'autant d'opérations, cela est nécessaire. *Écris-nous aussi; peut-être as-tu tort de ne l'avoir pas fait. Une lettre de* TOI FERA GRAND EFFET SUR TOUS NOS JACOBINS. NE LAISSE POINT PASSER DES RAPPORTS TELS QUE CELUI QUI A AMENÉ LE DÉCRET DE SURSIS. Enfin, *mon cher* Robespierre, donne-moi de tes nouvelles. Tu sais que tu en avais pris l'engagement. Tu m'as dit qu'il fallait du courage pour accepter cette mission; je te dis avec franchise que tu avais raison. Il faut ajouter qu'il faut de la santé. *Conserve bien la tienne, elle est précieuse aux républicains, et particulièrement à ton constant ami.*

Signé COLLOT-D'HERBOIS.

Communique, je te prie, aux bons patriotes qui t'entourent, mes sentimens d'amitié et de fraternité.

N°. LXXXVIII.

Lettre de Collot *à* Couthon.

Commune-Affranchie, le 11 frimaire, l'an II de la République, etc.

Je pense qu'enfin, cher collègue et ami, tu es arrivé à Paris, et que tu pourras jouir d'un peu de repos. Tu en as grand besoin; mais, obligé de partager les travaux du comité de salut public, en pourras-tu prendre! c'est ce qui est fort douteux. Au reste, les bonnes opérations reposent, et c'est là le seul loisir qui soit, en quelque sorte, permis aux vrais patriotes. *Tu m'as parlé de l'esprit public de cette ville; penses-tu qu'il puisse jamais y en avoir? Je crois la chose impossible.* IL Y A SOIXANTE MILLE INDIVIDUS *qui ne seront jamais républicains. Ce dont il faut s'occuper, c'est* DE LES LICENCIER, *de les répandre avec précaution sur la surface de la République, en faisant pour cela les sacrifices que notre grande et généreuse nation est en état de faire.* Ainsi DISSÉMINÉS et surveillés, ils suivront au moins le pas de ceux qui marcheront avant ou à côté d'eux. Mais réunis, ce serait pendant bien longtemps un foyer dangereux, et toujours favorable

aux ennemis des vrais principes. Les générations qui en proviendraient ne seraient même jamais entièrement pures; car l'esprit d'asservissement et l'absence de l'énergie seraient héréditaires, si l'éducation n'y remédiait; et les pères étant insensibles à leur propre dignité, comment seraient-ils jaloux de l'éducation de leurs enfans? Cela est déplorable. C'est à la mère-patrie à tenter tous les moyens pour opérer la régénération de ce grand nombre d'individus, qui pourraient distribuer leur industrie à son avantage, et la payer ainsi de ce qu'elle fera pour eux. *Il t'appartient, Couthon, de développer ces idées; j'en ai déjà parlé à Robespierre.* CONCERTE TOI AVEC LUI POUR FINIR LE DÉCRET CONCERNANT CETTE COMMUNE QUI NE PEUT SUBSISTER SANS DANGER. LA POPULATION LICENCIÉE, IL SERA FACILE DE LA FAIRE DISPARAÎTRE, *et de dire avec vérité*, LYON N'EST PLUS. Il est plus urgent que jamais d'user d'une grande sévérité, aussi allons-nous la déployer. On a essayé d'exciter de nouveaux mouvemens dans l'armée, et dans le très-grand nombre d'ouvriers occupés aux démolitions. Tu n'as jamais cru que *Précy* fût mort; le commissaire de l'armée des Alpes nous a assuré qu'il était à Lausanne. Nous avons beaucoup travaillé, et nous sommes encore loin d'apercevoir même l'espace compris dans notre tâche. Je sais que *Laporte* t'a demandé de le faire revenir. Il était bien fatigué, et nous avons été les premiers à le solliciter d'aller se reposer. Il a été quinze jours à la campagne. Mais il nous est bien nécessaire. Il va

bien avec nous ; et à moins que vous ne le remplaciez, avant qu'il parte, par un montagnard vigoureux au travail et d'un grand caractère, la chose publique en souffrirait. *Fouché* et moi nous succombons. *Albitte* et *Châteauneuf-Randon* ne pourront être bien utiles qu'à l'armée, *Simon* et *Dumas* étant partis. Ici, il y a une complexité d'opérations qui occupent au moins trois hommes qui travaillent seize heures par jour, bien accordés sur les faits et les principes et sans se quitter. Toutes les opérations du Midi reviennent à nous par contre-coup. Les subsistances prennent un temps considérable. Les séquestres, l'organisation du tout, la surveillance de cinq à six départemens, telle est la besogne journalière, et je ne parle pas, tu le vois, *des mesures révolutionnaires qui sont continuellement méditées, mises en action, et qui doivent* CONSOMMER LE GRAND ÉVÉNEMENT DE LA DESTRUCTION DE CETTE VILLE REBELLE, *et l'anéantissement de tous les traîtres*. Je t'embrasse, *respectable ami*; reçois l'assurance de mon éternel et fraternel attachement.

Signé COLLOT-D'HERBOIS.

AUTRE LETTRE DE COLLOT AU COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Ville-Affranchie, le 17 brumaire, l'an II de la République, etc.

Collot-d'Herbois à ses collègues composant le comité de salut public.

CITOYENS COLLÈGUES,

La précaution fut bonne d'envoyer à *Laporte* votre arrêté pour le faire rester à Ville-Affranchie. Il partait avec *Maignet* et *Couthon*, que je n'ai plus trouvés ici, et la ville eût été sans représentans. Il y a trois jours que j'y suis avec lui. *Fouché* n'est point arrivé, quoiqu'il m'ait donné parole de me suivre, à vingt-quatre heures de distance. Vous allez juger si la présence de plusieurs est nécessaire.

La ville est soumise, comme on vous l'a dit, mais non pas convertie. Les sans-culottes laborieux, amis naturels de la liberté, n'y voient pas encore clair; il y en a au moins soixante mille. Ils souffraient beaucoup pendant le siége : ils sentent qu'ils sont délivrés et soulagés, mais voilà tout. Il faut les animer pour la République. L'aristocratie obscure rêve à tous les moyens de se tirer d'affaire. Les contre-révolutionnaires arrêtés frémissent de rage et attendent leur jugement : ceux qui ne sont pas arrêtés

sont errans, ou cachés; ils ont usé de plusieurs déguisemens pour fuir. L'organisation, toute imparfaite qu'elle est, des autorités surveillantes et administrantes, est ce qui doit avoir donné le plus de peine à nos collègues, les hommes sûrs étant excessivement rares. *La démolition allait lentement*, ils étaient beaucoup pour gagner leur journée et ne rien faire. *La commission militaire a trop souvent employé, à juger ceux contre lesquels elle n'a pas trouvé de preuve, et qu'elle a élargis, des momens dont chacun devait être un jugement terrible prononcé contre les coupables. Elle en a fait fusiller plusieurs.* Le tribunal va plus ferme; *mais sa marche est lente : il a encore peu opéré.*

La population actuelle de Lyon est de cent trente mille âmes, au moins; il n'y a pas de subsistances pour trois jours.

Le général *Dours* voulant entrer dans vos intentions pour le siége de Toulon, s'est dégarni au point qu'il ne reste pas ici trois mille hommes de garnison effective; elle est véritablement insuffisante. *Pressez le départ du détachement de l'armée révolutionnaire.* L'esprit public est nul et toujours prêt à tourner en sens contraire de la révolution. *Les exécutions même ne font pas tout l'effet qu'on en devait attendre. La prolongation du siége, et les périls journaliers que chacun a courus, ont inspiré une sorte d'indifférence pour la vie, si ce n'est tout-à-fait le mépris de la mort. Hier, un spectateur revenant d'une exécution, disait : « Cela n'est pas*

trop dur; que ferai-je pour être guillotiné? Insulter les représentans?» Jugez combien de telles dispositions seraient dangereuses dans une population énergique. Voilà l'état des choses.

De nouvelles visites domiciliaires ont fini ce soir. Il en est résulté de nouvelles arrestations, et trois mille fusils de plus. Le nombre de ceux qui sont rentrés est actuellement de neuf mille; une immense quantité est au fond des rivières, on en a trouvé dans des puits. On recouvrera tout ce qui sera possible. *La mine va accélérer les démolitions, les mineurs ont commencé à travailler aujourd'hui. Sous deux jours les bâtimens de Bellecour sauteront. J'irai de suite partout où le moyen sera praticable envers les bâtimens proscrits. Les accusateurs publics vont marcher plus rapidement; le tribunal a commencé, hier, à aller par trois dans un jour. Les jacobins arrivés seront employés utilement.* Enfin, je me concerterai pour *des mesures nouvelles, grandes et fortes.* Mais, citoyens collègues, pas de vivres pour deux jours : voilà ce qui retarde, distrait et dérange tout. J'ai pris, envers les départemens voisins, des arrêtés pressans, comme membre et d'après les intentions du comité de salut public, pour ne pas être gêné par les autres réquisitions, qui toutes se croisant, nous font périr au milieu de nos ressources : je compte sur votre approbation. Pressez *Montaut* de partir, je vous en prie. Il est convenu que *Laporte* ira se reposer une décade à la campagne, dès que *Fouché* sera arrivé, et

Laporte en a besoin. Les fatigues qu'ils ont eues sont infinies : les miennes disparaissent, lorsque je songe que *Couthon* en a supporté de plus grandes. Mais j'étais malade en partant, je n'ai pas dormi depuis mon arrivée ; je crains que ma santé et mes forces ne me trahissent ; faites partir *Montaut*.

Albitte était parti d'ici la veille de mon arrivée. Le courrier dépêché vers lui, par vous, le 8 du courant, a été jusqu'à Toulon, et est revenu sans le rencontrer. Je l'ai remis en course après lui avec ses dépêches ; mais il ne le rencontrera qu'à Toulon, et *Albitte* ne reviendra probablement ici qu'après avoir examiné ce qui s'y passe. Le général *Dours* vous a rendu compte, m'a-t-il dit, de toutes les forces qui sont parties pour s'y rendre, soit en hommes, soit en artillerie et munitions. Mais là, aussi, les subsistances vont donner de grandes inquiétudes. Fixez, chers collègues, votre attention bien particulièrement sur cet objet.

Salut et fraternité,

Signé COLLOT-D'HERBOIS.

AUTRE LETTRE DE COLLOT AU MÊME COMITÉ.

Ville-Affranchie, le 19 du 2e. mois de l'an II de la République, etc.

Collot-d'Herbois, à ses collègues composant le comité de salut public de la Convention nationale.

CITOYENS COLLÈGUES,

Je vous ai fait part de notre désespérante situation relativement aux subsistances. J'ai observé que le débat croisé des réquisitions de nos collègues causait les plus grands embarras. Vous avez fait décréter que les représentans devaient user du droit de préhension pour soutenir leurs réquisitions. Il n'en résultera pas le bien que vous espérez. Tout ce qui est requis et contesté par plusieurs, va être pris par celui qui se trouvera le plus près : c'est celui-là qui souvent a le moins de besoins, et qui, écartant la vue de ceux des autres, fait souvent les demandes les plus démesurées. S'il arrive que ses autres collègues envoient la force armée pour soutenir leurs réquisitions, et le droit de préhension, qui leur est commun, ne craignez-vous pas que la querelle des réquisitions, déjà bien vive et bien animée dans plusieurs départemens, ne se tourne

en combats? Le droit de préhension, ainsi exercé, n'amènera dans la distribution aucune égalité relative aux besoins, et c'est de cette égalité que dépend le salut de tous ceux qui souffrent et qui demandent. Voilà de quoi la commission doit s'occuper avant tout : c'est de bien distribuer ce qui est disponible. Vous pouvez amender le décret, en disant que le droit de préhension ne s'exercera, d'abord, par les représentans du peuple, que sur le quart de ce qui peut être réservé pour l'exécution de leurs réquisitions. Si vous n'approuvez pas les mesures que j'ai prises, comme membre du comité, l'armée des Alpes n'aura pas de pain dans huit jours. Le droit de préhension sera exercé par nos collègues qui sont à Besançon et dans les départemens environnans, avant qu'on puisse nous envoyer un sac. Je n'ai aucune force ici qu'on puisse distraire sans imprudence, puisqu'il n'y a pas plus de deux mille cinq cents hommes de garnison. La réquisition des jeunes gens n'est point armée et consomme beaucoup, et les ordres à porter dans le *Mont-Blanc* seraient trop tard exécutés.

Nous menons cependant toujours nos opérations aussi rapidement que possible. Bien *des embarras naissent de l'insuffisance des premières mesures prises et de la disette des hommes sûrs. Nous avons donné aux tribunaux ou commissions, une marche bien plus vive. Hier, six coupables ont reçu la mort. Un nouveau tribunal va se mettre en activité à Feurs; la guillotine, nécessaire pour*

consommer ses jugemens, a été commandée hier et partira sans délai: la mine hâtera les démolitions. Mais les subsistances? vous ne pouvez comprendre combien cet objet fait perdre de temps. Il énerve, il dissipe les forces qui doivent être réservées pour *les plus énergiques mesures.* Je me sers de toutes les miennes sans relâche. On nous a dit que *Montaut* ne partirait pas; faites-le expliquer, ou nommez-en un autre. Il le faut, soyez-en certains, il sera même souvent nécessaire de se séparer. Faites décréter aussi que les pouvoirs de *Javogues* s'étendent dans le département de l'Ain; il y aura beaucoup à faire.

Salut et fraternité.

Signé COLLOT-D'HERBOIS.

P. S. *Que le détachement de l'armée révolutionnaire arrive le plus tôt possible.* Les généraux se sont dégarnis ici, et ont dégarni l'armée des Alpes jusqu'à l'imprudence. Le service est dur, continuel et fatigant; et déjà les volontaires, qui croyaient se reposer un peu après le siége, murmurent de cette surcharge de service qui véritablement n'a point été calculée, comme elle devait l'être, avec ce qu'on devait réserver.

PIÈCE INÉDITE.

Commune-Affranchie, le 11 frimaire, l'an II de la République, une et indivisible.

COLLÈGUE ET AMI,

Le citoyen qui *te remettra cette lettre est commissaire de la commune de Marseille.* Il te fera part de la situation des choses dans ce pays-là. Il pourra te dire aussi ce que nous faisons, ce que nous avons fait, et ce que nous nous proposons de faire ici pour remplir le but de notre mission. Il désire communiquer au comité de salut public des mesures proposées par la commune de Marseille. Il en est une qu'il sollicitait de nous particulièrement, c'est de distraire six cents hommes de la force armée révolutionnaire qui est ici pour les envoyer à Marseille : il a vu notre position ici et a senti ainsi que ses collègues que cela était impossible. Nous nous serions d'ailleurs déterminés difficilement à déranger une mesure aussi positivement prononcée par la Convention et le comité, que celle de l'envoi de la force révolutionnaire ici venue depuis six jours. Le comité de salut public, après avoir conféré avec le commissaire de la commune de Marseille, trouvera sans doute moyen de suppléer à ce que nous n'a-

vons pu faire. Reçois, ainsi que la famille républicaine qui t'environne, l'assurance de ma sincère amitié et de mon fraternel attachement.

Signé COLLOT-D'HERBOIS.

A Robespierre l'aîné.

LES ARTISTES
DU THÉATRE DE L'ÉGALITÉ.

PIÈCE INÉDITE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, OU LA MORT.

Les artistes du théâtre de l'Égalité au représentant du peuple Robespierre.

Sextidi, première décade de prairial, l'an II de la République.

PERMETS que des artistes, toujours reconnaissans des importans services que tu rends à notre mère commune la *Patrie*, te fassent part de l'affreuse tristesse qu'ils ont éprouvée à la première nouvelle de ton assassinat : tu seras facilement convaincu de la

joie vive et profondément sentie qui a succédé à ce moment d'alarmes, quand nous sûmes que la Providence, protectrice de tes heureux destins, si nécessaires au bonheur de la République, t'avait préservé de leurs mains parricides. Accepte ce faible tribut de notre reconnaissance, et sois assuré qu'il n'en est pas un de nous qui ne voulût te servir d'égide, si le moindre danger semblait te menacer encore.

Vive la République, et ses défenseurs! (Nous n'avons pas cru devoir changer de style, ayant à te prouver les mêmes sentimens qu'à ton collègue Collot.)

Les commissaires nommés par les artistes.

Signé ARMAND-VERTEUIL, JULIEN, BONNET-BONNEVILLE, AMIEL, DIDELOT, GALLET, WAZELLES, LAMOTTE, DUBLIN, COURDE.

En marge est écrit : *Flatteurs*.

COMITÉ MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE DIJON (CÔTE-D'OR).

PIÈCE INÉDITE.

Dénonciation contre plusieurs individus détenus en la maison d'arrestation du château de Dijon, département de la Côte-d'Or.

PASQUIER VILLARS dit *Mésange*. — Il est ci-devant noble; une lettre qui est adressée à sa famille en encre blanche désigne son aristocratie, et elle est encore mieux reconnue par la conduite qu'il a tenue au château dans une révolte qu'il y a eu.

MAIRE, vitrier. — Non-seulement il est sur la liste de la société Tussat, mais encore agent des aristocrates.

CAILLARD père. — Le premier des aristocrates. Ex-procureur, ayant prêté sa maison à la société des amis de la paix, dite *tire-lire*, et ayant deux fils de la société Tussat, et émigrés.

CAILLARD, fils aîné. — Émigré de la société Tussat, et détenu à la Conciergerie de Dijon.

CLEOUARD, ex-notaire. — Ayant été secrétaire de la société des amis de la paix, ayant été à Lyon, et regardé comme émigré.

OUVRARD, oncle. — De la société Tussat, et agent des ci-devant nobles.

BERBIS dit *Longecour* — Ex-noble. Le comité a des pièces qui constatent sa correspondance avec les émigrés.

TUSSAT, menuisier. — Ayant prêté sa maison pour la fameuse société anti-civique, et étant sur la liste.

Gouveau père. — Étant sur la liste et le premier des aristocrates ; ayant toujours blâmé le nouveau régime avec force.

Le vieux Dromard. — Ex-officier de la Chambre des Comptes, tenant chez lui des conciliabules, et faisant passer la correspondance.

Moreau, ex-procureur du roi. — De la société Tussat, et dangereux par sa conduite anti-civique.

Begin. — Ex-conseiller, et ayant plusieurs notes au comité qui témoignent son aristocratie.

Brochot, aubergiste. — De la société Tussat, et ayant fait plusieurs commissions.

Capus, à la manufacture des indiennes. — De la société Tussat, et ayant marqué dans toutes ses actions la plus forte aristocratie.

Deldigue, cuisinier. — De la société Tussat, et ayant été poursuivi comme étant du nombre de ceux qui empêchent le recrutement.

Duponseau, ex-avocat. — De la société Tussat, et dangereux par son aristocratie.

Destraux, médecin. — De la société Tussat, dangereux par son esprit et son aristocratie.

Lagoutte, conseiller. — De la société Tussat, et étant capitaine de la compagnie des dragons ; a marqué toute l'énergie pour soutenir la société des amis de la paix.

Lenoir, ex-notaire, beau-frère de Blod — De la société Tussat ; ex-dragon, et marquant toute la force de l'aristocratie dans les rassemblemens.

Magnieux, épicier. — De la société Tussat ; convaincu du recrutement pour les émigrés. La procédure doit être envoyée.

Menu, ex-notaire. — De la société Tussat ; y ayant eu procédure contre lui concernant son affectation à vouloir toujours se servir des qualités attachées aux ci-devant.

Nantua aîné, serrurier. — De la société Tussat ; municipal sous Chartraire, et son agent.

Pignolet, ex-procureur. — De la société Tussat ; dangereux par son esprit et son aristocratie.

Seuguenot père, ex-procureur. — De la société Tussat ; dangereux par son esprit, son aristocratie et son bien.

Yon, ex-huissier. — De la société Tussat; ayant passé en Suisse, soldé par le ci-devant Condé.

La femme Siffet. — Reconnue pour avoir fait passer de l'argent aux émigrés, et détenue à Dijon.

Sœur Marianne, prieure des sœurs grises, Notre-Dame. — Détenue aux ci-devant Sainte-Marie, pour avoir eu correspondance avec les émigrés; dangereuse par son esprit et son aristocratie.

La femme Richard. — Épouse du ci-devant président Richard, guillotiné pour fait d'émigration; elle est de la plus haute aristocratie, et se bernant de tout.

Berger, imprimeur. — De la société Tussat; vrai meneur des aristocrates, et méprisant publiquement les autorités constituées.

Nous attestons que toutes les notes ci-dessus sont vraies, sans ce qu'on pourra y ajouter, et les faire constater par tous les bons citoyens de notre commune.

Paris, ce 5 thermidor, l'an II de la République française.

Signé F. Forcy,
Membre du comité.

Hucherot aîné,
Secrétaire du comité municipal de la commune de Dijon.

ALBITTE,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

PIÈCE INÉDITE (1).

Minute du formulaire dressé par le représentant Albitte, pour être reçu et signé par tous les prêtres du département de l'Ain.

Je âgé de commune de département de l'Ain, faisant le métier de depuis l'an convaincu des erreurs par moi trop long-temps professées, déclare en présence de la municipalité de y renoncer à jamais; déclare également renoncer, abdiquer et reconnaître comme fausseté, illusion et imposture tous prétendus caractère et fonctions de prêtrise, dont j'atteste déposer sur le bureau de ladite municipalité tous brevets, titres et lettres. Je jure en conséquence devant les magistrats du peuple, duquel je reconnais la toute-puissance et la souveraineté,

(1) Écrite en entier de la main d'Albitte.

de ne jamais me prévaloir des abus du métier sacerdotal, auquel je renonce; de maintenir la liberté, l'égalité de toutes mes forces, de vivre et de mourir pour l'affermissement de la République une, indivisible et démocratique, sous peine d'être déclaré infâme, parjure et ennemi du peuple, et traité comme tel.

Fait double et enregistré sur le registre de la municipalité de le de l'an de la République une, indivisible et démocratique, dont copie sera délivrée au déclarant.

CASTAING,

COMMISSAIRE NATIONAL A LYON.

PIÈCE INÉDITE.

Commune-Affranchie, le 18 ventôse, l'an II de la République française, une et indivisible.

AMI,

Je m'adresse à toi pour avoir quatre médailles de juges de tribunal; dans les quatre qu'il y en ait une pour le commissaire national; elles doivent

être en cuivre doré : cela coûte à peu près de douze à seize livres pièce. Je compte sur ton activité pour nous faire parvenir cette demande. Je te ferai passer le montant sur la note.

Peut-être ne sais-tu pas que nous allons faire décadi prochain la fête de l'Égalité. Nous sommes après construire une montagne aux Brotteaux, peu loin du sépulcre des muscadins ; leurs veuves y vont travailler pour donner le change sur leurs crimes. Décadi ensuite, on proclamera la Constitution, le gouvernement révolutionnaire, et la commune ne sera plus en état de siége. *Le reste nous regardera, et tu peux croire que nous ferons aller*, et ça ira.

La société prend de l'énergie depuis qu'elle s'est aperçue que des intrigans voulaient la rendre nulle, ou lui faire commettre des sottises ; à ces traits, tu dois reconnaître le caractère apathique de la plupart des Lyonnais ; il faut qu'ils aient le feu au derrière pour sortir de leur léthargie, et valoir quelque chose.

Nous avons bien des aristocrates de libres par je ne sais quels moyens ; *mais le sage décret* que la Convention vient de rendre pour *incarcérer, bannir et séquestrer les personnes et propriétés des ennemis de la révolution, va remédier à ces abus*, et toutes les fois que l'on décrétera *des mesures vigoureuses contre ces coquins*, cela équivaudra à des victoires complètes.

Dis à ta femme que je la salue, que je la félicite

sur son embonpoint, et surtout qu'elle te fasse un républicain. Adieu, porte-toi bien.

Salut et fraternité.

Signé CASTAING, *commissaire national au tribunal de la campagne.*

Nota. Tu voudras bien remettre les médailles à un courrier.

Au citoyen Gravier, juré du tribunal révolutionnaire, à Paris.

GONCHON,

AGENT DES COMITÉS.

PIÈCE INÉDITE

Copie de la lettre du citoyen Gonchon aux représentans composant le comité de sûreté générale, datée du 24 prairial an III.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Arrivé à Lyon, j'ai été très-bien reçu de tous mes concitoyens; mais ayant été au café *Grand*, place de la Liberté, ci-devant des Terraux, j'y ai

aperçu des hommes qui avaient toute la tournure d'émigrés. J'ai remarqué qu'aussitôt que j'y suis entré, ils ont parlé bas et avec mystère, me regardant de temps en temps; moi, de mon côté, tous ces hommes ne m'étaient pas inconnus, et je me suis rappelé en avoir vu au commencement de la révolution, au café de la Rotonde. De plus j'en ai parfaitement reconnu un, à qui il y a environ deux mois j'ai donné des coups de bâton, parce qu'au coin des rues Cléry et Poissonnière, près d'une queue, à la porte d'un boucher, il disait qu'il était royaliste. J'ai été dîner au parc à Notre-Dame-de-Pitié et aux Quatre-Chapeaux, et dans ces endroits j'ai vu de pareils hommes paraissant avoir sur moi des soupçons, et comploter contre moi en parlant toujours avec mystère; j'en ai eu la preuve. Quelques jours après je fus mandé par la municipalité, qui, ayant vu copie de la lettre du comité, adressée au représentant Boisset, fut bien rassurée sur mon compte. Cependant j'entendais toujours bourdonner autour de moi, et l'insurrection du faubourg fut un prétexte pour que ces royalistes fissent de nouveaux efforts pour me rendre suspect aux Lyonnnais. Dans les cafés, aux spectacles, on se plaçait à côté de moi; et là, pour me faire prononcer on affectait de tenir les propos les plus royalistes. Un homme au spectacle de Saint-Clair m'a dit: « Bientôt nous aurons la paix, parce que la Convention va remettre le petit Capet sur le trône; et si elle tarde, les Lyonnais se prononceront. Ils feront fermer les magasins, et nous avons quatre mille

jeunes gens à gances blanches qui sont tous d'excellens royalistes. »

Un autre, dans un autre endroit, disait : « Nous allons avoir la paix sous prétexte que le petit Capet ira en Espagne ; mais nous ne tarderons pas à le revoir et à le proclamer roi de France : ainsi Lyon deviendra la capitale de la France. » De semblables discours ont été souvent tenus à côté de moi. J'ai vu une fois, dans un café, plusieurs personnes autour d'une table, et une d'elles tirer de son portefeuille un assignat à face royale, baiser le médaillon, et dire : « Pauvre diable ! nous te vengerons. » J'étais cette fois-là avec Matras, qui me dit : « Hélas ! mon ami, il ne faut pas que dans cette ville tu parles trop république, car tu serais perdu. »

La grande majorité des négocians désire un gouvernement, quel qu'il soit, et qui leur assure la tranquillité. Cependant, dans cette grande majorité, j'ai cru en apercevoir beaucoup qui penchaient pour la république, mais avec des lois sévères contre l'anarchie, et ceux-là sont ceux qui ont montré le plus grand courage lors du siége. Ils m'ont tous témoigné leur crainte en voyant la formation d'une *compagnie de Jésus*, semblable au tribunal redoutable d'Allemagne, tous ses assassinats, les gances et boutons blancs unis et tous ces nouveaux visages ; ils craignent que par la suite, lorsqu'il n'y aura plus de jacobins à tuer, ce soit leur tour d'être assassinés.

J'ai été dans les cafés, les billards, les cabarets où vont les scélérats qui composent cette *compa-*

gnie de Jésus, j'ai même bu avec plusieurs d'entre eux. Ils sont environ trois cents, sur lesquels il y a beaucoup d'étrangers et des jeunes gens de différens corps qui ont quitté leur régimens sans congé. Ces malheureux disent : « Les montagnards et les ex-montagnards sont des scélérats qui ont assassiné le roi, ainsi il faut qu'il n'en reste pas un seul ; les soixante-quinze, comme les Louvet, Lanjuinais, etc., sont de vrais républicains, mais comme nous sommes royalistes, il faut aussi qu'il n'en reste pas un seul. »

Si les assassinats que ces scélérats commettent déplaisent à la majorité des Lyonnais, ils souffrent cependant que ceux qui les commettent soient leurs capitaines et officiers, et ils montent la garde, mangent souvent avec eux, et les entendent de grand sang-froid raconter leurs affreux exploits. Presque toutes les femmes riches ont la cruauté d'y applaudir et même d'y exciter les jeunes gens. Les dévotes vous citent des passages de l'Écriture : *Tuez les vieillards, l'homme, l'enfant à la mamelle ; tuez l'homme, la femme, l'enfant sevré, l'enfant qui tête, le bœuf, la brebis, le chameau et l'âne.* Josué donnait ce conseil, disent ces dévotes, pour conserver un roi. Vous serez donc persuadés que ce sont les prêtres surtout qui font commettre ces assassinats, car les femmes n'ont pas assez d'érudition pour faire ces citations d'elles-mêmes ; d'ailleurs, le nom de *compagnie de Jésus*, que ces tueurs ont pris, en est la preuve.

Pour les ouvriers, les artisans, ainsi que leurs femmes, après avoir reconnu que Châlier et l'infâme municipalité les ont trompés, ils sont toujours républicains et souffrent infiniment de ces horreurs; j'ose même assurer, parce que j'ai bien lu au fond de leurs âmes, que si ces scélérats étaient comprimés, eux pardonneraient et n'assassineraient pas, n'ayant plus de Châlier et de jacobins pour les y pousser. Je voyais souvent ces braves gens, et plusieurs venaient souvent me voir chez mon oncle, qui est maire à la Croix-Rousse, et comme j'ai été envoyé par le comité surtout pour empêcher les assassinats, quelqu'un avait-il des craintes, je le menais coucher à la campagne chez mon oncle, et lorsque je suis parti, sa maison avait l'air d'un hôpital. Hommes, femmes et enfans étaient réfugiés chez lui. Mon invitation et son humanité lui ont fait braver tous les dangers.

J'ai donc fait tous mes efforts pour empêcher les assassinats. J'ai même parlé à l'un des chefs de cette affreuse *compagnie* pour l'engager à faire cesser ces horreurs; j'ai été un jour à la prison Saint-Joseph, tenant mon enfant à la main, pour aller chercher, par ordre du représentant Boisset, un prisonnier qui venait de Vienne, et je ne pus empêcher qu'il ne fût tué. Il était sur son lit, il dormait un mouchoir sur le visage. Aussitôt qu'ils ont su que je voulais tâcher de le sauver, ils sont entrés au nombre de sept, ils ont doucement levé le mouchoir, l'un d'eux a demandé aux autres si c'était bien lui, ayant dit oui,

aussitôt sans le réveiller il lui a lâché son pistolet dans la cervelle.

Le jour de leur fête de 29 mai, une femme de 70 ans ayant dit que les muscadins avaient une bonne tournure et quelques autres propos à peu près semblables, six jeunes gens la prirent par le bras, la conduisirent au bout du pont de la Boucherie-des-Terreaux, là ils lui brûlèrent la cervelle et la jetèrent dans la Saône, et personne n'osa s'y opposer : il était cinq heures du soir.

Au café *Grand* j'en témoignais mon indignation, et je leur dis qu'ils étaient pires que des chouans, que l'on reconnaissait, puisqu'ils avaient une petite veste, un chapeau rond et une cocarde blanche, et que voyant leurs armes, si on ne se croyait pas de force on pouvait les fuir, mais qu'eux étaient couverts comme de braves gens et décorés de la cocarde nationale. Dès ce moment là je fus suivi, et j'entendis dire : « Gonchon est venu pour sauver les Matevons. » Ce soir même, au café Peaufin, étant venu avec mon enfant boire une bouteille de bière, j'entendis dire : « Voilà Gonchon ; il faut lui faire sa fête. » Je fis semblant de ne pas entendre, et un moment après je sortis; mais, au lieu de prendre la porte de l'escalier, j'entrai dans l'appartement du limonadier. Aussitôt une douzaine d'hommes sortirent précipitamment, et ne m'ayant pas trouvé dans l'escalier, ils rentrèrent avec fureur en disant : « Où est donc Gonchon ? » Aussitôt je me présentai à eux. « Descends, me dirent-ils. » Je veux auparavant vous parler, leur

dis-je, et j'entrai alors dans une grande salle où ils étaient tous. Là, je leur dis que j'étais le premier qui avait osé défendre les Lyonnais, et que pour l'avoir fait j'avais été en prison pendant quatorze mois. Je leur fis lire la lettre que j'avais fait imprimer sur la journée du 29 mai. Le bruit qui se faisait dans la première salle empêchait que l'on pût bien entendre la lecture de cette lettre. Et moi, j'entendais dire à Peaufin le limonadier : «Mets-le donc à la porte si tu ne veux pas qu'il soit tué chez toi!» A la fin de la lecture de la lettre, un jeune homme en uniforme de hussard qui avait deux petits pistolets dans les poches de son gilet, prit la parole et dit : «Que décidez-vous?» Alors je prends le petit mouchoir de mon fils; je le lui mets dans les mains en lui disant : «Mon fils, on va tuer ton père, ramasse bien avec ce mouchoir son sang qui va couler, prie ton oncle de te mener à la Convention, et alors tu lui montreras le sang de Gonchon, qui pour avoir défendu avec courage les Lyonnais a été assassiné par eux.» Aussitôt plusieurs voix s'écrient : «Non, non, nous ne voulons point t'assassiner.» Alors Peaufin, dont j'avais reconnu la voix, s'avance et dit : «J'ai perdu un fils au siége, l'autre a été fusillé, et je sais bien que si on avait écouté Gonchon je les aurais encore tous les deux. Aussi, viens, Gonchon, ne crains rien, mon corps te servira de bouclier.» Aussitôt huit citoyens se sont présentés pour m'accompagner chez le représentant Boisset; je les remerciai, et annonçai aux personnes qui étaient présentes que sans elles j'aurais été as-

sassiné ; aussitôt un d'eux s'écrie : « Les Lyonnais n'assassinent pas, mais ils se vengent ; ainsi ne dis pas que tu as manqué d'être assassiné, car si tu le répètes, quoique tu sois chez le représentant, tu ne seras pas en sûreté. Alors le citoyen Rosière, un des secrétaires du représentant, lui dit avec chaleur : « Quoi! vous dites que vous n'assassinez pas et dans le moment même vous menacez de l'assassiner? » Cet homme voulait répliquer, les autres l'en empêchèrent, et en sortant ils m'embrassèrent tous. Comme je demeurais à la Croix-Rousse, un autre secrétaire du citoyen Boisset eut la bonté de m'accompagner.

Le lendemain, des jeunes gens vinrent m'avertir que je ne pouvais pas rester davantage à Lyon, qu'ils savaient très-bien que j'étais sur la fatale liste, parce que l'on ne pouvait pas me pardonner d'avoir dit dans une pétition de faubourg, *les rois, les ministres, la liste civile passeront*. Je vins en faire part au citoyen Boisset, qui me dit : « Eh bien ! tu n'as qu'à partir demain par le courrier, et tu seras chargé de plusieurs dépêches. Pour que tu ne craignes rien, tu coucheras cette nuit chez moi. « Je vins donc y coucher avec mon fils. Le lendemain matin je retournai chez mon oncle pour lui faire mes adieux, ainsi qu'à mes sœurs; j'appris qu'on était venu dans la nuit frapper aux portes, et de plus un jeune homme vint m'avertir de ne point partir par la malle, parce que les tueurs savaient que je devais partir avec le courrier; qu'ils avaient dit que je ne

leur échapperais pas, parce que la malle devant passer sur le pont de pierre, ils l'arrêteraient, me brûleraient la cervelle et me jetteraient à la Saône. J'allai sur-le-champ en faire part au citoyen Boisset, qui signa sur mon passe-port un visa pour passer par Bourg.

Attaqué depuis quelques jours d'un violent mal de tête, occasioné je crois par un coup de soleil, car j'ai fait la route à pied pour mieux connaître l'opinion publique, ici je borne mon récit sur Lyon; mais quoiqu'on ait tout à craindre des assassins, j'ai juré de servir ma patrie, aussi aucune crainte ne m'arrêtera. C'est pourquoi je vous présenterai dans peu de jours un supplément de notes sur Lyon et des observations faites en allant à cette malheureuse commune et en revenant à Paris.

Signé GONCHON.

Pour copie conforme,

HOUDEYER.

DAUBIGNY,

SECRÉTAIRE DU MINISTRE BOUCHOTTE.

PIÈCE INÉDITE.

MONSIEUR,

A chaque pas que nous faisons nous découvrons de nouveaux crimes de Lafayette. Quelle trame infernale ce monstre avait ourdie pour étouffer la liberté ! Son armée entièrement séduite par ses intrigues est restée en quelque sorte abattue et plongée dans la stupeur, lorsqu'elle a reconnu l'abîme où il voulait l'attirer. J'ai vu de vieux soldats, de jeunes volontaires pleurer de rage, en s'écriant : « Quoi ! il ne nous flattait tous que pour nous corrompre et nous faire déchirer le sein de notre patrie, pour laquelle nous nous sommes armés ? Le traître ! il pouvait bien nous égarer ; mais il n'eût pas réussi à étouffer la oix de la patrie. »

L'armée entière reconnaît maintenant que tous les déplacemens qu'il lui a fait faire, les campemens qu'il changeait tous les deux, trois jours, et qui étaient toujours placés dans les endroits les

plus malsains, n'étaient que pour la fatiguer et la détruire.

Elle reconnaît également que ce n'était que pour y étouffer l'amour de la liberté, de la patrie, et la faire servir à rétablir le despotisme, qu'il ne laissait circuler dans l'armée aucuns journaux, feuilles ou écrits patriotes; qu'il n'y laissait pénétrer que les gazettes de la liste civile et tout ce qui pouvait la royaliser ; et à cet égard on m'a raconté une infinité de violences et de mauvais traitemens exercés envers plusieurs soldats et volontaires qui s'étaient permis de dire qu'il était étonnant qu'on défendît à l'armée d'un peuple libre de s'instruire des moyens de connaître et de défendre sa liberté.

Ce malheureux-là avait une foule d'agens tout aussi coupables que lui, par lesquels il faisait filtrer les principes liberticides, non-seulement dans toute son armée, mais encore dans toutes les villes et lieux qui en étaient voisins, dont en général tous les corps administratifs étaient devenus détestables, depuis qu'il y était. Les jacobins, qu'il avait peints sous les couleurs les plus atroces, y étaient en exécration; Paris particulièrement était regardé comme n'étant plus habité que par des assassins, des scélérats dignes de tous les supplices.

Tout cela a changé. L'armée et tous les endroits feuillantins sont maintenant jacobins comme Robespierre, Danton et tous les sans-culottes: les cris de vivent les jacobins! vivent les sans-culottes! s'y font entendre pour la première fois, ainsi que ceux de

vivent les ministres patriotes ! que je leur ai proposés.

Le serment de défendre la *liberté* et l'*égalité* y sera prêté solennellement demain ou après. Tous les cœurs l'ont déjà prononcé. Il ne reste plus par-ci par-là que quelques coquins dans l'armée de ceux qu'il avait amenés de Paris, qui, dévoués à M. le général double-face, regrettent, mais tout bas, tout bas, de ce que ses vastes projets soient avortés. Je suis dans ce moment à en faire la liste, car je les connais tous, afin d'en faire purger l'armée. Les Gaissac, les Crepu de la Crépinière, les Beauregard, les Hutin et autres scélérats qui avaient juré la perte de tous les patriotes, et qui ont figuré d'une manière si atroce avec feu M. Carle, à l'affaire du Champ-de-Mars, ne seront pas oubliés : ils connaissent mes sentimens pour eux comme pour tous ceux qui leur ressemblent; il ne faut pas en laisser exister un seul ; il ne faut pas que la liberté et le peuple aient un seul ennemi : *ils doivent tous périr.*

Je vais maintenant vous donner l'aperçu de l'évasion de ce grand général.

Sous prétexte de faire des reconnaissances dans les lieux voisins de son armée, il prit avec lui une cinquantaine de ses officiers et se fit accompagner par un détachement de hussards et de cavalerie. Parvenu à Bouillon, il renvoie les hussards, en leur disant qu'ils seraient dans quelques heures à Mousson, et quelques lieues plus loin, il renvoie les

cavaliers sous le même prétexte. Il conserva son respectable état-major, avec lequel il s'achemina vers *Marche*, pour de là passer à Maëstricht et de suite en Hollande.

Du nombre de ceux qui ont fui avec lui se trouvent les sieurs :

Delaunoy, chef de l'état-major.

Latour-Maubourg.

La Colombe.

Alex. Lameth. Celui-ci, qui veut toujours procéder en forme, a envoyé sa démission de maréchal de camp.

Cadignan.

Dharbelay.

Curmer, fils d'un marchand de Paris.

Leveneur.

Masson.

Les trois frères Romeuf.

Sicart.

Beaumetz.

J'observe que chacun d'eux avait sur son cheval un porte-manteau assez considérable, et qu'on dit être tellement pesant que deux hommes avaient eu peine à les charger.

On présume que ces honnêtes gens emportent la caisse de l'armée qui est considérable, car l'ancien ministère avait eu la scélératesse d'envoyer à ce traître trois mois d'avance du prêt de l'armée : il sera vérifié demain quelle est la somme qu'ils ont volée.

M. d'Haugest commande l'armée en attendant M. Dumouriez : c'est un bon homme qui a des talens, du patriotisme, qui est aimé du soldat, et qui n'a jamais partagé les opinions de Lafayette.

Je suis plus flatté que ce dernier ait fui que s'il eût été arrêté en vertu du décret d'accusation; car en fuyant il a mis à nu les crimes du pouvoir exécutif et les siens, et par là a déchiré le bandeau de l'erreur, au point qu'il n'y a pas un seul homme dans l'armée, hors ceux dont je vous ai déjà parlé, qui ne le regarde maintenant comme un traître; tandis que s'il eût été arrêté, ses partisans l'auraient peint comme une victime marquée par les jacobins. Cette idée qu'il avait eu soin de répandre à l'avance aurait laissé subsister dans son armée une division qui aurait pu nuire à l'intérêt de la patrie, et que son évasion a détruite pour jamais.

Je vous apprends aussi que le bienheureux d'Haveroult, qui avait essayé de s'envoyer à tous les diables, au moment où il allait être happé dans le bois de *Junion*, sur le chemin de *Vrigny*, aux bois à *Saint-Mange*, n'est pas mort; qu'il a été ramené hier à Sédan et qu'on ne sait pas encore si le coup est mortel, la balle ne s'étant enfoncée que très-peu dans le front : s'il en réchappe il sera conduit à Paris. Les papiers dont il a été trouvé saisi ont été envoyés au département; ils paraissent peu importans.

En attendant M. Dumouriez, nous exerçons l'apostolat du patriotisme dans l'armée, et nous osons

croire que notre séjour n'y aura pas été inutile à la cause de la liberté et de l'égalité.

Nous sommes bien fraternellement,

Monsieur,

Vos très-humbles et
très-obéissans serviteurs,

V. DAUBIGNY (1), WESTERMANN.

Au quartier-général de Mouzon, armée du centre, ce 24 août 1792.

A Monsieur.....

PIÈCE INÉDITE.

Paris, ce 30 septembre 1793, l'an II de la République une et indivisible.

Au citoyen Robespierre, député à Paris.

La lettre du ministre de la guerre que vous avez remise, mon cher Robespierre, n'a point encore été lue..... A quoi donc tiennent toutes ces longueurs? Vous connaissez mon cœur; il vous est tout dévoué, ainsi qu'à sa patrie qu'il aime avec transport il est fier, sensible, il est couvert des blessures de l'aristocratie, des feuillans, des modérés, et de tous les scélérats qui les servent sous différens masques. Jugez de ma position, elle est

(1) Cette lettre est en entier écrite de la main de Daubigny.

douloureuse. Veuillez donc la faire cesser en faisant lire aujourd'hui cette lettre et les pièces qui y sont jointes. Je le désire autant pour le ministre que pour moi-même.

Je vous embrasse et suis tout à vous.

Votre ami,

V. DAUBIGNY.

LEYMERIE,

AGENT DES COMITÉS.

PIÈCE INÉDITE.

CITOYEN ROBESPIERRE,

Je t'adresse ci-joint une copie de la lettre que j'ai écrite à Couthon. Elle contient un fait sur la conjuration, qui doit se joindre à celui contenu dans le procès-verbal de mon arrestation, et que je t'ai envoyé avec une lettre du 28 germinal. Je ne pense pas que tu refuses de t'entretenir quelques instans avec Couthon et Amar, sur les intrigues contre-révolutionnaires qui donnent lieu aux persécutions que j'éprouve depuis cinq mois.

Salut et fraternité.

LEYMERIE.

Duodi Floréal.

PIÈCE INÉDITE.

Copie de la lettre que j'ai écrite à Couthon, sur la conjuration.

Primidi floréal.

Citoyen Couthon, n'y a-t-il donc point de justice pour les patriotes! Le fiel leur sera-t-il toujours réservé, et le nectar distribué avec profusion à l'aristocratie et à l'intrigue! Faut-il donc absolument être toujours partie intégrante d'une faction, pour avoir le droit d'être réclamé!

Je suis mis en arrestation pour un des faits qui me furent reprochés par la clique des Chabotins. Le comité de sûreté générale avait prononcé sur ce fait, et en avait reconnu la fausseté. D'ailleurs j'ai répondu sur cette inculpation, qui sort des ateliers de dénonciation de Chabot et compagnie, dans l'ouvrage que j'ai publié il y a cinq mois, sous le titre de : *Leymerie au peuple, sur les inculpations que lui font les Chabotins, suivi d'une dénonciation contre Lullier et consorts.*

Quelle a été ma surprise, lorsque j'ai appris que Fouquier-Tinville était devenu l'écho des Lullier, des Chaumette, et de tous les conjurés que je poursuis depuis long-temps. Cette association de Fouquier avec Lullier et tous les meneurs de ma sec-

tion, pour me dénoncer, éclaire ma conscience sur les bruits qui se répandaient dans ce temps-là, que la tribune révolutionnaire était à la dévotion de M. Lullier; et, comme ce dernier et M. Chardin ne faisaient qu'un; que M. Chardin disait qu'il fallait bien se donner de garde de dénoncer M. Lullier, parce que c'était lui qui tenait le timon des affaires, que la Convention n'était rien, et que tout sans lui serait perdu; que, d'un autre côté, M. Chardin ne faisait rien que par Chaumette, Hébert et Lullier: je conçois que M. Fouquier-Tinville a dû réchauffer la dénonciation [1] de Lullier et compagnie; qu'il a dû le faire surtout le lendemain du jour qu'on lui demanda les motifs qui l'ont déterminé à ne pas faire entendre de témoins contre Chardin.

C'est pour la dernière fois, Couthon, que je te parlerai de l'intrigue de ma section, qui, pour avoir suspendu les séances de la société populaire après que je l'ai dénoncée, poursuivie et vilipendée dans la personne de ses meneurs, n'a pas pour cela renoncé à l'espoir de culbuter le Comité de salut public. Les intrigans se sont ralliés, et ils vont prendre une autre marche pour n'être pas aperçus. Tu regarderas sûrement ceci comme une chimère de détenu; lorsque l'un des premiers je dénonçais le vaste complot qui vient d'éclater, on m'en disait autant. Au reste,

---

(1) Ces mots, que *la Convention n'était rien*, ne se trouvent pas dans la lettre de Couthon, parce que je les avais oubliés. (*Note de Leymerie.*)

Amar a les pièces, et je lui en ferai parvenir d'autres à mesure que je les aurai rédigées. Je sais qu'il se prononcera définitivement sur cette affaire, si tu veux la mettre sur le tapis, et en parler à Robespierre. Tu as dû, ainsi que Robespierre, recevoir un procès-verbal qui contient un fait très-important, et qui exige un examen refléchi, en y ajoutant surtout que le citoyen Paqueau n'ayant pu obtenir une conférence avec moi, alla trouver le citoyen Chevalier, rue Eustache, n°. 9, pour le consulter sur la manière dont il ferait ses déclarations; que Chevalier lui ayant répondu de dire tout ce qu'il savait sur la conjuration, Paqueau lui observa que, s'il disait tout, il serait infailliblement appelé en témoignage, et qu'alors les autres accusés le dénonceraient aussi; que le lendemain il écrivit à Chevalier qu'il avait pris le parti de la retraite pour pouvoir faire ses réflexions sur ce qu'il pouvait déclarer; qu'enfin la cabale étant parvenue à me faire arrêter, Paqueau avait reparu dans les rues.

Quand je n'aurais pour moi d'autre preuve de civisme que d'avoir été pendant cinq mois la victime de la faction Chabotine, que j'ai dénoncée, j'ai bien acquis le droit qu'on me rende enfin justice, et qu'on m'écoute dans une affaire aussi majeure.

Encore une fois Amar désire que tu demandes compte de cette affaire pour s'expliquer ouvertement; tu ne laisseras pas plus long-temps souffrir un patriote pur, que cinq mois de persécution ont réduit à une détresse dont je me dispenserai de te

faire le tableau, et qui se trouve réduit à recevoir sa subsistance d'aristocrates qui se font un plaisir de me faire connaître ma misère.

Salut et fraternité.

LEYMERIE, *détenu au Luxembourg.*

P. S. Informe-toi si Amar a reçu une lettre que je lui adresse pour le comité de sûreté, et sous le couvert (1) de la Convention, parce que j'ai craint d'être intercepté.

COUTHON,

MEMBRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

N°. LXII.

A Ville-Affranchie, le 20 octobre, l'an II de la République, etc.

TU ne m'as pas écrit une ligne, mon ami, depuis que nous nous sommes quittés; je t'en veux, parce que tu m'avais promis que, dans tous les cas d'absence, tu me donnerais de tes nouvelles. Hérault a été plus aimable que toi, j'ai reçu deux de ses lettres. Tu sais, mon cher ami, que j'ai besoin, pour me consoler des maux qui m'accablent, des témoignages d'intérêt de ceux que j'estime; dis-moi donc que

(1) C'est-à-dire, à l'adresse du président.

tu existes, que tu te portes bien, que tu ne m'oublies pas, et je serai content.

Je vis dans un pays qui avait besoin d'être entièrement régénéré; le peuple y avait été tenu si étroitement enchaîné par les riches, qu'il ne se doutait, pour ainsi dire, pas de la révolution. Il a fallu remonter, avec lui, à l'alphabet; et quand il a su que la déclaration des droits existait, et qu'elle n'était pas une chimère, il est devenu tout autre. Ce n'est pourtant pas encore le peuple de Paris, ni celui du Puy-de-Dôme, il s'en faut diablement. Je crois que l'on est stupide ici par tempérament, et que les brouillards du Rhône et de la Saône portent dans l'atmosphère une vapeur qui épaissit également les idées. *Nous avons demandé une colonie de jacobins*, dont les efforts, réunis aux nôtres, donneront au peuple de Ville-Affranchie une éducation nouvelle, qui rendra nulles, je l'espère, les influences du climat.

Le froid, qui commence à se faire sentir ici vivement, augmente beaucoup mes douleurs; *j'aurais envie d'aller respirer un peu l'air du midi; peut-être rendrais-je quelques services à Toulon : mais je désire que ce soit un arrêté du comité qui m'y envoie; car, sans cela, les collègues, ou plutôt les amis avec lesquels je travaille ici, pourraient bien ne pas me laisser aller. Fais-moi passer cet arrêté, et aussitôt le général ingambe se met en route, et, ou l'enfer s'en mêlera, ou bien le système de vive-force aura lieu à Toulon, comme il a eu lieu à*

Lyon. Adieu, mon ami; embrasse Robespierre, Hérault, et nos autres bons amis pour moi. Toulon brûlé, car il faut absolument que cette ville infâme disparaisse du sol de la liberté, Toulon brûlé, je reviens auprès de vous, et y prends racine jusqu'à la fin. Ma femme, Hippolyte et moi, t'embrassons du fond du cœur.

Signé G. Couthon.

P. S. Nous sommes convenus, avec le général Doppet, de faire filer à Toulon un renfort de quatorze mille hommes, bien armés, et bien faits au métier de la guerre.

J'ai chargé Daumale, notre secrétaire, parti depuis quelques jours avec des dépêches pour le comité, de demander *si je pouvais conserver le télescope de l'infame Précy, dont je suis jaloux, comme pièce d'histoire. Mande-moi si le comité pense que je puisse, sans aucuns inconvéniens, retenir cette pièce.*

Au citoyen Saint-Just.

UBER,

PRÉSIDENT DU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE DE SAINT-QUENTIN.

PIÈCE INÉDITE.

MON CHER MAÎTRE,

Permets un mot. Pour Dieu faisons aimer la République par ceux-là même qui sont les plus indifférens. Saisissons les occasions. En voici une, c'est la loi additionnelle, ou loi d'exception à faire en faveur d'un homme qui, ayant épousé une Autrichienne, l'a déterminée à adopter la France pour sa patrie, va recueillir ses biens dans la Flandre autrichienne dans un temps opportun, et revient avec femme et enfans (enfans intéressans s'il en fut!), mais revient après s'être enquis aux magistrats de la République si les nouvelles lois lui permettaient de revenir chez lui. Tous lui disent oui; on l'abuse, on le met à la tête d'un hôpital comme bon et charitable citoyen, et ensuite la loi qui se réveille l'envoie à l'échafaud.

De par tous les diables, voilà un cas singulier. De la justice, ici! De l'équité! et, s'il le faut, de la clémence. Faisons aimer la République; elle n'est

plus en danger, non, c'est fini! Faisons aimer la République, encore un coup.

Je sais que dans le gouvernement politique révolutionnaire, ce n'est pas le cas de la maxime : *plus fait douceur que violence;* mais quand l'équité parle, il faut fléchir la loi. Qu'on dise de nous, ils sont fermes, implacables, inexorables; mais ils sont justes.

J'implore ces principes dans l'affaire Daumale.

Salut et fraternité.

Signé UBER, *président du tribunal.*

Saint-Quentin, 16 pluviôse.

Nota bene. Prends garde aux ministres du culte protestant. J'en vois qui ont de fières prétentions. Je me contente de prendre les armes du ridicule contre eux. Mais leur pain y est attaché; je crains bien ces gens-là.

Au citoyen Robespierre, président du Comité de salut public.

GUÉRIN,

AGENT DE ROBESPIERRE.

N°. XXVIII.

ESPIONNAGE.

Le 4 messidor, l'an II de la République, etc.

... Le citoyen *Legendre* était hier matin, 3 du courant, sous l'arcade du théâtre de la République, rue de la Loi, environ 10 heures du matin, il était avec le général *Parein* en grande conversation, qui a duré plus de demi-heure. Ils se sont quittés à environ 11 heures. Le citoyen *Legendre* a traversé le jardin Égalité et est allé à la trésorerie nationale, où il s'est arrêté une demi-heure. De là il est revenu aux Tuileries, où il est resté jusqu'à une heure, et est entré ensuite à la Convention, où il est demeuré jusqu'à la fin de la séance. Pendant le temps qu'il a été aux Tuileries, on a remarqué qu'il avait de l'ennui; il a fait divers tours; il a fait rencontre d'un citoyen avec lequel il a beaucoup parlé avant d'entrer à la Convention. La séance levée, il est revenu dans les Tuileries, où il est resté trois quarts d'heure avec le même particulier, avec qui il s'entretenait mysté-

rieusement, et ils paraissaient éviter le monde. Ils ont été ensemble jusqu'à l'allée du pont ci-devant Royal. Le citoyen *Legendre* l'a traversé, et l'autre citoyen est rentré dans les Tuileries, de là est allé dans la maison du commissionnaire au Mont-de-Piété, proche le ci-devant hôtel d'Angleterre, au coin de la place Égalité; après une demi-heure d'attente, il n'en était pas encore redescendu.

Un *Jacobin* nous a assuré hier qu'il avait entendu de la bouche de feu *Anacharsis Cloots* que *Bourdon de la Crónière* avait été avec lui chez l'évêque *Gobel*, pour la fermeture des églises, et enfin pour exciter ledit *Gobel* à faire toutes les sottises qui se sont opérées dans le temps.

Le citoyen *Moine* désirerait être du comité révolutionnaire de la section des Tuileries; il assure que cela lui donnerait beaucoup de facilité à remplir le poste important dont nous l'avons chargé.

G.

Du 8 messidor.

CITOYEN,

Il n'a pas été possible de joindre le député *Bourdon* (de l'Oise) ni à la Convention nationale, ni chez lui; tout ce qu'on a pu savoir, c'est qu'il va quelquefois dans sa rue, dans la maison n°. 557.

Le député *Thuriot*, au sortir de la Convention nationale, le 6 courant, est allé rue Jacques,

section du Panthéon français, n°. 35, chez un fabricant de portefeuilles, où il s'est arrêté à parler avec une citoyenne environ dix minutes; après il est allé rue des Fossés-Saint-Bernard, section des Sans-Culottes, n°. 1220, où il est entré pour dîner à deux heures trois quarts, et est sorti de cette maison à sept heures et demie; il a ensuite rencontré un citoyen sur le quai de l'École, section du Muséum, proche le café *Manoury*, où ils sont entrés et ont bu ensemble une bouteille de bière; après, il est allé rue d'Orléans-Honoré, section de la Halle-au-Blé, maison de la Providence, meublée, n°. 16, où il s'est arrêté environ 25 minutes, en est sorti à 8 heures et demie, avec une citoyenne qui avait une lévite couleur puce et un grand schall à bordure de couleur, jupon blanc et sur sa tête un mouchoir blanc arrangé de manière qu'il formait un bonnet : ils sont allés ensemble au jardin Égalité, où ils ont fait trois tours après lesquels ils sont allés place Égalité, au n°. 163, où ils ont parlé un instant à la portière, et sont revenus audit jardin Égalité, où ils ont fait le tour des galeries, et sont retournés au même n°. 163, place Égalité, où ils ont soupé; ils y sont entrés à neuf heures et demie, et à onze heures ils n'en étaient pas encore sortis; nous nous sommes retirés, n'étant pas certains s'ils en sortiraient.

Le citoyen *Tallien* est resté, le 6 messidor au soir, aux Jacobins jusqu'à la fin de la séance; il a attendu son homme au gros bâton rue Honoré, de-

vant une porte cochère; nous avons remarqué qu'il avait beaucoup d'impatience. Enfin, il est arrivé; il n'y a pas de doute qu'il était dans les tribunes. Ils ont remonté la rue Honoré, celle de la Loi, les baraques, la galerie à droite de la maison Égalité, se sont assis dans le bas du jardin, ont pris chacun une bavaroise, ont remonté sous les galeries de bois, dont ils ont fait trois fois le tour, se parlant toujours mystérieusement et se tenant sous le bras. A onze heures, ils ont traversé la cour du palais et ont gagné la place Égalité; son garde a été arrêté, un fiacre a salué *Tallien*, et ils se sont qualifiés réciproquement d'amis, en disant : « A demain, mon ami. » Nous nous sommes approchés de la voiture : *Tallien* a dit au cocher de le conduire rue de la Perle; l'autre s'en est allé par la rue de Chartres, à pied. Nous avons couru jusqu'au pont ci-devant Royal, nous n'avons pu le rejoindre; nous présumons qu'il est entré dans une allée, ou qu'il demeure sur la section des Tuileries. Nous l'avons signalé hier soir, une veste rouge et blanche, à grandes raies, culotte noire, un gilet, chapeau rond, cheveux blonds et en rond, presque de la taille de *Tallien*.

Le citoyen *Thuriot* est sorti, hier 7 courant, de la Convention, à 3 heures, et est allé rue Honoré, proche les ci-devant Capucins, n°. 30, et y est resté jusqu'à 5 heures qu'il est sorti avec une citoyenne, et ils ont été ensemble rue Neuve-du-Luxembourg, n°. 161; nous nous y sommes arrêtés jusqu'à 7 h., et ils n'étaient pas encore ressortis. Nous avons re-

marqué à ce n°. 161 des jardins donnant sur les boulevarts, par lesquels ils sont probablement sortis.

G.

Le 10 messidor.

Nous nous sommes transportés hier, 9 courant, chez le citoyen *Bourdon* (de l'Oise), dans son domicile, rue des Pères, faubourg Germain, n°. 15. En sortant, il est allé en face de chez lui, n°. . . . . ; il y est resté environ trois heures; de là à la Convention. Dans son chemin, il a parlé à un citoyen qui menait un enfant d'environ six ans. Il est ressorti pour entrer dans un bureau où on reçoit les lettres, dans lequel il s'est arrêté dix minutes environ. En rentrant à la Convention, il a donné des poignées de mains à quatre ou cinq députés; il bâillait dans le temps que l'on apprenait des nouvelles avantageuses. En sortant de la Convention, il est allé rue Honoré, du côté opposé aux Jacobins, n°. 58; dans cette même maison sont entrés quatre citoyens après *Bourdon*, ensuite encore deux autres, que l'on croit *députés*; nous croyons que tous ces citoyens sont restés très-tard dans cette maison.

Le citoyen *Thuriot*, hier 9, est sorti à la fin de la séance; à la porte des ci-devant Feuillans, il a parlé mystérieusement au citoyen *Boissel*, qui a été renvoyé de la *société*; la conversation a été courte. Le

citoyen *Talon* (ou *Calon*), député, inspecteur de la salle de la Convention, et un autre citoyen que nous ne connaissons pas, et trois citoyennes, ont joint le citoyen *Thuriot;* ils ont été dans la rue Honoré; là, les cinq citoyens et citoyennes ont pris la place des Piques, le citoyen *Thuriot*, la rue Honoré, n°. 35, près les Capucins. Nous avons entendu qu'en se quittant, un des citoyens a dit à *Thuriot :* « Ne tarde pas ; » et en effet il n'a fait que monter et descendre; il est allé place des Piques, n°. 108, au dépôt général de la guerre, où il est resté jusqu'à 7 heures : de là, il est allé chez lui, rue Honoré, où nous l'avons attendu jusqu'à 8 heures; il n'était pas ressorti.

Le citoyen *Calon* ou *Talon*, et l'autre citoyen dont nous ignorons le nom, sont sortis du n°. 108 à 6 heures; ils sont rentrés à 6 heures et demie. Le citoyen *Coupé*, député, est entré au n°. 108 à 5 heures et demie, et nous ne l'avons pas vu ressortir.

Le citoyen *Legendre* est entré, le 8 courant, à la Convention, à midi et demi, et en est sorti à la fin de la séance, à 3 heures un quart; il a pris par la ci-devant chapelle pour s'en aller, a gagné la terrasse de la Liberté, et est rentré rue de Beaune, en son domicile. Il en est sorti à cinq heures, a traversé les Tuileries par le Pont-Tournant et les Champs-Élysées, a rencontré un citoyen qui était avec une citoyenne, une fille d'environ 12 ans, et un garçon d'environ 8 ans, qui nous parurent être tous de la même fa-

mille. Ils sont allés ensemble jusqu'au camp qui est vis-à-vis le bois de Boulogne, où ils ont regardé faire les premiers exercices aux jeunes citoyens. Il a laissé cette famille entrer au Bois-de-Boulogne, et est revenu par le même chemin avec un autre citoyen, est rentré aux Tuileries, a quitté ce citoyen au passage des Feuillans qu'il a traversé, a pris la rue Honoré, et est entré aux *Jacobins* à 9 heures un quart. Nous avons tenté d'entrer aux tribunes; mais la quantité de citoyens qui assistaient à la séance nous a obligés de nous retirer.

G.

Le 14 messidor.

Le citoyen *Ta*..... hier, depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi, n'est pas sorti de son domicile, rue de la Perle, au Marais, n°. 60, et on était assuré qu'il était cependant chez lui.

Sur les 10 heures et demie, le nommé *Rambouillet*, ci-devant préposé pour la surveillance de la police, aperçut notre agent, qui lui demanda où il allait: *Rambouillet* répondit qu'il allait chez le citoyen *Ta*.....; il le fit jaser. Notre agent lui dit qu'il était étonnant que ce député ne fît plus parler de lui à la Convention, à quoi l'autre répliqua que ce député ne faisait presque plus rien, depuis qu'on lui avait reproché, au comité de sûreté générale, qu'il n'avait

pas fait guillotiner assez de monde à Bordeaux; il ajouta de plus que le citoyen *Ta*..... avait placé son secrétaire au comité de salut public, et qu'on l'avait renvoyé le 1er. messidor.

Nous ne serions pas surpris que le sieur *Rambouillet*, qui a été placé à la police par le citoyen *Ta*....., et qui vient d'être supprimé de son emploi, ne fût un de ceux que ce député emploie, auprès de lui, pour l'escorter et savoir si on le surveille, attendu qu'il a dit, avant d'entrer chez le citoyen *Ta*....., qu'il n'y serait qu'une demi-heure, probablement; et au contraire il n'en était pas encore sorti à 3 heures. Ce sieur *Rambouillet* a ajouté de plus que quatre particuliers suivaient le citoyen *Ta*.....; que ces jours derniers (il ne se rappelait pas bien si ce n'était pas au jardin national), le citoyen *Ta*..... s'apercevant que ces particuliers le suivaient, il s'arrêta et leur dit qu'il était un représentant du peuple; que beaucoup de monde s'attroupa, et que la garde conduisit lesdits particuliers au comité de sûreté générale.

Il est impossible de pouvoir surveiller ledit député dans sa rue, vu qu'elle est fort courte et droite. Il n'y a aucune retraite, que quelques bancs de pierre à côté de quelques portes-cochères, pour s'asseoir; et pour peu que les locataires de ladite rue s'aperçoivent qu'un individu passe fréquemment, ils se mettent aux croisées, ou envoient leurs domestiques sur la porte, en sorte qu'il est impossible à un surveillant de faire sentinelle dans le voisinage

de son domicile, soit que ses propres domestiques soient toujours sur leur porte, ou d'autres avec qui ils causent.

Th..... est resté, le 12 courant, jusqu'à la fin de la séance de la Convention; au sortir, il a été rue Honoré, rue Neuve-du-Luxembourg, a traversé le boulevart, est entré rue Basse-du-Rempart de la Madeleine, à droite; pendant le temps que nous avons traversé le boulevart, il a disparu; et jusqu'à huit heures du soir, il n'était pas ressorti. Durant le temps de la séance de la Convention, il a été en conversation avec divers membres, parmi lesquels nous avons reconnu les citoyens *Charlier*, *Fouché*, *Bourdon* (de l'Oise), *Gaston* et *Bréard;* le nom des autres députés ne nous est pas connu.

B..... d. l...., hier 13, au sortir de la Convention, est allé, avec quatre citoyens, rue Honoré, n°. 58, et en est sorti trois heures après. Il est allé directement chez lui; dans son chemin, il n'a rencontré qu'un citoyen, à qui il a très-peu parlé; et à neuf heures et demie du soir il n'était pas ressorti de chez lui.

G.

Le 15 messidor.

Le citoyen *Th.....* est sorti, le 13 courant, avant la fin de la séance; il a traversé la place des Piques, la rue des ci-devant Capucines, dans laquelle il a rencontré un citoyen de ses amis qu'il a pris sous le

bras, et ils sont allés ensemble le long des boulevarts, la rue Cérutti, celle de Provence, celle George, et celle Chantereine, où ils sont entrés au n°. 25; l'ami ne s'y est arrêté qu'un quart d'heure; mais à sept heures et demie du soir *Th*..... n'en était pas encore sorti. Lui, et probablement le maître de la maison, ont reconduit cet ami très-avant dans la rue George, et sont entrés ensuite rue Chantereine, n°. 25.

Hier, 14 courant, *Th*..... est resté jusqu'à la fin de la séance; de là est allé rue Marivaux, n°. 502, proche le théâtre des ci-devant Italiens; et, à huit heures du soir, il n'en était pas encore sorti.

B..... *d. l*...., au sortir de la Convention, s'est promené avec plusieurs citoyens dans le jardin national, et a été dîner rue Honoré, n°. 58, avec l'un de ces citoyens; y est resté depuis deux heures et demie jusqu'à quatre heures trois quarts; à la sortie de ladite maison, est allé jusqu'au coin de la rue Florentin, et s'est arrêté un moment à réfléchir, apparemment où il devait aller; il a rétrogradé jusqu'à la rue Neuve-du-Luxembourg (Honoré), où nous n'avons pu voir où il est entré; nous sommes assurés qu'il ne peut pas avoir passé la porte du citoyen *Cambon*, où nous avons observé, jusqu'à onze heures, qu'il n'en était pas sorti.

Le citoyen *L*..... *Bo*....., depuis cinq jours, ne paraît pas à la Convention nationale; et même, nous l'avons attendu chez lui pendant quatre heures, plusieurs fois, sans l'avoir vu sortir.

Hier, 14 courant, le citoyen *Ta*..... est sorti de chez lui à une heure et demie après midi, a passé rue des Quatre-Fils, rue du Temple, rue de la Réunion (ci-devant Montmorency), au Marais, rue Martin, rue Grenétat, petite rue du Renard-Sauveur, rue Beaurepaire, rue Montorgueil, passage du Saumon, rue des Fossés-Montmartre, s'est amusé plus d'une heure à marchander des livres, est entré au jardin Égalité, toujours regardant de côté et d'autre, d'un air inquiet.

Il est entré à la Convention à deux heures trois quarts, y a entendu le rapport du citoyen *Barère*; a parlé avec un ou deux députés, de là traversé la salle, et est ressorti par l'escalier où était la chapelle; est allé comme pour sortir par les cours, mais il s'est ravisé, a pris par le jardin national, a remonté par le bas de la terrasse des Feuillans, et est retourné sur ses pas, a monté ladite terrasse par l'escalier qui fait face au café *Hotto*; s'est encore amusé à marchander des livres un grand quart d'heure; de là, a pris la porte du Manége et est entré chez *Vénua*, restaurateur, n°. 75 : nous l'avons quitté à six heures, sans avoir pu savoir par où il s'en est allé.

Du 27 messidor.

Un des citoyens que nous occupons a donné à dîner, le 20 messidor courant, à la citoyenne *Masse*, et l'a conduite au bal; ce fut le même jour qu'elle lui

remit le n°. 5, et ils parlèrent peu de l'objet en question.

Le même citoyen l'a revue chez elle le 24, et lui ayant dit qu'il avait oublié le n°. 5, elle l'engagea à le brûler, attendu qu'il se compromettrait si on le trouvait chez lui, puisqu'il ne doit être connu que de certains députés, et elle lui fit espérer le 6e. numéro.

Il paraît que le citoyen *Littée* donna à dîner, le 22 courant, à cinq de ses collègues, desquels sont les citoyens *Las* et *Chesnier*, qui engagèrent fortement la citoyenne *Masse* de demeurer avec le citoyen *Littée;* et, sur l'observation qu'elle leur fit qu'elle serait compromise s'il arrivait quelqu'événement, on lui répondit : «Nous nous entendrons pour vous faire une pension, si vous ne pouvez être dédommagée par le mobilier du citoyen *Littée.* »

La citoyenne *Masse* dit à notre agent que le citoyen *Littée* se faisait aimer de tous ceux qui le connaissaient, parce qu'il est franc, et qu'il a un caractère prononcé contre l'injustice. Il a, dit-elle, des ennemis, mais qu'il ne craint pas. Le citoyen *Littée* est un homme de couleur; il a épousé une femme très-riche. Il a, à Saint-Pierre-Martinique, beaucoup de maisons et propriétés qui lui sont conservées par les Anglais, par égard pour sa femme.

Il est certain qu'il existe un parti attaché au citoyen *Littée;* mais il faut d'autres renseignemens pour fixer l'opinion qu'on doit en avoir. Nous osons espérer de parvenir à en découvrir la source, si notre

homme peut conserver cette femme *Masse*, qu'infailliblement il perdrait, si elle allait demeurer avec le citoyen *Littée*, car elle est toujours très en garde sur les questions qu'il lui fait.

Comme on faisait espérer de donner, sous peu, le n°. 6; nous avons d'autant plus la facilité de le faire aujourd'hui, que nous avons découvert le dépôt; il paraît que celui qui en est chargé doit distribuer ces écrits, puisqu'il les porte chez les différentes personnes qu'il croit faites pour les lire; et, ce qui peut confirmer ce soupçon, c'est que demain nous pouvons encore obtenir les numéros et la brochure, que nous joignons ici.

G.

Du 29 messidor.

Un canonnier avait demandé la parole aux *jacobins*, et même s'était fait inscrire pour donner des explications sur *Commune-Affranchie*; nous présumons que c'était un défenseur de *Fouché*, vu qu'il était entouré de citoyens de l'armée révolutionnaire, que nous avons vus à Commune-Affranchie, dont nous connaissons un nommé *Gondrecour*, qui n'a pas cessé de parler au canonnier pendant tout le temps de la séance; nous le connaissons pour être un des ennemis des patriotes de Commune-Affranchie.

Après la séance, nous avons remarqué *Tolède* et *Damame* qui se sont emparés de *Fillon* et *Gravier*,

jurés; nous nous sommes approchés d'eux, et nous nous sommes reconnus. Nous sommes venus au petit pas depuis la porte de la salle jusque dans la rue Honoré; nous ne rapporterons point les pleurs et les bavardages de *Tolède* et de *Damame*; nous leur avons demandé s'il n'était pas vrai, et à leur connaissance, que *Fouché* était l'ennemi des patriotes; que tout homme de bonne foi pouvait s'en convaincre, en lisant une douzaine de ses arrêtés contre-révolutionnaires. *Damame*, qui assurément les connaît bien, a dit qu'il s'était opposé à cela, et qu'il avait dit à *Fouché*, dans le temps, qu'il faisait mal de prendre de semblables mesures; *Tolède* a dit la même chose : les citoyens *Fillon* et *Gravier* les ont entendus comme nous.

Portalier, en passant hier rue de la Convention, après midi, invita l'un de nos agens à prendre le café avec lui; ils entrèrent dans un petit café, rue de la Convention; notre agent lui demanda s'il avait vu le citoyen *Tolède*, parce que ce matin *Tolède* lui avait demandé s'il n'avait pas vu *Portalier*, qu'il paraissait qu'il avait grande envie de lui parler. *Portalier* lui répondit qu'il l'avait vu; que *Tolède* était un homme bien pur; qu'un tas de scélérats qui entourent *Robespierre*, et qui se disent les amis de *Châlier*, voulaient perdre son ami *Fouché* et la commission temporaire; qu'en sus, il fallait se montrer; qu'il n'y avait pas un moment à perdre. Nous sommes sortis du café, et *Portalier* est allé chez notre agent, où celui-ci a observé à *Portalier* que

les motions et rassemblemens pouvaient contrarier le gouvernement, et qu'il serait dangereux d'y penser. « Mon ami, lui répondit *Portalier*, c'est aux *Jacobins* qu'il faut se montrer, et qu'un patriote énergique prenne la parole, au nom de toute la commission, et qu'enfin l'on arrache le masque à cette infernale faction lyonnaise qui veut immoler à sa rage tous les patriotes. » Nous lui avons observé que nous ne connaissions aucun membre de la commission capable de parler énergiquement. Il a répondu que *Damame* était en état d'écrire et de parler et aux Jacobins, et à la barre de la Convention, c'était l'avis de *Fouché;* qu'il fallait se rassembler. Il nous a dit que *Châlier* n'avait d'ami que *Gaillard*, et lui *Portalier;* que tous ces hommes qui se disent les amis de *Châlier* sont des imposteurs. Notre agent lui répliqua : « Pourquoi ne viens-tu pas, toi, aux Jacobins, dire toutes ces vérités? — Mon ami, lui a-t-il répondu, j'ai eu le malheur d'appartenir à la caste des prêtres, et on n'a pas de confiance en nous; et puis, il y a là-dedans un marchand de violons dont je crains la vue, et je t'assure que s'il me regardait en face, je craindrais d'être arrêté trois heures après. — Et comment appelles-tu cet homme si dangereux? — Il se nomme *Renaudin*, principal agent de la faction. »

Nous promenant hier soir dans les Tuileries, nous fûmes abordés par *Gondrecour*, dont *Portalier* et notre agent s'étaient entretenus trois heures auparavant. Nous demandâmes à *Portalier* ce que c'était

que *Gondrecour* : il nous dit que c'était un philosophe; qu'il n'avait que, comme lui, le malheur d'être prêtre, qu'il n'était pas connu pour tel, et qu'il ne fallait pas en parler; que nous pouvions nous livrer à lui, qu'il était bien pur. Revenons au philosophe *Gondrecour*, dans les Tuileries; il nous dit devant plusieurs personnes, qu'une personne, dont il était sûr, lui avait dit qu'il y avait encore huit membres de la commission temporaire à guillotiner; que cette personne ne lui en avait pas donné les noms, et que par conséquent il ne pouvait pas nous dire (à notre agent s'entend) s'il était du nombre.

La Convention nationale ayant reconnu le piége que l'aristocratie a enfanté en faisant marier les démocrates avec elle, nous l'avons observé dans notre rapport du 27 courant, la République y gagnera de trois manières : la première, en faisant connaître ceux qui ont provoqué l'arrêté pour cette fraternité dans les sections; la seconde, en nous faisant remarquer ceux qui ont fait beaucoup de dépenses dans ces repas; la troisième, ces fêtes nous feront connaître beaucoup d'aristocrates travestis et de malveillans.

G.

LESTORÉ.

PIÈCE INÉDITE (1).

DU RASSEMBLEMENT DES ARISTOCRATES 11 MAI.

CONTINUE JEAN F....., DE MENER TA CONDUITE
CE ROBESPIERRE
QUI DESCEND DE DAMIEN.
TIENT DE SON PERE
ET N'EST QU'UN FRANC VAURIEN
A LA GALÈRE
IL RAMERA FORT BIEN.

—

TU VERRAS SI JE SUIS BON PROPHÈTE.

Signé Lestoré *de Paris et qui se f.... de toi.*

(1) Trouvée dans les papiers de Robespierre.

PÉTION,

CONVENTIONNEL.

PIÈCE INÉDITE.

Le 7 juin 1793, l'an II de la République française.

Au président de la Convention nationale.

La République est dans le deuil. La représentation nationale a été violée, son intégrité n'existe plus. La force des armées a arraché un décret dont la liberté aura long-temps à gémir. Il est temps de lever cette lettre de cachet, qui tient vos collègues en captivité; il est temps, pour votre honneur et celui de la nation, de les entendre; si vous gémissez vous-mêmes dans cet état d'oppression qui ne vous permette pas d'être justes sans danger, déclarez-le hautement. Les vains palliatifs ne peuvent plus en imposer; ils ne nous ont que trop nui jusqu'à ce jour, et ils finiront par nous perdre si on continue à en faire usage.

Je viens de lire une proposition du comité de salut public, qui décèle une pusillanimité honteuse, et qui précipite la Convention vers une dissolution prompte et entière; c'est celle par laquelle il demande qu'il soit envoyé en otage dans les départemens un

nombre de députés égal à celui des députés arrêtés.

D'abord, ce n'est pas là venger l'outrage fait à la représentation nationale ; ce n'est pas là poursuivre les scélérats qui ont tenté de l'anéantir ; c'est moins condamner les arrestations tyranniques des représentans du peuple, que chercher à en prévenir les suites; enfin, c'est doubler les mouvemens, au lieu de les diminuer, c'est paralyser de plus en plus la représentation nationale.

Et s'il plaisait aux conspirateurs d'exiger de vous, comme ils vous en ont déjà menacé, la détention de tous les appelans; forcés d'obéir à cet ordre, dites-moi, je vous en prie, où vous trouveriez le nombre d'otages suffisans pour envoyer dans les départemens, et ce que deviendrait la Convention nationale ?

Citoyen président, je demande qu'avant tout, la représentation nationale soit rétablie dans son intégrité, que l'acte arbitraire qui m'a éloigné, ainsi que plusieurs de mes collègues de leurs fonctions, soit anéanti. Et, lorsque les choses auront été remises dans l'état où elles étaient avant le jour où l'assemblée, prisonnière dans le lieu de ses séances, environnée de baïonnettes, menacée et violentée, a cédé à la force en lançant des décrets d'arrestations, si des dénonciations fondées, si des plaintes légitimes sont faites contre quelques-uns des représentans du peuple, détenus ou autres, je demande qu'elles soient examinées et discutées dans les formes que la Convention nationale s'est prescrites pour les accusations de ce genre.

Ce préalable me paraît indispensable, je ne dis pas pour ce qui est personnel à mes compagnons d'honneur et d'infortune, mais pour l'intérêt public. Jusque-là, citoyen président, vous n'empêcherez jamais qu'on révoque en doute s'il existe ou non une Convention nationale; si, son unité, son intégrité étant attaquées et détruites, les actes qui se font sont nuls ou valables. Cette idée peut entraîner les plus grands malheurs.

Votre collègue,

Signé PÉTION.

En marge est écrit :

Renvoyé au comité de Salut Public.

Ce 9 juin 1793, l'an II de la République.

Signé POULAIN-GRANDPRÉ.

DIRECTOIRE DU DISTRICT DE S^T.-ÉTIENNE.

PIÈCE INÉDITE.

Liste des curés et vicaires du district de Saint-Étienne, département de Rhône-et-Loire, qui ont prêté purement le serment prescrit par la loi du 26 décembre 1790; de ceux qui l'ont prêté avec restrictions, préambules ou modifications; et de ceux qui ont rétracté le serment pur et simple qu'ils avaient prêté.

NOMS DES CURÉS ET VICAIRES
QUI ONT PRÊTÉ LE SERMENT PUR ET SIMPLE.

CANTON DE SAINT-ÉTIENNE.

PAROISSES.	MM.
SAINT-ÉTIENNE.	Pierre-Raphael Sonyer, curé.
	Michel Bodet, premier vicaire.
	Pierre Fournel, second vicaire.
	Jean-Louis Peurière, troisième vicaire.
	Antoine Blachon, quatrième vicaire.
LORICAMARIE.	Nicolas Dormans, vicaire.
PLANFOY.	Claude Frachon, vicaire.

PAROISSES.	MM.
N.-D.-DE-SIANT-ÉTIENNE.	François Thiollière, curé.
	Benoît Marcoux, premier vicaire.
	Pierre Fodrin, second vicaire.
ROCHE-TAILLÉE.	Antoine Siman, curé.

CANTON DE BOURG-ARGENTAL.

BOURG-ARGENTAL.	Joseph Fontaine, curé de la cure haute.
	Jean Bonnet, curé de la cure basse.
	Jean Bacher, vicaire.
	Antoine Robert, curé.
SAINT-SAUVEUR.	Jean-Baptiste Fontfreyde, premier vicaire.
	Mathieu Quiblier, second vicaire.
RUTIANGE.	Christophe Colombet, curé.
ARGENTAL.	Claude-Louis Aubert, curé.
S.-JULIEN-MOLIN-MOLÈTE.	André Pourret, curé.
	Villedieu, vicaire.
COLOMBIER.	Antoine Jamet, vicaire.
BURDIGNES	Melchior Raynaud, curé.

CANTON DE LE CHAMBON.

LE CHAMBON.	Claude Combry, curé.
	Jacques Démijola, ancien vicaire.
	Louis Peyron, vicaire.
SAINT-GENEST-LERPT. . . .	Jean-Marie Aguiraud, curé.
	Simon Jouve, ancien vicaire.
SAINT-VICTOR-SUR-LOIRE. .	Frécon, curé.
	Pierre Delsuc, vicaire.

CANTON DE FIRMINY.

FIRMINY.	François Buisson, curé.
	Noël Cizeron, vicaire.
	Favériat, ancien vicaire.
SAINT-FERRÉOL.	Roure, curé.
SAINT-PAUL.	Porte, curé.

CANTON DE FOUILLOUSE.

PAROISSES.	MM.
Fouillouse.	François Bourdely, curé.
	Claude Briet, vicaire.
Saint-Héand.	Jean-Pierre Chavanon, curé.
	Jean-Marie Péchet, vicaire.
	Simon Rousset, ancien vicaire.
	Antoine Hérail, ancien vicaire.
Villars.	Martin Sauvage, curé.
Saint-Priest.	Jean Bourgin, curé.
	Antoine Bessac, vicaire.

CANTON DE MACLAS.

Maclas.	Claude Dupuis, curé.
Saint-Apollinard.	Louis Dauphin, curé.
Véranne.	Jean-Pierre Thomas, curé.
Bessey.	Antoine Chorel, curé.
Roizeys.	André Tavernier, curé.
	Ferrier, ancien vicaire.

CANTON DE MARLHES.

Marlhes.	Jean-Antoine Alirot, curé.
	Jean-Claude Laurent, vicaire.
Riotor.	Louis Pauze, curé.
Jonzieu.	Antoine Linossier, curé.

CANTON DE PÉLUSSIN.

Pélussin.	Louis Drevet, curé.
	Jean-Antoine Bertrand, vicaire.
Chuyés.	Hugues Dulin, curé.
	Jean Buisson, vicaire.
Saint-Michel.	Jean Annet Combe, curé.

CANTON DE RIVE-DE-GIER.

Rive-de-Gier.	Léonard Lafay, curé.
	François-Marie Vignet, vicaire.
Saint-Genis-Terre-Noire.	Jean-Claude Boisset, curé.
	Antoine Verruy, vicaire.

PAROISSES.	MM.
Saint-Martin-la-Plaine. .	Jean-Marie Laurençon, curé.
	Cortial, vicaire.
Tartaras.	Jean-Joseph Auquier, curé.
Dargoire.	Corte, curé.

CANTON DE SAINT-CHAMOND.

S.-Pierre-de-S.-Chamond.	Pierre-Augustin Colin, curé.
	Mathieu Grangier, ancien premier vicaire.
	Jean-Baptiste Fanget, premier vicaire.
	Claude Fanget, second vicaire.
Saint-Julien-en-Jarrez. .	François Dissard, vicaire.
N.-D.-de-Saint-Chamond.	Paul-Frauçois Régis Jamon, curé.
	Antoine Flachat neveu, ancien vicaire.
	Jean Floris Vinoys, vicaire.
Izieu.	Jean-Baptiste Bouard, premier vicaire.
	Jean-Marie-Joseph Duchêne, second vicaire.
Saint-Martin-a-Coalieu.	Antoine Forêt, curé.
La Valla.	Jean Gaumont, curé.
Saint-Jean-de-Bonnefond.	Jean-Jacques Drevet, curé.
	Lafay, vicaire.

CANTON DE SAINT-GENEST-DE-MALLIFAUX.

St.-Genest-de-Mallifaux.	Dominique Jamon, curé.
	Jacques Rouchon, vicaire.
St.-Romain-les-Atheux. .	Jean-Pierre Carrot, curé.
Tarentaize.	Pierre Abrial, vicaire.

CANTON DE SAINT-PIERRE-DE-BŒUF.

Saint-Pierre-de-Bœuf. . .	Théophrède Joumel, curé.
	Jean Lardière, vicaire.
Chavanay.	Claude Fronton, curé.
	François Pascal, vicaire.
Malleval.	Louis Ginet, curé.
Luppé.	Jean-Louis Catelan, curé.

CANTON DE SAINT-ROMAIN-EN-JARREZ.

PAROISSES.	MM.
FONTANÈS.	Clément Gontard, vicaire.
SORBIERS.	Ennemond-Laval, curé.
	Jean-Gabriel Richaud, vicaire.
CHAGNON.	Damien Jacod, curé.
CELLIEU.	Claude Gallien, curé.
	Jean-Pierre Jarousse, vicaire.
SAINT-CHRISTOT.	Antoine Nabonnand, curé.

NOMS DES CURÉS ET VICAIRES

QUI ONT PRÊTÉ LE SERMENT AVEC RESTRICTIONS, PRÉAMBULES OU MODIFICATIONS.

CANTON DE BOURG-ARGENTAL.

PAROISSES.	MM.
S.-JULLIEN-MOLIN-MOLÈTE.	Léorat, ci-devant curé.
	Rosier, ci-devant vicaire.

CANTON DE MACLAS.

SAINT-APOLLINARD	Devaux, ci-devant curé.
	Rantonet, ci-devant vicaire,
BESSEYS.	Antoine Font, ci-devant curé.

CANTON DE PÉLUSSIN.

PÉLUSSIN.	Louis Barjon, ci-devant curé.
	D'Hières, ci-devant premier vicaire.
	Peyrouze, ci-devant second vicaire.

CANTON DE SAINT-GENEST-DE-MALLIFAUX.

ST.-ROMAIN-LES-ATHEUX. .	André Plotton, ci-devant curé.
	Montchovet, ci-devant vicaire.

CANTON DE SAINT-PIERRE-DE-BŒUF.

PAROISSES.	MM.
CHAVANAY.	Jean-Pierre Thiolier, ci-devant curé.
	Courbon, ci-devant vicaire.
LUPPÉ.	André Oriol, ci-devant curé.

NOMS DES CURÉS ET VICAIRES

QUI ONT RÉTRACTÉ LE SERMENT PUR ET SIMPLE QU'ILS AVAIENT PRÊTÉ.

CANTON DE SAINT-ÉTIENNE.

PAROISSES.	MM.
N.-D.-DE-SAINT-ÉTIENNE. .	Jean-François Fromage, ci-devant curé.
	François Cunit, ci-devant curé.
ROCHE-TAILLÉE.	Pierre Bayle, vicaire.

CANTON DE FIRMINY.

SAINT-PAUL-EN-CORNILLON.	Constant, ci-devant vicaire.

CANTON DE MACLAS.

MACLAS.	Mathivet, ci-devant curé.
	Gadoulet, ci-devant vicaire.
VÉRANNE.	Dumas, ci-devant curé.
	Michalou, ci-devant vicaire.
ROIZEY.	Pouzols, ci-devant curé.

CANTON DE MARLHES.

RIOTOR.	François Desgrands, premier vicaire.
	Jean Thomas, second vicaire.
CLAVAS. . . , ...	Jacques Court, vicaire.
JOUZIEU.	Jean Pradier, ci-devant curé.
	Claude Peyrard, ci-devant vicaire.

CANTON DE RIVE-DE-GIER.

PAROISSES.	MM.
RIVE-DE-GIER.	Claude Jourde, ci-devant vicaire.
	Placide Reynaut, ci-devant vicaire.

CANTON DE SAINT-CHAMOND.

SAINT-ENNEMOND.	Julien Dervieux, ci-devant curé.
SAINT-PIERRE.	Antoine Chalan, ci-devant curé.
NOTRE-DAME.	Antoine Flachat, ci-devant curé.
	Pierre Paulet, ci-devant vicaire.
IZIEU.	Julien Montellier, ci-devant vicaire.
	Jean-Baptiste Forêt, ci-devant vicaire.

CANTON DE SAINT-PAUL-EN-JARREZ.

FARNEYS.	César Ribier, vicaire.
PAVEZIN.	Étienne Cognet, vicaire.

CANTON DE SAINT-ROMAIN-EN-JARREZ.

SAINT-ROMAIN.	Bertier, vicaire.
SORBIERS.	Louis Mermet, ci-devant curé.

Extrait du registre des délibérations du directoire de district de Saint-Étienne, séance du 31 *mars* 1792, *l'an IV de la liberté, où étaient MM.* PRAIRE, *vice-président;* POURRET, DETOURS, JURIE, *administrateurs; et* GONYN, *procureur-syndic.*

Extrait collationné,

Signé PARET, *secrétaire.*

FIN DU TOME PREMIER.

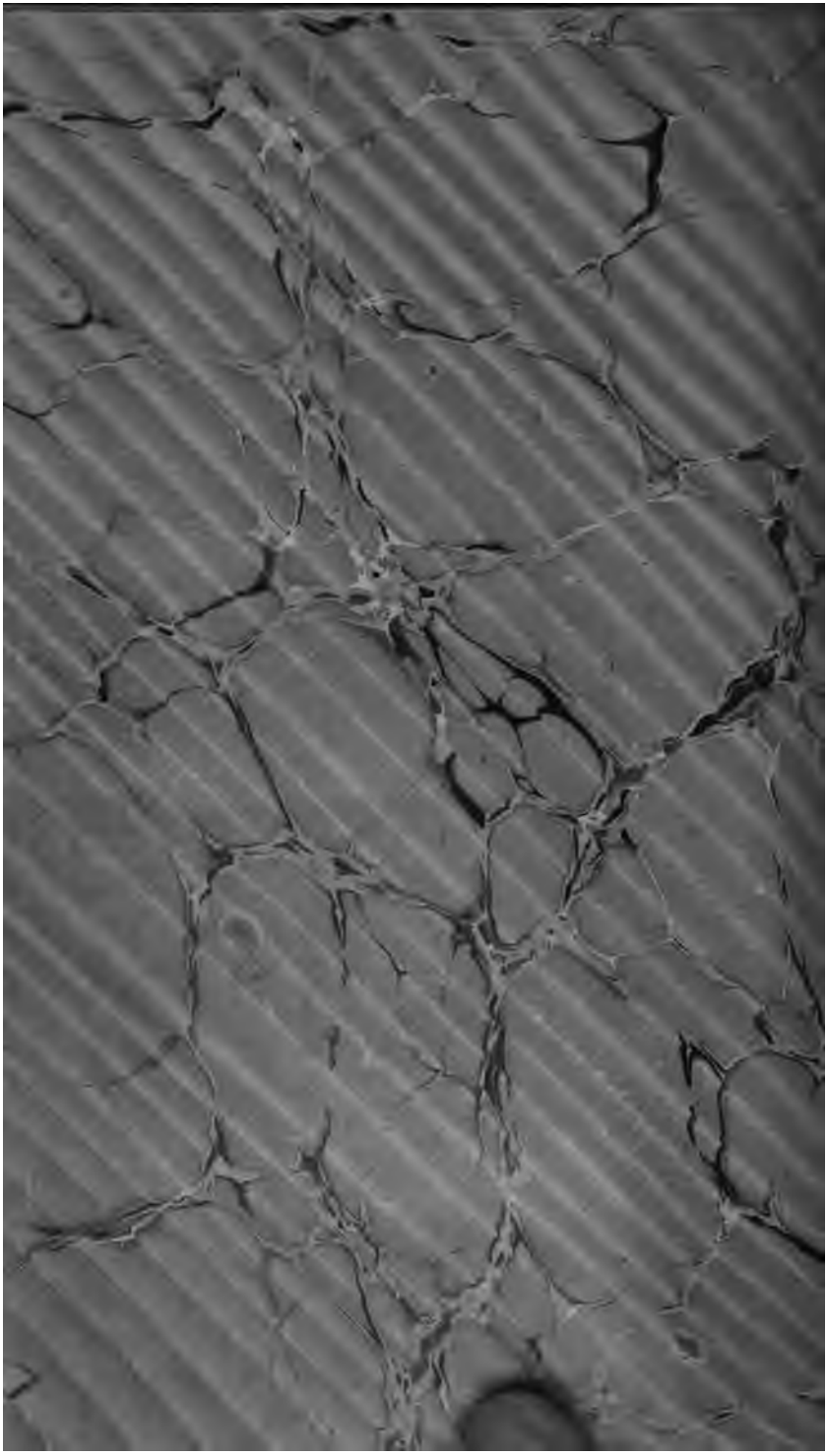

FEB 22 '68

APR 1 9 1992

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARY
Stanford, California

PRINTED IN U.S.A.